هكذا من الأصل

Arts et Spectacles/Associations

Le Monde

15, rue Falguière, 75501 Paris Cedex 15

CINQUANTIÈME ANNÉE – Nº 15198 7 F

JEUDI 9 DÉCEMBRE 1993

FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JACQUES LESOURNE

Discrète révolution en Afrique du Sud

IL n'a pas fallu plus de deux heures pour que se mette en place, mardi 7 décembre, au Cap, le Conseil exécutif de transition (TEC) qui est chargé d'assister et de contrôler l'action gouvernementale, ainsi que de veiller à l'honnêteté des élections multiraciales prévues pour le 27 avril prochain. Cette banale cérémonie a fait passer l'Afrique du Sud d'un régime d'apartheid agonisant à un système où les représentants de la majorité noire, pour la première fois depuis plus de trois siècles, sont en position de dire leur mot sur la gestion du pays.

Métamorphose presque furtive, sans pompe, marquée seulement par l'occupation, à l'aube, d'un musée militaire des environs de Pretoria, par un commando d'extrême droite qui entendait protester contre la livraison du pays aux « communistes et à leurs alliés ».

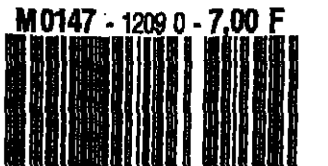
LE principe d'un Conseil exécutif de transition avait fait l'objet de longues discussions entre les négociateurs du processus de réforme constitutionnelle, retardant ainsi sa mise en place. Le nouvel organisme n'aura donc que cinq mois d'existence, mais cela n'enlève rien à la force symbolique de l'événement. Le TEC a pris ses fonctions dans les luxueux locaux du défunt Conseil présidentiel, une pièce importante de l'arsenal constitutionnel de l'ancien régime. Là siégeaient les gardiens vigilants de l'apartheid. L'un d'eux, Clive Derby-Lewis, est aujourd'hui détenu, condamné à mort pour son rôle dans l'assassinat de Chris Hani, haut dirigeant du Parti communiste et du Congrès national africain (ANC).

Sur le papier, les responsabilités des sept comités qui, sous l'autorité du TEC, et en collaboration avec le gouvernement, doivent gérer les affaires de l'Etat, paraissent clairement définies. Mais, dans la pratique, l'affaire pourrait se présenter moins simplement, comme l'a laissé entrevoir Cyril Ramaphosa en affirmant, au nom de l'ANC, que le gouvernement ne devait pas prendre le TEC pour un conseil sans pouvoirs, pour un « simple téléphone en plastique ».

LE président De Klerk, qui s'apprêtait à gagner Oslo pour y recevoir – avec Nelson Mandela – le prix Nobel de la paix, a immédiatement réagi en réaffirmant ses prérogatives. De la part d'un chef de gouvernement, c'était sans doute la moindre des choses. Mais, au-delà de la polémique, il y a déjà une réalité : le TEC, à la fin de sa première réunion, a cosigné avec le ministre des finances la demande d'un prêt de 850 millions de dollars auprès du Fonds monétaire international. Sans cette cosignature, les fonds n'auraient pas été débloqués. L'Afrique du Sud a besoin de tels signes de changement.

Lire page 6

M 0147 - 1209 0 - 7,00 F



Si la réussite des négociations commerciales se confirme

Le gouvernement engagera sa responsabilité sur le GATT

Un accord global est en vue dans les négociations commerciales internationales avant le 13 décembre, date fixée par Peter Sutherland, directeur général du GATT, pour conclure le cycle de l'Uruguay. Edouard Balladur a obtenu du conseil des ministres, mercredi 8 décembre, l'autorisation de saisir le Parlement sur un éventuel accord au GATT. Un vote de confiance pourrait intervenir lundi 13 ou mardi 14 décembre. Après l'arrangement intervenu sur l'agriculture, mardi 7 décembre à Bruxelles, l'audiovisuel et l'aéronautique continuent d'opposer les Etats-Unis et l'Union européenne. Selon l'Américain Mickey Kantor, les positions sur ces deux dossiers sont « assez proches ».

Sept ans après l'ouverture des discussions à Punta-del-Este, deux ans après le projet d'accord Dunkel, le Cycle de l'Uruguay semble s'orienter enfin vers une conclusion positive. D'ici la fin de la semaine et en tout cas avant la date du 13 décembre souhaitée par le directeur général du GATT (Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce), Peter Sutherland, un compromis pourrait mettre fin à cet interminable feuilleton à rebondissements qui empoisonne les relations économiques. A condition qu'Américains et Européens, qui ont bien déblayé la voie lors des vingt-deux heures de marchandages entre Mickey Kantor et Leon Brittan, en parvenant à régler leur différend sur l'agriculture, viennent à bout de leurs contentieux tant sur l'audiovisuel que sur l'industrie aéronautique. A condition aussi que les cent trois autres pays membres du GATT, qui n'ont eu jusqu'alors qu'à compter les coups entre les deux grands blocs, se retrouvent dans ces arrangements bilatéraux.

Des retournements sont donc toujours possibles, mais un certain optimisme se fait jour tant à Genève, à Bruxelles, qu'à Paris. Le premier ministre devait ainsi demander au conseil des ministres de l'autoriser à solliciter un vote de confiance au Parlement sur l'éventuel accord du Cycle de l'Uruguay, une fois que l'Union européenne, sans doute à la faveur du conseil européen des 10 et 11 décembre, aura donné son feu vert à une signature. Si Edouard Balladur franchit le pas, c'est vraisemblablement qu'il est convaincu que la France a préservé ses intérêts dans la dernière ligne droite. De fait, elle a bien joué. Elle a effectivement obtenu un reprofilage du préaccord agricole de Blair House, au point que les organisations d'agriculteurs américains ont marqué leur désappointement, et surtout elle a bénéficié d'une réelle solidarité de ses partenaires européens. Même si les syndicats agricoles français sont plus réservés, le gouvernement peut arguer que sa fermeté s'est révélée payante.

Pour autant, le déblocage sur l'agriculture – principale pierre d'achoppement – a donné lieu à une valse hésitation française étonnante. Mardi matin, Alain Juppé, ministre des affaires étrangères, campait encore sur une ligne dure, parlant de blocage dans les négociations et l'attribuant à Mickey Kantor. En début d'après-midi, changement de ton : la France faisait savoir, toujours par la voix de M. Juppé, qu'elle acceptait le compromis agricole... Enfin, dans la soirée, Alain Juppé répétait qu'*« aucun accord n'a été conclu à Bruxelles »*, en reprenant l'antienne balladurienne, à laquelle faisait ensuite écho la Maison Blanche, selon laquelle *« tant que tout n'est pas accepté, rien n'est accepté »*. Pourtant, le ministre des affaires étrangères confirmait que *« le préaccord agricole de Blair House a été profondément modifié dans le sens souhaité par la France »*.

MICHEL NOBLECOURT

Lire la suite page 19

Après l'assassinat d'un Français et d'un Britannique

Paris condamne toutes les violences en Algérie

Un Britannique a été tué par balles, mardi 7 décembre, à Arzew, près d'Oran. Le même jour, le corps d'un retraité français, mortellement blessé d'une balle, a été retrouvé à Laarba, près d'Alger. Onze ressortissants étrangers ont été assassinés en Algérie depuis le 21 septembre. Alain Lamassoure, ministre délégué aux affaires européennes, a condamné, devant le Sénat, « la violence d'où qu'elle vienne » et appelé à « une réconciliation de tous les Algériens ».



Lire page 6

Les nombreuses vies de Félix Houphouët-Boigny

La mort du « Vieux Sage », mardi 7 décembre, affecte toute l'Afrique francophone et ravive la lutte pour le pouvoir en Côte-d'Ivoire

Son nom évoquait, pour beaucoup de Français, une petite silhouette de vieil homme toujours vêtu d'un strict trois-pièces, dont le sourire doux cachait la détermination d'un chef à gouverner au-delà du raisonnable. Que de vies dans cette longue existence !

Houphouët-Boigny fut tour à tour, sous deux Républiques françaises, l'homme du Rassemblement démocratique africain (RDA), de la rupture avec les communistes, le ministre de la IVe, le ministre d'Etat du général de Gaulle, puis, après l'accession de son pays à l'indépendance, le père du « miracle ivoirien » et – avant les malheurs de la fin du « règne » – le « sage » d'Afrique contemplant, avec un peu de tristesse, le relâchement inévitable, qu'il a tant contribué à freiner, des liens entre la France et ses partenaires d'Afrique francophone.

Il fut également « médecin africain » – terme jadis un peu péjoratif –, chef de canton, patron de sa tribu, les Baoulés, avocat des grands planteurs ivoiriens. Il fut surtout un vrai chef à l'africaine, soucieux de son autorité mais aussi de ses intérêts. La sagesse tant vantée du « doyen » de l'Afrique francophone s'accommodait d'une bonne dose de pragmatisme – d'opportunisme, clamaient ses adversaires. Dur quand il l'a jugé utile, le bâtisseur n'a pas hésité à suivre son propre chemin, sans trop sacrifier aux intérêts d'un panafricanisme dont il se méfiait.

De Gaulle, dans ses *Mémoires d'espoir*, l'a dépeint comme un *« cerveau politique de premier ordre, de plain-pied avec toutes les questions qui concernent non seulement son pays mais aussi l'Afrique et le monde entier, ayant chez lui une autorité exceptionnelle et, au-dehors, une indiscutable influence, et les employant à servir la cause de la raison »*. Ce jugement sans nuance est pourtant sans complaisance : tous ceux qui ont approché Houphouët-Boigny avant la décrépitude du grand âge ont été frappés par son intelligence des hommes, sa capacité à les séduire et à les utiliser et son étonnante volonté qui lui ont permis de devenir, après une carrière bien remplie, à l'approche de la soixantaine, le bâtisseur de la Côte-d'Ivoire moderne.

La société ivoirienne est à l'image de son père fondateur et éprouve son attrait pour l'opulence affichée des nouveaux riches. Certes, le pays ne manquait pas de ressources, avec ses forêts, son café, son cacao et, à l'époque de l'indépendance, quelques réserves encore ignorées de pétrole. Houphouët a mis toutes ces richesses en valeur, à la tête d'un Etat manifestant le plus grand libéralisme économique.

La liberté y était fonction de la réussite, et surtout elle s'arrêtait là où commençait l'autorité du chef. Mais, dans la foulée des anciens colonisateurs – et souvent avec leur aide –, Houphouët-Boigny a fait bondir son pays dans le XXe siècle.

FRÉDÉRIC FRITSCHER
JEAN DE LA GUERIVIÈRE
et JEAN-CLAUDE POMONTI

Lire la suite page 5 et nos informations pages 3 et 4

Bernard Tapie privé de son immunité

L'Assemblée nationale a voté, mardi 7 décembre, par 437 voix contre 72, pour la levée de l'immunité parlementaire de Bernard Tapie, député (République et Liberté) des Bouches-du-Rhône. Cette décision procédait d'une demande des juges d'instruction chargés de l'affaire Testut, à Béthune, entreprise de pesage contrôlée par Bernard Tapie Finance et dans laquelle certains mouvements de fonds font l'objet d'investigations judiciaires. La levée d'immunité était le préalable nécessaire à la mise en examen de M. Tapie en période de session parlementaire.

Les députés socialistes ont voté contre la levée d'immunité (deux d'entre eux n'ont pas pris part au vote), de même que treize membres du groupe République et Liberté, un membre du RPR et trois membres de l'UDF. Le reste de l'Assemblée s'est répartie entre le vote « pour », qui a réuni les deux tiers de l'effectif total des députés, et l'abstention ou la non-participation au vote, attitude adoptée par soixante-cinq députés.

Invité du journal du soir, sur TF 1, M. Tapie a déclaré que le vote de l'Assemblée ne marque pas la *« fin »* de sa vie politique. *« Je veux bien*, a-t-il ajouté, *payer un tribut normal à la gloire, à la célébrité et au vedettariat. Je ne fais que récolter ce que j'ai – plutôt mal – semé (...). Simplement (...), je veux être traité comme tous les autres, ni mieux ni plus mal. »*

Lire nos informations pages 10, 11 et 25

Les difficultés de l'Arche de la fraternité

Un audit juridique et financier de la fondation l'Arche de la fraternité et de sa filiale le Toit de la Grande Arche révèle de nombreuses irrégularités de fonctionnement et une situation financière préoccupante. Le nouveau président de la fondation, Javier Perez de Cuellar, demande aux pouvoirs publics de prendre des mesures pour remédier à la situation laissée par son prédécesseur Claude Cheysson.

page 12

BREYTEN
BREYTENBACH
Retour au paradis
JOURNAL AFRICAIN
Grasset

A L'ÉTRANGER : Maroc, 8 DH ; Tunisie, 850 m ; Allemagne, 2,50 DM ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Antilles-Réunion, 9 F ; Côte-d'Ivoire, 465 F CFA ; Danemark, 14 KRD ; Espagne, 190 PTA ; G.-B., 85 p. ; Grèce, 280 DR ; Irlande, 1,20 £ ; Italie, 2 400 L ; Luxembourg, 46 FL ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal Cont., 190 PTE ; Sénégal, 450 F CFA ; Suède, 15 KRS ; Suisse, 2 FS ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.

Perpétuité réelle

Trente ans de prison : et après ?

Le débat sur le projet de loi présenté par Pierre Méhaignerie et amendé par le Sénat soulève deux questions : qui est compétent pour prendre la décision de remettre en liberté des condamnés à de très longues peines ? Comment peut-on mesurer l'évolution d'un criminel pendant la durée de sa détention ?

par Francis Bianchi et Bruno Clément

AVEC l'amendement du Sénat, le terme « lourd » de perpétuité réelle, niant tout espoir et toute possibilité d'évolution, est écarté, y compris par le garde des sceaux qui semble avoir compris que les impératifs de politique pénale doivent coïncider avec ceux de la politique pénitentiaire. En conséquence, le texte voté par le Sénat ne tourne pas complètement le dos aux principes issus de la réforme de 1945, fondateurs de notre culture et de nos institutions pénitentiaires, selon lesquels l'administration pénitentiaire n'a pas de mission d'exclusion définitive mais se doit d'œuvrer, dans le respect de la dignité humaine, en faveur de la réinsertion sociale.

Alors que la dimension pathologique de la délinquance sexuelle est implicitement reconnue, nous ignorons toujours le dispositif qui sera mis en œuvre dans les établissements pour traiter les déviances graves. Des experts psychiatres devront se prononcer sur l'état de dangerosité d'individus au bout de trente ans d'incarcération, sans que l'on ait pris la précaution minimale de prévoir un traitement psychothérapeutique ou chimiothérapique ! Si déjà en 1858, Tardieu écrivait dans les comptes généraux de l'administration pénitentiaire : *« Il est une espèce de crimes dont l'accroissement est extraordinaire, je veux parler des attentats sexuels avec ou sans violences sur enfants »*, force est de constater que le nombre de détenus condamnés pour infractions sexuelles est en augmentation constante : ils représentaient 5 % de la population pénale en 1973 et 12 % en 1992.

C'est moins le fait d'une hausse intrinsèque de ce type de délinquance que le résultat d'une sévérité croissante des juridictions pénales et d'une plus grande sensibilisation de la société. En d'autres termes, la constatation de la délinquence sexuelle et la réprobation sociale progressent. Les délinquants sexuels constituent 50 % des effectifs de trois établissements pour peines (Casabianda, Mauzac et Caen) et 30 % de huit d'entre eux sans que le critère d'affectation des détenus dans ces établissements soit celui de la nature du délit ! Ce phénomène est en contradiction flagrante avec la pénurie et l'indigence de temps de présence de personnels spécialisés pouvant assurer une prise en charge médicale. Un constat lancinant s'impose : de nombreux délinquants sexuels sont quotidiennement libérés sans que leur pathologie ait été prise en compte et qu'une action n'ait été entreprise contre leur possible récidive.

Tordons, ici, le cou à une idée reçue. Les auteurs d'infractions sexuelles bénéficient moins que les autres condamnés de mesures d'aménagement de la peine : 36 % des détenus libérés en 1989 ont bénéficié d'une libération conditionnelle alors que pour les condamnés pour une infraction sexuelle, ce taux était de 20 %. Ils récidivent en outre moins que les autres condamnés : 34 % des détenus condamnés à des peines de plus de trois ans libérés en 1982 ont été à nouveau condamnés à une nouvelle peine d'emprisonnement au bout de quatre ans alors que pour les condamnés pour une infraction sexuelle, ce taux était de 20 % et seulement de 6 % pour une nouvelle infraction d'atteinte aux mœurs.

La voie de la judiciarisation

Reste qu'en ce domaine, toute récidive est inquiétante et qu'il est dramatique que rien n'ait été tenté pour essayer de les soigner. Les seules initiatives en la matière sont locales et peuvent être qualifiées de sauvages tant est grande la cécité du ministère de la justice et timorée l'attitude de celui de la santé. En notre qualité de professionnels, nous réitérons notre appel afin qu'une action thérapeutique soit entreprise dès le stade de la condamnation pour les délinquants sexuels, pour éviter non seulement la récidive mais la commission d'infractions sexuelles plus graves et qu'un suivi post-pénal soit assuré dans le cadre d'obligations strictes de soins en milieu ouvert ou fermé en fonction de l'état de dangerosité des individus.

Du débat qui vient de s'esquisser au Sénat, deux éléments majeurs paraissent devoir retenir l'attention : qui doit être compétent pour prendre la décision de remise en liberté de condamnés à de très longues peines ? Quels sont les instruments de mesure de l'évolution d'un criminel susceptibles d'étayer cette décision ?

Qu'elles émanent du garde des sceaux ou du Sénat, les modifications apportées au texte initial nous conduisent sur la voie de judiciarisation du prononcé de la libération conditionnelle des condamnés à cette « nouvelle perpétuité ». Ainsi, l'on revient sur la procédure actuelle, longue, complexe et obscure, qui permet actuellement au ministre de statuer sur les demandes de libérations conditionnelles de tous les condamnés à une peine supérieure à cinq ans. Cette interférence actuelle de l'autorité politique, source d'ambiguïté, est contestée depuis longtemps, car le décideur est beaucoup trop éloigné des réalités. Les commissions d'applications des peines locales ne sont que de simples courroies de transmission et le comité consultatif de libération conditionnelle du ministère de la justice est appelé à émettre des avis en quelques minutes, avec parfois peu d'éléments, sur des cas d'une immense complexité.

Notons au passage que le nombre de libérations conditionnelles accordées par le ministre de la justice est en diminution constante depuis 1989. Cette évolution est étonnante : chacun s'accorde en effet à reconnaître que les risques de récidive sont moindres pour les détenus qui sont libérés sous condition que pour les détenus libérés en fin de peine. La société peut en effet retirer avantage d'un accompagnement post-pénal du criminel alors qu'une libération sans obligation, qui laisse le détenu avec pour seul sentiment celui d'avoir « payé sa dette », comporte un danger.

L'éventualité de confier la décision de revenir sur la perpétuité « réelle » à une cour d'assises respecte le parallélisme des formes mais elle comporte quelques inconvénients. D'une part, les inégalités de traitement constatées au niveau de la condamnation risquent de se reproduire. D'autre part, la gravité inhérente à une telle responsabilité impose le professionnalisme le plus rigoureux. La présence de jurés populaires dans cette instance juridictionnelle risque d'introduire une passion néfaste particulièrement inutile. La chambre d'accusation près la cour d'appel, qui se prononce déjà sur la réduction des périodes de sûreté, nous paraît être la juridiction la mieux adaptée. L'audition par les juges du condamné et de son conseil, du ministère public, du personnel pénitentiaire tous corps confondus, des familles ou des représentants des victimes et des membres du personnel médical est en revanche une avancée considérable susceptible de dynamiser la politique de l'application des peines.

La judiciarisation de la libération conditionnelle des condamnés à la réclusion criminelle à perpétuité, ancienne et nouvelle formule, nous paraît donc une voie à explorer lors de la discussion qui doit s'ouvrir à l'Assemblée nationale. Faut-il rappeler une fois de plus à ce titre qu'il y a vingt ans, les prisons françaises abritaient 223 peines perpétuelles et que ce chiffre est aujourd'hui de 480.

Reste une difficulté : quels sont les outils en notre possession pour apprécier l'évolution d'un criminel ? Le Sénat a décidé de subordonner la décision à l'avis de trois psychiatres. Cette procédure n'est pas totalement novatrice puisque le comité consultatif de libération conditionnelle qui existe déjà exige souvent une actualisation des expertises diligentées durant l'instruction. En pratique, un psychiatre se rend alors à l'établissement pénitentiaire pour voir le détenu pendant vingt à trente minutes, mais il est rare qu'il prenne contact avec le travailleur social qui a la charge du dossier ou avec le personnel qui côtoie quotidiennement le détenu. Ajouter une ou deux expertises après trente ans ne changera donc rien à l'affaire. D'autant que l'explication du passage à l'acte ne peut se réduire à la seule dimension pathologique même si celle-ci revêt souvent une importance considérable. Les carences du milieu socio-économique d'origine, les bas niveaux de qualification, l'impossibilité d'accéder à l'employabilité, vecteur de socialisation, sont des éléments qu'il est impératif d'intégrer dans la mesure de l'évolution.

Utiliser les ressources de l'administration pénitentiaire

A cet égard, nous comprenons mal pourquoi le ministère de la justice n'utilise pas ses propres ressources. L'administration pénitentiaire possède en effet avec le Centre national d'observation de Fresnes un outil d'évaluation immédiatement exploitable. Créée en 1950, cette structure, qui a pour vocation première l'affectation des condamnés, a été profondément remaniée en 1985. Aujourd'hui, l'établissement reçoit tous les détenus dont le reliquat de peine est supérieur ou égal à dix ans afin de définir un projet d'exécution de peine. L'intérêt du Centre national d'observation réside dans un regard pluridisciplinaire qui permet d'appréhender le détenu dans sa globalité. Doté d'un effectif important – vingt-cinq personnels de surveillance, quatre psychiatres vacataires, cinq travailleurs sociaux, cinq psychologues à mi-temps, trois psychotechniciens et une infirmière, – il peut admettre soixante détenus pour une durée d'observation de six semaines. Fort de l'expérience acquise par l'examen de près de cinq cents détenus par an, le Centre national d'observation est depuis quelque temps sollicité pour examiner des condamnés susceptibles d'être admis au bénéfice de la libération conditionnelle après une très longue peine de détention.

La preuve est donc déjà établie de la nécessité d'institutionnaliser un procédé d'évaluation des longues peines. Le cadre existe, les compétences des personnels pénitentiaires sont reconnues, leur capacité à travailler avec d'autres spécialistes est démontrée. Pourquoi dès lors ne pas systématiser la procédure de bilan au Centre national d'observation plutôt que de faire reposer la décision sur les seuls psychiatres ? On pourrait imaginer, *a minima*, pour les condamnés à une période de sûreté de trente ans, l'organisation de trois passages, à la fin de chaque décennie. Les évolutions seraient mesurées, des propositions de modifications de régimes de détention éventuellement indiquées. Les décisions de libération conditionnelle feront alors l'objet d'une motivation bien plus solide. La société a beaucoup à gagner à voir s'inscrire dans les objectifs de politique criminelle les contraintes mais aussi les ressources de l'administration pénitentiaire.

▶ Francis Bianchi et Bruno Clément sont respectivement président et vice-président du Syndicat national des cadres pénitentiaires-CGC.

A LIRE CE MOIS-CI

LA SCIENCE DU TEMPS

Le temps, concept immédiat, ne se livre pas facilement à notre compréhension. Comment mesure-t-on le temps? Pourquoi semble-t-il s'écouler toujours dans le même sens? Peut-on voyager dans le temps? A travers ces questions se profilent certains fondements de la physique ainsi que des recherches d'avant-garde.



également au sommaire:
- LA VOIE LACTÉE
- LE GUI
- GRANDEUR ET DÉCADENCE DES ANTIBIOTIQUES
- LA CRISE CRÉTACÉ-TERTIAIRE
- LES DANGERS DE LA GÉNÉTIQUE HUMAINE

N° 260 • DÉCEMBRE 1993 • EN KIOSQUE • 38F

Favoriser la prévention

Une association de parents d'enfants disparus ou assassinés ne veut pas réduire le projet de loi à la seule sanction et met l'accent sur la nécessaire prévention des agressions sexuelles.

par Alain Boulay

ASSOCIATION de parents d'enfants disparus ou assassinés, nous représentons plus de quarante familles de victimes et tenons à faire part de nos réflexions sur le projet de loi de Pierre Méhaignerie sur la perpétuité réelle.

D'où est né le projet de loi de Pierre Méhaignerie ? De la volonté du gouvernement de mettre fin aux drames inacceptables que sont les assassinats d'enfants, d'autant plus lorsqu'ils sont perpétrés par des « récidivistes ». Empêcher, en d'autres termes, les assassinats tels que ceux d'Abdeljabbar, de Jessica, de Karine, d'Ingrid et de Muriel.

La sanction prévue par le projet de loi, la perpétuité « réelle » aurait-elle empêché ces crimes ? Le meurtrier d'Abdeljabbar, Van Copernolle, avait été condamné pour viols d'adolescents. Cette nouvelle loi ne le concernait pas. Le meurtrier de Jessica avait été condamné pour le meurtre de sa femme, une adulte. Cette nouvelle loi ne le concernait pas. Le meurtrier de Karine avait été condamné pour le meurtre d'une jeune fille de plus de quinze ans, puis pour le viol d'une autre jeune fille du même âge. Cette nouvelle loi ne le concernait pas. Les condamnations antérieures pour attentats à la pudeur de Van Geloven, le meurtrier d'Ingrid et Muriel, n'auraient pas été plus lourdes. Car, là non plus, cette nouvelle loi ne s'appliquait pas. Qui peut-elle donc concerner ? Un assassin ayant violé ou commis des actes de barbarie avant de tuer un mineur de quinze ans et ayant été libéré. Nous n'en connaissons pas à ce jour.

La seule crainte d'une condamnation future très lourde aurait-elle pu empêcher ces crimes ? L'on sait que même la peine de mort n'a aucun pouvoir dissuasif. Ces meurtriers sont loin, dans ces moments, d'envisager la sanction encourue, surtout si l'on parle de *« pulsion »*. De plus, nous constatons que la peine maximale actuelle, la réclusion à perpétuité assortie d'une période de sûreté de trente ans, n'a été prononcée que six fois par un jury de cour d'assises en sept ans. Ne peut-on craindre un effet pervers et voir diminuer les condamnations ?

Il serait donc regrettable de réduire le projet de loi du ministre de la justice à la seule sanction. Parents de victimes, nous n'éprouvons ni compassion ni apitoiement pour ces criminels. Que la perpétuité réelle soit applicable ou non n'est pas notre problème. Des gens plus compétents seront à même d'y trouver une solution. Mais nous sommes inquiets de constater que cette sanction ne changera malheureusement rien. Pour certains, peu importe son efficacité, il s'agit simplement d'un pas de plus vers le rétablissement de la peine de mort.

Nécessité et urgence

Le débat virulent au niveau de la sanction ne fait que masquer le vrai problème. En effet, il nous paraît beaucoup plus important et surtout plus efficace de traiter préventivement ce type d'agressions par la réforme de la procédure de libération conditionnelle ou de remise de peine et la mise en place d'un traitement et d'un suivi en externe et en interne à la prison de tous les agresseurs sexuels, et cela dès la première agression. Des milliers d'agresseurs et de victimes sont alors concernés. Pour nous, cela représente le seul espoir de limiter l'escalade des agressions en nombre et en gravité et ainsi d'éviter les assassinats.

Quels sont les moyens que le gouvernement est prêt à y consacrer ? Nous sommes conscients des difficultés de mise en œuvre de telles mesures, mais l'enjeu qu'elles représentent, la protection de milliers d'enfants, en impose la nécessité et l'urgence.

▶ Alain Boulay est président de l'Aide aux parents d'enfants victimes (APEV).

BIBLIOGRAPHIE

L'erreur du président

ÉDITH CRESSON, LA FEMME PIÉGÉE
d'Elisabeth Schemla, Flammarion, 345 pages, 120 F.

Ce livre, qui relate le bref passage d'Edith Cresson à la tête du gouvernement, a déjà fait beaucoup de bruit. S'il s'agissait, pour une femme, de défendre une autre femme, victime du machisme de la classe politico-médiatique, ce serait beaucoup de bruit pour rien. Ce procès-là ne méritait pas d'être instruit : Mme Cresson n'a guère subi plus de critiques qu'un Pierre Mauroy, ou bien, en d'autres temps, un Pierre Messmer. Il ne pouvait en aucune manière déboucher sur une réhabilitation de l'ancien premier ministre : l'ampleur de la catastrophe qui a suivi pour la gauche ne saurait raisonnablement faire l'objet d'une explication univoque.

Pourtant, ce livre mérite son succès : non seulement parce qu'il illustre un genre utile – une enquête journalistique fouillée, détaillée, riche –, mais surtout parce qu'il nous éclaire, bien au-delà du projet de l'auteur, sur un épisode-clé du second septennat de François Mitterrand. Elisabeth Schemla a touché très exactement, et sans que cela fût son propos principal, au cœur : son récit illustre de façon parfois phénoménale les erreurs commises par un président grisé par sa réélection et par la guerre du Golfe, qui lui valut un fort regain de popularité, sans autre contrepoids que sa propre subjectivité, erreurs qui devaient conduire les siens au désastre.

On tire en effet de cette lecture la conviction qu'Edith Cresson a d'abord été victime d'un président qui a voulu, à travers elle, faire un bout de chemin avec un populisme naissant, passer d'une gauche, celle de Michel Rocard et Lionel Jospin, à une autre, celle de Bernard Tapie et Michel Charasse. C'est l'époque où François Mitterrand appelle de ses vœux un *« débat fracassant »*, qu'elle lance aussitôt, en bon petit soldat, et où il proclame dans la foulée, ravi : *« Mme Cresson dérange, je suis pour ! »*

Et pourtant – Elisabeth Schemla permet ici de lui rendre cette justice – Mme Cresson n'en voulait pas, de ce poste de premier ministre : elle aurait préféré n'être que le second d'un gouvernement Bérégovoy. *« Ça ne crée pas de choc »*, répliqua le président. Pour un choc, c'en fut un, en effet, dont la gauche n'est pas près de se remettre ! Là encore, on mesure à quel point M. Mitterrand avait à la fois préparé son affaire de longue main (sur ce point, l'auteur apporte mille et un détails passionnants) et surestimé son pouvoir, pensant qu'il suffisait qu'Edith Cresson s'abstienne de prendre parti pendant le trop fameux congrès de Rennes pour s'assurer, neuf mois plus tard, une quelconque autorité sur des socialistes déchirés. Là encore, cet ouvrage fort bien conduit permet de mesurer l'étendue du désastre à l'intérieur même du parti du président, et que l'auteur explique par la contradiction institutionnelle entre une formation en voie de recomposition et un président qui se voulait tout puissant.

Ce livre est évidemment « cressonien », et nourri des confidences de l'ancien premier ministre. Mais les faiblesses de Mme Cresson, notamment son incapacité à conceptualiser son action et à communiquer, n'en sont pas moins relevées, tout autant que l'effarant jeu de Meccano industriel qu'elle confia à son conseiller et homme de confiance Abel Farnoux. Si bien que, tous comptes faits, ce livre vaut largement le détour.

JEAN-MARIE COLOMBANI

هكذا من الأصل

La mort de Félix Houphouët-Boigny

Le nouveau chef de l'Etat ivoirien « assume » ses responsabilités dans la continuité

■ L'ARTICLE 11. Le président de l'Assemblée nationale, successeur constitutionnel de Félix Houphouët-Boigny, s'est proclamé chef de l'Etat dès mardi soir. L'article 11 de la Constitution stipule qu'il doit achever le mandat présidentiel en cours, qui prendra fin en septembre 1995.

■ INCERTITUDES POLITIQUES. La prise de fonctions du nouveau chef de l'Etat ne dissipe pas les inquiétudes engendrées par la disparition du « Vieux sage ». Les ambitions du premier ministre, Alassane Ouattara, d'Henri Konan Bédié, des chefs de l'opposition et des « barons » du PDCI, l'ex-parti unique d'Houphouët, font entrer la Côte-d'Ivoire dans une période d'incertitudes politiques.

ABIDJAN

de notre correspondant

Le dauphin constitutionnel, Henri Konan Bédié, n'a attendu que douze heures pour se proclamer chef de l'Etat. Le président de l'Assemblée nationale est apparu, mardi soir à 20 heures, sur les écrans de la télévision, pour faire la déclaration suivante : *« La Constitution, notre loi suprême, me confère, dans cette dramatique situation, des responsabilités dont je mesure le poids. Des responsabilités de chef de l'Etat. » « Je les assume dès maintenant »*, a-t-il affirmé sur un ton très ferme. *« Je les assumerai dans le droit fil de celui qui en fut l'inspirateur, et le pays sera gouverné »*, a-t-il ajouté, avant de demander à tous les Ivoiriens *« de se mettre à* [sa] *disposition »*. Le présentateur de la télévision, en costume sombre et col Mao, a ensuite mis l'accent sur le télégramme de condoléances du président François Mitterrand adressé *« au président de la République ivoirienne, M. Henri Konan Bédié »*.

Le « Sphinx », comme l'ont baptisé les journaux ivoiriens, est donc sorti de la réserve qu'il observait depuis de longs mois pour occuper immédiatement le fauteuil présidentiel, sans doute pour éviter que la polémique sur les modalités constitutionnelles de la succession ne reprenne et ne perturbe, à terme, son accession au pouvoir. Konan Bédié a d'ailleurs reçu, mardi soir, le soutien implicite de la communauté internationale. Une délégation d'ambassadeurs, conduite par le nonce apostolique, l'ambassadeur de France et celui des Etats-Unis, lui a présenté les condoléances du corps diplomatique.

Le gouvernement, dirigé par Alassane Ouatarra, dont l'hostilité à l'égard du dauphin constitutionnel est de notoriété publique, avait, dans l'après-midi, publié un communiqué stipulant que *« conformément aux dispositions constitutionnelles, la Cour suprême sera saisie pour constater la vacance de la magistrature suprême »*. Ce communiqué laisse supposer que, pour le premier ministre, ce constat de la Cour suprême est un préalable à l'accession au pouvoir de M. Bédié.

Il était impossible de savoir, mardi soir, si cette Cour, privée de président, s'était effectivement réunie, et si la cérémonie officielle d'investiture s'était déroulée. Le chef de file de l'opposition, Laurent Gbagbo, secrétaire général du Front populaire ivoirien (FPI), a constaté, mardi soir, *« que tout cela manquait d'élégance »*. *« Un peu de décence ! »*, s'est-il exclamé, avant d'ajouter sur un ton badin : *« J'observe la bataille entre les deux héritiers : l'un annonce qu'il veut saisir la Cour suprême, l'autre se proclame président ! »* Il a, une nouvelle fois, condamné l'article 11 de la Constitution, aux termes duquel M. Bédié accède à la présidence de la République, car c'est, dit-il, *« la pérennisation d'un régime que j'ai toujours condamné »*. Le Front populaire ivoirien réunit ce mercredi son comité central.

La population d'Abidjan a assisté, passive, à toute cette agitation politico-médiatique. Les habitants de la capitale, quasiment déserte en raison d'un long week-end de quatre jours à l'occasion du trente-troisième anniversaire de l'indépendance, n'ont manifesté aucune émotion particulière lorsque le premier ministre a annoncé que la Côte-d'Ivoire était *« orpheline »*. La mort du « Vieux » était attendue. Elle n'a donc surpris personne.

JEAN-KARIM FALL

Une succession problématique

Le président Félix Houphouët-Boigny est mort le 7 décembre. Un peu comme s'il ne pouvait en être autrement. Le « Vieux », comme l'appelaient avec affection ses compatriotes, estimait sa vie indissociable de l'histoire de la Côte-d'Ivoire indépendante. Le hasard – ou des exigences de politique intérieure – aura voulu qu'il cessât de vivre – ou que sa mort fût annoncée – le jour même de la fête nationale ivoirienne. Il était malade depuis de longs mois et n'a finalement cédé devant le cancer qui le rongeait qu'une fois rentré dans son village natal de Yamoussoukro, « promu » capitale de la Côte- d'Ivoire le 21 mars 1983.

Il revenait au premier ministre Alassane Ouattara – qui ne rendait de comptes qu'au chef de l'Etat – d'annoncer le décès du président. C'est ce qu'il a fait, avec émotion, dans un communiqué diffusé par la télévision et la radio nationales, mardi à la mi-journée. Il s'était, la veille au soir, substitué au président Houphouët qui traditionnellement s'adressait à la nation tous les 6 décembre .

La disparition du doyen des chefs d'Etat africains laisse la Côte-d'Ivoire *« orpheline »*, a fait remarquer M. Ouattara. Elle ouvre aussi une période d'incertitude pour l'un des rares pays africains à n'avoir jamais connu de tentative de coup d'Etat. Les modalités de la succession sont théoriquement garanties par l'article 11 de la Constitution, qui stipule que le président de l'Assemblée nationale doit assumer les fonctions de chef de l'Etat jusqu'au terme du mandat en cours, c'est-à-dire jusqu'en septembre 1995.

Mardi soir, Henri Konan Bédié, le président de l'Assemblée nationale, s'est lui-même investi dans ses nouvelles fonctions, sans autre forme de cérémonie. *« La Constitution me confère dans cette dramatique situation les responsabilités dont je mesure le poids, les responsabilités de chef de l'Etat. Je les assume dès maintenant. Le pays sera gouverné pour tous les Ivoiriens et étrangers vivant sur notre sol »*, a déclaré M. Bédié, un avocat de cinquante-neuf ans.

Cette solution constitutionnelle ne fait pas l'unanimité dans la classe politique ivoirienne qui a beau jeu de remarquer que la prise de fonctions de M. Bédié n'a pas été avalisée par le président de la Cour suprême. Et pour cause ! Le président de ladite Cour a été démis de ses fonctions, il y a quelque temps, pour malversations, et deux des sept autres membres sont décédés. Les trois remplaçants ne peuvent êtres nommés que par décret... présidentiel. La Cour ne peut plus siéger. Elle ne pourra donc pas constater officiellement *« la vacance du pouvoir »* comme l'exige la Constitution, et comme le demande Alassane Ouattara dont l'hostilité à l'égard d'Henri Konan Bédié est ancienne. Le principal parti d'opposition, le Front populaire ivoirien (FPI) de Laurent Gbagbo rejette les dispositions de la Constitution qui introduisent de fait *« une succession de type héréditaire et monarchiste, en contradiction flagrante avec les principes démocratiques »*.

Le FPI fonde ses arguments sur l'article 9 de la Constitution selon lequel *« le président de la République est élu au suffrage universel direct »* et réclame qu'un gouvernement de transition – auquel participerait M. Gbagbo – soit mis en place et chargé d'organiser des élections législatives et présidentielle dans les douze mois.

« Je partirai la tête haute »

Au début de cette année, avant même que le problème de la succession ne se pose, un courant contestataire au sein du Parti démocratique de Côte-d'Ivoire (PDCI), l'ancien parti unique de Félix Houphouët-Boigny, demandait le retour à l'ancienne formulation de l'article 11 de la Constitution (*le Monde* du 3 décembre). Selon celle-ci (avant la réforme du 6 novembre 1990), en cas de vacance du pouvoir, le président du Parlement devait assurer l'*« intérim »* de la présidence avec obligation d'organiser de nouvelles élections dans un délai de quarante-cinq à soixante jours. Cette stratégie s'expliquait déjà, à l'époque, par la « guerre non déclarée » que se livraient MM. Bédié et Ouattara, les deux « barons » du PDCI. Mais le président veillait au grain et avait mis fin à la querelle en s'opposant personnellement à toute nouvelle réforme du processus de succession.

Le « Vieux Sage » reconnaissait pourtant, selon un membre du gouvernement, que la Constitution adoptée au temps du *« monopartisme »* n'était plus *« applicable »*. Le président aurait même confié au ministre son intention de proposer lui-même les amendements rendus nécessaires par l'avènement du multipartisme, le 3 mai 1990, au cours du prochain congrès du PDCI. Mais le président Houphouët, qui avait souvent promis de régler une fois pour toutes le problème de sa succession, prenait un plaisir certain à dresser ses fidèles les uns contre les autres, neutralisant ainsi les ambitions de ses « barons ». Il se plaisait à répéter : *« Je suis entré en politique la tête haute, je partirai la tête haute »*. Celui qui avait été six fois ministre – dont quatre fois ministre d'Etat – de la République française, sous-entendait qu'il comptait bien diriger la Côte-d'Ivoire jusqu'au terme de sa vie, fidèle à la tradition des Baoulés qui veut qu'*« un chef n'abdique pas ! »*

F. F.

Henri Konan Bédié « le Sphinx »

ABIDJAN

du correspondant de l'AFP

Tous ceux qui ont tenté un portrait d'Henri Konan Bédié, l'homme qui, à cinquante-neuf ans, succède à Félix Houphouët-Boigny, ont employé, à quelques nuances près, la même formule : il cultive l'art de la discrétion jusqu'à l'effacement. Une impression encore soulignée par sa petite taille, sa silhouette tout en rondeur et un léger sourire figé qui ne quitte jamais ses lèvres.

Autant de traits qui lui ont valu le surnom de « Sphinx ». Petit-fils de deux rois, il est, tout comme Houphouët-Boigny, son « père spirituel », issu d'une famille de riches planteurs (café et cacao) du pays baoulé (centre de la Côte-d'Ivoire).

Né en 1934 à Dadiékro, près de Daoukro (200 kilomètres au nord d'Abidjan), placé à huit ans sous le tutorat du roi de Daoukro, il passe son certificat d'études primaires en 1947 à l'école régionale de Bocanda avant d'entrer au collège de Guiglo. Il décroche son baccalauréat à l'école normale de Dabou et se retrouve au Sénégal où il est censé parfaire sa formation d'enseignant à l'école William-Ponty. Trois jours à peine après son arrivée au Sénégal, il plaque tout et prend un billet pour la France. Sans éclat mais sans hésitation.

Premier ambassadeur à Washington

Il veut devenir avocat et s'inscrit à la faculté de droit de Poitiers. Licence, diplômes d'économie politique et de sciences économiques, certificat d'aptitude à la profession d'avocat, il s'apprête à passer son doctorat lorsqu'en 1958 la Côte-d'Ivoire acquiert un statut d'autonomie interne. Rappelé à Abidjan, il va, pendant quelques mois, exercer ses talents à la sous-direction de la caisse d'allocations familiales qu'il quitte dès la fin de l'année pour un stage au ministère français des affaires étrangères. Deux ans plus tard, il se retrouve ainsi agent contractuel à l'ambassade de France à Washington.

Petit poste mais grosse chance. En août 1960, la Côte-d'Ivoire accède à l'indépendance. Fort de son expérience dans la capitale américaine, Konan Bédié, qui n'a alors que vingt-six ans, est chargé d'ouvrir la première ambassade ivoirienne à Washington. En 1966, Houphouët-Boigny, impressionné par ses relations avec les milieux d'affaires américains, le rappelle et lui confie le portefeuille de l'économie.

Konan Bédié y restera onze ans. Jusqu'à ce qu'en 1977 il soit éclaboussé par le scandale financier des « complexes sucriers », une sombre affaire de constructions d'usines surfacturées. Pris dans le « coup de balai » qui emporte une dizaine de ministres suspectés par Houphouët-Boigny d'avoir touché des pots-de-vin, il entreprend sa traversée du désert.

Rentré en grâce, il revient au pays et se fait élire député dans sa circonscription natale de Daoukro. Dès son élection, il accède au « perchoir » de l'Assemblée qui fait de lui le successeur constitutionnel du « Vieux », dans l'ombre duquel il a bâti toute sa carrière et d'où, pour la première fois, il est appelé aujourd'hui à sortir.

En octobre 1992, il avait surpris l'opinion en sermonnant le gouvernement. L'éclat avait été interprété comme un avertissement au premier ministre, Alassane Ouattara, qui s'était implicitement posé en candidat potentiel à la succession d'Houphouët-Boigny. « L'homme tranquille » avait fait savoir qu'il n'entendait pas se laisser prendre, au dernier moment, un fauteuil vers lequel toute son action – patiente – le portait depuis près de trente ans.

JEAN-PIERRE GALLOIS

M. Mitterrand salue « l'une des plus grandes voix » de l'Afrique

Interrogé sur la succession du président défunt, Michel Roussin, le ministre de la coopération, a souligné, mardi 7 décembre, que *« la Constitution ivoirienne dit que c'est le président de l'Assemblée nationale qui prend la succession. Pour nous, c'est la Constitution qui s'impose »*. Approuvant ainsi l'accession d'Henri Konan Bédié au fauteuil de chef de l'Etat, selon des dispositions constitutionnelles contestées par l'opposition et même certains membres du parti au pouvoir, M. Roussin a toutefois déclaré qu' *« il n'y aura pas d'ingérence »* de la part de la France dans le débat politique ivoirien. La semaine dernière, M. Roussin avait dépêché à Abidjan son directeur de cabinet, qui était accompagné d'un haut fonctionnaire du Quai d'Orsay (*le Monde* du 30 novembre).

La mort de Félix Houphouët-Boigny a suscité de nombreuses réactions en France, l'ancienne puissance coloniale. Le chef de l'Etat, François Mitterrand, a salué la disparition de *« l'une des plus grandes voix »* de l'Afrique dans un message de condoléances adressé au nouveau chef de l'Etat. Exprimant sa *« très grande tristesse »*, M. Mitterrand a rendu hommage à la *« sagesse »* du président disparu et à *« son dévouement à la cause de la paix »*.

Le ministère des affaires étrangères a déploré la disparition d'un *« fils illustre, un homme d'Etat exceptionnel, et le bâtisseur d'une grande nation pacifique et moderne. (...) La communauté internationale perd avec Félix Houphouët-Boigny un des hommes d'Etat les plus éminents de ce siècle »*, a indiqué le Quai d'Orsay.

La mémoire d'Houphouët-Boigny, qui fut plusieurs fois ministre en France, et notamment du général de Gaulle, a été saluée par Jacques Chirac, qui a qualifié le dirigeant ivoirien de *« personnalité hors du commun »*. Jacques Foccart, ancien conseiller du général de Gaulle pour les affaires africaines et ami proche du chef d'Etat décédé, a estimé qu'Houphouët-Boigny *« était une espèce d'arbitre, et la France perd en lui un très grand ami, un homme solide qui a été avec nous depuis des années et qui est arrivé à obtenir une indépendance totale de son pays sans effusion de sang. Il avait horreur de la violence »*. Valéry Giscard d'Estaing a estimé que *« par sa modération, son sens du dialogue, la qualité de sa perception humaine, le président Houphouët-Boigny représentait, dans son pays et dans le monde, l'exemple de la sagesse africaine »*.

L'Assemblée nationale a observé, mardi, une minute de silence, et son président, Philippe Séguin, a déclaré que *« la disparition de ce grand ami de la France sera douloureusement ressentie »* par les députés français, rappelant que *« le président Houphouët-Boigny avait siégé sur les bancs de l'Assemblée nationale française de 1945 à 1958 »*. Jean-Marie Le Pen a estimé que *« la France perd un ami de toujours et l'Afrique un de ses dirigeants les plus prestigieux »*.

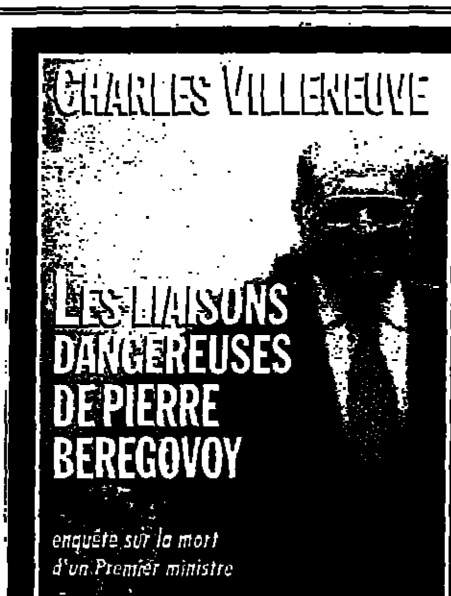
En Afrique, le président sud-africain, Frederik de Klerk, a été le premier chef d'Etat du continent à réagir en adressant un message de condoléances à la Côte-d'Ivoire, qui est l'un des rares pays africains à entretenir des relations diplomatiques au plus haut niveau avec l'Afrique du Sud. Le gouvernement centrafricain a décrété un deuil de trois jours à partir du 8 décembre, pour rendre hommage à ce *« très grand fils de l'Afrique »*, a indiqué le président Ange Patasse. Le Zaïre a aussi décidé un deuil national et le gouvernement a fait mettre les drapeaux en berne.

Ce décès *« est une nouvelle terrible et triste pour toute l'Afrique »*, a déclaré le chef de l'Etat béninois, Nicéphore Soglo. *« Maintenant, ses fils, c'est-à-dire les jeunes présidents africains, doivent se donner la main pour préserver l'essentiel. Ce deuil est nôtre, nous sommes tous solidaires, au nom de l'Histoire, mais aussi de l'avenir »*, a déclaré le président du Mali, Alpha Oumar Konaré.

« L'Afrique vient de perdre un de ses plus illustres fils, qui représentait les archives, de la colonisation à l'indépendance. Tous les chefs d'Etat africains ont perdu un père », a renchéri le président du Gabon, Omar Bongo.

A Washington, le porte-parole du département d'Etat a indiqué qu'Houphouët-Boigny avait été *« un ami de longue date des Etats-Unis* [et] *un avocat infatigable de la paix, partisan du consensus et du compromis. Son absence se fera cruellement sentir »*.

Quant au directeur général de l'UNESCO, Federico Mayor, il a exprimé sa *« profonde tristesse »* à l'annonce de la mort du président ivoirien. – *(AFP, Reuter.)*



Une tragédie

"L'auteur ne cherche pas à juger. il s'efforce de comprendre".
EDWY PLENEL, LE MONDE

249 p
99 F

PLON

La mort du président ivoirien

Une économie grevée par la chute des cours des matières premières

Politiquement difficile, la succession du président Houphouët-Boigny s'annonce périlleuse sur le plan économique. Non pas que rien n'ait été fait tout au long des trente-trois années de règne du président disparu, au contraire. Avec une croissance proche de 7 % l'an, en moyenne, de 1965 à 1980, la Côte-d'Ivoire, par l'importance de son produit national brut (PNB), arrive en deuxième position des pays d'Afrique de l'Ouest (1), et occupe la troisième place, si l'on considère le PNB par tête – à égalité avec le Sénégal. En 1960, l'industrie ne représentait que 6 % du PNB. Trente ans plus tard, sa part est proche de 23 %.

Davantage que les statistiques, une image illustre le fruit des « années Houphouët » : celle d'Abdijan, orgueilleuse capitale économique du pays et métropole moderne. Les gratte-ciel foisonnent. Les larges avenues quadrillent cette cité où vivent 2,3 millions de personnes.

Ce bilan honorable sur une longue période ne doit pas masquer la terrible crise qui secoue le pays depuis le début des années 80. L'étalon du PIB par habitant permet d'en mesurer les ravages. Au cours des cinq dernières années (1989-1993), il a dégringolé d'un tiers (32,7 %).

Paris paie les dettes

Les recettes de l'Etat ivoirien s'en ressentent. Elles n'ont pas dépassé 505 milliards de francs CFA (2) en 1993 contre 624 milliards cinq ans auparavant. Du coup, qu'il s'agisse d'améliorer les infrastructures du pays, les services de santé, de promouvoir l'éducation ou d'aider les entreprises publiques, l'Etat ne fait plus son devoir. Ses investissements ont chuté de moitié par rapport à 1988.

Cause essentielle de cette crise qui ronge la société et appauvrit l'Etat : la chute du cours des matières premières. Entre 1986 et 1991, le cacao – dont près du tiers de la production mondiale provient de Côte-d'Ivoire – a vu son prix dégringoler de 59 %, et celui du café de 72 %. Or, à elles seules, ces deux *« cultures de rente »* représentent les deux tiers des exportations ivoiriennes.

Plutôt que de s'adapter à cette nouvelle donne, la Côte-d'Ivoire d'Houphouët-Boigny a choisi la fuite en avant et a emprunté à tout va. Résultat, la dette extérieure du pays a explosé. Elle s'élèverait aujourd'hui à 17,5 milliards de dollars (105 milliards de francs, soit 1,5 fois le PIB), de sorte que, par tête d'habitant, la dette de la Côte-d'Ivoire est cinq fois plus élevée que celle du Nigéria pourtant lui aussi en bien mauvaise posture.

La chute du niveau de vie

Évolution du PIB par habitant en Côte-d'Ivoire

1989	1990	1991	1992	1993*
-4,6%	-8,9%	-4%	-4,9%	-6,2%

* estimation

Si la Côte-d'Ivoire honorait la totalité du service de sa dette, elle devrait lui consacrer les trois quarts de ses exportations. Le fardeau serait insupportable. En réalité, les remboursements ne dépassent pas 20 % de ce qui est dû. Moyennant quoi, la Côte-d'Ivoire s'est coupée de toutes les sources de financement extérieur, exception faite de la Banque mondiale qui voit depuis des années ses prêts à la Côte-d'Ivoire remboursés rubis sur l'ongle par... la France. En 1993, Paris – par ailleurs principale victime de cette défaillance de la Côte-d'Ivoire – aura ainsi versé plus de 1,5 milliard de francs à la Banque mondiale.

La situation ne saurait durer longtemps. Fin décembre, une délégation du Fonds monétaire international (FMI) était attendue en Côte-d'Ivoire, l'objectif étant de mettre sur pied – avant la fin du premier trimestre de 1994 – un nouveau plan d'ajustement structurel (PAS) et de renflouer l'économie du pays.

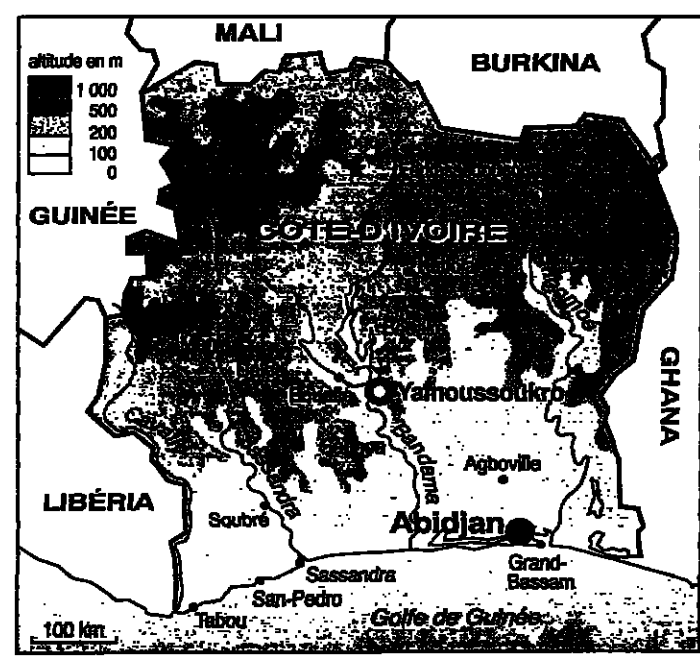
La médecine recommandée par le FMI passera par des sacrifices supplémentaires pour la population ivoirienne. Jusqu'ici, ils ont été inégalement répartis. Les producteurs de cacao ont eu plus que leur part du fardeau : en 1986-1987, le kilo de cacao leur était payé 400 francs CFA. Six ans plus tard, le prix n'était plus que de 200 francs. Pour le café, la purge a été encore plus sévère (les prix du café vert sont passés de 400 à 140 francs). En comparaison, les fonctionnaires de l'Etat n'ont été que relativement peu touchés. Au cours des cinq dernières années, les dépenses de personnel dans le budget de l'Etat n'ont baissé que de 6 % (celui-ci a préféré rogner sur les dépenses de fonctionnement).

Capital pour la Côte-d'Ivoire, car il conditionne une reprise de l'aide financière internationale, un accord avec le FMI passera sans doute par une répartition plus équitable des sacrifices. Les paysans seront moins mis à contribution que les citadins. En clair, des coupes claires dans l'administration et une accélération du programme de privatisation sont à prévoir. Ainsi qu'une dévaluation du franc CFA à laquelle, en privé, Alassane Dramane Ouattara, le premier ministre ivoirien, n'est plus opposé.

JEAN-PIERRE TUQUOI

(1) Chiffres 1992.
(2) 1 franc = 50 francs CFA.

CLÉS



■ **Superficie :** 332 453 km².

■ **Capitale :** Yamoussoukro (120 000 hab.), ville natale de Félix Houphouët-Boigny. Abidjan, ancienne capitale, reste le centre économique du pays (environ 2 millions d'habitants).

■ **Population et ethnies :** 10 815 694 habitants (recensement de 1988). Plus de 60 groupes ethniques ; les principaux sont les Baoulés (23 %), Bétés (18 %), Sénoufos (15 %).

■ **Langues :** français (officielle), dioula, baoulé, bété (locales).

■ **Religions :** musulmans (39 %), chrétiens (28 %), animistes (17 %).

■ **Institutions politiques :** ancienne colonie française, la République de Côte-d'Ivoire est indépendante depuis le 7 août 1960. Le régime est de type présidentiel. Félix Houphouët-Boigny avait été réélu, pour un septième mandat en octobre 1990. Le pouvoir législatif est exercé par une Assemblée nationale élue. Le multipartisme a été instauré le 3 mai 1990. Le pays est membre, notamment de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), de la Communauté économique de l'Afrique de l'Ouest (CEAO) et du Conseil de l'entente.

■ **Forces armées :** 7 100 hommes (terre : 5 500 ; marine : 700 ; air : 900) ; les forces paramilitaires comptent 7 800 hommes.

■ 600 soldats français du 43e Bima sont stationnés en Côte d'Ivoire.

La fin d'une époque franco-africaine

Félix Houphouët-Boigny disparu, c'est une époque qui se termine. Une époque faite de relations particulières, d'échanges de bons et loyaux services, d'une double allégeance qui liait Paris aux capitales africaines francophones et qu'incarnait le président ivoirien, dernière grande figure des indépendances.

Trois décennies d'après-indépendance s'achèvent. Le cordon ombilical n'est certes pas encore coupé : la France, bouée de sauvetage, reste le premier bailleur de fonds de ses anciennes colonies. Mais une normalisation – une banalisation ? – des relations franco-africaines, amorcée depuis quelques années, a été renforcée par les prises de position du gouvernement Balladur.

Félix Houphouët-Boigny personnifiait l'ambiguïté des liens entre l'Afrique francophone, dont il se posait en tuteur, et l'ancienne puissance colonisatrice, à la fois respectueuse et intéressée. Pour s'être érigé en rempart contre l'expansion communiste du temps de la guerre froide – disputant le rôle au général Mobutu –, pour avoir réglé maintes et maintes crises dans l'ouest africain, le président ivoirien était devenu intouchable.

L'ambassadeur de France à Abidjan, Michel Dupuch, en aura fait l'expérience. Le diplomate s'apprête à quitter son poste après avoir passé quatorze ans en Côte-d'Ivoire. A cette longévité, une seule explication : Félix Houphouët-Boigny s'est plusieurs fois opposé à son rappel à Paris. La même aventure était arrivée au prédécesseur de M. Dupuch, l'ambassadeur Raphaël-Leygues, resté en poste pendant près de seize ans.

A l'inverse, combien de services le « vieux sage » aura-t-il rendu à Paris ? Parmi les exemples les plus récents : la position, dans le conflit du Libéria voisin, d'une Côte d'Ivoire soutenant de manière voilée la rébellion de Charles Taylor, avec la discrète bénédiction de la France. Ou encore le rôle de médiateur joué, entre les interlocuteurs de la crise togolaise, par un Félix Houphouët-Boigny en famille avec deux des « clans » togolais.

Ni le Gabonais Omar Bongo, ni le Sénégalais Abdou Diouf, ni le Burkinais Blaise Compaoré – qui a tout fait séduire Paris, en jouant les bons offices dans les crises libérienne et togolaise – ne pourront jamais prétendre succéder à Houphouët-Boigny dans ce rôle de « père des Africains francophones ». Un rôle que l'ancien ministre du gouvernement français, devenu président ivoirien, tenait à merveille car il était le « centre nerveux » de tout ce que le continent et Paris comptaient de réseaux.

Obligation de résultats

Une ère nouvelle s'ouvre aujourd'hui : les hommes ne sont plus les mêmes, les réseaux perdurent mais s'essouflent, et surtout l'argent est moins facile. Sur le continent africain, les régimes ont changé. Pour quelques Mobutu ou Eyadéma qui ont tenu bon dans la tempête, de nouvelles têtes ont émergé – au Bénin, au Mali ou au Niger, par exemple –, avec lesquelles il est possible de traiter autrement que par le biais de relations florentines.

A Paris aussi, les interlocuteurs du « pré carré » ont changé : dans les ministères concernés, les énarques ont remplacé les anciens de l'Ecole nationale d'outre-mer. Les ministres africains en visite ne sont plus ceux des affaires étrangères, mais de l'économie et des finances. Les conversations ne portent plus sur le vote de telle ou telle résolution de l'ONU, mais sur le « dégraissage » des fonctions publiques, l'harmonisation du droit des assurances ou la réorganisation des services douaniers... Finis les palabres, place à l'obligation de résultats !

Ce discours est celui du nouveau gouvernement. La lettre du premier ministre, Edouard Balladur, envoyée en septembre aux chefs d'Etat des quatorze pays de la zone franc (*le Monde* du 23 septembre) a fait un énorme effet dans les capitales africaines. En s'engageant à ne plus fournir d'aide qu'aux gouvernements qui concluront des accords avec le Fonds monétaire international – ce qui n'est le cas pour l'instant que de quatre d'entre eux – la France a tapé du poing sur la table comme jamais elle ne l'avait jamais fait.

Plus question (en principe ?) d'assurer les fins de mois, d'épargner aux Etats en faillite d'incessantes grèves de fonctionnaires, en épongeant les arriérés de salaires... Paris n'accordera plus qu'une « prime à la bonne gestion ». Ne seront (théoriquement ?) aidés que ceux qui se seront pliés aux injonctions du FMI et de la Banque mondiale. Lesquels exigent, avant de s'engager dans un programme d'assistance, le nettoyage des écuries d'Augias et, notamment, le licenciement des fonctions publiques pléthoriques, au risque de provoquer des flambées sociales.

Les prémices d'un désengagement ?

Soit dit en passant, les institutions de Washington militent pour la dévaluation du franc CFA, sujet tabou à Paris. La France se déchargerait-elle d'une décision aux effets sismiques, qu'elle sait inéluctable, en jetant ses partenaires africains dans les bras des institutions monétaires internationales ? C'est en tout cas le raisonnement du président gabonais : *« Moi, je n'aime pas ce genre de choses, on aurait pu me dire :* « Président Bongo, voilà ce que nous pensons » *d'une manière claire, nette et précise, mais pas user de palliatifs ; la France ne veut pas le dire* [qu'il faut dévaluer] *et préfère que ce soit la Banque mondiale et le FMI qui le fassent »* (1). Et Omar Bongo de poursuivre, dans son verbe truculent : *« Alors demain, que nous demandera-t-on encore ? De dormir à la belle étoile pour être bien récompensés et ne plus porter la cravate ? »*

Le président gabonais n'est certes pas le mieux placé pour pourfendre les efforts de rigueur prônés par Paris. Mais sa réaction reflète une inquiétude générale : les Africains ont l'impression d'être lâchés. Des voix s'élèvent ici et là pour réclamer la « prime à la démocratie » promise en juin 1990 par François Mitterrand dans son discours de La Baule, en constatant qu'avant même son versement elle s'est mue en « prime à la bonne gestion ».

Si personne, en ces temps de vaches maigres, ne saurait contester le bien-fondé de cette politique de rigueur, d'aucuns y voient, à Paris, les prémices d'un désengagement de la France de sa seule zone d'influence. *« Ce n'est pas l'Afrique qui s'éloigne de la France, c'est la France qui s'éloigne de l'Afrique »*, affirme, amer, un spécialiste des affaires africaines qui admet volontiers qu'on impose aux Africains les efforts demandés aux Français, mais redoute de voir la fin de la relation privilégiée entre la France et ses anciennes colonies.

Inquiétude prématurée ? Sans doute est-il effectivement trop tôt pour se prononcer. Mais il est vrai que, dans les cercles du pouvoir, le débat est ouvert. Qui l'emportera, des gestionnaires pragmatiques, partisans d'une banalisation des relations franco-africaines, ou des défenseurs du « pré carré » ?

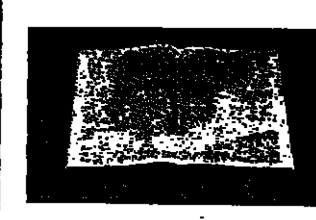
MARIE-PIERRE SUBTIL

(1) Entretien diffusé par Radio-France Internationale le 30 septembre.



LA RÉFÉRENCE

FORMAT GÉANT
30,5 cm × 45,5 cm
Volume relié.
520 pages dont
229 pages de cartes en 8 couleurs.
48 pages de cartes thématiques.
Echelles du 1/10.000 au 1/270.000.000.
Index de plus de 210.000 noms.
AVEC 14 PAGES DE CARTES SPECTACULAIRES DU RELIEF DE LA TERRE.



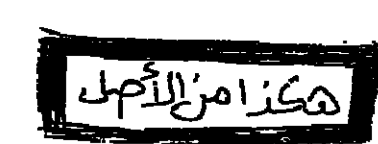
ENTIÈREMENT REMIS À JOUR.

L'Atlas universel, fruit de l'association du MONDE et de SÉLECTION DU READER'S DIGEST, est l'ouvrage de référence.
Complet, précis, prestigieux et unique en son genre, il offre une vision irremplaçable du monde contemporain.
D'une extrême richesse planimétrique et d'une codification claire et dense, c'est à la fois un inventaire méticuleux des lieux, un point historique et un outil indispensable.
Luxueux ouvrage culturel, l'Atlas universel est le plus actuel, le plus utile et le moins conformiste des cadeaux.

EN VENTE CHEZ VOTRE LIBRAIRE

Sélection du Reader's Digest — Le Monde
LE MONDE A PLEINE PAGE

AGENCE EPHYRA - 30.59.53.43



Félix Houphouët-Boigny

Les nombreuses vies du président ivoirien

Suite de la première page

Félix Houphouët-Boigny dont l'univers mental incluait l'antique fétichisme, a été aussi l'agent d'une modernisation incontestable, avec son cortège de drames et de traumatismes sociaux mais aussi avec ses indéniables progrès.

« En tant que chef de canton, dit-il à un visiteur un jour de 1964 à Yamoussoukro, *j'ai hérité de la totalité du patrimoine national, des bijoux, des poisons, des fétiches. »* Chez lui, il était moins le président de la République ivoirienne que, selon ses propres termes, *« le chef de la famille des Boigny, de leurs biens et de leurs divinités »*. Ses biographes disent qu'il est né le 18 octobre 1905 dans ce village baoulé, qu'il devait transformer en « Versailles ivoirien ». Le sobriquet d'Houphouët – « balayure à jeter » –, destiné à conjurer le mauvais sort, lui fut attribué afin d'éloigner de lui les esprits maléfiques, car sa famille avait perdu plusieurs nouveau-nés.

Les Français l'envoient à l'école – ce que la famille n'accepte pas volontiers. Dans un internat de Bingerville, il se convertit au catholicisme, puis il part pour le Sénégal comme élève-maître à l'école normale William-Ponty, dans l'île de Gorée. A-t-il alors fait preuve de l'esprit frondeur qu'on lui prête, en protestant auprès du gouverneur de Bingerville parce que les élèves dahoméens voyageaient sur le pont alors que les Ivoiriens, mieux lotis, avaient droit à la troisième classe? La légende le veut.

Sorti major de sa promotion, en 1925, il regagne la Côte- d'Ivoire avec le grade de médecin auxiliaire et est nommé à Abidjan, à l'hôpital central. L'administration coloniale lui reproche déjà sa « mentalité sénégalaise » – son mauvais esprit –, car il regroupe en une amicale unique les médecins auxiliaires, aides-médecins et infirmiers. L'administration semble du moins apprécier ses qualités professionnelles. Houphouët-Boigny va devenir, pendant ce séjour, le porte-parole d'une bourgeoisie terrienne naissante.

« On nous a trop volés ! »

Depuis quelques années déjà, les chefs traditionnels, ayant pris conscience de l'intérêt des cultures spéculatives – café, cacao –, s'y étaient consacrés, s'octroyant à titre privé les terres du village qu'ils avaient pour mission de protéger. Des citadins éduqués se sont également lancés dans la production de café et de cacao, ou dans l'exploitation forestière. Quand la crise intervient, ils se manifestent pour la première fois, encouragés – notamment par la SFIO (1) – à opposer un *« refus de vente »* aux *« prix dérisoires »* offerts par les commerçants.

Le 22 décembre 1932, l'organe de la SFIO, *le Trait d'union*, publie une lettre ouverte intitulée « On nous a trop volés », et dont on saura, en 1964 seulement, que l'auteur était Houphouët-Boigny. Dans ce texte, le futur président prend la défense des planteurs ivoiriens. Il ne cessera plus de le faire un demi-siècle durant.

Contrairement à la légende, Houphouët n'est pas un prince, descendant de la reine des Akoués, mais, si l'on en croit sa propre déposition devant une commission d'enquête sur des *« incidents survenus en Côte-d'Ivoire »* en 1950, son lignage est celui d'un *« petit vassal »* d'un chef baoulé. Dès avant la deuxième guerre mondiale, chef d'une grande famille de planteurs, Houphouët est riche. Il reconnaît lui-même qu'en 1939 il était *« le plus grand propriétaire terrien du pays »*.

En août 1944, le gouvernement d'Alger autorise les syndicats professionnels en Afrique. Un Syndicat agricole africain (SAA) est aussitôt créé en Côte-d'Ivoire par de gros planteurs, dont Houphouët-Boigny. Le SAA, qui rassemble vite douze mille adhérents (trois planteurs ivoiriens sur cinq), lance une campagne en faveur du travail volontaire, auquel les colons européens sont, bien évidemment, opposés.

L'abolition du travail forcé

En 1945, le gouvernement provisoire de la République ayant décidé que la Côte-d'Ivoire serait représentée à l'Assemblée constituante par deux députés – l'un représentant les « citoyens » et l'autre les « sujets » français –, Houphouët est candidat du SAA. Malgré toutes les entraves, il est élu. Sur le chemin de la métropole, de passage à Dakar, il décide d'ajouter à son nom le patronyme de Boigny (le bélier), qui serait celui d'un aïeul. En 1946, il fait adopter une loi sur l'*« abolition du travail forcé »* à laquelle ce nouveau nom restera attaché. Pour beaucoup d'Ivoiriens, encore aujourd'hui, Houphouët-Boigny reste l'« homme de 1946 », le héros de cette abolition. D'autres tempèrent l'éloge en observant que ce combat servait également à l'époque les intérêts des planteurs de la SAA.

En avril 1946, les planteurs africains créent le PDCI, Parti démocratique de la Côte-d'Ivoire, et quelques mois plus tard, à Bamako, est fondé le RDA. Cette formation, dont le sigle sera un code célèbre, porte à sa présidence Houphouët-Boigny, en l'absence d'autres dirigeants africains de premier plan. Boudé par les socialistes français, le RDA a l'appui du Parti communiste et Houphouët va jouer habilement de ce soutien pendant quelques années. Tout en s'affichant « compagnon de route », Houphouët-Boigny ne peut s'empêcher de tenir parfois des propos peu orthodoxes : *« Personne ne peut m'acheter, car je suis plus riche que le gouverneur. »*

En 1948, la Côte-d'Ivoire n'échappe pas à la vague de répression des nationalismes naissants qui se développe dans l'empire français. Des incidents sanglants ont lieu. Provocations, violences et manœuvres isolent peu à peu sa formation et cela explique, au moins en partie, le virage amorcé dès 1950 par Houphouët-Boigny. Le futur chef d'Etat craint que les masses ne lui échappent, qu'une explosion incontrôlable se produise. Il lui faut calmer le jeu. Il entame donc un dialogue avec l'administration.

Le refus des grands ensembles

A cette époque, même quand il « salue » encore le douzième congrès du PCF dans le langage du militant anticolonialiste, Houphouët s'engage, lors d'un séjour en France dans la voie du « désapparentement ». Mettre un terme à la répression dans son pays, reprendre en main et relancer le RDA, se redonner les moyens d'une politique sont des ambitions qui exigent de composer. Pressé par François Mitterrand, jeune ministre de la France d'outre-mer, qui veut faire accepter par les colons la nouvelle politique africaine, Houphouët est contraint de donner de multiples gages de collaboration à l'administration. Il ira jusqu'à dire, en 1955 : *« Il n'y a pas, il ne peut y avoir d'action utile en dehors de la coopération. »*

Cette collaboration rapporte des dividendes. Même si les brimades administratives se poursuivent encore quelques temps, Houphouët remporte, en 1956, un très net succès électoral. Pourtant, encore une fois, il se trouve un peu à contre-courant, à l'époque de la loi-cadre et de la montée des nationalismes africains, au lendemain de Dien-Bien-Phu et des débuts de l'insurrection algérienne. Il n'est alors guère favorable à des réformes. En revanche, à l'époque où la Côte-d'Ivoire est devenue la « vache à lait » de l'Afrique occidentale française (AOF), il se fait de plus en plus l'avocat des colons français locaux et des planteurs ivoiriens, en voulant jouer les seules cartes du territoire . Il ne tolère pas, en effet, que celui-ci *« porte à bout de bras »* l'AOF, et préconise *« une adhésion directe de chaque Etat à la Communauté française »*. Ce comportement sera désormais une constante chez celui qui, en 1960, après avoir été ministre du gouvernement français puis premier ministre, en avril 1959, du gouvernement ivoirien, devient le « père de l'indépendance ».

Le « Vieux » s'est toujours méfié des passions africaines, des grands mouvements d'« union » sans lendemain qui secouent le continent, des projets qui ne tiennent pas compte des réalités. Il joue la sécession du Biafra, pour briser l'influence montante du Nigéria, géant de l'Afrique noire. Il refuse que sa voix se perde dans un vaste concert francophone. Tout en acceptant de participer à la fondation, en 1963, de l'Organisation de l'unité africaine, à Addis-Abeba, il la conçoit, avant tout, comme l'occasion d'une concertation entre chefs, entre sages, et non comme la tribune d'un panafricanisme dont il souligne les vices tout autant que les vertus.



Le voilà donc, avec l'indépendance, « patron » d'une nouvelle entreprise, la Côte-d'Ivoire, dont il ne change ni le nom ni les habitudes, alors que la Côte-d'Or est devenue le Ghana et que le Dahomey fera place au Bénin. Le voilà lançant des défis aux « progressistes » africains, qui veulent tout chambouler sans trop comprendre qu'ils n'en ont pas les moyens, ou encore à Senghor à qui il reproche, dit-on, de parler de l'*« Eurafrique »*, alors que lui, Houphouët, la bâtit. La Côte-d'Ivoire garde son nom et ses Blancs. Ces derniers s'y installent même de plus en plus nombreux, sachant que le rapatriement des capitaux y est libre, que les investissements y sont souvent d'un très bon rapport.

Tous les cinq ans, le « Vieux » se fait plébisciter, à l'occasion du renouvellement de son mandat présidentiel. Il n'est pas, constitutionnellement, comme nombre de ses pairs, président à vie. Il l'est, tout simplement, à demeure. A ceux qui lui reprochent un accord de défense avec la France – qui fait de l'embryon d'armée ivoirienne une « petite muette » –, ou encore de ne pas bouleverser les structures héritées de la période coloniale ou de ne pas transformer les mentalités, il oppose ses réalisations. La Côte-d'Ivoire est peut-être, dans les années 60, en Afrique l'un des Etats où l'« africanisation » des cadres tarde le plus, Houphouët n'en a cure. Il bâtit avec ceux qui savent le faire. Et à son idée.

Abdijan devient donc une ville-champignon, gratte-ciel sur lagune et, comme partout ailleurs, bidonvilles à la périphérie. Le pays se couvre de routes, la télévision s'introduit partout, les forêts sont saccagées, le bois payant la note. A Yamoussoukro, le « village » du chef baoulé se transforme en un Brasilia payé au prix fort.

Une expansion coûteuse

Marbre de Carrare et écoles ultra-modernes pour de futures élites. Une infrastructure moderne se met en place dans la paix civile. Les officiers demeurent dans leurs casernes, contrairement à ce qui se pratique bien souvent ailleurs sur le continent. Comme tout chef africain, Houphouët, ne tolérerait pas qu'un membre de son entourage lui porte ombrage. Il veille à ce que tout ce petit monde, qui vit de prébendes sous l'autorité du chef, demeure dans le rang. Les gratifications accordées aux bons élèves sont nombreuses.

La machine économique se grippe dans la fin des années 70, quand les brutales augmentations successives des prix du pétrole accroissent l'endettement massif d'un Etat qui ne parvient plus à jouer les locomotives de l'expansion. Après avoir triplé – entre 1975 et 1977 – les cours du cacao et du café s'effondrent, et, avec eux, les profits de la « Caistab », la fameuse Caisse de stabilisation des produits agricoles qui, dans son gratte-ciel d'Abidjan, finançait jusqu'à 40 % du budget d'investissement ivoirien.

Le mérite du « président-planteur » avait été de faire confiance aux paysans, contrairement à tant de ses pairs, sensibles seulement aux désirs d'une bourgeoisie urbaine coupée du pays profond. Son erreur fut de continuer à miser sur le cacao et le café malgré le retournement du marché. L'âge explique sans doute son entêtement à nier la réalité, quand il explique la chute des recettes ivoiriennes par le seul complot des multinationales. Face à la concurrence asiatique, il tente vainement de se prévaloir de la *« qualité africaine »*. *« La mort dans l'âme »*, il se résigne finalement à ne plus garantir qu'un prix réduit de moitié aux 200 000 producteurs ivoiriens.

« Corrompu ! démission ! »

Avec la crise économique et sociale, les dépenses somptuaires deviennent de plus en plus choquantes. Une certaine gêne s'empare des guides à Yamoussoukro, naguère salué par M. Giscard d'Estaing comme *« le village où souffle, l'esprit de la Côte-d'Ivoire »* et dont nul ne s'aventure plus à dire s'il sera vraiment la capitale politique du pays au vingt et unième siècle. En finançant de coûteuses constructions confiées le plus souvent à des architectes et entrepreneurs étrangers, Houphouët-Boigny avait voulu *« casser l'image du nègre de paillote ! »*. Il risque surtout de renforcer celle du « roi nègre » mégalomane et gaspilleur de l'aide internationale.

Le pape se fit prier pour consacrer la basilique Notre-Dame, réplique de Saint-Pierre de Rome élevée en pleine savane africaine pour, dit-on, 1,5 milliard de francs. Le clergé africain n'est pas le dernier à s'interroger sur l'utilité d'une réalisation attribuée au caprice d'un vieillard *« qui croit gagner ainsi son ciel »*.

Il n'était pas tellement adroit, de la part d'Houphouët-Boigny, de protester que la basilique fût édifiée avec sa fortune personnelle. Longtemps ce tabou a été respecté, même après un discours fameux, prononcé en 1983 devant le gouvernement, sur l'enrichissement de sa famille : *« Les gens s'étonnent que j'aime l'or. C'est parce que je suis né dedans... J'ai été le premier en Côte-d'Ivoire à introduire une Cadillac : les gouverneurs n'en avaient pas ! »*.

En mars 1990, l'inimaginable se produit : des jeunes manifestent aux cris de *« Houphouët voleur ! Houphouët corrompu ! Démission ! »* Dans la bonne société abidjanaise, où l'on a profité de la période faste autant que le chef de l'Etat, chacun à son échelle, on se garde bien de propos aussi iconoclastes. Mais le « syndrome Bourguiba » est perceptible : il faudrait que ce vieillard – dont on ne sait même pas l'âge exact – passe la main avant de sombrer dans la confusion mentale. Les grandes manœuvres pour la succession sont ouvertes, par ceux-là mêmes qui défilent dans la grande villa du quartier de Cocody, près d'Abidjan, où le président multiplie les audiences et prend les décisions entre deux accès de fatigue.

Après l'affaire du cacao, le président se dédit une deuxième fois. Il avait proclamé que le multipartisme ne pouvait conduire le pays qu'au réveil des conflits tribaux ; au printemps 1990, sentant l'inutilité de lutter contre la « contagion » après les événements d'Europe de l'Est invoqués par tous les contestaires africains, il ordonne, au ministre de l'intérieur de légaliser les formations politiques qui en feront la demande.

Un septième mandat

C'est dans ce contexte que le « Vieux » brigue un septième mandat présidentiel. Pour la première fois confronté à un adversaire, Laurent Gbagbo, il gagne haut la main son pari en remportant, le 28 octobre 1990, le scrutin présidentiel, avec plus de 80 % des voix. L'époque bénie est révolue où il se faisait élire avec 100 % des suffrages exprimés, mais le président s'accomode bien des nouvelles réalités politiques.

Des frondes d'étudiants et de lycéens perturbent de nouveau la « quiétude » ivoirienne en 1991. Les paras-commandos investissent le campus de Yopougon et le « Vieux », d'une certaine manière, viole le serment qu'il s'était fait de ne jamais faire *« couler une seule goutte de sang humain »*. Les manifestations reprennent au début de 1992 aux cris de : *« Houphouët, vieux gaga cynique et dictateur. »* La situation se dégrade. Seul le président pourrait prendre les décisions nécessaires pour mettre fin à la crise. Mais il n'est plus là. *« Il est en vacances, ça fait des années qu'il n'en a pas pris »*, plaide son premier ministre, Alassane Ouattara. Parti pour quelques semaines en France, Félix Houphouët-Boigny ne rentre en Côte-d'Ivoire que cinq mois plus tard.

Les militaires, notamment les membres de la garde républicaine, une unité d'élite, occupent à leur tour les rues de Yamoussoukro, le 4 avril 1992, pour obtenir le paiement de leurs soldes et quelques avantages. Les mutins rentrent finalement dans leurs casernes après que le président les eut assurés que leurs revendications seraient prises *« en compte dans les limites des disponibilités financières du pays »*. L'économie ivoirienne est loin d'être florissante et l'Etat a du mal à boucler les fins de mois.

Les absences de Félix Houphouët-Boigny sont de plus en plus fréquentes et de plus en plus longues. Sa santé se dégrade progressivement. En mai dernier, il vient à Paris pour consulter ses médecins. Il est opéré d'un cancer de la prostate au mois de juin, dans le service d'urologie de l'hôpital Cochin. Mais il reste en France après son opération, veillant de loin aux affaires de son pays. Le premier ministre ivoirien lui rend souvent visite et le « Vieux », dit-on, aurait même présidé quelques mini-conseils des ministres... à Paris. Il est hospitalisé de nouveau, le 9 octobre, dans le service du professeur Bernard Debré.

Il ne quitte l'hôpital Cochin que pour être admis dans une clinique de Genève. Sa fille Marie – qui réside en Suisse et gère la fortune familiale – et son épouse, Thérèse, souhaitaient le soustraire à l'influence d'une « deuxième famille » togolaise, soucieuse d'obtenir une part de l'héritage. C'est le premier ministre, Alassane Ouattara, qui prend finalement la décision de faire rentrer Félix Houphouët-Boigny à Yamoussoukro, à bord d'un avion privé, le 19 novembre. Le doyen des chefs d'Etat africains ne devait plus sortir du palais présidentiel, qu'il avait fait bâtir à grands frais.

Au soir de sa vie, son seul souci était de trouver une porte de sortie lui permettant de garder la tête haute. Devant des critiques de plus en plus vives, il évoquait, ces derniers temps, l'*« ingratitude des peuples »* et la *« haine »* de la presse étrangère. Il exprimait souvent sa *« tristesse »* devant les malheurs de l'Afrique et devant les procès qui lui étaient faits personnellement. Quand les passions seront apaisées, un jugement pourra être porté sur celui qui assura à son pays plus d'un quart de siècle de paix civile et de développement sur un continent qui avait si mal « digéré » ses indépendances.

L'Histoire retiendra cependant que le « Vieux sage » n'avait pas eu la sagesse de prévoir réellement sa succession. Il n'avait pas pu s'y résoudre, tant il estimait son destin lié à celui de la Côte-d'Ivoire. Une seule chose est sûre maintenant qu'on ne verra plus la frêle silhouette du « Vieux » à la droite du président Mitterrand lors des sommets franco-africains : plus rien ne sera jamais comme avant dans la « grande famille » privée de son patriarche.

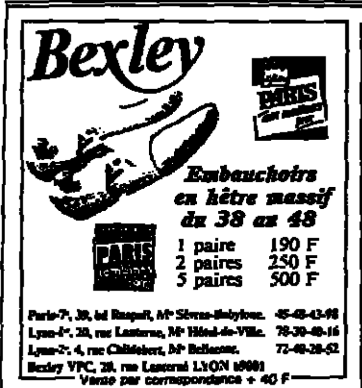
FRÉDÉRIC FRITSCHER
JEAN DE LA GUERIVIÈRE
et JEAN-CLAUDE POMONTI

(1) Section française de l'Internationale ouvrière, ancêtre du Parti socialiste.

Depuis 1894
DE LA SIMPLE RETOUCHE
AU PLUS BEAU VÊTEMENT
avec la garantie
d'un grand maître tailleur
dans un choix de 3000 tissus
A qualité égale, ses prix sont les plus bas.
LEGRAND Tailleur
Hommes et dames
27, rue du 4-Septembre, Paris - Opéra
Téléphone : 47-42-70-61.
Du lundi au samedi de 10 h à 18 h

Saint-Lazare
15, pl. du Havre
43-87-34-64
GRANDS
OU
FORTS
Rafal

Bexley
Embauchoirs
en hêtre massif
du 38 au 48
1 paire 190 F
2 paires 250 F
5 paires 500 F
Vente par correspondance + 40 F

MON IMPER

IMPERS ET PARKAS H & F
BURBERRYS, BARTSONS,
GORE-TEX...
Un cadeau de bienvenue vous sera offert.
63, Faubourg Poissonnière 75009 PARIS
Tél. : 48-24-46-98

REVEILLON EXCLUSIF
RESERVE AUX EPICURIENS
du 30 décembre 93 au 2 janvier 94
À SAINT PETERSBOURG
Séjour au GRAND HOTEL EUROPE LUXE
+ visite privée du musée de l'Ermitage
+ concert privé au Palais Menshikov
Prix par personne : 19 750 F
MOOVING
Téléphone : (1) 40 30 09 66

LES POLITIQUES DE L'EMPLOI
par Jérôme Gautié
75 F
Vuibert

AFRIQUE

ALGÉRIE

Onze ressortissants étrangers ont été assassinés en deux mois et demi

Des inconnus armés ont assassiné un informaticien britannique, Malcolm David Vincent, mardi 7 décembre, à Arzew, à 300 kilomètres à l'ouest d'Alger, alors qu'il faisait le plein de carburant dans une station-service. La victime, âgée de quarante et un ans, travaillait pour la société britannique Pullmann-Kellog, sous-traitant de la *compagnie pétrolière nationale* Sonatrach.

Le même jour, un retraité français, Max Barbot, soixante-sept ans, a été retrouvé mort, tué d'une balle dans l'abdomen, à Larbaa, un village situé à une vingtaine de kilomètres au sud d'Alger, dans une région considérée comme un bastion des groupes armés islamistes. Ce célibataire, qui vivait depuis longtemps dans le pays, a été assassiné dans une baraque qu'il occupait dans l'enceinte d'une entreprise commerciale privée, dont il avait été l'un des employés. *«En l'état actuel, les investigations ne permettent aucune affirmation quant au mobile de cet homicide»*, a indiqué un communiqué officiel.

Le ministre des affaires européennes, Alain Lamassoure, qui présentait, mardi, au Sénat, le budget des affaires étrangères, s'est dit *«très préoccupé par l'évolution de la situation en Algérie»*. Soulignant que la France *«souhaite aider l'Algérie à procéder à une réforme économique qui n'a été que trop longtemps retardée»*, M. Lamassoure a précisé : *«Nous sommes prêts à poursuivre notre aide qui s'adresse au peuple algérien et non pas à tel ou tel gouvernement.» «La situation politique intérieure apparaît dangereusement bloquée*, a-t-il ajouté. *La France tient à rappeler son attachement au respect des droits de l'homme et sa condamnation de la violence d'où qu'elle vienne, ainsi que son souci de parvenir à une réconciliation de tous les Algériens.»*

Ce sont, au total, onze ressortissants étrangers, dont trois Français – deux géomètres avaient été retrouvés égorgés, le 21 septembre, près de Sidi Bel Abbès, vingt-quatre heures après leur enlèvement –, qui ont été assassinés en deux mois et demi. La semaine dernière, un homme d'affaires espagnol et une résidente russe avaient été tués par balles, l'une près de Médéa et l'autre à Alger.

Dans un message écrit que ses ravisseurs avaient remis à Michèle Thévenot – l'un des trois agents consulaires français enlevés à Alger – lors de sa libération, le 31 octobre dernier, un délai d'un mois avait été donné aux ressortissants étrangers pour quitter l'Algérie. Y a-t-il une relation de cause à effet? Depuis l'expiration de cet ultimatum, quatre étrangers ont été assassinés.

A *tout le moins, la médiatisation* de cet ultimatum a-t-elle pu libérer des énergies au sein d'une mouvance islamiste très éclatée, et même bien au de-là... Reste qu'à l'approche de la fin du mandat du Haut Comité d'Etat (HCE), prévu pour le 31 décembre, et de la possible réunion d'une conférence nationale, chargée de dessiner les contours d'une nouvelle transition, les parties prenantes cherchent à faire monter les enchères.

GABON

Incidents à Libreville dans l'attente des résultats de l'élection présidentielle

LIBREVILLE

de notre envoyée spéciale

La tension est montée d'un cran, mardi 7 décembre, à Libreville, où les ressortissants de l'Union européenne ont reçu instruction de ne pas circuler en ville après l'agression dont plusieurs d'entre eux ont été victimes.

Au moins trois Français et un Canadien ont été molestés par des jeunes gens et leur véhicule endommagé, à la suite de la dispersion d'une manifestation par les forces de l'ordre. Des petits commerces ont été pillés.

Dans l'attente des résultats du premier tour de l'élection présidentielle de dimanche, majorité et opposition clament la victoire de chacun de leur candidat. La Nouvelle alliance pour la démocratie et le changement, coalition de cinq partis soutenant le président sortant, a déclaré Omar Bongo vainqueur, tandis que la Convention des forces du changement (CFC), qui réunit huit des douze candidats d'opposition, a annoncé la victoire du Père Paul Mba Abessole, en déclarant détenir les résultats mais attendre la proclamation des chiffres officiels avant de les divulguer.

La CFC a contesté les premiers résultats diffusés lundi, en énumérant plusieurs localités dans lesquelles le nombre de votants serait supérieur au nombre de personnes de plus de dix-huit ans ; ainsi de la ville de Leconi, dans le Haut-Ogooué, la province d'origine du président Bongo, où le nombre d'électeurs a été officiellement de *«3 456, alors que 2 106 personnes sont en âge de voter, d'après le recensement»* .

«Il n'est pas question de violence», a néanmoins déclaré, au nom de la CFC, le candidat Jules-Aristide Bourdes-Ogouliguendé, qui avait pourtant affirmé la veille, devant les journalistes : *«En cas de manipulation, nous allons gaspiller* [casser].*»* Selon de nouveaux résultats partiels, portant sur environ un tiers de l'électorat et rendus publics mardi dans la soirée, Omar Bongo arriverait *en tête mais devrait affronter* Paul Mba Abessole, au cours d'un second tour prévu, le cas échéant, le 19 décembre.

M. P. S.

AFRIQUE DU SUD

Le Conseil exécutif de transition est officiellement entré en fonctions

JOHANNESBURG

de notre correspondant

Le Conseil exécutif de transition (TEC), dont la création a été ratifiée par le Parlement le 23 septembre, après de longues discussions entre les négociateurs du processus de réforme constitutionnelle, est officiellement entré en fonctions mardi 7 décembre (*le Monde* du 8 décembre). C'est un organisme hybride qui tient à la fois du conseil consultatif et du conseil exécutif. Il a pour principales fonctions de créer et de garantir les conditions qui permettront le bon déroulement des premières élections multiraciales prévues pour le 27 avril 1994. Pour jouer son rôle, le TEC s'appuie sur différentes structures :

– une Haute Autorité de l'audiovisuel, chargée d'octroyer les fréquences et de surveiller les ondes durant la campagne électorale;

– une commission des médias qui assure l'impartialité des services d'information de l'Etat (radio, télé et services de communication officiels);

– une commission électorale qui organisera la consultation.

Le TEC participe aussi à la gestion du pays et au contrôle de l'action gouvernementale. Dans cette tâche il a autorité sur sept commissions, de six à huit membres chacune, spécialisées dans les domaines de l'ordre public, la défense, le renseignement, les gouvernements locaux et régionaux, les finances, les affaires étrangères et le statut des femmes.

Tous les partis ayant participé aux négociations constitutionnelles ont, de droit, un délégué au TEC. Ceux qui ont quitté les négociations peuvent y envoyer un représentant, à condition d'adhérer aux principes de la nouvelle Constitution. Le gouvernement dispose également d'un siège au TEC, occupé par Roelf Meyer, le ministre du développement constitutionnel.

Le mode d'intervention du TEC dans les affaires gouvernementales n'a pas été clairement défini, ce qui laisse présager de futurs conflits de compétences, notamment en matière d'ordre public, question hautement sensible que le président De Klerk considère de son domaine réservé.

G. M.

ASIE

MALAISIE

Kuala-Lumpur réfléchit sur le sort de ses peuples indigènes

Alors qu'Anwar Ibrahim, successeur désigné du chef du gouvernement, Mahathir Mohamad, accède au poste de vice-premier ministre, Kuala-Lumpur vient d'accueillir un séminaire international sur les «peuples indigènes», minorités souvent laissées pour compte du développement économique.

KUALA-LUMPUR

de notre envoyé spécial

Grand vainqueur du récent congrès de l'UMNO, le parti au pouvoir en Malaisie, qui l'a élu au poste de numéro 2, M. Anwar a été nommé, mercredi 1er décembre, vice-premier ministre. Le ministre des finances, qui est âgé de quarante-six ans et représente l'aile dite des «nouveaux Malais», succède à son rival malheureux, Abdul Ghafar Baba, démissionnaire (*le Monde* du 11 novembre).

Ce n'est sans doute pas une coïncidence si cette promotion s'est accompagnée d'un exercice de «glasnost» dans un pays où la vie politique et les médias sont sévèrement contrôlés par un gouvernement qui ne rechigne guère à jouer de la corde du nationalisme. Le «Séminaire international sur les peuples indigènes», ouvert le 29 novembre par M. Anwar – dans le cadre de l'Année internationale décrétée par les Nations unies, – a touché, en effet, deux sujets extrêmement sensibles : le sort des habitants d'origine de la péninsule et l'exploitation forestière intensive dans les zones qu'ils habitent.

La Malaisie connaît une situation particulière : la principale ethnie, les Malais, est à peine plus nombreuse que les immigrants d'origine chinoise et indienne. Mais ces mêmes Malais, qui ont la haute main sur la direction du pays, doivent faire face à la question des aborigènes de la péninsule, les Orang Asli, confinés dans les forêts, et des peuples d'origine des deux Etats de Malaisie orientale, le Sarawak et le Sabah.

Le thème de ce séminaire était d'ouvrir un débat, avec une participation internationale, à la fois gouvernementale et de représentants de peuples *indigènes* : Indiens des Amériques ou Aborigènes australiens. L'intention était louable. Elle manifestait une prise de conscience des autorités, leur intention d'accepter un dialogue et la comparaison avec les expériences étrangères en matière de protection et de développement de minorités ethniques défavorisées, exclues du pouvoir, du partage des richesses et tenues en tutelle. Pour la première fois, s'ouvrait un débat sur un sujet lié aux droits de l'homme.

«Intellectuels au cœur sensible»

A l'issue d'une réunion, qui semblait parfois destinée à montrer aux Malaisiens que leurs dirigeants bénéficient d'une haute image internationale et que leur politique est la meilleure, les participants ont demandé une reconnaissance du droit des peuples indigènes à posséder leur terre et la mise sur pied d'organismes consultatifs, nationaux et internationaux, permettant à ces peuples d'exprimer leurs sentiments et leurs revendications, souvent étouffées par le pouvoir ou ignorées, voire méprisées, par les populations majoritaires. Sur ce plan, les représentants des peuples indigènes de Malaisie ont pu prendre contact entre eux et avec leurs frères d'ailleurs sans risquer d'être suspectés de subversion.

Mais cette ouverture, réelle, a eu son revers. Le vice-ministre de la culture et du tourisme a affirmé qu'il n'était pas question d'imposer à la Malaisie des critères venus d'ailleurs : chacun reste maître chez soi. Une position qui rappelle celle de la Chine, dont le délégué a proclamé que, chez lui, il n'y avait pas de problème ethnique, les 1,2 milliard de Chinois étant tous des *«peuples d'origine»*. Personne n'a mentionné que certains étaient moins égaux que d'autres, comme les Tibétains.

Dans son allocution d'ouverture, M. Anwar s'en était pris à ces Occidentaux, *«intellectuels au cœur sensible»*, qui sèment le trouble dans le tiers-monde. Fustigeant l'*«âge de l'hégémonisme atlantique»* qui a suivi la découverte de l'Amérique par Christophe Colomb, l'attitude des Américains, des Canadiens, des Australiens ou des Néo-Zélandais à l'égard de leurs *«indigènes»*, il a condamné ces *«intérêts acquis qui se déguisent en altruisme et en humanitarisme»*. L'attitude de ces anciens colonialistes voulant, selon lui, maintenir avec *«condescendance»* les bons sauvages dans l'isolement est inadmissible alors qu'il faut que ces derniers soient intégrés dans le processus de développement.

Kuala-Lumpur en a, en particulier, après des organisations non gouvernementales (ONG) qui critiquent l'exploitation massive de ses forêts ou la manière dont les peuples d'origine sont privés de leur terre. Ce séminaire, parfois houleux, était largement destiné à combattre leur influence. Ici, le diable a un nom : Bruno Manser, un écologiste suisse banni pour avoir défendu les droits d'une peuplade du Sarawak, les Penan. Leur cas a cristallisé des positions inconciliables. Alors que la plupart des délégués malaisiens sont restés prudemment silencieux, quelques- uns ont parlé du malaise des Penan devant un développement imposé, la destruction de leur patrimoine forestier, leur regret d'un passé où ils étaient soumis *«à la reine d'Angleterre»*. D'autres officiels n'hésitaient pas à déclarer, en privé, que les Penan mécontents n'avaient qu'à retourner dans la jungle pour servir de nourriture aux moustiques ou à *«émigrer au Canada»*.

M. Anwar a eu le courage d'ouvrir un débat délicat, même s'il en a limité fortement la portée. Reste à savoir si ce geste spectaculaire sera suivi d'effets concrets. En attendant, en bordure de Kuala-Lumpur, deux villages d'Orang Asli s'apprêtent à être déplacés : il y a quelques années, ils avaient déjà été réinstallés d'autorité pour faire place à une université; cette fois-ci, il s'agit de construire un nouveau golf...

PATRICE DE BEER

AMÉRIQUES

HAÏTI

M. Malval ne souhaite pas que l'ONU participe directement aux futurs pourparlers

Le premier ministre haïtien, Robert Malval, a déclaré, mardi 7 décembre, à New-York, qu'il ne souhaitait pas que l'ONU participe directement à la conférence de «réconciliation nationale», dont il souhaite la tenue prochainement à Port-au-Prince. Après avoir rencontré le secrétaire général, Boutros Boutros-Ghali, M. Malval a indiqué qu'il préférerait que l'ONU ait un rôle d'observateur lors de cette réunion, nous indique notre correspondante aux Nations unies. M. Malval affirme qu'il ne s'agit nullement d'un *«divorce»* entre l'ONU et lui. Le premier ministre haïtien espère que la conférence pourra se tenir entre le 15 et le 20 décembre prochain dans un hôtel de Port-au-Prince.

Il est *«presque certain»* que les dirigeants militaires y participeront. M. Malval dément enfin catégoriquement qu'il puisse remplacer Jean-Bertrand Aristide à la présidence. Le premier ministre se rend mercredi au Vatican, puis, à partir du 13 décembre, à Paris.

ÉTATS-UNIS

Dix ans de prison pour le jeune Noir qui avait agressé un camionneur blanc

Un jeune Noir a été condamné, mardi 7 décembre, à dix ans de prison pour l'agression d'un camionneur blanc lors des émeutes raciales de Los Angeles au printemps 1992, tandis que son coaccusé s'est vu infliger une peine de mise à l'épreuve. Reconnu coupable de voies de fait et d'agression contre le camionneur blanc, Reginald Denny, et plusieurs autres automobilistes, Damian Williams, âgé de vingt ans, a été condamné à la peine maximale. Le juge John Ouderkirk a néanmoins estimé qu'en raison de sa détention provisoire et de sa bonne conduite son emprisonnement ne pourra excéder huit ans.

Son coaccusé, Henry Watson, vingt-neuf ans, a été condamné à une peine de mise à l'épreuve jusqu'en 1997 et à 320 heures de travail d'intérêt général pour voies de fait. Il avait plaidé coupable pour l'attaque d'un autre camionneur.

Qualifiant les actes de Damian Williams d'*«exceptionnellement violents»* et de *«cruels»*, le juge Ouderkirk a déclaré qu'il était *«intolérable dans notre société»* de frapper quelqu'un *«à cause de sa race»*. – *(AFP.)*

EN BREF

CHINE : huitième détournement d'un avion depuis avril. – Un avion chinois avec 137 passagers à bord a été détourné, mercredi 8 décembre, sur Taiwan. L'appareil, qui reliait les villes de Qingdao et Fuzhou, s'est posé à Taipeh, où les pirates de l'air se sont rendus aux autorités. Il s'agit du huitième détournement d'un avion chinois sur Taiwan depuis le mois d'avril. – *(AFP, AP.)*

ETATS-UNIS : exécution en Georgie. – Christopher Allen Burger, meurtrier d'un militaire en 1977 alors qu'il était âgé de seulement dix-sept ans, est mort, mardi 7 décembre, sur la chaise électrique dans une prison de Géorgie. Le condamné a passé près de la moitié de sa vie dans le «couloir de la mort» dans l'attente de son exécution. C'est la première fois depuis trrente-six ans qu'un condamné à mort est exécuté en Géorgie pour un meurtre commis alors qu'il était mineur. – *(Reuter.)*

INDE : arrestation de huit dirigeants nationalistes hindous. – Huit importants responsables hindous ont été mis en détention, mardi 7 décembre, pour leur implication dans le sac de la mosquée d'Ayodhya, il y a un an, qui avait plongé l'Inde dans une crise religieuse qui avait fait 2 000 morts. Parmi les personnes arrêtées, figure Lal Krishna Advani, président du parti nationaliste BJP, principale formation d'opposition. – *(AFP.)*

VENEZUELA : cinq détenus tués dans une prison. – Cinq détenus de la prison de Maracaïbo (500 km à l'ouest de Caracas) ont été découverts morts, mardi 7 décembre au matin, par les responsables du pénitencier. Les victimes, quatre Colombiens et un Vénézuélien, ont été égorgés avec des couteaux confectionnés par d'autres prisonniers, a affirmé la police. Près d'une centaine de détenus ont été tués cette année dans les prisons du Vénéznéla lors de mutineries ou autres violences. – *(AFP.)*

CAMBODGE

La police thaïlandaise a découvert un important stock d'armes des Khmers rouges

BANGKOK

de notre correspondant

La police thaïlandaise a découvert, mardi 7 décembre, un arsenal d'armes et de munitions chinoises appartenant aux Khmers rouges à proximité de la frontière cambodgienne. La presse thaïlandaise a rapporté, mercredi, que les stocks (des canons à longue portée, des centaines de mortiers, de lance-grenades et de lance-roquettes ainsi que leurs munitions) étaient regroupés sous un hangar de 10 mètres de large sur 40 mètres de long dans la province de Chanthaburi, située en face du principal bastion khmer rouge de Païlin.

La police a découvert la cache à la suite de l'interception, tôt dans la matinée, sur le principal axe routier de la province, d'un camion transportant 5 tonnes d'armes cachées sous des sacs de riz. Les six hommes arrêtés ont alors indiqué l'emplacement du hangar gardé par une vingtaine de Cambodgiens qui se sont rendus sans résister. Les armes étaient neuves mais, d'après leurs numéros de série, elles auraient été entreposées sur place depuis longtemps. L'un des suspects – qui a affirmé être Khmer rouge – a déclaré que le camion se rendait à Païlin pour y livrer ses armes sur ordre de Son Sen, l'un des principaux dirigeants du mouvement. La Chine a affirmé n'avoir plus livré d'armes aux Khmers rouges depuis la signature à Paris, le 23 octobre 1991, d'un accord international de paix sur le Cambodge. Des déserteurs khmers rouges ont déclaré, de leur côté, à des enquêteurs des Nations unies que les Thaïlandais les avaient contraints, fin 1992, à transférer dans leurs zones au Cambodge leurs derniers stocks d'armes encore présents en territoire thaïlandais (*le Monde* du 1er octobre). Selon le quotidien de Bangkok *The Nation*, l'arsenal se trouvait dans une zone sous le contrôle de fusiliers marins thaïlandais.

Sa découverte est intervenue avant la visite au Cambodge, samedi et dimanche, de Prasong Songsiri, ministre thaïlandais des affaires étrangères, en vue d'aplanir plusieurs différends entre Bangkok et Phnom-Penh, y compris en ce qui concerne les liens supposés entre les Khmers rouges et des militaires thaïlandais.

JEAN-CLAUDE POMONTI



PROCHE-ORIENT

Lors de sa troisième tournée au Proche-Orient

Warren Christopher cherche à débloquer les négociations israélo-syriennes

Yasser Arafat a qualifié de *«sacrée»* au cours d'une conférence de presse réunie, mardi 7 décembre, à Bonn, la date du 13 décembre pour le début du retrait israélien de la bande de Gaza et de Jéricho, prévu par la Déclaration de principes signée, le 13 septembre dernier, à Washington. *«Je sais qu'il y a des rumeurs* (de report) *mais j'espère que cela n'arrivera pas car cela aurait des effets négatifs sur le processus de paix»*, a-t-il affirmé.

Israël s'apprêterait à libérer quelque mille deux cents prisonniers palestiniens, a affirmé mercredi le quotidien travailliste *Davar*, citant des sources proches du ministère de la défense. Selon ce journal, cette mesure, qui pourrait s'accompagner d'un début de redéploiement militaire, s'inscrirait dans le cadre des gestes de bonne volonté, destinés à créer un climat de confiance entre Palestiniens et Israéliens à l'approche du 13 décembre.

D'autre part, le secrétaire d'Etat américain a indiqué mardi à Jérusalem qu'il s'était rapproché de l'objectif central de sa troisième tournée au Proche-Orient, à savoir le déblocage des négociations israélo-syriennes, sans préciser la forme que pourrait avoir la reprise de ces discussions. *«J'espère que je pourrai vous donner des détails avant que nous quittions la région»*, a simplement dit M. Christopher, qui doit retourner jeudi à Damas.

De son côté, la délégation palestinienne aux négociations bilatérales avec Israël a évoqué, mardi, avec M. Christopher, la nécessité de mettre fin *«aux violences des colons»*, a déclaré Hanane Achraoui, qui a qualifié de *«très constructive»* cette rencontre. A cet égard, des heurts entre juifs et Palestiniens ont eu lieu le même jour à Hébron.

Une proposition de M. Weizman

Des Palestiniens ont attaqué à coups de pierres des juifs venus participer aux funérailles de deux colons tués, la veille, par un commando d'intégristes. Civils et soldats ont alors ouvert le feu en direction des agresseurs, sans faire de victime. D'autre part, un colon a été sérieusement blessé, mercredi, près de Bethléem, par un Palestinien qui a tiré à bout portant.

La violence des colons israéliens *«nécessite une protection internationale du peuple palestinien dans les territoires occupés»*, a estimé mardi, dans un communiqué publié à Damas, le commandement conjoint du Front populaire de libération de la Palestine (FPLP) et du Front démocratique de libération de la Palestine (FDLP). Ces deux organisations, hostiles au processus de paix, ont mis en garde Yasser Arafat contre *«une soumission aux pressions israéliennes»*.

A Gaza, un cheikh, considéré comme proche du Fatah, la principale composante de l'OLP, a été assassiné mardi dans sa pâtisserie par des hommes masqués. D'autre part, vingt-deux partisans du FPLP ont été arrêtés dans la nuit de lundi à mardi en Cisjordanie lors d'une rafle faite par l'armée.

Pour sa part, le chef de l'Etat, Ezer Weizman, a appelé mardi à la formation d'un gouvernement d'unité nationale. *«Nous sommes aujourd'hui dans une situation très compliquée. Il faut se rassembler»*, a-t-il affirmé. Sa proposition s'est heurtée à une fin de non-recevoir du premier ministre. *«Nous sommes occupés par la lutte contre le terrorisme et non pas par la constitution d'un gouvernement d'union nationale*, a répliqué Itzhak Rabin. *Le gouvernement s'est fixé pour politique de continuer les négociations* (de paix), *et c'est tout ce dont nous nous occupons»*. – *(AFP.)*

YÉMEN

Nordistes et Sudistes tentent de surmonter leurs divisions

Le ministre des affaires étrangères, Mohamed Salem Bassandawa, a déclaré, lundi 6 décembre, au quotidien *El Khaleej* des Emirats arabes unis, qu'au Yémen, unifié en 1990, *«il y a, en réalité, une redivision non proclamée»*. De son côté, lors d'un entetien récemment accordé, à Paris, au *Monde*, le ministre de la culture, Jarallah Omar, a reconnu la gravité de la crise et invité les deux principaux partis au pouvoir à faire des concessions dans l'intérêt de *«la patrie»* .

Nous sommes condamnés à demeurer unis. Les deux Yémens ne peuvent plus faire marche arrière sauf à voir le pays éclater en une multitude de petits Etats – et non plus selon le clivage ancien : Nord-conservateur, Sud-socialiste –, nous a déclaré en substance M. Omar. Réalisme ou vœu pieux d'un «Nordiste», membre du parti socialiste yéménite (PSY) qui gouvernait le Sud avant la proclamation de l'unité en novembre 1990, d'un homme qui tente donc de faire la synthèse encore toute théorique entre les deux ex-Yémens?

Une synthèse si théorique qu'il y a deux semaines, le Congrès populaire général (CPG) du président Ali Abdallah Saleh, qui gouvernait le Nord, a accusé le PSY de velléités sécessionnistes, après que l'un des responsables de cette dernière formation eut proposé la recette du fédéralisme pour sortir de l'impasse actuelle. La semaine dernière, le PSY a retourné au CPG les mêmes accusations.

«La patrie, dit le ministre, *c'est un ensemble d'intérêts. Nous devons donc renoncer aux slogans creux pour* [tisser] *un réseau d'intérêts»*. Or, l'interdépendance des deux parties du Yémen est patente : *«La moitié de la population d'Aden est originaire du Nord. Il y a plus de soixante-dix mille ouvriers originaires du Nord dans le Hadramaout. Le pétrole extrait dans le nord aboutit sur la mer Rouge et le gaz qui sera extrait de Maareb sera acheminé par oléoduc vers Aden»*, argumente-t-il.

La place qu'occupe le port d'Aden dans le Yémen unifié explique sans doute aussi pourquoi le PSY, implanté principalement dans le Sud, se sent assez fort pour opposer une résistance tenace au gouvernement central installé à Sanaa. Les résultats des dernières élections législatives – qui ont révélé un regain de popularité du PSY après une perte de vitesse consécutive à la proclamation de l'unité – le confortent dans sa résistance.

M. Omar rejette sur *«le Nord»* la responsabilité principale de la crise, même s'il admet que le PSY *«n'a pas le monopole de la vérité»* et s'empresse de distribuer des satisfecit à bon nombre de membres du CPG. Le seul fait qu'un ministre admette sans détour qu'il tient un discours *«partisan»* prouve non seulement le manque d'homogénéité de l'équipe en place mais aussi l'ampleur du fossé qui sépare les formations membres de la coalition gouvernementale. La crise est si grave qu'elle avait entraîné, début novembre, des mouvements de troupes du Nord en direction du Sud. La récente prise en otage d'un diplomate américain par une tribu, souligne, elle aussi, la faiblesse du pouvoir central.

«Un gouvernement ne peut être tenu pour responsable» de ses propos et de ses actes que s'il a toutes *«les prérogatives d'un gouvernement»*, dit M. Omar. Ce qui n'est pas le cas. *«Il faut*, martèle-t-il, *que les militaires, ou une partie d'entre eux* – sous-entendu l'armée du Nord – *cessent de gouverner en coulisses»*.

«Un mariage sans fiançailles»

L'armée est précisément l'un des multiples sujets de friction entre le CPG et le PSY, sans oublier les questions liées à la décentralisation financière, économique et administrative, à l'organisation d'élections locales, au développement équilibré, etc. Pour autant, à son avis, proposer une solution fédérale aujourd'hui ne résoudrait rien. *«L'unité yéménite a été un mariage sans fiançailles*, dit-il. *Et l'on ne peut pas célébrer les fiançailles une fois le mariage conclu. Ce qu'il faut, c'est s'employer à faire en sorte que cette unité soit réussie et équilibrée»*. Cette unité doit, d'après lui, se réaliser selon des normes communément admises, sous couvert de la loi et de l'ordre, et aboutir à la naissance d'un État moderne qui prenne en compte les particularismes locaux. Et si les tribus, selon lui, étaient jusqu'alors réfractaires à tout changement, ce n'est pas en vertu d'une quelconque tare ancestrale, mais bien parce que le régime qui gouvernait au Nord les maintenait en l'état.

Il faut, préconise M. Omar, renoncer aux deux voies originelles – celles du CPG et du PSY – et en trouver une troisième qui soit le résultat de *«concessions que feraient les uns et les autres pour la patrie»*. Belles paroles... Ce qui est, en tout cas, assez nouveau dans ces propos, c'est le net refus de rejeter la responsabilité de la crise sur le puissant voisin saoudien comme ce fut le cas pendant de longues années.

«Je ne suis plus convaincu de l'utilité d'une telle démarche», dit-il, les Yéménites étant, à ses yeux, les premiers responsables de la crise. Non pas qu'il n'y ait eu aucune *«ingérence»*. Ryad, assure-t-il, ne finance pas les extrémistes islamistes yéménites de l'organisation du Djihad, et les anciens d'Afghanistan. Un richissime homme d'affaires saoudien, Oussama Bin Laden, est bien soupçonné de leur venir en aide, mais, précise-t-il, il est interdit de séjour dans son pays et vit au Soudan.

MOUNA NAÏM

DIPLOMATIE

Nouvelle polémique entre la Macédoine et la Grèce

La Grèce a formellement démenti, mardi soir 7 décembre, des accusations de l'ancienne République yougoslave de Macédoine (ARYM), faisant état d'une violation de son espace aérien, la veille en milieu de journée, par deux avions de combats grecs. Un porte-parole officiel, Evanghélos Venizélos, a notamment declaré que cette affaire était *«dénuée de tout fondement»*, et affirmé *«que fabriquer de telles informations prouve l'attitude provocatrice de Skopje»*. M. Vénizélos a ajouté qu'Athènes avait rejeté la note de protestation que le ministère macédonien des affaires étrangères avait remise au consul de Grèce à Skopje, Elias Eliadès.

Selon le communiqué de Skopje, les deux appareils sont entrés dans l'espace aérien de la Macédoine, près de Resen (sud-ouest), et se sont dirigés vers l'antenne de télévision dominant le mont Pelister, avant d'obliquer vers le mont Kajmakcalan et de reprendre la direction de la Grèce. Une polémique similaire avait opposé les deux capitales en janvier dernier.

Par ailleurs, le ministre turc des affaires étrangères, Hikmet Cetin, a déclaré, mardi, à Skopje, que la Turquie *«appuie l'intégrité territoriale et l'indépendance»* de cette République. La Grèce, qui entretient traditionnellement des relations tendues avec la Turquie, s'oppose à la reconnaissance internationale de la Macédoine. – *(AFP.)*

EUROPE

AUTRICHE

Les attentats à la lettre piégée sont attribués à l'extrême droite xénophobe

VIENNE

de notre correspondante

Epargnée jusqu'à présent par la violence xénophobe, l'Autriche est sous le choc de la série noire d'attentats à la lettre piégée, qui ont fait plusieurs blessés graves. Les médecins ne peuvent toujours pas totalement exclure l'amputation de la main du maire de Vienne, Helmut Zilk, le plus gravement touché, qui a déjà été amputé de trois doigts.

Sous une forme ou une autre, toutes les personnes visées avaient affaire aux étrangers, aux réfugiés ou à l'immigration. Cet indice donne à penser que le ou les auteurs de ces actes *«sont à chercher dans les milieux de l'extrême droite xénophobe»*, selon le directeur général de la sécurité, Michael Sika.

La police soupçonne des néonazis autrichiens, mais n'exclut pas l'implication de néonazis allemands. L'hypothèse d'un seul fou criminel n'est pas non plus écartée, selon M. Sika. Les enquêteurs ont trouvé dans plusieurs lettres piégées une référence au comte Ernst Rüdiger de Starhemberg, un nom cité dans plusieurs revues néo-nazies, notamment *Halt*. Le comte de Starhemberg, commandant de la ville de Vienne, avait mené la défense de la cité assiégée par les Turcs en 1683. Il est considéré comme le symbole de la lutte contre les étrangers dans les milieux néonazis.

Les autorités avaient réussi, au début de l'année, à décapiter le réseau néonazi autrichien en mettant sous les verrous ses figures de proue, Gottfried Küssel, condamné à dix ans de prison, Walter Ochensberger – qui attend son procès – et Gerd Honsik, en fuite.

Selon les estimations de la police, le noyau dur de l'extrême droite compte plusieurs douzaines de personnes auxquelles s'ajoutent environ mille militants et un nombre difficile à déterminer de sympathisants. Le dirigeant populiste du Parti libéral (FPOe, droite nationaliste) Jörg Haider, connu pour ses dérapages verbaux, est l'objet de vives critiques : pour avoir attisé la xénophobie, il est accusé de porter une part de responsabilité dans l'escalade de la violence. M. Haider avait lancé au début de l'année une consultation populaire contre l'immigration, sans atteindre le million de signatures espéré. Il a condamné les attentats, comme l'ensemble de la classe politique, et a promis de *«mesurer ses propos»*. Pour preuve de sa bonne volonté, le FPOe a doublé la récompense de 300 000 schillings (environ 150 000 francs) offerte pour toute information permettant d'arrêter les auteurs des lettres piégées.

WALTRAUD BARYLI

ITALIE

Les «mains» de la Ligue

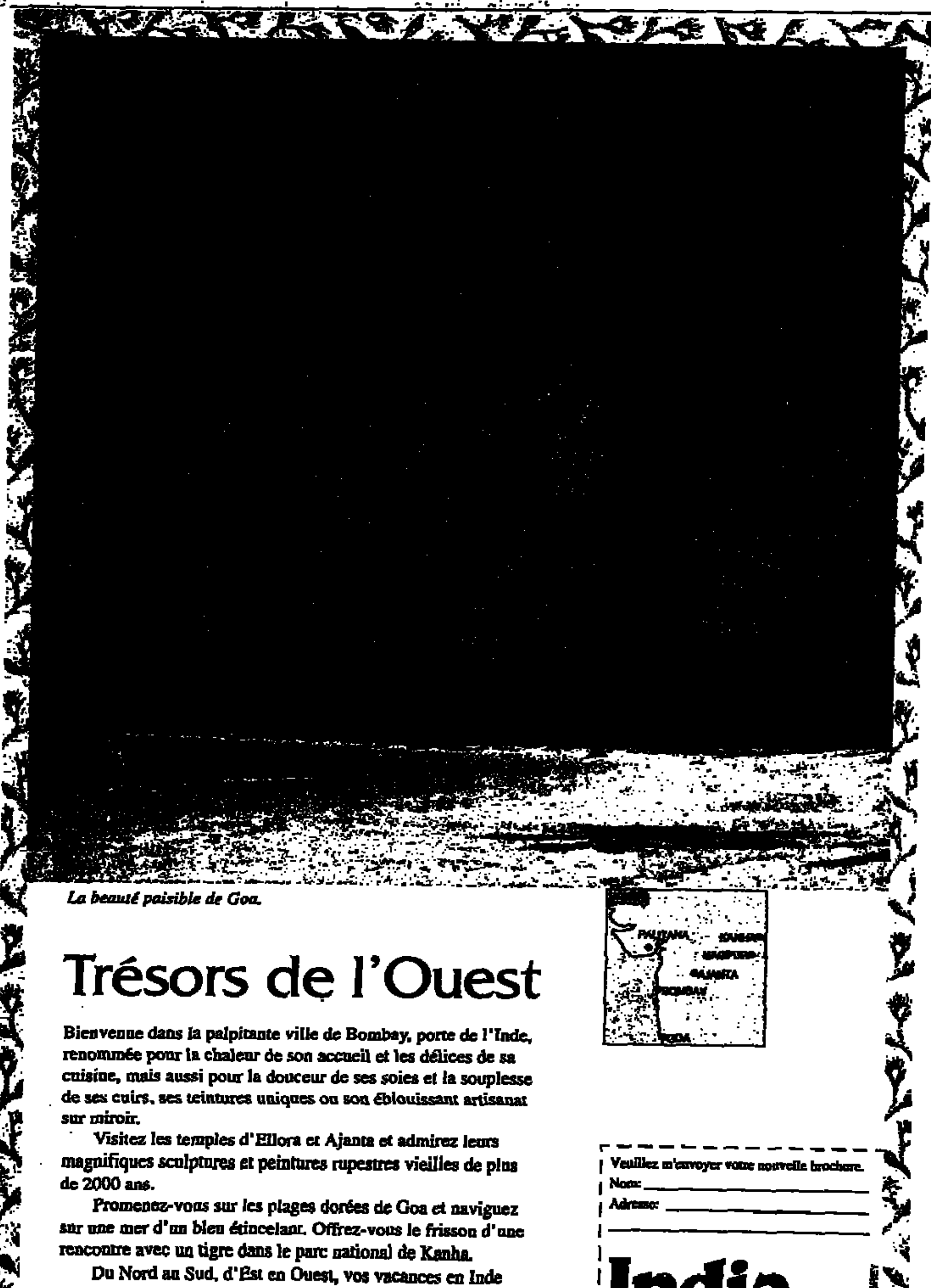
Deux jours après son relatif échec aux élections municipales, la Ligue du Nord connaît de nouveaux ennuis au point que ce mouvement, qui avait fait de la lutte contre la corruption l'un de ses thèmes de prédilection, pourrait faire figure d'arroseur arrosé.

Son ancien secrétaire administratif, Alessandro Patelli, actuellement l'un des organisateurs de ses réunions publiques, a été arrêté, mardi 7 décembre, à la demande des magistrats milanais chargés de l'enquête sur la corruption *«Mani pulite»* («Mains propres»). Il est accusé de violation de la loi sur le financement des partis politiques, et plus précisément soupçonné d'avoir reçu un dessous-de-table de la part du groupe chimique Montedison.

Le mois dernier déjà, le Parquet de Varèse avait déclenché des poursuites contre un sénateur du mouvement, Giuseppe Leoni, soupçonné d'avoir bénéficié d'un financement illégal de la maison d'édition de la Ligue.

Cette affaire avait provoqué la démission de M. Leoni et la colère de M. Bossi, contre les magistrats, alliés selon lui à *«l'ancien système»*. – *(AFP.)*

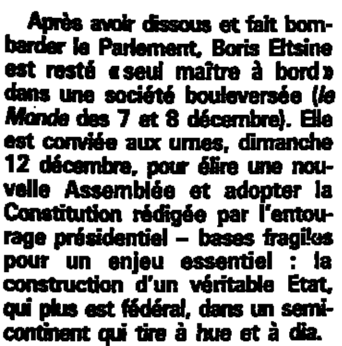
La Démocratie-chrétienne décide de soutenir les projets de Mario Segni. – La Démocratie chrétienne italienne (DC) a annoncé, mardi 7 décembre, son soutien au projet du dirigeant centriste du mouvement référendaire Mario Segni, ancien démocrate-chrétien lui-même. Il entend former une grande force politique de centre-droit pour faire contrepoids à la gauche. Dans un appel qui devait paraître mercredi dans l'organe de la DC, *Il Popolo*, le secrétaire national, Mino Martinazzoli, déclare : *«Avec l'originalité de notre expérience politique, nous entendons donner vie à l'alliance électorale proposée»* par M. Segni. – *(AFP.)*



EUROPE

La Russie en campagne

III. – *Une fédération introuvable*



Après avoir dissous et fait bombarder le Parlement, Boris Eltsine est resté «seul maître à bord» dans une société bouleversée (*le Monde* des 7 et 8 décembre). Elle est conviée aux urnes, dimanche 12 décembre, pour élire une nouvelle Assemblée et adopter la Constitution rédigée par l'entourage présidentiel – bases fragiles pour un enjeu essentiel : la construction d'un véritable Etat, qui plus est fédéral, dans un semi-continent qui tire à hue et à dia.

MOSCOU

de notre envoyée spéciale

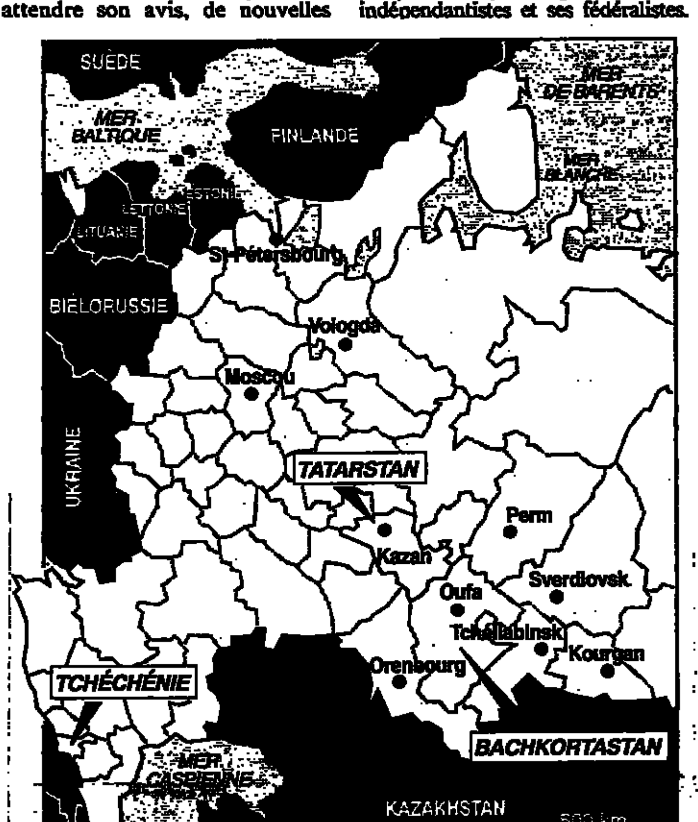
La Russie a une vieille expérience du décalage entre le discours des stratèges politiques et la réalité. C'est frappant lorsqu'on écoute les eltsiniens «radicaux» annoncer une victoire sur l'inflation ou l'avènement d'un Etat de droit. Ce l'est tout autant quand ils affirment que l'adoption de leur Constitution va donner naissance à une «nouvelle Fédération».

Le problème dépasse largement celui des 20 % de non-Russes vivant en Russie, dont une petite fraction seulement, légitimement tentée par le séparatisme, ferait courir au pays la menace d'une «désintégration» semblable à celle de l'URSS. Mais l'équipe au pouvoir cherche manifestement à présenter les choses ainsi : votez pour la Constitution ultra-présidentielle et centralisatrice le 12 décembre, disent-ils, car elle donne les moyens, en supprimant la notion de «souveraineté» des Républiques incluses dans la Russie, de mettre au pas les Tchétchènes et autres Tatars qui l'empêcheraient de tourner rond. Les «eltsiniens modérés», et certains démocrates passés à l'opposition, ne disent pas autre chose quand ils conseillent d'adopter cette Constitution *«guère démocratique, mais qui vaut mieux que rien et peut éviter des drames à la yougoslave»*. Quant à Vladimir Jirinovski – le Le Pen local, – il soutient, dans ses interventions télévisées, le texte proposé, en promettant de le durcir encore quand il sera le premier ministre de Boris Eltsine.

Ce consensus dans les flatteries aux «humiliés de la Grande Russie» a, bien sûr, des objectifs électoraux, mais aussi un prétexte objectif : autant que le conflit entre Boris Eltsine et son Parlement, c'est l'introuvable accord entre les vingt et une «Républiques» non russes de la Fédération, d'une part, et le reste de ses soixante-huit «régions» et «districts autonomes», qui empêche depuis deux ans l'adoption d'une nouvelle Constitution. Un blocage qui a plongé le pays dans l'ère des décrets présidentiels, jusqu'à la suppression du Parlement et l'adoption par référendum d'une Constitution entière que les électeurs n'auront bien sûr guère lue.

L'aigle impérial

C'est aussi par un oukaze que Boris Eltsine a donné *«au peuple multinational de Russie»*, et sans attendre son avis, de nouvelles armoiries : ce sera, comme le veut l'air du temps à Moscou l'emblème de la capitale, plaqué au milieu de celui de l'ex-empire tsariste – l'aigle à deux têtes couronnées, portant d'un côté un sceptre et de l'autre un globe surmonté d'une croix (les dix millions de musulmans en Russie apprécieront); le tout coiffé d'une troisième grande couronne...



A Kazan, capitale du Tatarstan, on a vite trouvé une interprétation : sous les tsars, affirme-t-on, les deux petites couronnes représentaient la Pologne et la Finlande annexées; dorénavant, ce seront celles du Tatarstan et de la Tchétchénie... La plaisanterie ne devrait pas plaire dans la République nord-caucasienne des Tchétchènes, où un petit million de montagnards refusent toute couronne russe, même lointaine : ils ont proclamé leur indépendance et ne participent à aucun scrutin «étranger». Mais au Tatarstan, la République qui a été le plus loin, après la Tchétchénie, dans la voie de l'indépendance, la formule de la petite couronne conviendrait parfaitement aux autorités locales.

Le Tatarstan, peuplé à moitié de Russes comme la plupart de ces Républiques dessinées sous Staline, doit, en effet, louvoyer entre ses indépendantistes et ses fédéralistes. Mais il se prévaut d'un statut spécial d'Etat «souverain et associé» à la Fédération de Russie. Il a donc refusé, comme la Tchétchénie, de signer avec Moscou le traité de la Fédération de mars 1992. Celui-ci conservait le terme de «souveraineté» des Républiques (héritage des Constitutions soviétiques), mais se gardait bien d'en définir les modalités...

Le traité fut néanmoins signé par tous les autres «sujets» de la Fédération (Républiques, territoires, régions et districts autonomes), qui y conservaient leurs statuts d'autonomie décroissante – source de rivalités infinie. La signature fut saluée comme une grande victoire sur les tendances centrifuges à l'œuvre en Russie depuis la mort de l'URSS, même si Moscou n'était pas dupe de la difficulté de passer des théories à la pratique dans ce domaine. Et pour tenter d'avoir au moins un beau texte fédéral signé par tout le monde, le Kremlin fit des avances au Tatarstan, dans l'espoir de ramener dans son giron jusqu'au dernier Tchétchène. Sept accords bilatéraux furent ainsi signés par Moscou et Kazan, donnant au Tatarstan des avantages refusés aux autres «sujets» – dont celui de vendre à l'étranger et à son compte une part importante de son pétrole.

Il est vrai que ces accords devaient rester secrets. Mais il était bien sûr vain de penser qu'un tel «secret» puisse être gardé. Les Russes en ont parlé un peu aux Tchétchènes pour les allécher, et les Tatars à leurs cousins turcophones les Iakoutes – dont l'immense République dans les glaces sibériennes produit tous les diamants de la Russie et que chacun cherche donc à avoir pour alliée. Les termes des accords tatars ont ainsi circulé comme argument des marchandages complexes entre le Kremlin et ses divers «sujets», auxquels se réduit la «politique fédérale».

Il n'est donc guère étonnant de voir fleurir, à partir de 1993, les régions qui se proclament, d'une façon ou d'une autre, des «Républiques». Cela va de la pauvre Vologda, au nord-est de Moscou, aux régions d'Extrême-Orient, déjà tournées vers l'Asie, en passant par les Républiques que proclament les Cosaques sur les marches sud de la Russie, guère appréciées des «allogènes». Toutes y voient un moyen de tirer à soi la couverture trouée du budget fédéral, en brandissant la menace de ne plus payer les impôts fédéraux ou de couper les livraisons dues «au centre». Ces menaces sont le plus souvent suivies d'effet, jusqu'à ce qu'une instance quelconque de Moscou (gouvernement, Parlement ou «commission spéciale») ne débloque une «allocation extraordinaire» – sur fond de lutte politique et de pots-de-vin. Certaines régions parviennent à vendre à l'étranger ce qu'elles soutirent ainsi au centre (une quarantaine d'aéroports «internationaux» ont ouvert en Russie), ou à le troquer avec des voisins : il se crée ainsi de véritables pouvoirs régionaux.

Le meilleur exemple en est l'Oural. Edouard Rossel, chef de l'administration de la région de Sverdlovsk, l'ancien fief d'Eltsine, affirme qu'avec ses 4,7 millions d'habitants et ses richesses industrielles, elle est le premier pourvoyeur du budget fédéral, auquel elle a versé l'an dernier 53 % de ses impôts. Alors que le Tatarstan «souverain» (3,5 millions d'habitants) n'aurait versé à Moscou que 0,1 % des siens... tout en recevant plus de subventions que Sverdlovsk. Pour protester contre ce qu'il appelle une *«prime à l'insubordination»*, le soviet régional de Sverdlovsk proclame à son tour, le 1er juillet, sa «République».

Il fut certes dit que cette action de M. Rossel, nommé à son poste par Boris Eltsine, avait été télécommandée par ce dernier pour couper l'herbe sous le pied des Républiques nationales. Mais le résultat est que M. Rossel a poussé ses ambitions : fin octobre, il édicta son premier oukaze pour mettre en vigueur la Constitution d'une vaste «République de l'Oural», à laquelle les régions voisines d'Orenbourg, Tcheliabinsk, Perm et Kourgan se disent prêtes à participer. Une telle République représenterait la moitié du potentiel industriel de la Russie. C'en était trop pour Boris Eltsine, qui destitua son ancien protégé. Et dans le projet de Constitution publié le 12 novembre, seuls les vingt et un «sujets ethniques» ont droit à leur nom de «République», les autres, dont Sverdlovsk, restant territoires, régions, etc.

Ce qui ne veut nullement dire que M. Rossel a perdu la partie. Il est soutenu par beaucoup de chefs d'entreprise de l'Oural, qui l'ont confirmé à la tête de leur puissante association économique régionale; et il est pratiquement assuré d'être élu au Conseil de la Fédération, la Chambre haute de la future Assemblée, où la guérilla repartira.

Car, en l'absence de listes réellement nationales (les partis sont surtout moscovites), cette Assemblée comprendra beaucoup de dirigeants actuels des régions, en majorité d'ex-communistes reconvertis en défenseurs des intérêts locaux, tels ceux de Sibérie qui s'étaient réunis pour menacer de couper le Transsibérien si M. Eltsine ne trouvait pas un accord avec le Parlement...

Le canon à Moscou a rafraîchi pour un temps leurs ardeurs. Mais ils ramèneront à l'Assemblée, sous un habillage «idéologique», les pratiques d'alliances et de marchandages. Amplifiées cette fois par l'argent investi dans la politique par les nouvelles et puissantes banques commerciales russes. Celles-ci soutiennent d'abord le parti d'Eltsine, et leurs filiales dans les régions ont pris une avance décisive sur les quelques banques qui se créent sur place. Mais on ne peut construire l'Etat en s'appuyant sur elles, quand tout le problème, ici plus qu'ailleurs, est d'amener les régions riches, ou intéressées à une économie ouverte sur l'étranger, à soutenir les «cendrillons» de la Fédération.

SOPHIE SHIHAB

Prochain article :

Une économie schizophrène

Boris Eltsine dans le Caucase du Nord

A quatre jours du référendum sur la Constitution, pour lequel la nécessaire participation de 50 % des inscrits s'annonce difficile, Boris Eltsine s'est rendu dans le Caucase du Nord, où se trouvent sept des vingt et une «Républiques» ethniques de la Fédération. Il y a réuni leurs dirigeants et obtenu qu'ils condamnent les appels des mouvements nationalistes locaux à boycotter le référendum et les élections législatives. Mais la réunion *«ne fut pas facile»*, comme l'a reconnu succinctement l'agence Tass. La région est en effet la plus troublée de Russie, avec plus de dix mille militaires déployés dans la zone du conflit entre Ossètes du Nord et Ingouches, aux portes de la République tchétchène, la seule en Russie à avoir expulsé l'armée russe de son territoire. M. Eltsine *«a reconnu la nécessité de prendre sous contrôle le chemin de fer qui passe par la Tchétchénie, pour mettre un terme aux actes de banditisme contre les trains»*, selon Tass – une formule rappelant la méthode utilisée pour reprendre le contrôle de la Géorgie, plus au sud. Et il a *«ordonné au Conseil de sécurité russe d'examiner immédiatement le tracé et le renforcement de la frontière avec la Tchétchénie pour la rendre imperméable»*.

M. Eltsine a aussi promis de promulger un oukaze, mais seulement *«au lendemain des élections»*, sur le retour en Ossétie des réfugiés ingouches (dont des centaines ont été tués il y a un an, y compris par les chars russes «d'interposition»). Enfin, concernant les régions russes du Kouban, de Stavropol et du Don, jouxtant le Caucase du Nord et où affluent les réfugiés, qui étaient aussi représentées à la réunion tenue à Naltchik, M. Eltsine a *«accepté de [leur] rembourser d'urgence les milliards de roubles dus pour le blé qu'elles ont vendu à l'Etat»*.

S. Sh.

Les Tatars boycottent les scrutins

KAZAN (Tatarstan)

de notre envoyée spéciale

A priori, rien ne distingue la capitale du Tatarstan «souverain», sur les bords glacés de la Volga, des autres villes russes. Ni son kremlin, image de celui de Moscou, avec murailles, palais et cathédrale, ni ses passants, la tête enfouie dans leur chapka. *«Ici, il ne peut pas y avoir de pogroms entre Russes et Tatars, parce que, regardez, on ne peut pas nous distinguer physiquement»*, affirme Vitali, en pointant le doigt vers son ami Anvar, un Tatar qui se trouve être, fort opportunément, plus blond que lui. Mais cette déclaration spontanée signifie qu'au minimum, la question inquiète.

Descendants de tribus finno-ougriennes et turques, les Tatars de la Volga ont un lourd contentieux historique avec les Russes – qui étaient leurs vassaux jusqu'à la prise de Kazan par Ivan le Terrible en 1552. Première «minorité nationale» en Russie, ils sont quelque 7 millions et n'ont jamais perdu leur cohésion et leur conscience nationale malgré une intégration poussée dans la société russe. Pour parer à tout danger séparatiste, Staline leur avait dessiné une mini-République, qui n'englobe aujourd'hui qu'un million et demi de Tatars, au milieu de presque autant de Russes.

Et pourtant le «danger» serait à nouveau là. Moscou avait prédit des «flots de sang» si les autorités du Tatarstan, d'ex-communistes devenus des nationalistes modérés, ne renonçaient pas, en mars 1992, à leur référendum sur la création d'un Etat *«souverain, sujet du droit international, associé à la Russie»*. Le vote a eu lieu, a donné 61,4 % de voix favorables, mais, loin d'attiser les passions, il a été suivi par une période beaucoup plus calme. Et si aujourd'hui les groupes nationalistes radicaux font campagne contre la Constitution de Boris Eltsine, qui supprime leur «souveraineté», et appellent au boycott des élections législatives, les Russes, majoritaires à Kazan, iront aux urnes sans problèmes. Même si les autorités se sont arrangées pour qu'il n'y ait pas de candidats du Tatarstan pour siéger au Conseil de la Fédération.

Chantage économique

Le chef du bloc parlementaire des partis «fédéralistes» (composés majoritairement de Russes), Ivan Gratchev, affirme que *«la vague séparatiste s'est achevée il y plus d'un an, quand il fut clair que, pour des raisons économiques, tous cherchent à renouer avec la Russie»*. Mais il s'inquiète de la *«propagande anti-russe publiée tous les jours dans la presse en langue tatare»* et craint qu'à terme, le président élu du Tatarstan, l'ex-premier secrétaire du parti, Mintimer Chaïmiev, ne développe un régime vraiment autoritaire.

Les intellectuels tatars ont, pour leur part, d'autres craintes : *«Moscou a désormais une méthode pour s'imposer dans ses anciennes colonies : le chantage économique, appuyé s'il le faut par une intervention militaire déguisée en opération de paix,* explique l'un d'eux, Damir Iskhakov. *Ils pourront faire pareil chez nous : comme ils doivent couper les crédits à certaines usines militaires, pourquoi ne commenceraient-ils pas par celles du Tatarstan ? Je sais que des ouvriers se préparent à descendre dans la rue si ça devait se produire.»*

Comme ces ouvriers du secteur militaro-industriel sont surtout russes et le pouvoir principalement tatar, les prétextes à heurts et à interventions ne manqueraient pas. Cependant, un conseiller du président est sceptique sur les capacités actuelles des forces russes : *«Trouver des unités qui tirent sur un bâtiment est une chose – et même, on a vu que ça ne s'est pas fait tout seul. Instaurer l'état d'urgence dans une ville ou une région entière en est une autre.»* Un temps de silence et il ajoute : *«Surtout si ces unités devaient être accueillies par deux ou trois grenades...»*

S. Sh.

ALLEMAGNE

Les sociaux-démocrates gouverneront à Hambourg avec une «association d'électeurs»

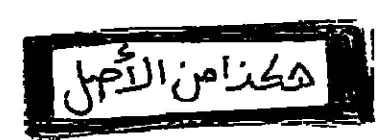
Les sociaux-démocrates (SPD) et le «Statt Partei» (Parti de l'alternative, fondé par un dissident de l'Union chrétienne-démocrate, CDU) sont parvenus, mardi soir 7 décembre, à un accord pour gouverner ensemble à Hambourg. Ces deux formations contrôlent respectivement 58 et 8 sièges sur les 121 du Sénat de la ville hanséatique, depuis les élections du 19 septembre. Officiellement, il ne s'agit pas d'une coalition proprement dite, mais d'un «partenariat» pour les quatre années à venir : les délégations ont mis au point un compromis portant notamment sur la réforme de l'administration et l'avenir du quartier des squatts de la Hafenstrasse-qui ouvre la voie à une coopération inédite *«rouge-grise»*. C'est la première fois, en effet, dans l'histoire de la République fédérale, qu'une «association d'électeurs» – le Statt Partei ne veut pas se présenter comme un parti traditionnel – participe à la formation d'un gouvernement local. Le scrutin de septembre, provoqué par l'annulation des élections de 1991, avait marqué un recul des grandes formations : avec 40,4 % des voix, le SPD avait perdu plus de sept points. La défaite avait été plus cuisante encore pour la CDU (25,1 % contre 35,1 %), tandis que les libéraux du FDP, n'ayant pas réussi à recueillir les 5 % de voix nécessaires, disparaissaient du Sénat. Les vainqueurs étaient les écologistes (13,5 % des suffrages) et ce tout nouveau Statt Partei (5,6 %), qui avait axé sa campagne sur différents thèmes : la corruption des partis classiques devenus trop étrangers aux soucis des gens, le combat contre la bureaucratie. *«Nous sommes tous des politiciens !»*, répétait à l'envi le fondateur de cette «association d'électeurs», Markus Wagner.

Au lendemain des élections, le maire social-démocrate sortant, Henning Voscherau, avait d'abord entamé des négociations avec les Verts. Ces derniers s'en étaient retirés au bout de trois semaines, de crainte de perdre leur profil propre dans une coalition avec le SPD. Le 15 novembre, le Statt Partei acceptait de discuter avec les dirigeants de la social-démocratie locale, et les ultimes détails du compromis, annoncé mardi, ont été réglés par MM. Voscherau et Wagner en personne. Les sociaux-démocrates confirment d'une certaine façon par cette alliance leur recentrage politique et beaucoup se demandent, avant la *«super année électorale 1994»* si ce «modèle hambourgeois» ne pourrait pas être suivi dans d'autres Länder.

ALAIN DEBOVE

SUISSE : Otto Stich élu président de la Confédération helvétique pour 1994. – Le Parlement helvétique a élu, mercredi 8 décembre, le ministre des finances Otto Stich, par 167 voix sur 220, à la présidence tournante de la Confédération pour 1994. C'est la deuxième fois que le socialiste Otto Stich accède à la présidence où il succédera le 1er janvier à son collègue des transports et de l'énergie, Adolf Ogi. Originaire de Soleure, en Suisse alémanique, M. Stich avait déjà occupé ce poste en 1988. – *(AFP.)*

TURQUIE : le président du principal parti pro-kurde remis en liberté. – Quatre jours avant le congrès de sa formation, dimanche, à Ankara, le président du Parti démocratique (DEP), seul parti pro-kurde de Turquie représenté au Parlement, Yasar Kaya, a été mis en liberté, mardi 7 décembre, par la Cour de sûreté de l'Etat d'Ankara, après avoir passé trois mois en détention pour *«séparatisme»*. Le tribunal a décidé de mettre M. Kaya en liberté, de renvoyer l'affaire à une audience ultérieure et de lui interdire les voyages à l'étranger *«jusqu'à ce que le procès se termine»*. – *(AFP.)*



Le débat sur la maîtrise des finances publiques à l'Assemblée nationale

■ DISCIPLINE EUROPÉENNE. Les députés ont approuvé, en première lecture, dans la nuit du 7 au 8 décembre, le projet de loi d'orientation quinquennale de maîtrise des finances publiques, qui prévoit de réduire le déficit budgétaire de 4,5 % du produit intérieur brut (PIB) en 1993 à 2,5 % en 1997. Cet objectif est conforme aux normes fixées par le traité de Maastricht pour la réalisation de l'Union économique et monétaire. Le RPR et l'UDF ont voté pour, le PS et le PC contre.

■ PRÉPARATION DU GATT. L'Assemblée nationale a approuvé lundi 6 décembre le second projet de loi de finances rectificative pour 1993 qui maintient le déficit budgétaire à 317,6 milliards de francs (soit 4,5 % du PIB), niveau fixé dans le «collectif» que la même majorité avait approuvé au printemps dernier. Le RPR et l'UDF ont voté pour, le PS et le PC contre. Le gouvernement a fait adopter, par un amendement de dernière minute, des mesures en faveur des biocarburants, qui prennent place dans les dispositions prévues en faveur des agriculteurs à l'approche de la conclusion des négociations du GATT.

Le gouvernement prévoit une croissance de près de 3 % à partir de 1995

«Pourquoi un tel projet?», s'est interrogé Philippe Auberger (RPR), rapporteur général, en présentant, mardi 7 décembre, les observations de la commission des finances de l'Assemblée nationale sur le projet de loi d'orientation quinquennale sur les finances publiques. Rappelant que cette idée tenait déjà à cœur à Edouard Balladur lorsqu'il était ministre de l'économie, entre 1986 et 1988, M. Auberger a affirmé qu'elle n'en retrouve que davantage d'actualité avec la *«situation catastrophique des finances publiques»*, marquée par l'aggravation du déficit budgétaire et la dérive des comptes sociaux.

En retard sur ses partenaires occidentaux, dont plusieurs disposent déjà d'une programmation pluriannuelle en la matière, la France se devait de se livrer à l'exercice, d'autant plus qu'il *«s'inscrit dans les perspectives du traité de Maastricht»*. Pour respecter les engagements pris dans le cadre du traité d'Union économique et monétaire, la France doit contenir ses déficits publics, qui intègrent ceux de la Sécurité sociale et des collectivités locales, au maximum à 3 % du PIB en 1997.

Le projet de loi défendu par Nicolas Sarkozy ne porte que sur les finances de l'Etat, mais *«il devra être accompagné d'un effort comparable de la Sécurité sociale et des collectivités locales»*, a affirmé le ministre. L'objectif est double : ramener le déficit budgétaire à 2,5 % du PIB en 1997 (soit 200 milliards de francs), contre 4,5 % en 1993 (317,6 milliards de francs), et stabiliser la dette à 42 % du PIB en 1997. *«A moyen terme*, a affirmé M. Sarkozy, *seule la stabilisation de l'endettement permettra à l'Etat de retrouver les marges de manœuvre indispensables à la conduite de sa politique. Le retour à la croissance ne suffira pas, à lui seul, à compenser l'augmentation des charges d'intérêt qui résulterait d'une situation où l'Etat s'enfoncerait, petit à petit, dans la spirale déficit-dette-déficit.»*

Une hypothèse «plausible»

La réalisation de l'objectif fixé par le projet de loi suppose : une augmentation de la croissance à 2,8 % par an en 1995, 1996 et 1997 (contre – 0,8 % en 1993 et + 1,4 % en 1994); pas de transferts nouveaux de l'Etat vers la Sécurité sociale et les collectivités locales; une hausse des dépenses publiques ne dépassant pas celle des prix à partir de 1995, avec une stabilisation de la pression fiscale d'Etat.

«La croissance sur laquelle repose le scénario du projet de loi, soit 2,8 % par an de 1995 à 1997, n'est pas spécialement optimiste, a affirmé M. Sarkozy. *Elle est, tout au plus, légèrement supérieure à la croissance de longue période. Lors du cycle précédent, la reprise avait dépassé les 4 % en 1988 et 1989. Pourquoi ce qui a été possible en 1988 et 1989 ne le serait-il pas de 1995 à 1997?»* En retenant l'hypothèse d'une progression des dépenses totales de l'Etat au niveau des prix à partir de 1995, le ministre du budget a indiqué que, *«compte tenu du poids de la dette et de la progression de la charge d'intérêt, les autres dépenses de l'Etat devront diminuer en volume de l'ordre de 0,4 % par an»*. *«Et c'est là qu'est la difficulté*, a-t-il reconnu, *mais il ne s'agit pas d'un objectif irréaliste.»*

Le rapporteur général estime que l'hypothèse de croissance est *«plausible»*, mais que *«le scénario proposé est extrêmement tendu»*. Aussi a-t-il émis l'idée d'envisager *«un peu plus d'inflation»*. Augustin Bonrepaux (PS, Ariège) a dénoncé un projet *«irréaliste»*, *«ni rigoureux ni sincère»*, qui *«n'a qu'un effet d'affichage»* et qui suppose, à tort, que *«la réduction du déficit entraîne un retour de la croissance»*.

C. B.

COMMENTAIRE

L'art du camouflage

A chaque présentation d'un de ses projets de loi – collectifs budgétaires pour 1993, loi de finances pour 1994 –, Nicolas Sarkozy se targue de faire preuve de rigueur et de transparence. Le ministre du budget n'a pas fait exception à la règle, mardi 7 décembre, en exposant son projet de loi d'orientation quinquennale sur la maîtrise des finances publiques, mais cette fois, le texte ne devait pas être suffisamment limpide pour que la commission des finances de l'Assemblée nationale, qui l'avait étudié, s'y retrouve elle-même.

Du coup, Philippe Auberger (RPR), le rapporteur général, commettait une erreur d'analyse dans son rapport en affirmant que, dans les hypothèses retenues par le gouvernement pour parvenir à la réalisation de son objectif de réduction du déficit budgétaire sur cinq ans, *«à partir de 1995, le cheminement ne tient plus compte de recettes de privatisations affectées au budget général pour financer des dépenses courantes»*, à la différence de 1993 et 1994. Mieux encore : le rapporteur ajoutait que *«cette solution vertueuse»* constituerait, *«si les moins-values exceptionnelles de recettes liées à la récession se prolongeaient, à l'encontre de toutes les prévisions, (...) une soupape de sécurité»*. Il suffirait, alors, d'affecter, comme en 1993 et 1994, une partie des produits de privatisation au budget général pour que l'objectif gouvernemental soit *«tenable»*, mais *«ceci ne doit représenter qu'un dernier recours»*, insistait M. Auberger.

Pas de chance ! Le gouvernement ne pourra même pas compter sur cette *«soupape de sécurité»*, car elle est déjà intégrée dans le *«cheminement»* de la loi quinquennale, ce que ne précisait pas le texte, mais M. Sarkozy a été obligé d'en convenir, mardi soir, en réponse aux questions d'Augustin Bonrepaux (PS, Ariège) et d'Yves Fréville (UDF, Ille-et-Vilaine). *«Dans les recettes, j'ai pris l'hypothèse conventionnelle que nous réaliserions sur la période, chaque année, 50 milliards de francs de privatisations. Ce qui fait 200 milliards de francs sur les quatre exercices de 1994 à 1997»*, a-t-il reconnu, en ajoutant : *«J'ai bien intégré les recettes de privatisations, mais, compte tenu de ce qu'est cette loi de programmation quinquennale d'orientation, je n'ai pas fait la différence entre le produit des recettes fiscales et les recettes de privatisations»*.

Le seul problème, pour le ministre, c'est que s'il ne fait pas la différence entre recettes fiscales et recettes de privatisations, le traité de Maastricht, lui, la fait. Il prévoit que la cession d'entreprises publiques au privé peut améliorer le solde budgétaire, mais ne modifie pas directement le besoin de financement des administrations publiques, qui est le critère retenu pour l'entrée dans l'Union économique et monétaire. Malgré l'ambition affichée par le gouvernement, la France ne serait donc pas aux normes de Maastricht en 1997.

CLAIRE BLANDIN

Le second «collectif» budgétaire pour 1993

Les députés adoptent des mesures en faveur des biocarburants

Est-ce pour amadouer les agriculteurs en ces périodes de négociations du GATT? La seule innovation du projet de loi de finances rectificative de fin d'année – le second «collectif» budgétaire présenté par le gouvernement actuel, après celui du printemps – introduit, par le biais d'un amendement gouvernemental, des mesures fiscales en faveur des biocarburants. *«C'est, avant tout, une réponse à un problème agricole*, a souligné Nicolas Sarkozy, ministre du budget. *Il s'agit d'une mesure d'accompagnement de la mise en œuvre de la réforme de la politique agricole commune, destinée à compenser en partie les effets négatifs du gel des terres.»*

L'avantage fiscal réside dans l'extension de l'exonération de la taxe intérieure sur les produits pétroliers, dont profitent déja certains biocarburants, à ceux *«obtenus exclusivement à partir de matières premières agricoles»*, produites sur des jachères, ainsi que le prévoit la réglementation communautaire. La dépense budgétaire devrait, selon le ministère, être de 215 millions de francs en 1993 et de 480 millions de francs en 1994.

La discussion rapide du «collectif» a permis à M. Sarkozy de se féliciter *«de l'heureuse surprise»*, que constitue le maintien du déficit au chiffre fixé au printemps dernier, signe, selon lui, de la *«capacité du gouvernement à atteindre ses objectifs de maîtrise des finances publiques»*. En revanche, les socialistes et les communistes ont dénoncé la présentation *«fallacieuse»* de ce collectif, qui «débudgétise» un certain nombre de charges, comme la reprise de la dette de la Sécurité sociale (110 milliards de francs) ou la suppression du décalage d'un mois de la TVA (35 milliards de francs) et n'intègre pas les intérêts de l'emprunt Balladur, dont la première échéance ne pèsera que sur le budget 1994.

Favoriser le mécénat culturel

Même Gilbert Gantier, porte-parole de l'UDF, a souligné que *«la stabilisation du déficit résulte non seulement d'une bonne gestion de la dette et d'une bonne maîtrise des dépenses, mais, aussi, d'opérations financières un peu moins glorieuses»*. Le député de Paris a cité, entre autres, la majoration de l'allocation de rentrée scolaire (dont le coût se situe entre 4,5 et 6,5 milliards de francs selon les diverses estimations), *«objet d'un transfert de charges un peu cavalier entre le budget de l'Etat et celui de la Caisse nationale d'allocations familiales»*. *«Le collectif budgétaire ne prévoit aucun crédit pour le remboursement de la CNAF*, a insisté M. Gantier. *Vous vous en êtes expliqué, monsieur le ministre, mais l'engagement est bel et bien reporté en 1994.»*

Les députés ont adopté la prorogation, pour un an, de certaines dispositions fiscales en vigueur en Corse, *«dans l'attente d'une réforme fiscale de plus grande ampleur en préparation»*; un amendement gouvernemental destiné à favoriser le mécénat culturel, en réduisant à dix ans (soit de moitié) la durée d'amortissement pour les œuvres originales d'artistes vivants acquises par des entreprises et exposées au public dans leurs locaux ou dans un musée; le report de l'entrée en vigueur, au plus tôt le 1er janvier 1995 et au plus tard le 1er janvier 1996, de l'obligation pour les entreprises de payer par virement l'impôt sur les sociétés pour les paiements supérieurs à 1 million de francs.

C. B.

Au Sénat

M. Roussin réaffirme que le franc CFA ne sera pas dévalué

Le Sénat a adopté, mardi 7 décembre, les crédits du ministère de la coopération et ceux des affaires étrangères pour 1994. Ces deux budgets ont été approuvés par les groupes de la majorité, tandis que les communistes votaient «contre» et que les socialistes s'abstenaient. Michel Roussin, ministre de la coopération, après avoir observé que la France ne peut plus *«être le seul bailleur de fonds en Afrique»*, a ajouté qu'il *«n'est pas question de dévaluer le franc CFA, car nous sommes très attachés à la zone franc»*.

Alain Juppé, ministre des affaires étrangères, retenu par les négociations communautaires sur le GATT, avait laissé Alain Lamassoure et Lucette Michaux-Chevry, ministres délégués aux affaires européennes et à l'action humanitaire et aux droits de l'homme, défendre les crédits de son ministère. M. Juppé, toutefois, est venu brièvement, en début de soirée, faire le point, devant les sénateurs, sur l'état de la négociation.

A Bordeaux

M. Mitterrand insiste sur la nécessité d'une relance européenne

BORDEAUX

de notre envoyé spécial

Venu à Bordeaux, mardi 7 décembre, à l'invitation du maire, Jacques Chaban-Delmas (RPR), pour inaugurer un nouveau pont sur la Garonne, François Mitterrand a évoqué la réunion du Conseil européen des 10 et 11 décembre. Cette réunion, a-t-il dit, revêtira *«une importance exceptionnelle»*, non pas seulement en raison de sa concomitance avec les négociations du GATT, *«mais parce qu'il s'agit de donner un nouvel élan à l'Europe communautaire»*.

«Le moyen le plus concret, le plus sensible, le plus évident de [cette] *relance serait l'acceptation d'un vaste plan, dont l'essentiel porterait sur les moyens de communication et sur l'environnement»*, a précisé le président de la République. Rappelant qu'il avait proposé, pour financer ce plan, un emprunt de 100 milliards d'écus, il a indiqué que cette somme pourrait être utilisée sur une période *«de quatre ou cinq ans»*. Evoquant les réticences de l'Allemagne et les conversations franco-allemandes de la semaine dernière, il a affirmé que celles-ci *«permettent de penser que si nous délimitons des secteurs précis, de sorte que ce plan ne soit pas du saupoudrage»*, un accord pourra être obtenu à la fin de la semaine.

M. Mitterrand a souligné que les ambitions de l'Europe vont bien au-delà du domaine commercial et qu' *«on ne fera pas l'Europe simplement avec le commerce»*.

P. J.

1...2...4...8...10...
file 100 % pur CASHMERE
Cashmere House
1963 1993
LE RESPECT DE LA QUALITÉ
En exclusivité à Paris comme a Londres et à Edimbourg, tous nos Cashmere sont vendus avec leur certificat d'authenticité.
DE 10 HEURES A 18 HEURES 30
CASHMERE HOUSE
2, rue d'Aguesseau (angle 60, fg St-Honoré)
PARIS-8e
PARIS-LONDRES.....EDIMBOURG.....PARIS.....LON.....

LE PLUS COMPLET DE TOUS LES GUIDES DISCOGRAPHIQUES
LES INDISPENSABLES du disque compact classique
Jean-Charles HOFFELÉ
Piotr KAMINSKI
Broché
1600 p.
140 F
Deux critiques indépendants vous conduisent à travers le labyrinthe du disque compact classique et ont sélectionné et commenté pour vous quelque 10 000 références disponibles.
Le fil d'Ariane du mélomane.
la Musique chez FAYARD

L'Assemblée nationale lève l'immunité parlementaire du député de la dixième

Bernard Tapie n'est pas parvenu à convaincre ses collègues qu'il serait victime d'un abus de pouvoir judiciaire

■ 437 VOIX CONTRE 72. L'Assemblée nationale a adopté, mardi 7 décembre, la demande de levée de l'immunité parlementaire de Bernard Tapie. Le vote est intervenu après deux heures et demie de débats, qui n'ont pas toujours été à la hauteur de la *« sérénité »* souhaitée, à l'ouverture de la séance, par Philippe Séguin, président de l'Assemblée nationale. Devant un hémicycle presque au complet, le député des Bouches-du-Rhône s'est efforcé, en vain, de convaincre ses pairs de ne pas accéder à la demande des juges, en évoquant à la fois le fond du dossier – les faits qui lui sont reprochés dans l'affaire Testut – et la portée politique et jurisprudentielle de cette levée d'immunité.

■ SOUTIEN DES SOCIALISTES. Les résultats du scrutin montrent que le député des Bouches-du-Rhône n'a pas obtenu un taux d'abstention ou de non-participation au vote vraiment significatif à droite. A gauche, le groupe PS a finalement adopté le vote contre, après avoir envisagé de s'abstenir. Chez les communistes, Georges Marchais, qui plaidait pour l'abstention, a été mis en minorité par les partisans du vote pour la levée d'immunité.

Bernard Tapie est arrivé un peu en avance dans l'hémicycle. Il s'est fait, pour l'occasion, une tête de député, avec un costume de député, couleur gris muraille, et une cravate assortie sur chemise blanche. Tassé sur son siège au dernier rang, il assiste à l'arrivée désordonnée et bruissante de ses collègues. Ostensiblement, *quelques socialistes, dont le président du groupe*, Martin Malvy, ainsi que Jacques Mellick, Julien Dray, Jean Glavany, Véronique Neiertz viennent lui serrer la main. Un autre choisit la voie plus discrète du petit mot de soutien, remis en main propre par un huissier. Plus théâtral, Jack Lang entoure d'un bras protecteur l'élu des Bouches-du-Rhône, pour un témoignage d'amitié qui ne devait pas échapper à l'objectif des photographes. Dans les tribunes du public, combles, l'épouse de Bernard Tapie, toute de noir vêtue, et sa fille ne perdent rien de la scène.

Il est 16 heures et des poussières. A l'opposé de l'hémicycle, les deux présidents des groupes de la majorité, Charles Millon pour l'UDF et Bernard Pons pour le RPR, s'entretiennent quelques instants. Appuyés, curieux, impudiques ou gênés, les regards des députés se tournent vers Bernard Tapie, lorsque, d'une voix monocorde, le président de l'Assemblée nationale ouvre la séance en énonçant l'ordre du jour et appelle ses collègues à la *« plus grande sérénité »* dans ce débat.

Protégé ou intouchable ?

Serein, Dominique Bussereau (UDF), rapporteur de la commission *ad hoc*, l'est quand il monte à la tribune. Il s'en tient à la lecture de son rapport, présenté le 17 novembre dernier, qui conclut favorablement à la levée de l'immunité parlementaire. Bernard Tapie, qui n'ignore rien des arguments de M. Bussereau, sursaute tout de même à l'évocation de certains d'entre eux et annote fébrilement les feuillets imprimés posés devant lui. Il s'agite encore sur son banc lorsque, dans un ajout bien peu anodin au texte de son rapport, M. Bussereau met en garde l'Assemblée contre le risque qu'un refus de levée de l'immunité parlementaire *« n'apparaisse comme un acte de défense d'un privilège, voire une autoamnistie par défaut »*. Ce dérapage contrôlé est très apprécié dans certaines travées de droite, d'où fusent les applaudissements.

Le mot « autoamnistie », ainsi jeté, sonne la fin du délai de décence qu'imposait aux députés cet ordre du jour exceptionnel. Jean-Pierre Soisson (République et Liberté), qui succède à M. Bussereau à la tribune, en fait les frais. L'ancien ministre est interrompu sans ménagement lorsqu'il plaide en faveur d'un renvoi en commission de la demande de levée de l'immunité, qui permettrait aux députés de ne pas se prononcer sur le cas de Bernard Tapie avant la fin de la session. Et c'est sous les protestations indignées et les quolibets venus de plusieurs bancs RPR et UDF qu'il dénonce *« les conditions de dramatisation qui font, sans doute, de la décision de l'Assemblée, une sorte de jugement tacite sur le fond, prononcé de façon immorale et illégitime »*.

A ces premières brèches dans la dignité du débat, Jacques Limouzy (RPR), président de la commission *ad hoc*, apporte son écot. Le ton patelin, familier, léger, dont il use pour s'opposer au renvoi en commission, conviendrait mieux à une estrade de banquet républicain, dans son Tarn d'élection, qu'à la tribune de l'Assemblée nationale un jour de levée d'immunité parlementaire.

A ce lyrisme rustique succède l'intervention beaucoup plus sèche de Louis de Broissia (RPR). S'exprimant, lui aussi, contre la motion de procédure déposée par M. Soisson, dans laquelle il voit une *« manœuvre »*, le député de la Côte-d'Or défend point par point les conclusions de la commission *ad hoc*. *« Si nous ne votions pas ce soir, nous déconsidérerions son travail »* observe-t-il. Soulignant, comme M. Bussereau, que dans un dossier semblable, *« tout autre chef d'entreprise aurait déjà été mis en examen »*, M. de Broissia réfute d'avance la thèse selon laquelle les députés RPR et UDF, majoritaires au sein de cette commission, auraient manqué d'objectivité envers M. Tapie. *« Je déclare, sur mon honneur, que je n'ai subi aucune influence me poussant à voter pour la levée de l'immunité parlementaire. Je n'ai enregistré tout au plus*, ajoute-t-il, *que quelques pressions ou interrogations discrètes faites en sens contraire. »*

Répondant à l'argument du calendrier, évoqué par M. Soisson, M. de Broissia met à son tour les députés en garde contre le *« dévoiement de la protection légitime »* de tout parlementaire. *« De personne protégée à personne intouchable, il existe une distance à préserver »*, conclut-il. *« Assez de manœuvres dilatoires ! »* lance, en écho, Jean-Claude Lefort, orateur du groupe communiste. Membre de la commission *ad hoc*, il y avait voté en faveur de la levée de l'immunité de M. Tapie. Lui non plus, il n'a pas d'états d'âme. *« La commission a estimé que la demande formulée était sérieuse, ce qui ne constitue en aucune manière un préjugement. Nous avons terminé nos travaux le 17 novembre, trois semaines de perdues, c'est déjà trop ! »*, s'exclame-t-il.

En regard du propos dépouillé de M. de Broissia et de M. Lefort, le registre de la mystique révolutionnaire, auquel a recours Louis Mexandeau, porte-parole du groupe socialiste sur cette motion de procédure, se révèle un peu déplacé et, surtout, beaucoup moins efficace. La référence au serment du Jeu de paume et à Mirabeau fait sourire dans les travées de droite, quand on ne s'y esclaffe pas bruyamment au parallèle osé par M. Mexandeau entre *« l'automutilation »* de leurs prérogatives, dont les parlementaires se rendraient coupables en acceptant de lever l'immunité d'un de leurs collègues, et les heures noires de la République que furent Thermidor ou juillet 1940.

« C'est ma vie qui se joue »

Dans un hémicycle qui a définitivement renoncé à la sérénité, c'est à peine si l'on entend le député socialiste relever que, dans l'affaire Tapie, *« ce n'est pas seulement un homme qui est en cause, mais, aussi, une fonction : la fonction parlementaire »*. *« Elle ne demande pas de privilèges, mais ne mérite ni l'opprobre, ni l'indignité »*, affirme M. Mexandeau.

La motion de renvoi est rejetée sans surprise. Pour Bernard Tapie, il est l'heure de livrer à ses pairs la grande explication qu'il a promise, la plaidoirie *pro domo* annoncée à grand fracas depuis quelques semaines.

Lorsque, du haut de la tribune, il pose les yeux sur l'hémicycle redevenu soudainement silencieux, il a le teint blême et sa voix se voile dès les premiers mots. *« Dans l'histoire de la V[e] République*, dit-il, *quatre demandes de levée de l'immunité parlementaire ont été accordées.*



C'est dire qu'une telle décision est exceptionnelle. Les fautes commises par ces anciens collègues étaient graves : atteinte à la sûreté de l'Etat, complot contre la République, pillage des fonds publics, fuite à l'étranger pour échapper à notre justice... Inutile de dire que je ne me reconnais pas dans ces fautes-là. »

L'émotion est là, tout entière, dans cette image d'un député meurtri, qui fait face, seul, à plus de cinq cents paires d'yeux braquées sur lui. Elle est fugace.

Bernard Tapie semble soudainement bifurquer. Il n'a plus un regard pour les feuillets disposés sur son pupitre, dans lesquels a été consignée une argumentation solide. Il attaque le rapporteur, qui, explique-t-il, *« s'est cru autorisé à anticiper sur ce que le juge d'instruction pourrait avoir à me reprocher »*. Le député s'estompe et cède la place au PDG du groupe Bernard Tapie Finances. La représentation nationale ne lui paraît, tout à coup, pas plus impressionnante qu'un quelconque tribunal de commerce ou un conseil d'administration. *« Quatre milliards »*, *« caution bancaire »*, *« taux d'intérêt »*, *« 0,5 % »*, *« emprunt obligataire »* : Bernard Tapie jongle avec les chiffres, les flux et les reflux financiers, et retrouve tout son allant pour expliquer, devant des députés médusés et incrédules, comment une société estimée 40 millions de francs voit soudain son prix tomber à 1 franc.

On s'exclame sur les bancs de la droite. Bernard Tapie s'interrompt : *« Je vous demande de m'écouter un peu, car c'est, en quelque sorte, ma vie qui se joue en ce moment. »* Le coup porte, mais l'accalmie est de courte durée. *« Il me semble*, observe-t-il avec une ingénue naïveté, *que je ne vous ai pas convaincus. »* Qu'à cela ne tienne, il s'engouffre brutalement dans un nouveau chemin de traverse. L'hémicycle n'est plus un tribunal de commerce, mais le décor anodin d'un plateau de télévision, d'où l'ancien ministre peut crier sus à l'opinion publique, cette insatiable maîtresse qui est devenue, *« à juste titre, totalement hostile à tout avantage, à toute protection dont bénéficient, en réalité ou en apparence, les hommes politiques »*.

« La jurisprudence que vous allez créer... »

Le PDG de BTF se défroque à nouveau, au profit cette fois d'un rigoureux dirigeant politique. *« L'action politique*, martèle-t-il, *ne consiste pas à aller systématiquement dans le sens du plus grand nombre. »* A l'intention de ceux qui en douteraient, Bernard Tapie ajoute, à toutes fins utiles, qu'il ne *« croit pas que cette demande de levée d'immunité soit fondamentalement populaire »*.

Puis il replonge quelques instants le nez dans ses feuillets. Il s'ensuit une longue digression sur les dangers qui menacent les grandes démocraties en général, et les parlementaires en particulier. *« Ne vous y trompez pas ! Cette levée d'immunité a un but inavoué : ouvrir une brèche, bénir d'avance toutes les audaces particulières que nous réservent certains. On cherche à faire de vous la caution de tous les mauvais coups qui se préparent contre vous-mêmes. La besogne que l'on attend de l'Assemblée*, ajoute-t-il, *c'est qu'elle me jette la première pierre et permette à d'autres d'en jeter de plus lourdes, qui me frapperont peut-être, mais qui frapperont, aussi, quelques-uns d'entre vous. »* Bernard Tapie alerte ses pairs : *« En période préélectorale, la justice pourra s'estimer autorisée à vous calomnier par une simple convocation ou une simple demande de levée d'immunité. La jurisprudence que vous allez créer si vous levez mon immunité vous interdira à jamais de repousser une autre demande. »*

« Mes chers collègues jugez-moi »

L'argument est solide et fait mouche, mais Bernard Tapie ne prend pas le temps de s'y attarder. Il est déjà ailleurs. Au visionnaire, défenseur des minorités, succède le simple député de base. *« J'ai fait beaucoup de choses dans ma vie*, dit-il. *J'en ai raté pas mal, mais j'ai, aussi, connu quelques succès. Pourtant, je n'ai jamais été aussi fier que le jour où le vote des électeurs des Bouches-du-Rhône m'a permis d'entrer dans cet hémicycle. Je suis devenu, alors, un des vôtres. »*

Bernard Tapie regarde lentement ses collègues, de droite comme de gauche. Son sourire de bateleur s'est effacé, et son visage a retrouvé sa gravité. La tribune est redevenue celle, prestigieuse, de l'Assemblée nationale : *« Quelle que soit votre décision et quelles qu'en soient les conséquences, je resterai un homme debout, un homme qui marche, sans peur, la conscience en paix. Je mettrai toute mon énergie à faire triompher la vérité, et elle triomphera. »*

Le député des Bouches-du-Rhône sait parfaitement, à cette heure, que son immunité ne le protège plus que pour quelques instants encore. Le laborieux plaidoyer d'Emile Zuccarelli (Haute-Corse), son fidèle soutien au sein du MRG, n'y changera rien. La voix a retrouvé son voile : *« Mes chers collègues, puisque vous devez me juger, jugez-moi. »* Ils sont quatre cent trente-deux députés sur cinq cent soixante-dix-sept à ne pas l'avoir jugé convaincant.

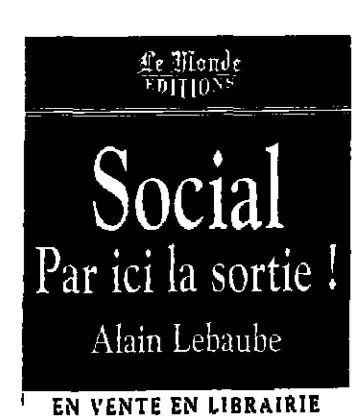
PASCALE ROBERT-DIARD

Lire la chronique de DANIEL SCHNEIDERMAN en page 25

CLÉS/ *Précédents*

■ SÛRETÉ DE L'ÉTAT. Sur les quatre députés dont l'immunité parlementaire a été levée par l'Assemblée nationale depuis 1958, trois étaient impliqués dans les combats des partisans de l'Algérie française. Le 7 décembre 1960, Pierre Lagaillarde est privé de cette protection après avoir conduit une opération armée, connue sous le nom de « semaine des barricades », dans les rues d'Alger ; il est poursuivi pour atteinte à la sûreté de l'Etat. Le 21 juin 1961 la même décision est prise par l'Assemblée à l'encontre de Marc Lauriol, alors député d'Alger, aujourd'hui sénateur (RPR) des Yvelines, qui avait apporté son soutien public au putsch des quatre généraux qui refusaient d'obéir aux ordres du gouvernement. Le 5 juillet 1962, l'immunité de Georges Bidault est aussi levée, cet ancien président du conseil de la IV[e] République ayant pris la présidence d'un organisme « politique » de soutien à la révolte armée de l'OAS contre les autorités légales de la République.

■ FONDS PUBLICS. Jean-Michel Boucheron, ancien maire (PS) d'Angoulême, inculpé à deux reprises dans des affaires de détournement de fonds dans la gestion de sa ville, a fui la France pour s'installer en Argentine, pays avec lequel il n'existe pas de convention d'extradition. *Le parquet de Bordeaux* demande, le 3 novembre, la levée de l'immunité parlementaire du député de la Charente, passé du groupe socialiste aux non-inscrits, pour l'inculper dans un autre dossier. Celle-ci est accordée le 3 décembre 1992.



EN VENTE EN LIBRAIRIE

La chronique pénale de l'affaire Testut

● **Le 27 décembre 1992,** Alain Geniteau, actionnaire minoritaire de la SA Testut, dépose plainte contre X pour abus de biens sociaux, avec constitution de partie civile, auprès du doyen des juges d'instruction du tribunal de Béthune. Le 31 mars, une information judicaire était ouverte des chefs d'abus de biens sociaux et confiée à M[me] Valensi, doyen des juge d'instruction.

● **Le 31 mars 1993,** une autre information judiciaire pour faux, abus de confiance et abus de biens sociaux, est ouverte contre Bruno Flocco, ancien PDG de Testut, démissionnaire depuis le 18 mars. Cette information est ouverte à la suite d'une plainte avec constitution de partie civile déposée par les sociétés Testut et Lutrana (groupe Bernard Tapie Finance). Elle est confiée à Philippe Vandingenen, juge d'instruction à Béthune.

● **Le 10 mai,** Bruno Flocco est mis en examen et incarcéré à la suite de cette plainte ouverte à la demande des dirigeants de BTF. Entendu le 9 juin par les enquêteurs, M. Flocco met en cause la gestion financière des dirigeants du groupe. Le lendemain, Elie Fellous, qui a succédé à M. Flocco comme PDG de Testut, est entendu à son tour.

● **Le 9 juillet,** à la suite d'une plainte contre X pour faux en écritures privées et usage, déposée le 5 juillet par M. Flocco, une nouvelle information judicaire est ouverte pour faux.

● **Les 6 août et 24 septembre,** à la suite des faits nouveaux révélés par cette enquête, des réquisitions supplétives contre X sont prises pour faux, usage, complicité et recel d'abus de biens sociaux. Courant août, M[me] Valensi est dessaisie du dossier qui lui avait été initialement confié : une procédure qui intervient dans des conditions à la fois peu courantes dans la magistrature – quelques jours avant son retour de vacances et sans son consentement –, même si elle est effectivement justifiée par le bon intérêt de la justice dans des dossiers dont les faits sont connexes. L'information judiciaire est d'abord confiée au juge Benoît Persyn, puis fait l'objet d'une co-saisine des juges Persyn et Vandingenen, le 1[er] octobre. Travaillant en collégialité, les deux juges se voient aussi chargés de l'information ouverte le 31 mars contre Bruno Flocco.

● **Le 8 octobre,** les deux magistrats demandent au procureur de la République de Béthune de mettre en œuvre la procédure de levée de l'immunité parlementaire de Bernard Tapie afin de poursuivre leurs investigations sur les faits d'abus de biens sociaux susceptibles d'être imputés à M. Tapie.

● **Le 10 octobre,** M. Fellous est mis en examen pour faux et abus de biens sociaux, par les juges Persyn et Vandingenen. Il est placé en détention provisoire avant d'être libéré le 27 octobre.

● **Le 15 octobre,** le garde des sceaux transmet au président de l'Assemblée nationale, Philippe Séguin, la demande de levée d'immunité parlementaire que vient de lui transmettre le procureur général près la cour d'appel de Douai.

هكذا من الأصل

POLITIQUE

circonscription des Bouches-du-Rhône

Les socialistes n'ont pas « lâché » l'ancien ministre

Il est bien difficile de convaincre lorsqu'on n'est pas reconnu des siens. Cinq ans après son entrée à l'Assemblée nationale, Bernard Tapie a été recalé à sa première grande épreuve de député. Depuis le vote favorable de la commission *ad hoc*, le 17 novembre, la levée de son immunité parlementaire ne faisait plus guère de doute. Il restait cependant à savoir si, au sein de l'écrasante majorité sortie des urnes de mars toute acquise à sa perte, cette décision serait franche et massive, ou bien traversée de remords.

Réunis quelques instants avant le début de la séance, mardi 7 décembre, les élus RPR entendent leur président, Bernard Pons, faire un bref état des lieux, avant que ne soient longuement évoquées les négociations commerciales du cycle de l'Uruguay. Hormis quelques députés tentés par l'abstention ou la non-participation, l'ensemble du groupe souhaite suivre les conclusions de la commission. Au même moment, à l'UDF, Dominique Baudis (Haute-Garonne) et Philippe Vasseur (Pas-de-Calais) réitèrent les réserves qu'ils ont exprimées au cours des jours précédents. Ils ne sont guère entendus. Le président du groupe, Charles Millon (Ain), rappelle que, pas plus qu'au RPR, il n'y aura de consigne de vote à l'UDF.

A gauche, les communistes, plus décidés, se paient le luxe de mettre en minorité leur secrétaire général, Georges Marchais (Val-de-Marne), hostile à un vote favorable quinze jours seulement avant la fin de la session. De leur côté, les socialistes n'hésitent pas longtemps entre le vote contre, soutenu par Laurent Fabius (Seine-Maritime) et Claude Bartolone (Seine-Saint-Denis), et la non-participation, pour laquelle plaident Jean Glavany (Hautes-Pyrénées) et Paul Quilès (Tarn). Le sentiment majoritaire parmi les députés, de retour de leur circonscription, est que, d'une part, l'opinion publique voit dans cette affaire un acharnement contre le président de l'Olympique de Marseille et que, d'autre part, elle pourrait reprocher aux socialistes de le lâcher après s'en être beaucoup servi. Le vote contre s'impose donc largement, et MM. Glavany et Quilès décident de se plier à ce choix.

Si la levée de l'immunité est prévisible avant le début de la séance, elle devient inéluctable après le discours de M. Tapie. Les députés redoutaient que sa verve ne les prenne à la gorge. A tort. Taillée pour d'autres tribunes, elle s'est effilochée devant leur parterre exigeant. Dans les couloirs, rares sont les députés qui, comme Claude Bartolone, Julien Dray (PS, Essonne) et Jack Lang (PS, Loir-et-Cher), ont trouvé le député des Bouches-du-Rhône convaincant. Sans renier leur choix, les socialistes ne sont pas les moins critiques. *« Il n'a pas été bon*, glisse Jean-Pierre Balligand (Aisne). *Moi, je les aurais provoqués. J'aurais offert mes mains aux menottes. » « Ici, aujourd'hui, c'est la place de Grève*, ajoute-t-il, *nous n'aurions jamais dû entrer dans cet hémicycle. » « Quel mélange des genres !* regrette Ségolène Royal (Deux-Sèvres). *Un député qui monte à la tribune pour parler de millions, cela donne une drôle d'image du Parlement ! »*

« Courageux et maladroit »

A droite, ni la plaidoirie, ni l'émotion, pourtant visible, n'ont fait mouche. Bien au contraire. La contre-performance de M. Tapie alimente un lâche soulagement. Il devient d'autant plus aisé de voter la levée de son immunité que le député des Bouches-du-Rhône a donné l'impression de s'être trompé d'auditoire et de ne pas être tout à fait des leurs. *« L'Assemblée nationale, ce n'est pas le conseil d'administration de Testut ! »* claironne Jean-François Mattéi (UDF, Bouches-du-Rhône). *« Imaginez un peu que je sois poursuivi pour une faute professionnelle*, poursuit ce professeur de médecine. *Me verriez-vous à la tribune de l'Assemblée avec mes radios à la main ? »*

« Il a été fondamentalement mauvais », assure Jean-Jacques Hyest (UDF, Seine-et-Marne), d'ordinaire plus charitable, qui ajoute : *« Un abus de biens sociaux, cela n'a rien à voir avec une immunité parlementaire. Il n'avait pas à nous faire l'historique du dossier. On mélange tout parce que Tapie a toujours tout mélangé. »* Revêche, Pierre Mazeaud (RPR, Haute-Savoie), président de la commission des lois, regrette *« un manque total de dignité dans ce débat, de la part de tous les orateurs »*. *« Plus ça allait et plus je me disais : hou la la ! ce n'est pas clair, cette histoire »*, jette, faussement ingénu, Philippe de Villiers (UDF, Vendée), lassé par la longueur des explications fournies par M. Tapie.

« Il a été émouvant, courageux et maladroit, estime Patrick Devedjian (RPR, Hauts-de-Seine). *Courageux parce que c'est très dur de parler devant une assemblée très hostile. Maladroit, comme toujours quand on est trop impliqué dans sa propre affaire : on est toujours le plus mauvais avocat de soi-même. Aujourd'hui, le vrai problème, c'est que la justice peut le mettre en examen, mais aussi, et surtout, le mettre en détention. »* Jean-Louis Borloo (République et Liberté), ancien avocat d'affaires de M. Tapie, déplore que ce dernier ait fait *« des allers et retours permanents entre des passages qu'il n'avait pas forcément écrits lui-même et des envolées personnelles beaucoup plus fortes »*. Le maire de Valenciennes reconnaît, cependant, un argument à son ancien client : *« Les faits incriminés n'ont rien à voir avec ceux qu'on a reprochés à ses prédécesseurs : on abaisse sérieusement la ligne de flottaison »* de la protection parlementaire, concède-t-il.

Le groupe UDF se réunit brièvement après le discours de M. Tapie. Le ton a changé. A l'image d'Arnaud Cazin d'Honincthun (Finistère), qui avait émis des réserves au cours de la réunion précédente et qui annonce qu'il votera la levée de l'immunité, ils sont nombreux à être, désormais, déliés de leurs états d'âme. L'affaire est entendue. Au moment du vote, le résultat est sans appel. *« Je n'ai pas voté de gaieté de cœur, mais on ne peut pas faire autrement »*, confie Claude Malhuret (UDF, Allier). Plus que l'élu des Bouches-du-Rhône, c'est Bernard Tapie, maladroit dans ses habits de député, que les parlementaire de la majorité, brusquement impavides, ont sanctionné.

GILLES PARIS

L'analyse du scrutin

La demande de levée de l'immunité parlementaire de Bernard Tapie a été adoptée par 437 voix contre 72, sur 525 votants.

Ont voté « pour » :
– 233 RPR sur 257 ;
– 177 UDF sur 214 ;
– 23 PC sur 23 ;
– 4 République et liberté : Thérèse Aillaud, Jacques Le Nay, Jean-Claude Lenoir, Jean Royer ;

Ont voté « contre » :
– 1 RPR : Jean-Luc Reitzer ;
– 3 UDF : Jean-Gilles Berthommier, Henri Jean-Baptiste, Gérard Vignoble ;
– 55 PS sur 57 ;
– 13 République et liberté : Gilbert Baumet, Edouard Chammougon, Bernard Charles, Régis Fauchoit, Pierre Gascher, Alfred Muller, Gérard Saumade, Jean-Pierre Soisson, Bernard Tapie, Christiane Taubira-Delannon, Paul Vergès, Aloyse Warhouver, Emile Zuccarelli ;

Se sont abstenus :
– 7 RPR : Emmanuel Aubert, Patrick Balkany, Grégoire Carneiro, Jean-Michel Couve, Pierre Delmar, Robert Huguenard et Bernard Leccia ;
– 11 UDF : Didier Bariani, Jean-Louis Beaumont, Jean Bousquet, Jacques Briat, Jean-Pierre Cave, Marc-Philippe Daubresse, Yann Piat, Daniel Soulage, Gérard Trémège, André Trigano, Jean-Paul Virapoullé ;
– 2 République et liberté : Alain Ferry et Jean Urbaniak ;

N'ont pas pris part au vote :
– 16 RPR : André Bascou, Léon Bertrand, Jean de Boishue, Jacques Chaban-Delmas, François Cornut-Gentille, Emmanuel Dewees, Guy Drut, André Durr, Etienne Garnier, Jean Grenet, André Lesueur, André-Maurice Pihouée, Yves Rispat, Philippe Séguin, président de l'Assemblée nationale, Anicet Turinay, Jacques Vernier ;
– 23 UDF : Gilbert Barbier, Hubert Bassot, Jean-Pierre Bastiani, Raymond Barre, Dominique Baudis, Didier Béguin, Jacques Blanc, Paul Chollet, Louis Colombani, Bernard Coulon, Yves Coussain, Laurent Dominati, Pierre Hérisson, Jean-Jacques Jegou, Pierre Merli, Arthur Paecht, Daniel Poulou, François Rochebloine, Max Roustan, Jean-Pierre Thomas, Philippe Vasseur, Françoise de Veyrinas, Jean-Jacques Weber ;
– 2 PS : Jean-Pierre Balligand, Henri Sicre ;
– 3 République et liberté : Jean-Louis Borloo, Alain Madalle, André Thien Ah Koon ;
– 1 non-inscrit : Michel Noir.

Les services de l'Assemblée nationale ne fournissent pas le détail des non-votants. Les noms des députés n'ayant pas pris part au scrutin sont précisés par le Monde.

Georges Marchais en minorité au sein du groupe communiste

Le secrétaire général du Parti communiste français, Georges Marchais, aurait sans doute gagné à mieux observer le principe, qu'il a lui-même énoncé, selon lequel *« le travail collectif, c'est la garantie d'une bonne décision »*. En déclarant *« inutile »* la demande de levée d'immunité parlementaire de Bernard Tapie dans un récent entretien au *Parisien*, M. Marchais a provoqué l'agacement de plusieurs de ses collègues du groupe communiste de l'Assemblée nationale. Au sein de la commission *ad hoc* chargée d'examiner la demande de levée de l'immunité, le représentant du Parti communiste, Jean-Claude Lefort (Val-de-Marne), s'était, en effet, prononcé pour la levée.

Mardi 7 décembre, lors de la réunion du groupe, plusieurs députés « orthodoxes », comme Georges Hage (Nord) ou Muguette Jacquaint (Seine-Saint-Denis), n'ont pas voulu transiger sur *« les principes »*. Reprenant les arguments de M. Marchais, selon lesquels il n'y avait pas lieu de se précipiter, le président du groupe, Alain Bocquet (Nord), a reconnu, lui-même, qu'il était, sur le fond, favorable à la levée de l'immunité. A la grande satisfaction des députés contestataires, M. Marchais s'est donc retrouvé isolé. Il n'a pas voulu invoquer la liberté de vote, prévue par la déclaration constitutive du groupe. *« C'est un moment historique : pour la première fois, le secrétaire général a dû se rallier à la position définie par le groupe »*, a annoncé triomphalement Jean-Pierre Brard (Seine-Saint-Denis).

J.-L. S.

COMMENTAIRE

Le Parlement et l'homme d'affaires

A entendre Bernard Tapie, mardi soir, au journal de TF 1, on pouvait croire qu'il venait d'être destitué de son mandat de député. Il n'en est rien, bien sûr, mais il est vrai que la levée de l'immunité d'un parlementaire par ses pairs est un désaveu qui met en cause sa fonction. L'immunité est attachée à la dignité de l'élu. Elle fait partie de ces *« droits »* dont le député des Bouches-du-Rhône a souligné qu'ils sont inséparables des *« devoirs »* incombant à un représentant du peuple. L'objet du débat, à l'Assemblée nationale, était précisément d'apprécier si M. Tapie avait suffisamment observé ses devoirs de député pour pouvoir opposer ses droits au juge qui entend le mettre en examen dans l'affaire Testut.

L'ancien ministre de la ville, qui ne s'était guère exprimé à l'Assemblée nationale depuis son élection comme député en 1988, n'a pas convaincu ses collègues qu'il était un parlementaire menacé par un abus de pouvoir judiciaire. Sa première vraie intervention de député a été manquée. L'Assemblée avait devant elle un homme d'affaires, plaidant sa cause au tribunal de commerce. Pouvait-elle décider autre chose que de faire disparaître l'obstacle qui s'opposait au fonctionnement normal de la justice dans un litige commercial et financier ?

Que le régime de l'immunité parlementaire doive être réformé pour éviter, à l'avenir, ce genre d'interférence entre la politique et la justice n'y change rien. Mardi, les députés étaient obligés de se prononcer sur la requête des magistrats de Béthune. En refusant de le faire, comme les y invitait Jean-Pierre Soisson, ils se seraient exposés au reproche de se dérober.

M. Tapie pouvait faire valoir que des poursuites contre un homme comme lui ne peuvent avoir un caractère strictement privé et que la justice ne s'intéresse pas à une personnalité politique, fût-ce pour ses activités de chef d'entreprise, sans que cela prenne une dimension politique. Pour convaincre, il aurait peut-être fallu qu'il ne se contentât pas d'aligner deux imparfaits du subjonctif, comme une sorte de parodie du discours de tribune qu'il n'est pas parvenu à faire. Le député des Bouches-du-Rhône a trop donné le sentiment, depuis sa première élection à Marseille en 1988, de se servir de la politique. Elle s'est vengée.

PATRICK JARREAU

M. Marchais refuse « L'heure de vérité ». – Georges Marchais a informé François-Henri de Virieu, producteur de l'émission, qu'il ne participera pas, dimanche 12 décembre, à « L'heure de vérité » sur France 2, en raison des thèmes qui lui étaient proposés : son bilan à la tête du Parti communiste, le communisme dans le monde et son jugement sur la politique des derniers gouvernements. Le secrétaire général du PCF aurait préféré *« répondre à des questions portant sur la politique du Parti communiste français »* et développer les propositions que celui-ci présente. Interrogé, mardi 7 décembre, sur Europe 1, sur les *« véritables raisons »* du désistement de M. Marchais, François-Henri de Virieu a déclaré qu'*« il y a dans la direction du PCF des gens qui ne souhaitent pas que Georges Marchais s'exprime actuellement »*.

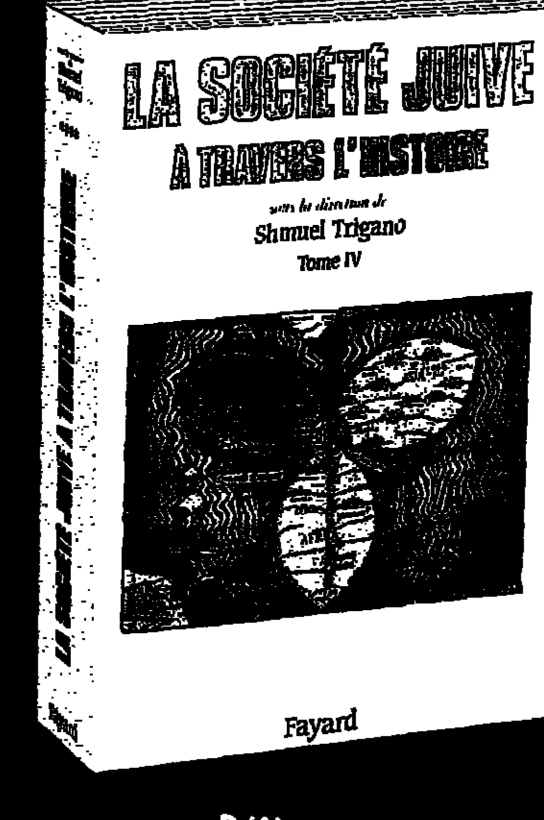
sous la direction de
SHMUEL TRIGANO
LA SOCIÉTÉ JUIVE À TRAVERS L'HISTOIRE

Deux volumes viennent compléter la magistrale enquête dirigée par Shmuel Trigano sur le devenir du peuple juif... Cette fresque impressionnante commence avec Moïse et se poursuit sous nos yeux : c'est dire la multiplicité des registres abordés ; institutions, sociétés, cultures, ashkénazes et séfarades, nomades et citadins tissent une histoire unique... Plus qu'une religion, plus qu'un peuple, c'est une civilisation qui se révèle à nos yeux.

Dominique Bourel, *L'Express*



596 p.
250 F



802 p.
290 F

Déjà parus :
Tome premier : *La Fabrique du peuple*, 786 p., 280 F
Tome deuxième : *Les Liens de l'Alliance* 642 p., 250 F

l'Histoire chez FAYARD

Un audit évalue les pertes à 22 millions de francs

La gestion de L'Arche de la fraternité a été marquée par un grand nombre d'irrégularités

■ Un audit juridique et financier, réalisé par les inspections générales des ministères de l'intérieur et de l'économie, révèle de nombreuses irrégularités dans le fonctionnement de la fondation L'Arche de la fraternité.

■ Les contraintes fixées à la société d'exploitation du Toit de la Grande Arche, filiale de la fondation, empêchent celle-ci de *dégager des bénéfices suffisants* pour financer l'entretien des équipements. Les pouvoirs publics devraient prendre très prochainement des mesures pour mettre un terme à cette situation.

■ L'audit propose de restructurer la fondation, de confier l'exploitation du Toit à une société autonome et d'organiser les transferts financiers entre les deux sociétés.

La fondation L'Arche de la fraternité, installée dans le toit de la Grande Arche à La Défense près de Paris, est en mauvaise santé. Un audit vient de révéler qu'elle avait accumulé 22 millions de francs de pertes au 30 juin dernier.

Quelques jours avant le deuxième tour des élections législatives de mars dernier, Javier Perez de Cuellar, l'ancien secrétaire général de l'ONU, prenait la présidence de la fondation *L'Arche de la fraternité*. *Il* succédait à Claude Cheysson, ministre des relations extérieures du gouvernement Mauroy, qui présidait la fondation depuis son inauguration, le 26 août 1989, dans le toit de l'arche de La Défense. Peu après sa prise de fonctions, M. Perez de Cuellar sollicitait un audit, à la demande des ministres de l'intérieur et de l'économie. Réalisé par l'inspection générale de l'administration et l'inspection générale des finances et remis aux autorités de tutelle le 20 septembre, il présente des conclusions sévères pour les responsables de la fondation.

Le rapport révèle d'abord que *«la fondation a progressivement orienté son action dans un sens qui s'écarte sensiblement du projet des fondateurs»*, qui devait être la défense des droits de l'homme (1). Son activité, précise le rapport, s'est concentrée sur l'organisation d'expositions et l'accueil de colloques, au détriment de tout autre activité.

Six expositions ont été organisées depuis 1989, au rythme d'une par an, et non pas deux, comme prévu au départ. Certaines manifestations, comme le congrès de la fédération européenne des cyclistes, n'ont eu qu'un lointain rapport avec les droits de l'homme. Le rapport rappelle qu'une société anonyme appelée le Toit de la Grande Arche, *filiale* à 98,4 % de la fondation, a été chargée de l'exploitation commerciale et de l'entretien des locaux, malgré un avis défavorable du Conseil d'Etat en date du 3 août 1989. Il y a toujours eu effectivement conflit entre la vocation exclusivement commerciale de cette société, qui s'efforce de rentabiliser les locaux, et l'attitude de la fondation, qui propose souvent les mêmes espaces à titre gratuit à certains de ses partenaires.

Accumulation de déficits

«Les conditions de droit dans lesquelles [la fondation et la société anonyme] *ont arrêté certaines de leurs décisions apparaissent fort critiquables»*, estime l'audit. Les autorités de tutelle n'ont jamais été tenues régulièrement informées de l'activité et de la situation financière de la fondation. L'information de son conseil d'administration a toujours été insuffisante, voire inexistante. Et le bureau de ce conseil d'administration a été dessaisi de sa responsabilité au bénéfice de l'administration de la fondation et de son commissaire *aux comptes*.

Conséquences inévitables des nombreuses irrégularités de fonctionnement relevées par l'audit, malgré une opacité soigneuse*ment entretenue et de nombreux* remaniements comptables, la situation financière de la fondation est jugée *«préoccupante»*. Elle a accumulé les déficits et largement prélevé sur son capital pour financer son exploitation.

Ces pertes représentaient plus de 22 millions au 30 juin, soit la moitié de la dotation de 43,6 millions de la fondation. Celle-ci correspond au don de 30 millions de francs de six mécènes (2), à la contribution de 3,6 millions de francs du conseil général des Hauts-de-Seine en 1992, puis au versement de 12 millions de francs de l'établissement public de La Défense, effectué début 1993 sur instruction du ministère de l'équipement.

En l'absence de fonds propres suffisants, la société le Toit de L'Arche ne peut plus financer les investissements nécessaires au bon fonctionnement des équipements, même si l'Etat a pris en charge les grosses réparations sur le bâtiment. Il est vrai que la société anonyme reverse la quasi-totalité de ses bénéfices à la fondation : ceux-ci représentaient près de 3 millions de francs en 1991.

Des mécènes peu nombreux

Les difficultés de la fondation s'expliqueraient par une mauvaise gestion financière et commerciale. Ainsi, les responsables n'ont pas vu que le fruit des placements diminuait en même temps que la dotation était écornée. *Les colloques et les* expositions devaient être autofinancés par des mécènes. Mais mal démarchés, ceux-ci ont été peu nombreux. Enfin, les transferts financiers en provenance de la filiale ont été moins abondants que prévu, en raison de la diminution des bénéfices de celle-ci.

La société le Toit de l'Arche a *effectivement vu son activité de* location d'espaces par des entreprises diminuer fortement, en raison des demandes toujours plus nombreuses de salles par la fondation. Celle-ci dispose gracieusement du toit pour différentes manifestations. Elles pèsent lourdement sur les charges de la société anonyme, qui doit alors payer les heures supplémentaires du personnel. Malgré la diminution des recettes, les dépenses de la fondation n'ont été réduites que tardivement.

Vingt-deux personnes y étaient toujours salariées en 1992, avec des salaires souvent élevés. Les rapporteurs estiment que, si la dégradation financière de la fondation n'est pas enrayée, celle-ci est *«condamnée à disparaître, [ou] à demander un nouveau renflouement»*. Un conseil d'administration de la fondation devrait se réunir dans quelques jours pour décider de son avenir. Les quarante personnes qui travail*lent* à la société d'exploitation du Toit de la Grande Arche attendent avec anxiété ses conclusions.

CHRISTOPHE DE CHENAY

(1) La fondation était née de la volonté du gouvernement, après l'abandon d'un projet de centre international de la communication, de trouver une fonction au sommet de la Grande Arche, l'un des grands travaux du président. L'idée d'Edgar Faure de faire du monument un symbole de fraternité et de liberté avait servi de base à cette fondation destinée à l'information sur les droits de l'homme.

(2) La Caisse des dépôts et consignations, le groupe Maxwell, la Ville de Paris, la société les Beaux Sites, Normura Securities et Daï Ichi Kangyo Bank.

ENVIRONNEMENT

Avec le soutien des Verts

Eric Petetin appelle à une nouvelle mobilisation contre le tunnel du Somport

Pour empêcher qu'une *«triste folie»* – la construction du tunnel du Somport – ne soit commise dans la vallée d'Aspe (Pyrénées-Atlantiques), Eric Petetin, chef de file des opposants au projet, est «monté» à Paris, mardi 7 décembre, afin de mobiliser les écologistes, à la veille du véritable démarrage des travaux. Des travaux déclarés d'utilité publique par un décret d'Edouard Balladur, paru au *Journal officiel* du 20 octobre, et qualifiés de *«nuisibilité publique»* par les adversaires du tunnel.

Après avoir calmement manifesté, avec notamment des militants du WWF (Fonds mondial de la nature), au ministère de l'environnement, Eric Petetin a fait le point de la situation dans la vallée d'Aspe, au cours d'un meeting organisé par les Verts dans le 14e arrondissement de Paris. Les premiers engins, destinés à l'aménagement de la RN 134 avant le percement du tunnel, a-t-il indiqué, sont arrivés sur place sous la protection d'un escadron de gendarmes mobiles. *«Les forces de l'ordre, nanties de deux engins anti-émeutes, sont aujourd'hui plus nombreuses que nous»*, a déclaré le militant écologiste, et c'est pourquoi il est venu chercher *«des renforts»* auprès de diverses organisations d'Ile-de-France.

«Tout va se jouer, a-t-il assuré, *avant la fin janvier, et il suffirait de quelques centaines de personnes, dans cette vallée qui est très étroite, pour bloquer les opérations, ce qui entraînerait des coûts financiers pour les promoteurs et obligerait les pouvoirs publics à reconsidérer leur position.»* Pour cela, Eric Petetin a engagé *«tous ceux qui le peuvent»* à se rendre dans la région du Somport, notamment pendant les vacances scolaires de fin d'année.

«Un non-sens économique et un crime écologique» : durant ce meeting, Dominique Voynet et Antoine Waechter, porte-parole nationaux des Verts, se sont déclarés convaincus que l'aménagement routier ne se limitera pas, comme il est officiellement prévu, à *«une chaussée à deux voies, ponctuellement à trois voies»*. Très vite, ont affirmé Mme Voynet et M. Waechter, la noria de camions, s'ajoutant au flot de voitures de tourisme empruntant le futur tunnel entre la France et l'Espagne, exigera l'élargissement en une autoroute. Pour les dirigeants des Verts, c'est bien ce qui est en filigrane du projet, avec l'assentiment des élus locaux, du PS au RPR.

La vallée d'Aspe sera alors *«définitivement saccagée»* et les derniers ours *«sacrifiés»*, alors que la restauration de la voie ferrée Pau-Canfranc (Espagne), restée dans les cartons, constitue, pour les opposants au tunnel, une solution autrement économique et écologique. Le cinéaste Yves Boisset a apporté, mardi soir, de l'eau au moulin des Verts. Auteur d'un reportage journalistique sur l'affaire du Somport, récemment diffusé par France 2, et d'un film de fiction, *le Tunnel*, aujourd'hui *«placardisé»*, selon son expression, par TF 1 (qui en est propriétaire), le réalisateur a révélé qu'un autre projet était *«étudié au niveau européen»* : l'implantation d'une vaste décharge sur le versant espagnol, à Sabinanigo en Aragon, chargée de recevoir *«les déchets dangereux, chimiques et nucléaires, de l'Europe du Nord»*. Une implantation qui nécessiterait aussi la création de l'axe autoroutier redouté par les Verts.

M. C.

MÉDECINE

Le délégué du Comité français d'éducation pour la santé menace de démissionner

Le professeur Lacronique s'inquiète des attaques contre la loi Evin sur le tabagisme

Donnant, mardi 7 décembre, le coup d'envoi d'une nouvelle campagne nationale anti-tabac destinée aux jeunes, le professeur Jean-François Lacronique, délégué général du comité français d'éducation pour la santé (CFES), a menacé de démissionner à la suite de propos de Mme Alliot-Marie, ministre de la jeunesse et des sports, remettant en cause la loi Evin du 10 janvier 1991 contre le tabagisme et l'alcoolisme.

Michèle Alliot-Marie avait déclaré, le 7 octobre devant la commission des finances de l'Assemblée nationale, que *«la suspension pure et simple de la loi Evin»* paraissait *«concevable»* dans l'attente d'une réglementation européenne sur la publicité pour le tabac et l'alcool (*le Monde* du 11 octobre). En réaction, le professeur Lacronique a indiqué que si les dispositions législatives interdisant la publicité pour le tabac venaient à être modifiées, il demanderait *«à Mme le ministre des affaires sociales et de la santé de bien-vouloir reconsidérer* [son] *mandat»*.

Selon d'autres spécialistes de la santé publique interrogés par *le Monde*, le gouvernement a bien demandé aux services ministériels concernés de travailler à une révision des textes en vigueur. La France est le seul pays d'Europe à interdire de façon absolue toute publicité pour les cigarettes. *«La France occupera la présidence de l'Union européenne en 1995*, nous a précisé le professeur Lacronique. *Il s'agit de garder notre position et de donner l'exemple.» «Si l'on autorise à nouveau cette publicité*, a-t-il ajouté, *nous allons mesurer exactement l'impact de l'interdiction sur la santé des citoyens. Sur la durée, cela fera au minimum cinq cents morts.»*

Le professeur Lacronique défend la *«cohérence»* du dispositif législatif de lutte contre le tabagisme, qui fait appel à cinq types de mesures : une action sur les taxes (plus 30 % en 1993), une action sur la qualité (goudrons et nicotine), une réglementation sur l'usage (lieux publics), des restrictions de la publicité (interdite sous toute forme), des campagnes d'information. *«La propagande pour la vente de tabac est, schématiquement, cent fois plus riche que celle qui inciterait plutôt à ne pas fumer»*, précise le délégué général du CFES.

Certains fabricants continuent de détourner la loi. Dans le métro, sur des affiches de quatre mètres sur trois, des aventuriers en 4×4 et une montre géante permettent à une marque de cigarettes blondes américaines de ne pas se faire oublier par les consommateurs ! La référence faite, ces jours derniers, dans certains organes de la presse médicale, à un *«raid»* organisé par une marque française de cigarettes et au sein duquel les médecins forment le plus fort contingent de participants, a aussi provoqué l'*«indignation»* du professeur Lacronique. Philippe Boucher, directeur du Comité national contre le tabagisme, a annoncé qu'un dépôt de plainte *était en cours. «L'énergie, c'est pas fait pour partir en fumée»*, affirme le slogan de la nouvelle campagne.

L. F.

Le conseil économique et social favorable au redémarrage de Superphénix

Après la publication des conclusions de la commission d'enquête sur l'utilité publique du surgénérateur Superphénix, favorables sous conditions à un redémarrage du réacteur à neutrons rapides de Creys-Malville (Isère) (*le Monde* du 2 octobre), les pressions se multiplient, en attendant l'avis de l'autorité de sûreté, puis la décision que le gouvernement devrait prendre dans le courant de l'année prochaine. Le collectif lyonnais «Les Européens contre Superphénix» a rendu public un *«appel à la raison»* de 126 personnalités scientifiques françaises et étrangères, considérant qu'il faut *«savoir terminer l'expérience coûteuse, dangereuse et inutile»* de l'exploitation de la filière électronucléaire à neutrons rapides.

Parmi les signataires figurent les Prix Nobel américains Linus Pauling et George Wald, ainsi qu'Abraham Behar, de l'Association des *médecins contre* la guerre nucléaire. «Les Européens contre Superphénix» invitent le public à participer à une campagne d'envoi de cartes postales au premier ministre.

De son côté, le Conseil économique et social vient de se prononcer *«pour un redémarrage aussi vite que possible»* de Superphénix. Le 23 novembre, il a adopté à l'unanimité (moins une abstention) un rapport conçu comme *«un bilan scientifique et technologique des recherches sur les réacteurs à neutrons rapides»*, rédigé par sa section des activités productives, de la recherche et de la technologie, sous la houlette de Jean Teillac, ancien haut-commissaire à l'énergie atomique. Le vote a été ensuite confirmé par deux fois, comme c'est la coutume, par le bureau du conseil, a précisé, mardi 7 décembre, Jacques Dermagne, président de la section et du Conseil national du commerce. Il a suggéré que le gouvernement devrait prendre en compte le rapport du Conseil économique et social qui représente toutes les sensibilités politiques.

ESPACE

La quatrième sortie des astronautes américains

Hubble a reçu ses «miroirs correcteurs»

Les astronautes américains Kathryn Thornton et Tom Akers ont procédé, mercredi 8 décembre, à la pose du dernier dispositif de correction optique du télescope Hubble.

Baptisé COSTAR (pour Corrective Optics Space Telescope Axial Replacement), cet appareil est de la taille d'une cabine téléphonique, pour un poids de plus de 1 200 kg. *Il comporte cinq paires de petits* miroirs circulaires de deux centimètres de diamètre qui, placés avec une extrême précision sur le trajet des faisceaux lumineux, donneront enfin une «vision» nette à trois des instruments de Hubble : la caméra et le spectrographe pour la détection des objets faiblement lumineux, et un spectrographe à haute résolution. Sortis dans l'espace à 4 h 13 (heure de Paris), Kathryn Thornton et Tom Akers ont mis deux heures quarante-quatre minutes pour insérer le COSTAR à la place du photomètre à grande vitesse, un instrument assez peu utilisé jusqu'ici par les scientifiques, selon les responsables de la NASA. Les astronautes ont ensuite procédé à l'installation d'un coprocesseur destiné à accroître la capacité de mémoire et la vitesse de fonctionnement de l'ordinateur de bord.

A l'issue de cette quatrième sortie dans l'espace (sur cinq programmées), les astronautes ont donc réalisé l'essentiel de leur tâche, sans rencontrer de difficulté majeure. La NASA s'était fixé comme *«critère minimum de succès»* le remplacement des gyroscopes (pour l'orientation du télescope), des panneaux solaires (pour son alimentation électrique), et d'un instrument scientifique. L'équipage d'Endeavour a déjà dépassé cet objectif, puisque deux magnétomètres (servant de «boussoles» au télescope), et une *caméra à grand champ améliorée* et corrigée optiquement ont été également posés.

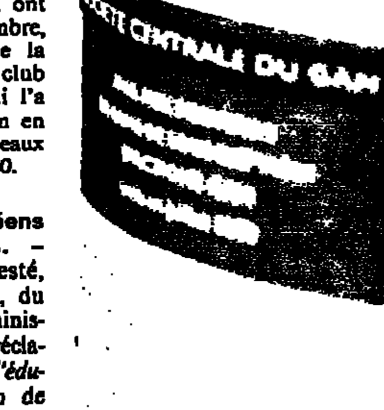
Si la dernière sortie et, surtout, le relargage du télescope dans l'espace se déroulent sans incident, le succès sera total, et la NASA aura administré une preuve éclatante de ses capacités d'intervention humaine en orbite. A condition, évidemment, que les nouveaux dispositifs ne se révèlent pas, à l'usage, eux aussi défectueux, comme le miroir corrigé et les panneaux solaires remplacés.

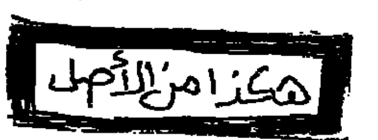
J.-P. D.

EN BREF

FOOTBALL : Bordeaux éliminé par Karlsruhe de la Coupe de l'UEFA. – Les Girondins de Bordeaux, réduits à dix à la suite de l'exclusion de Stéphane Paille à la vingt-cinquième minute, ont été éliminés, mardi 7 décembre, en huitièmes de finale de la Coupe de l'UEFA, par le club allemand de Karlsruhe, qui l'a emporté 3-0 sur son terrain en match retour. A l'aller, Bordeaux avait battu les Allemands 1-0.

ÉDUCATION : 2 000 lycéens ont manifesté à Paris. – 2 000 lycéens ont manifesté, mardi 7 décembre à Paris, du boulevard Saint-Michel au ministère, rue de Grenelle, pour réclamer *«plus de moyens pour l'éducation»*. Venus aussi bien de Sceaux que de Gagny ou Montrouge, en Ile-de-France, voire, de Sens (Yonne), les lycéens, plutôt inorganisés, répondaient à l'appel d'une coordination de délégués lycéens.





JUSTICE

A la suite d'un trafic de fausses cartes de résident

Trois cents interpellations dans un foyer d'immigrés de Rosny-sous-Bois

Après huit cents contrôles, trois cents personnes ont été interpellées et soixante-dix ont été retenues : c'est une opération répressive de grande ampleur qui a eu lieu, mardi 7 décembre à l'aube, au foyer de travailleurs immigrés Soundiata de Rosny-sous-Bois (Seine-Saint-Denis). Vers 5 heures du matin, les gendarmes ont investi les lieux et fouillé les 288 chambres de ce foyer où vivent Maliens, Sénégalais, Mauritaniens et Gambiens. La perquisition a été effectuée sur commission rogatoire à propos d'un trafic de fausses cartes de résident, délivrée par Baudoin Thouvenot, juge d'instruction au tribunal de grande instance de Bobigny.

Dans ce foyer qui comprend 288 chambres de 9 m² (théoriquement individuelles), les gendarmes ont contrôlé l'identité de huit cents personnes. Trois cents d'entre elles, en situation jugée irrégulière, ont été conduites à la caserne de la gendarmerie mobile de Romainville. Selon la préfecture de la Seine-Saint-Denis, deux-cent vingt-neuf n'ont pu présenter le moindre papier. Elles ont été libérées dans l'après-midi, munies d'une convocation au service des étrangers du département.

Toutes les autres personnes, soit soixante et onze, ont été placées en garde à vue ou en rétention administrative : neuf vont être entendues dans le cadre de l'instruction sur un trafic de faux papiers. Vingt personnes, retrouvées en possession de documents d'identité falsifiés, seront présentées au parquet et quarante-deux, qui avaient déjà fait l'objet d'un arrêté de reconduite à la frontière, ont été placées dans les centres de rétention de Bobigny et du Mesnil-Amelot.

Selon les gendarmes, aucune des personnes interpellées n'est à l'origine de la fabrication des faux documents et aucun matériel servant à la production des faux n'a été découvert dans le bâtiment. Si cette information se confirme, l'opération de Rosny aura surtout fourni l'occasion d'une « rafle » d'Africains en situation irrégulière, sous couvert d'une enquête judiciaire.

Elle intervient six jours après une opération similaire dans un foyer Sonacotra d'Orléans, à la suite de laquelle vingt-quatre étrangers en situation irrégulière ont fait l'objet d'un arrêté de reconduite à la frontière ou d'une invitation à quitter le territoire (*le Monde* du 7 décembre). L'opération menée à Rosny-sous-Bois a cependant un caractère symbolique. C'est en effet dans ce foyer Soundiata qu'avaient été interpellés cinquante des cent un Maliens du charter auquel Charles Pasqua a laissé son nom en 1986.

Ph. Be.

L'assassinat de Bernard Laroche devant la cour d'assises de la Côte-d'Or

Secret de famille

La cour d'assises de la Côte-d'Or consacre les derniers jours des débats aux témoignages permettant de conforter les déclarations imputées à Murielle Bolle et mettant en cause Bernard Laroche dans l'assassinat du petit Grégory Villemin.

DIJON

de notre envoyé spécial

Depuis son ouverture, il y a bientôt six semaines, le procès a évolué lentement de l'infiniment grand à l'infiniment petit. L'audience a débuté sur les généralités en offrant, jour après jour, la mise en cause de la police, de la gendarmerie, du juge d'instruction, de la presse, et même des avocats. Puis c'est à la loupe que les accusations portées contre Christine Villemin ont été longuement examinées.

La lentille s'est ensuite déplacée pour se focaliser sur Bernard Laroche, mais au travers des déclarations imputées à Murielle Bolle, le grossissement a été augmenté, et c'est au microscope que la cour vérifie minutieusement la valeur de ce témoignage. *« Depuis dix jours, nous sommes sur le cas de M. Laroche »*, soupire le bâtonnier de Montille, conseil de la famille Laroche, en constatant que l'organisation des débats a voulu que le procès se termine de cette façon. Il serait pourtant injuste d'y voir une malice. Une audience n'est toujours que le reflet public d'un dossier. Et, en l'occurrence, la cour a longuement suivi le cheminement des juges d'instruction, s'engageant dans les mêmes culs-de-sac pour revenir en arrière et reprendre une autre route, sans pour autant parvenir à la vérité.

Et en dernier lieu, la cour a repris les témoignages figurant dans le supplément d'information exécuté par M. Simon, président de la cour d'appel de Dijon, qui a rendu un arrêt de non-lieu en faveur de Christine Villemin. Un arrêt d'autant plus insupportable pour la partie civile que Mᵉ Henri-René Garaud n'arrête pas d'y puiser des arguments, en soulignant à chaque fois l'admiration qu'il porte *« au grand président Simon »*.

Rejetée par tous

Agacés, déconcertés par la tournure des débats qui ont notamment montré les aspects peu crédibles du comportement de Murielle Bolle, les avocats de la partie civile ont demandé l'audition du président Simon, en lui reprochant, en termes sévères, d'avoir conduit son instruction de manière partiale. Un avis qui leur a valu un cinglant refus exprimé par l'avocat général, Jacques Kohn, et une vibrante protestation de Mᵉ Geraud.

La cour se prononcera ultérieurement, et l'audience s'est poursuivie par les témoignages permettant d'apprécier la portée des déclarations de Murielle, qui accuse les gendarmes d'avoir inventé les dépositions où elle aurait affirmé s'être trouvée dans la voiture de Bernard Laroche quand celui-ci aurait enlevé Grégory.

Jacqueline était l'infirmière de Jeannine Bolle, la mère de Murielle. Chaque jour, elle faisait une piqûre d'insuline à cette femme atteinte de diabète et qui se serait confiée à elle peu de temps avant sa mort. Très embarrassée, l'infirmière ne rapporte pas des mots précis, mais analyse les réflexions d'une mère : *« Mᵐᵉ Bolle pensait que Murielle avait dit des choses à la gendarmerie. Elle était persuadée que Bernard Laroche et Murielle s'étaient laissé entraîner... »*, murmure Jacqueline. La phrase est sibylline et, plus tard, elle la répète autrement : *« Jeannine avait fait sa propre conviction. Elle pensait qu'il s'était passé quelque chose entre Bernard et Murielle, mais que ce n'était certainement pas la mort d'un enfant. »*

Le lundi 5 novembre 1984, jour de l'arrestation de Bernard Laroche, l'infirmière a remarqué que la famille *« était assez énervée »*, et elle ajoute : *« Jeannine m'a dit que ça avait bardé pour Murielle. »* Jacqueline se souvient aussi qu'après l'arrestation de Bernard Laroche *« Murielle était rejetée par tous »*.

Un rejet que la famille Bolle a voulu absolument cacher en venant la veille à l'audience affirmer, contre toute évidence, que personne ne s'était intéressé à ses déclarations à la gendarmerie et que, en conséquence, on ne lui avait fait subir aucune pression. S'agissait-il de soutenir et de protéger Murielle ou de protéger un secret familial ? Jacqueline semble savoir beaucoup de choses, mais elle ne lance, en chuchotant, que quelques phrases, comme si elle ne voulait ou ne pouvait donner toutes les clés d'un effrayant rébus. *« Jeannine craignait qu'on s'en prenne à Murielle (...). C'était un climat passionnel (...). Murielle était exposée à la haine de Marie-Ange Laroche (...). Jeannine n'a jamais eu le sentiment que Bernard Laroche était l'auteur de l'assassinat. »*

A quelques jours de la fin du procès, l'infirmière soulève une foule de questions, laissant la porte ouverte à une multitude d'hypothèses. Surtout lorsque le président rappelle qu'à l'instruction Jacqueline avait déclaré au juge : *« Je pense que Murielle n'osera jamais vous parler. Elle est prise dans un réseau de pressions venant de sa famille et d'autres... »*

MAURICE PEYROT

FAITS DIVERS

Quatre tués et douze blessés

Tireur fou dans un train de banlieue à New-York

NEW-YORK

de notre correspondant

« Une scène d'horreur. Du sang partout. » Un des policiers interrogés par le réseau local de télévision explique le drame survenu, mardi 7 décembre à New-York, dans un train de banlieue qui avait quitté la gare de Pennsylvania à 17 h 33 pour les quartiers résidentiels de Long Island (à l'est de Manhattan). Et c'est sous le choc que des passagers rescapés de ce train commentent à leur tour les événements.

« Il circulait et choisissait ses victimes », explique l'un d'eux. *« Il tirait, puis rechargeait avant de recommencer »*, ajoute un autre. *« Tout le monde courait en criant : il y a quelqu'un qui est armé, il y a quelqu'un qui est armé ! »* En fait, d'après les éléments réunis par la police de Nassau, à une trentaine de kilomètres à l'Est de la gare de Pennsylvania, il semble que l'homme, monté dans le train à New-York armé d'un semi-automatique, ait d'abord déambulé dans le wagon. Puis, sans aucune sommation, tout d'un coup, il aurait commencé à tirer. Il plaçait directement le bout de son arme sur la tête ou le cou de ses victimes.

L'assassin, qui n'a exprimé aucune revendication, a tué trois hommes et une femme et blessé une douzaine d'autres voyageurs, certains très grièvement. Après avoir rechargé à deux reprises son arme, il a été maîtrisé par trois voyageurs. Une fois le train immobilisé dans la gare de Garden-City (Long Island), il a été embarqué par la police.

Intervenant après une série d'autres tueries de ce type dans le pays – en 1991, vingt-trois personnes avaient été tuées dans des circonstances proches dans un restaurant du Texas – ce nouveau drame devrait relancer le débat sur la sécurité dans les transports en commun, la lutte contre la criminalité et le problème du port d'armes. Pourtant statistiquement en baisse, la criminalité avait été au centre de la récente campagne électorale pour la mairie de la ville. Le président Clinton vient aussi de promulguer la « loi Brady » qui instaure un délai de cinq jours préalable à tout achat d'armes aux Etats-Unis.

E. I.

Les deux enfants français ont été libérés à Rio sans versement de rançon

A la suite de la libération, mardi 7 décembre, quatre jours après leur enlèvement, des deux enfants de Daniel Henner, représentant de la société française Thomson au Brésil (*le Monde* des 7 et 8 décembre), la famille Henner et la police ont affirmé qu'*« aucune rançon n'avait été versée aux ravisseurs »*.

Les deux enfants ont précisé qu'*« ils n'avaient pas été trop maltraités »* par des ravisseurs qui leur ont quand même *« donné quelques claques »* et *« qui cachaient leur visage »*. Ils ont été raccompagnés à leur domicile par la police de Rio-de-Janeiro et le directeur de la section anti-kidnapping, Helio Vigio.

Daniel Henner a tenu à *« féliciter les autorités policières de Rio-de-Janeiro pour leur action, ainsi que les diplomates français pour le soutien qu'ils ont apporté à la famille »*.

Cette rapide libération sans versement de rançon, malgré des contacts établis avec les ravisseurs, était attribuée par les responsables policiers à l'importance des moyens mis en œuvre. – *(Corresp.)*.

Le directeur de Paris-Campus condamné pour publicité mensongère. – Patrice Dumoucel, directeur du groupe d'enseignement supérieur privé Paris-Campus, a été condamné, mardi 7 décembre, à 350 000 francs d'amende pour publicité mensongère par la 31ᵉ chambre du tribunal correctionnel de Paris ainsi qu'au versement de 255 000 francs de dommages et intérêts aux vingt-huit étudiants qui s'étaient constitués partie civile contre leur ancien directeur (*le Monde* du 27 octobre).

Le tribunal a estimé que le mot « campus » est mensonger parce que l'établissement ne dispose d'aucune installation sportive et que les cours ont lieu non pas *« au cœur du Quartier latin »*, comme le vantait la publicité. Mensongères également l'évocation d'une *« bibliothèque nationale et internationale »* qui n'existe pas et l'annonce des *« meilleurs pourcentages de réussite au BTS Informatique de gestion »*, en réalité fort médiocres.

Ancien conseiller de M. Léotard pour la justice

Un magistrat parisien est mis en examen pour faux et usage de faux

Jean-Pierre Marchi, magistrat du parquet général à la cour d'appel de Paris, a été mis en examen pour faux et usage de faux dans le cadre d'une affaire d'abus de biens sociaux portant sur plusieurs dizaines de millions de francs, a-t-on appris, mardi 7 décembre, à Lille (Nord).

Le parquet de Lille s'est refusé à tout commentaire. Le 28 avril dernier, M. Marchi avait déjà été mis en examen, dans la même affaire, pour recel d'abus de biens sociaux. Il était soupçonné d'avoir servi de conseiller à des dirigeants de société mis en examen pour abus de biens sociaux, et d'avoir acheté à l'un d'eux, dans des conditions qui restaient à éclaircir, une voiture d'une valeur de 269 000 francs (*le Monde* du 9 avril et du 5 mai).

L'avocat d'un dirigeant de société mis en cause dans cette affaire d'abus de biens sociaux, Mᵉ Pierre Lemarchand, a été, lui aussi mis en examen ces jours-ci pour complicité. Il en va de même pour sa fille, Manuelle, avocate à Paris, et pour un conseiller financier. Tous ont été laissés en liberté. Ancien conseiller technique au cabinet d'Albin Chalandon, garde des sceaux pendant la première cohabitation, et conseiller de François Léotard pour les questions de justice au printemps dernier, M. Marchi avait dû quitter dès avril le cabinet du ministre de la défense, à la suite de cette affaire.

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

SOCIETE CENTRALE DU GAN

AVIS AUX PORTEURS DE BONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS GAN émis en juillet 1990

Les Bons de Souscription d'Actions GAN émis par la Société Centrale du GAN, à l'occasion de son augmentation de capital de juillet 1990, viennent à expiration le **15 décembre 1993**. Ils seront radiés de la Cote Officielle à l'issue de la séance de bourse du mercredi 15 décembre et perdront toute valeur à compter du jeudi 16 décembre 1993.

2 bons permettent de souscrire **4 actions** nouvelles de la Société Centrale du GAN, jouissance 1er janvier 1993, au prix de 2 150 francs (soit 537,50 francs par action).

Pour toute information complémentaire, nous vous invitons à prendre contact dès à présent avec votre intermédiaire financier.

GROUPE gan

Relations avec les Actionnaires:
2, rue Pillet-Will - 75009 Paris.
Numéro vert: 05.08.16.08. (appel gratuit)

Jours de Fête

Un cadeau de 1000f
« aux lecteurs de ce journal »
Découvrez le magasin réputé pour son choix exceptionnel de vêtements homme et femme de grande qualité à des prix très étudiés.

Le cadeau de bienvenue de 1000f.
sera déduit à la caisse sur chaque achat supérieur à 2500f.
(hors promotions et soldes).
Offre valable jusqu'au 31.01.94.

Le luxe sans le payer

*Par exemple :
Costume aux 2 pantalons en SUPER 100
valeur 2690f
cadeau 1000f
Prix net = 1690f

DAVID SHIFF
Club des Dix

13 RUE ROYALE PARIS 8ᵉ - Du lundi au dimanche de 10h à 18h
5 rue des Archers 69002 Lyon - 60 bis rue de Paris 78000 St-Germain-en-Laye

Innovation

L'association Créateurs d'école, fondée en mars 1992 (*le Monde* du 8 octobre 1992) semblait s'être mise en veilleuse depuis que son fondateur, Guy Bourgeois, avait rejoint le ministère de l'éducation nationale comme directeur de cabinet de François Bayrou. Mais un certain nombre d'idées défendues par ce cénacle – au sein duquel on trouve, hormis Guy Bourgeois lui-même, plusieurs hauts responsables de l'actuelle équipe ministérielle – font visiblement leur chemin.

La « maison » d'éducation Saint-Jean-Bosco, située dans la petite commune de Sompt (Deux-Sèvres) est dirigée par Rose-Marie Miqueau, une enseignante qui a démissionné de l'éducation nationale il y a une dizaine d'années pour fonder, en franc-tireur, son école privée hors contrat. Or, Mme Miqueau, qui est par ailleurs membre du conseil d'administration de Créateurs d'école, s'apprête à signer avec le préfet des Deux-Sèvres une convention qui donnerait un sérieux coup de pouce à son établissement, en proie à de grosses difficultés financières. Par la grâce de cette convention, l'Etat octroierait à l'établissement un poste de professeur certifié. En contrepartie, les autorités académiques pourraient exercer un contrôle sur les activités pédagogiques de l'établissement, notamment sur le respect des programmes auxquels les écoles hors contrat ne sont pas tenues de se conformer.

Car l'établissement de Mme Miqueau, qui est régi par une association, ne s'embarrasse visiblement pas d'orthodoxie pédagogique. Dans les classes primaires, les programmes enseignés sont *« presque ceux de Jules Ferry »*, exposait la directrice de l'établissement dans un document édité par l'association Créateurs d'école en février 1993. Pour le collège, on y applique *« les programmes d'avant 1968 »* ; il n'y a que dans les classes de lycée qu'on respecte *« les programmes officiels »*. Autre particularité de cet établissement décidément hors norme, les enseignants de la Maison Saint-Jean-Bosco sont *« des éducateurs »*, dont la moitié ont une formation non universitaire. Enfin, l'internat y est obligatoire et le contrat passé entre l'école, les élèves et leurs familles, se résume ainsi : *« Jouer le jeu de l'effort et de la remise en question de soi-même. C'est notre jeu, ils le prennent ou ils partent. »*

La FEN départementale dénonce à juste titre une formule *« qui n'a aucun support juridique »*. Le cabinet de François Bayrou, pour sa part, argue du fait que la convention, *« qui ne sera signée que pour une année »*, permettra de *« nouer le dialogue avec un établissement qui accueille essentiellement des élèves en grande difficulté »* et d'engager une certaine *« normalisation »* des pratiques qui y ont cours. D'autres conventions de ce type seraient en négociation avec des établissements hors contrat. Une façon, pour les Créateurs d'école qui entourent François Bayrou de tester *« les nouvelles formes juridiques d'établissements »* qu'ils proposaient de créer, il y a un an, pour faire *« sauter les verrous »* de l'éducation nationale?

CHRISTINE GARIN

Le « collège pour tous » face à l'échec scolaire

Un élève sur quatre est en difficulté à l'entrée en sixième, selon une étude du ministère

CROIX de bois, croix de fer, s'il ment, François Bayrou ira en enfer. Le ministre de l'éducation nationale ne cesse de le répéter depuis la dernière rentrée : dans la première quinzaine du mois de janvier prochain, il s'attaquera au tabou du collège. D'ici là, il aura examiné les propositions qu'il a suscitées, celles des enseignants notamment, qui avaient jusqu'à la fin du mois de novembre pour lui adresser leurs observations (*le Monde* du 10 novembre).

Laissée en jachère depuis dix ans, l'école « moyenne » française est aujourd'hui le lieu de toutes les préoccupations : enseignants, syndicats, associations de parents d'élèves et administration se penchent ainsi sur l'avenir du *« maillon faible »* du système éducatif. Porté sur les fonts baptismaux par René Haby en 1975, entré dans les faits en 1977, le « collège unique » scolarise la quasi-totalité des élèves et, en prolongement de l'école primaire, les hisse au niveau de la classe de troisième. Tant bien que mal. Et c'est bien là que le bât blesse.

Car une fois réaffirmée la volonté de faire de l'école moyenne un *« collège pour tous »* – selon l'expression lancée par Lionel Jospin et reprise par François Bayrou –, demeure la question centrale, qui taraude aujourd'hui les collèges : celle du traitement des élèves en difficulté.

La direction de l'évaluation et de la prospective (DEP) du ministère de l'éducation nationale verse une nouvelle pièce au dossier en consacrant au problème un numéro entier de sa revue *Education et Formation* (1), est présenté, avec finesse, un portrait des élèves en difficulté, de leur environnement familial et des politiques mises en œuvre pour lutter contre l'échec scolaire.

Environ 10,5 % des élèves seraient, selon la DEP, en *« grande difficulté »* au collège, cumulant tout à la fois un retard à l'entrée en sixième (ils ont douze ans ou plus), une déficience en français ainsi qu'en mathématiques. Et comme 14 % des collégiens cumuleraient deux de ces handicaps sur trois (ils sont alors, pour la DEP, en *« moyenne difficulté »*), c'est en définitive un collégien sur quatre qui se trouverait aujourd'hui en difficulté au collège.

Les élèves en difficulté éprouvent évidemment plus de peine à suivre le cursus normal. Le résultat : six élèves seulement sur dix entrés en sixième avec un an de retard ou plus se retrouvent deux ans plus tard en classe de quatrième, alors que huit sur dix entrés en sixième à l'âge de onze ans y parviennent. La proportion d'élèves en difficulté reste sensiblement la même deux ans après l'entrée en sixième, mais elle ne concerne pas les mêmes élèves. Les évaluations montrent en effet que les acquis des élèves en difficulté progressent. Un élève sur cinq arrive même à surmonter ses handicaps... Quand d'autres plongent à l'inverse dans les difficultés.

Les auteurs de l'étude insistent également sur le fait que les élèves qui ont effectué leur cycle d'observation (sixième-cinquième) en trois ans (au lieu de deux) progressent, proportionnellement, davantage que l'ensemble des élèves. Cela est vrai pour les élèves qui ont redoublé la cinquième et, à un degré moindre, pour ceux qui ont suivi un « cycle aménagé » (sixième-cinquième étalées sur trois ans). Ce n'est, en revanche, pas le cas pour les redoublements de sixième.



Les « conservateurs pessimistes »

Néanmoins, on observe aussi que les progrès scolaires s'accompagnent généralement d'une dégradation significative du comportement de l'adolescent dans l'établissement et de sa capacité à organiser son travail. *« La motivation chute elle aussi*, note Pierre Verdier, responsable du département des statistiques, études et prévisions sur les enseignements scolaires, *tandis que le soutien que les élèves pourraient recevoir de leur famille subit un fléchissement très net. » « Ce qui témoigne probablement*, poursuit-il, *d'un certain décrochage des parents sur le plan des contenus et, surtout, de l'encadrement. »*

En dressant de véritables portraits de famille, la DEP établit ainsi un lien saisissant entre les difficultés que peuvent rencontrer des élèves au collège et leur environnement familial. Ce n'est évidemment pas un hasard si, parmi les élèves en difficulté, 56 % ont des parents ouvriers ou employés et seulement 4 % des parents cadres ou enseignants. Si seulement 11 % des parents des élèves en difficulté ont au moins le baccalauréat, quand 49 % des parents d'élèves en situation de réussite ont atteint ce niveau d'études. Ou encore si les élèves en difficulté sont deux fois plus nombreux à ne pas vivre avec leurs deux parents et quatre fois plus nombreux à connaître le chômage dans leur famille. Appartenant très majoritairement à des milieux sociaux défavorisés et à des familles faiblement diplômées, ils recoivent apparemment peu d'aide de leur famille ou de façon trop irrégulière et pas assez centrée sur l'organisation et la méthode de travail. A l'inverse, une enquête menée auprès d'un petit échantillon de collégiens parisiens d'origine sociale modeste, bons élèves de troisième, permet d'établir que des familles stables, au mode de vie bien réglé, organisé autour de la scolarité de l'enfant (avec généralement une très forte mobilisation des mères), connaissent peu les situations d'échec.

A qui, dans ce contexte, imputer l'échec ? A l'intérieur de l'institution on évoque prioritairement les causes familiales ou socioculturelles pour l'expliquer. La DEP répartit ainsi en cinq groupes les enseignants et personnels d'encadrement interrogés sur le traitement des élèves en difficulté : les *« conservateurs pessimistes »* représenteraient 25 % du total, les *« traditionnels résignés »* 14 %, les *« pédagogues optimistes »* 19 %, les *« tuteurs actifs »* 28 %, et les *« militants éducatifs »* 14 %.

Pour les parents d'élèves, en revanche, les difficultés sont plutôt imputables à la mauvaise compréhension des cours. Les élèves, pour leur part, se plaignent de la trop grande quantité de choses à assimiler, de la trop grande variété des matières enseignées. Contestataires, remarque la DEP, les familles attendent par ailleurs beaucoup de l'école : des qualités humaines, un sentiment de proximité, de compréhension et d'écoute.

En définitive, *« professeurs, parents et élèves se heurtent au problème de l'hétérogénéité de la classe, qui est vécue comme un handicap pour tous*, écrit Pierre Verdier. *Les élèves en difficulté se sentent mal à l'aise dans des classes qu'ils trouvent souvent à deux vitesses, où on laisse les moins bons de côté. Pourtant les enseignants rejettent les images selon lesquelles les élèves les plus faibles seraient des fauteurs de troubles ou feraient baisser le niveau. Ils refusent également l'idée que ces élèves pourraient ne pas avoir leur place au collège »*.

C'est pourquoi, semble-t-il, les réponses structurelles au traitement des élèves en difficulté (création de classes d'aide et de soutien, de troisièmes d'insertion) demeurent limitées. Les filières ségrégatives sont rejetées au profit de solutions strictement pédagogiques. Même si, dans les faits, certaines classes (les quatrièmes et troisièmes technologiques notamment) font toujours, plus ou moins, office de filières de relégation.

L'avenir du collège, conclut la DEP, réside sans doute, outre le nécessaire rapprochement de l'école et des familles, dans un éventail de solutions diversifiées. Il faut concéder aux établissements, suggère les *experts*, *« une large part d'autonomie pour arrêter les stratégies les mieux adaptées à leur public »*. C'est dans cette direction que semblait vouloir s'engager François Bayrou, qui avait émis l'idée de laisser se développer, à l'intérieur du « collège pour tous », des zones d'expérimentation spécialement centrées sur le grand échec scolaire. Reste à savoir si, à la différence de ses prédecesseurs qui ont tous, successivement, calé sur ce dossier, il aura une marge de manœuvre suffisante pour persévérer dans cette voie.

JEAN-MICHEL DUMAY

(1) *Education et Formations*, octobre 1993, numéro spécial les *Elèves en difficulté au collège*.

BIBLIOGRAPHIE

L'élitisme selon Harvard

HARVARD, MODE D'EMPLOI
de Henry Rosovsky,
Editions Odile Jacob,
350 p., 150 F.

Ceux qui seront exaspérés par l'autosatisfaction affichée par l'Américain Henry Rosovsky dans son ouvrage sur *« le meilleur système d'enseignement supérieur au monde »* devront retenir leurs critiques. La félicité de l'ancien doyen de la faculté d'arts et de sciences de Harvard – *« le meilleur poste au monde pour un universitaire »* – a beau heurter les traditions européennes de modestie, en usage notamment dans la communauté universitaire, elle n'est peut-être pas totalement sans fondement. En effet, un mois après la sortie en France de *Harvard, mode d'emploi*, paraît l'enquête annuelle de la très sérieuse revue *U.S News and World Report* (1) sur les collèges américains. Elle conclut que l'excellence, pour les quatre premières années d'enseignement supérieur, se situe sur la côte est des Etats-Unis, dans la plus ancienne université du Nouveau Monde, à Harvard exactement. Pour la quatrième année consécutive, l'université vedette du Massachussetts caracole en tête du palmarès établi par le périodique.

Ce classement a été obtenu en croisant de nombreux paramètres. Ainsi, Harvard jouit d'une réputation exceptionnelle auprès des présidents d'université, doyens de faculté et directeurs de département qui ont participé à l'étude. Cette renommée est entretenue par un mode de sélection des étudiants des plus stricts. Seule l'élite y est admise : sur 13 029 candidats, 2 135 étudiants ont été autorisés à s'y inscrire cette année. Et neuf sur dix d'entre eux avaient obtenu les meilleurs résultats dans l'enseignement secondaire. Une sévérité exceptionnelle qui ne se retrouve qu'à Princeton – en deuxième position dans le même classement. En moyenne, de Stanford à Georgetown, de Berkeley à Yale, dans les vingt-trois autres meilleures universités américaines, le taux de sélection à l'entrée varie entre 22 % et 69 %. Henri Rosovsky a sans aucun doute dû se féliciter des résultats de l'enquête du magazine puisqu'il considère, pour sa part, que deux sur trois des meilleurs établissements d'enseignement supérieur du monde sont situés sur le continent nord-américain. Mais Harvard mérite une étude particulière : *« Les meilleurs enseignants attirent les étudiants les plus brillants, produisent les recherches de la plus haute qualité et attirent le plus de crédits extérieurs. »* CQFD.

L'excellence dépendrait, ainsi, de trois paramètres conjugués : la sélection des meilleurs étudiants, le recrutement des meilleurs enseignants et, enfin, le mode de gouvernement des universités américaines. Faut-il préciser que M. Rosovsky est évidemment diplômé de l'Université Harvard où il a effectué l'essentiel de sa carrière d'enseignant et occupé des fonctions de direction ?. Autant dire qu'il a toutes les capacités requises pour témoigner du fonctionnement du prestigieux établissement.

Choisir les meilleurs étudiants est donc la première tâche à laquelle se livrent, sans complexe, les dirigeants de Harvard. L'ancien doyen précise qu'outre les élèves brillants, sont admis deux catégories d'étudiants : les *« héritiers »*, fils et filles de diplômés, et les *« enfants de membres de la faculté »*. Ils représentent au total près du cinquième des étudiants de Harvard. Leur présence est vitale pour l'institution, écrit Henri Rosovsky, puisque l'essentiel de la richesse d'un établissement privé provient des dons des diplômés. Mais c'est sur le choix des professeurs que Henri Rosovksy est le plus convaincant. Il décortique avec minutie le soin apporté à cette tâche, la patience déployée pour convaincre un jeune chercheur ambitieux de rejoindre un laboratoire du campus, le souci permanent de la concurrence entre universités. La titularisation d'un professeur est une étape importante pour l'enseignant comme pour l'université d'accueil.

C'est un long processus qui tient du *« contrat social »*. Les étudiants y prennent part en évaluant leurs enseignants à la fin de chaque session, mais c'est par ses pairs que l'enseignant est accepté ou rejeté. Comparé aux autres universités américaines, la proportion de titulaires est faible à Harvard : tout juste 60 %, soit quatre cents professeurs. Quant aux salaires, ils varient d'un enseignant à l'autre. Le revenu d'un professeur est confortable, en moyenne 70 000 dollars par an en *1988-1989. Mais un jeune enseignant ne perçoit que le tiers de ce que gagne un jeune diplômé de Harvard embauché à Wall Street.*

Le chauvinisme de M. Rosovsky ne devrait pas manquer de faire sourire – ou d'irriter – ses confrères français. Car il amène l'auteur à nier un certain nombre de dysfonctionnements. Nulle part n'est abordée, par exemple, la question du montant des droits d'inscription. Pas plus qu'il n'est fait mention des conséquences de la *« discrimination positive »*, ce système complexe de compensation, par un système de quotas, des handicaps culturels, religieux ou ethniques. Les relations avec les autorités locales et fédérales sont passées sous silence, pas plus que n'est évoquée la nécessité de faire financer une partie des recherches par le secteur privé. Même s'il ne peut guère servir d'introduction à la présentation générale du système d'enseignement supérieur aux Etats-Unis, *Harvard, mode d'emploi* livre un bon portrait d'une université d'exception, fleuron du système américain. L'élite parmi l'élite, dans un pays où seulement une cinquantaine d'établissements (sur trois milles institutions d'enseignement supérieur) se consacrent à la recherche de haut niveau, possèdent des troisièmes cycle et se partagent 10 % de la population étudiante.

MICHÈLE AULAGNON

(1) *U.S News and World Report*, 4 [illegible]bre 1993.

PENSER DEMAIN

Ecole d'Ingénieurs

Le monde de demain sera un monde de communication, d'information et d'échanges. Construire ce monde exigera des compétences multiples et de haut niveau.

L'Ecole d'Ingénieurs de l'INT forme des ingénieurs pour concevoir, produire, gérer les nouveaux réseaux et systèmes de communication.

Des ingénieurs qui pensent demain.

concours d'entrée

Pour les élèves des classes préparatoires scientifiques (Math. Spé, M, M', P, P') Inscrits au Concours Commun Mines • Ponts

Date limite de réception des dossiers 7 Janvier 1994

Renseignements et inscriptions :



Institut National des Télécommunications
Ecole d'Ingénieurs
9, rue Charles Fourier • 91011 Evry Cedex
Tél : (1) 60.76.41.11 / 42.37
Enseignement supérieur de France Télécom

DOZ
DOLMETSCHERSCHULE ZÜRICH
Ecole d'interprètes de Zurich
Ecole professionnelle supérieure reconnue par l'Etat
Traducteurs
Interprètes de conférence
Etude pratique et actualisée des langues, niveau universitaire
Stages de courte durée pour diplômés universitaires
Examens supervisés par la Direction
de l'instruction publique du Canton de Zurich
Début des semestres: mars et octobre
CH-8050 Zurich, Thurgauerstrasse 56, Tél. 19 41/1/301 48 68

(Publicité)



Ecole Spéciale d'Architecture
Etablissement privé
d'enseignement supérieur
254, bd Raspail, 75014 PARIS

En application des statuts de l'association, le Conseil d'Administration de l'Ecole Spéciale d'Architecture procédera le 3 mai 1994, à la nomination du Directeur. Le premier mandat est de quatre ans (sept. 1994/août 1997) ; renouvelable au-delà par périodes de deux ans.

Aucune candidature ne pourra utilement être reçue après le 31 janvier 1994.

هكذا من الأصل

Le puzzle des filières technologiques

Le ministre de l'enseignement supérieur souhaite clarifier une situation complexe. Cela ressemble à une gageure

FRANÇOIS FILLON, ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, a évoqué à plusieurs reprises, depuis deux mois, sa volonté de *«conduire une politique active»* dans le domaine des formations technologiques. Il en a précisé l'objectif, le 9 novembre, devant la conférence des présidents d'université, en soulignant la nécessité de *«travailler sur la lisibilité de chaque filière et sur leur complémentarité. A côté des filières littéraire ou scientifique, dûment reconnues, doit exister une vraie filière technologique, clairement identifiée»*.

Pour mener à bien cette réflexion, le ministre a constitué un groupe de travail qui rassemble des responsables des principales filières – instituts universitaires de technologie (IUT), instituts universitaires professionnalisés (IUP), écoles d'ingénieurs universitaires, DEUG ou licences de technologie, etc. – ainsi que des représentants des milieux économiques et du patronat. Déjà réuni à trois reprises depuis un mois, ce groupe de travail doit remettre un rapport d'ici au printemps prochain, et M. Fillon a indiqué fermement qu'il souhaite *«des mesures applicables dès la rentrée 1994»*.

Bref, cette réorganisation des filières technologiques du supérieur apparaît comme le grand chantier des prochains mois. Chantier complexe, au demeurant, tant le paysage de ces formations est diversifié, morcelé, voire émietté. Et, souvent encore, ignoré ou dédaigné par des universités plus sensibles à leur vocation académique que professionnelle, plus tournées vers la recherche et le laboratoire que vers l'entreprise et la technologie.

Mais ces formations ont cessé, depuis des années, d'être marginales. A côté des sections de techniciens supérieurs (STS), implantées pour l'essentiel dans les lycées, et qui comptent près de deux cent cinquante mille élèves, les IUT ont conforté, en vingt-cinq ans, une autonomie enviée et une place de choix dans la formation des techniciens supérieurs à bac+2. Vigoureusement relancés depuis trois ans, avec la création de seize IUT de plein exercice (ce qui porte leur nombre total à quatre-vingt-dix) et de cent dix-neuf départements d'IUT, ils devraient voir leur capacité d'accueil portée de soixante-dix mille étudiants en 1992 à quelque cent vingt mille avant la fin de la décennie. Ce qui laisse peu de place aux diplômes d'études universitaires scientifiques et techniques (DEUST) et aux quelques DEUG technologiques.

400 000 étudiants

Au niveau supérieur, la trentaine d'écoles d'ingénieurs créées dans les universités sont en plein développement et les maîtrises à vocation professionnelle (maîtrises d'informatique appliquée à la gestion MIAGE et maîtrises de sciences et techniques [MST], notamment) ont fait leur trou. Enfin, la panoplie s'est élargie, depuis trois ans, de deux nouvelles filières : les «nouvelles formations d'ingénieurs», créées à la suite du rapport Decomps en 1990, mais restées numériquement marginales et surtout les IUP, lancés de façon très volontariste à la rentrée 1991 et qui se sont développés très rapidement, puisqu'on compte aujourd'hui cent vingt-deux instituts universitaires professionnalisés accueillant quelque douze mille étudiants.

Au total, l'ensemble de ces filières (STS comprises) rassemblent près de quatre cent mille étudiants, entrant directement après le baccalauréat ou après un ou deux ans d'enseignement supérieur et sortant sur le marché du travail à des niveaux variant de bac+2 à bac+5 ou 6.

Devant la complexité de ce puzzle, aussi bien pour les étudiants que pour les employeurs, chacun admet la nécessité d'introduire davantage de cohérence dans le paysage. Et ce à trois niveaux, bien identifiés par le document préparé par le ministère pour cadrer les réflexions du groupe de travail. *Primo*, il s'agit de mieux articuler les différents baccalauréats (généraux, technologiques et professionnels) avec les premiers cycles de l'enseignement supérieur. Or la distorsion est ancienne et persistante qui conduit de nombreux bacheliers généraux vers les IUT, au détriment des bacheliers technologiques, trop souvent amenés à s'engager dans des études classiques et longues où ils échouent massivement.

Secundo, est posée clairement la question de la complémentarité entre les différentes formations technologiques. Comme le souligne le document du ministère, *«n'y a-t-il pas, dans certains secteurs, concurrence entre les différentes formations de même niveau ou de même nature?»*. C'est un euphémisme, tant la rivalité est forte, par exemple, pour la formation des techniciens supérieurs, entre STS et IUT, ou pour les formations de cadres, entre les écoles d'ingénieurs traditionnelles et les IUP.

Et la situation est d'autant plus confuse sur les missions des unes et des autres que les passerelles se sont multipliées de façon anarchique. Ainsi, environ la moitié des diplômés d'IUT ne se contentent pas de leur diplôme de technicien supérieur : parmi eux, 50 % sont admis, sur titre, dans des écoles d'ingénieurs ou entrent, désormais, en IUP, tandis que que 15 % font une troisième année de spécialisation en IUT et qu'un bon tiers, au détriment de toute logique, retournent s'inscrire en premier cycle universitaire. Comme le note Jean-Claude Martin, directeur de l'IUT de Montpellier et président de l'association des directeurs d'IUT, *«notre vocation première est le diplôme universitaire de technologie et l'accès direct à la vie professionnelle. Mais on ne peut plus faire l'impasse sur la multiplication des poursuites d'études. C'est là que nous avons besoin d'une filière technologique qui tienne la route, soit en formation initiale, soit en formation continue»*.

Une plus grande cohérence, enfin, est indispensable sur les niveaux de qualification technologique. Si les deux niveaux de sortie à bac+2 (technicien supérieur) et bac+5 (ingénieur) sont clairement identifiés depuis longtemps, la multiplication des sorties intermédiaires, à bac+3 ou 4, brouille le dispositif, sans toujours répondre, de manière très convaincante, au déficit d'ingénieurs de production ou de cadres technico-commerciaux à l'interface des secteurs secondaire et tertiaire.

Deux points de crispation

Si ces objectifs sont clairs, leur réalisation est loin d'être évidente. Ce qui explique, sans doute, chez la plupart des participants du groupe de travail, le sentiment de confusion des premières réunions. On ne retiendra que deux points de crispation. La place des IUP, tout d'abord. Leur statut est désormais entouré du plus grand flou. Le rapport remis, à sa demande, à M. Fillon par la commission du titre d'ingénieurs laisse ouverts tous les scénarios (maintien de l'actuelle commission d'habilitation *ad hoc*, transfert à la commission du titre de cette responsabilité, ou attribution du titre d'ingénieur aux diplômés des IUP), mais exprime sans ambiguïté sa réticence à l'égard du titre d'«ingénieur-maître» dont bénéficient jusqu'à présent les premiers diplômés d'IUP, en particulier ceux des disciplines tertiaires.

La seconde interrogation porte sur l'éventualité de regrouper dans des institutions plus autonomes et homogènes tout ou partie des filières technologiques. Or, autant la clarification des sytèmes de passerelles, par exemple entre IUT et IUP, est jugée indispensable, autant la création d'une institution spécifique suscite la réserve. *«Il ne serait pas sain de séparer la filière technologique des filières générales de l'université, aussi bien pour des raisons statutaires que scientifiques. La force des formations technologiques à l'université est d'associer des enseignants-chercheurs de haut niveau et des enseignants plus praticiens»*, souligne ainsi Ivar Ekeland, président de l'université Paris-Dauphine et coprésident de la commission nationale d'habilitation des IUP.

On notera, toutefois, que l'idée de constituer des «facultés de technologie» ou, à tout le moins, des «instituts polytechniques régionaux» (regroupant, par exemple, IUT et IUP ou proposant des cursus complets du brevet d'études professionnelles au diplôme d'ingénieur) faisait partie des propositions avancées avec force, avant les élections de mars dernier, par le secrétaire national du RPR pour l'enseignement supérieur, Armel Pécheul, aujourd'hui conseiller de M. Fillon. Mais ce n'est qu'un indice.

GÉRARD COURTOIS

REPÈRES

ADMINISTRATION. Un arrêté du 30 novembre portant sur la réorganisation des grandes directions de l'administration centrale du ministère de l'éducation nationale a été publié au *Journal officiel*, le 1er décembre. Les cinq sous-directions de la direction des lycées et collèges (DLC) changent d'intitulés et de missions. Sont créées une « sous-direction des formations générales et technologiques » et une « sous-direction des formations professionnelles initiale et continue ». La première est chargée de l'organisation pédagogique (cursus, contenus d'enseignement, évaluation, orientation) des formations générales dispensées dans les collèges et les lycées. La seconde met en œuvre la politique éducative en matière de formation professionnelle initiale (sous statut scolaire et en apprentissage) et de formation continue des adultes ; elle définit, aussi, les diplômes professionnels (CAP, BEP, BP, baccalauréats professionnels et BTS). Cette nouvelle organisation, explique t-on au ministère, vise à constituer en un ensemble cohérent tous les cursus et les diplômes de la filière professionnelle. Un autre changement important intervient dans l'organigramme de la DLC, la création d'une «sous-direction des innovations et de la formation continue des enseignants» qui sera notamment chargée de *«favoriser et de repérer les pratiques innovantes»*.

A la direction des écoles, le principal changement est la création d'une «sous-direction des enseignements», qui n'existait pas jusque-là, en lieu et place de l'ancienne «sous-direction de l'innovation et de l'adaptation scolaire». Elle sera notamment chargée de *«l'organisation pédagogique et des contenus d'enseignement»*.

La direction des écoles et la direction des lycées et collèges disposeront chacune d'un bureau des programmes qui chapeautera le travail des groupes techniques disciplinaires, jusque-là placés sous la responsabilité du Conseil national des programmes (CNP).

BACCALAURÉAT. L'épreuve anticipée d'histoire-géographie, prévue par les nouveaux textes sur le baccalauréat pour les élèves des séries technologiques (STI, STL et SMS), dont la première session est prévue en juin 1994, prendra la forme d'un contrôle en cours de formation. Une note de service, publiée au *Bulletin officiel* du 2 décembre, précise qu'elle sera organisée dans l'établissement scolaire de l'élève par le professeur d'histoire-géographie. Dans chaque académie, une commission de suivi et des commissions d'harmonisation seront organisées sous la responsabilité du recteur.

BOURSES DE RECHERCHE. Recherche et partage, association de mécénat médical de la Caisse d'épargne, attribuera dans l'année 1994 une quinzaine de bourses de formation doctorale, d'un montant de 80 000 à 100 000 francs, et post-doctorale, d'un montant de 130 000 francs. L'objectif de l'association est d'aider à financer des travaux de recherche dans les domaines de la santé publique et de la recherche biomédicale. La date limite de dépôt des dossiers est fixée au 1er février 1994.

▶ **Association Recherche et partage, 29, rue de la Tombe-Issoire, 75014 Paris.**

Le Monde

Edité par la SARL *Le Monde*
Comité de direction :
Jacques Lesourne, gérant
directeur de la publication
Bruno Frappat
directeur de la rédaction
Jacques Guiu
directeur de la gestion
Manuel Lucbert
secrétaire général

Rédacteurs en chef :
Jean-Marie Colombani
Robert Solé
(adjoints au directeur de la rédaction)
Thomas Ferenczi
Bertrand Le Gendre
Jacques-François Simon
Daniel Vernet
(directeur des relations internationales)

Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985)
André Fontaine (1985-1991)

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE
75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : 40-65-25-99
ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY
94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : 49-60-30-10

Avec votre Minitel,
vous avez un assistant
hors-pair sous la main.
Mais comment
le mettre à contribution
plus souvent ?

Votre Minitel ne demande qu'à vous rendre service. Pour l'utiliser de manière vraiment efficace, recevez gratuitement une documentation pratique et le guide des 150 services professionnels sélectionnés par le Nouvel Economiste en tapant **3614 FRANCE TELECOM** ou en appelant le



Et si vous communiquiez avec les outils d'aujourd'hui ?



France Telecom

CULTURE

NILDA FERNANDEZ en tournée

Prince et voyou

Après la sortie de son nouvel album, l'un des représentants les plus prometteurs de la chanson française part sur les routes. A l'exemple des Espagnols Iglesias ou Bosé, Nilda Fernandez tente de convertir l'Amérique latine à sa version française du romantisme hispanisant.

« J'ai chanté à Santiago du Chili début septembre, à la veille du jour anniversaire des vingt ans du coup d'Etat du général Pinochet, et le lendemain à la fête de l'Humanité. *Je crois aux hasards. L'Amérique latine est un continent qui laisse des traces. »*

Le chanteur à la voix haute, atypique, aborde la vie comme un jeu du chat et de la souris. Tendu, sous son calme apparent, il parle par phrases courtes. *« La musique touche à la profondeur, au plaisir. En même temps, tout est dérisoire. Les gens des maisons de disques se croient souvent protégés des catastrophes économiques, de la guerre. Si tout s'arrête demain, les compacts, les chaînes de fabrication, le marketing, j'irai chanter dans la rue. »* Un récital de Nilda Fernandez suffit à convaincre de sa détermination : il a du chien, de l'élégance, de la hargne.

Etrange, indolent et énergique, parfois anachronique, avec ses bottes hautes et ses chemises ornées de dentelles, Nilda Fernandez est un personnage dont les facettes se ressoudent grâce à un brin de folie intérieure et de narcissisme. Le masculin et le féminin s'y confondent. Au centre du personnage, les images possibles du chanteur, *« un type peu recommandable »*. Version féodale : *« Celui que l'on renvoie manger à la cuisine à la fin de la fête. »* Version années 90 : *« Le kapo, l'allié objectif de l'argent facile et des parvenus. »* Version idéalisée : *« Une putain, attention, pas une femme entretenue qui doit des sourires et des mots d'amour en contrepartie. Non, l'artiste fixe son prix et ses conditions. J'ai vu cela à Mexico. Sur la place Garibaldi, à toute heure du jour et de la nuit, on peut louer les services des mariachis. Qui paye les emmène. »*

Sur scène, Nilda Fernandez ne sentira donc pas l'obligation de l'amour partagé. A la rigueur attisera-t-il le plaisir commun, avec une distance perverse et frondeuse : *« Mieux vaut une boulangère acariâtre qui vend du bon pain que l'inverse. »* En dix ans de carrière et de galères, Nilda Fernandez a beaucoup chanté, partout. *« D'abord sur les terrasses, dans les cafés, dans les clubs, sur des scènes minuscules... »* Seul témoignage de ce parcours du chanteur inconnu, *le Bonheur comptant*, un disque sorti il y a dix ans, au temps où Nilda était encore Daniel Fernandez.

Depuis, le succès l'a touché (un titre phare, *Madrid, Madrid*, repris par la star espagnole Miguel Bosé, une Victoire de la musique, un Olympia, trois semaines au Théâtre de la Renaissance). Un peu plus précieux, toujours franc-tireur, Nilda Fernandez aime toujours détourner les règles en vigueur dans le métier. Ainsi, à la mi-octobre, Nilda Fernandez avait loué le Théâtre impérial de Compiègne pour fêter la sortie de *Nilda Fernandez*, son nouvel album (un titre identique au précédent). Avec un orchestre à cordes venu appuyer ses sept musiciens habituels, le chanteur avait donné l'intégralité de son nouveau disque, enchaînant onze titres, sans coupure ni applaudissements. Mais les arrangements en étaient déjà bousculés.

Le chanteur français, qui a grandi *« quelque part entre Lyon et Barcelone »*, ne s'était pas contenté de ramener des photos et des impressions de son périple automnal en Amérique latine. Il avait saisi au vol des airs d'accordéon *chamame* de la pampa argentine, des flûtes indiennes et des tambours paysans. A Compiègne, il en habilla donc des chansons composées avec fluidité, et, pour certaines (*Ne me fais pas mal, On t'a appris, Ultime rêve de l'amour, Sinfanai Retu*), déjà rodées après plus de deux cents concerts en deux ans. Sous les colonnades du Théâtre impérial, on s'est réjoui du climat insolite – et de l'exclusion des faciles espagnolades – ou des standards tout public (*la Vie en rose*), destinés à plaire à tous. Depuis, la tournée a repris normalement, c'est-à-dire en état de métamorphose permanente.

Car, en scène, Nilda Fernandez ne sait pas jouer deux fois de la même façon. Il casse, déstructure, démonte et remonte ses chansons, transforme le slow d'origine en rap-mambo, la rengaine en défi public, le credo en doute. Il sait aussi couper le micro quand il le faut, prendre une guitare sèche. Il est épaulé par d'excellents musiciens – *« grecs, italiens, français, espagnols »* – qui utilisent une gamme étendue d'instruments acoustiques (piano, clarinettes, hautbois, contrebasse, bouzouki, flûtes, tin-whistle, etc.). Ensemble, ils ont établi une règle de conduite : *« Retrouver le plaisir de la musique. »*

VÉRONIQUE MORTAIGNE

▶ Prochains récitals : le 9 à Maisons-Alfort, Espace Nouvel, le 11 à Argenteuil, salle Jean-Vilar, le 14 à La Celle-Saint-Cloud, Théâtre municipal, le 15 à Biarritz, le 16 à Montpellier, le 18 à Lyon. Album : *Nilda Fernandez, 1 CD Polydor.*

COMMUNICATION

La libéralisation commerciale du réseau ITV

La télévision britannique à l'heure des OPA

L'annonce d'une libéralisation partielle des règles régissant le contrôle des sociétés de télévision du réseau privé ITV, a donné le signal à une série d'OPA plus ou moins agressives. Ce grand chambardement du « paysage télévisuel » devrait permettre aux compagnies britanniques de se renforcer face à une compétition internationale de plus en plus âpre.

LONDRES

de notre correspondant

La volonté de puissance de certains « prédateurs », alliée à un assouplissement soudain de la réglementation, explique que, pour reprendre l'image favorite de la presse britannique, les « requins » se soient mis à tourner, avec un peu d'avance, autour de leurs proies : Carlton Communications a déposé une offre pour racheter Central, et Granada tente de prendre le contrôle de LWT (London Week-end Television). Or la Chambre des communes devait se prononcer, mercredi 8 décembre, sur la réforme visant à libéraliser les dispositions régissant le contrôle des 14 sociétés de télévision du réseau indépendant ITV, réforme annoncée par Peter Brooke, ministre chargé du patrimoine national, le 24 novembre dernier. Le coup d'envoi de cette restructuration commerciale ne sera officiellement donné qu'à partir du 1er janvier, à l'issue du processus parlementaire.

Le gouvernement reconnaît ainsi que la loi de 1990 sur la diffusion, qui interdit notamment à une compagnie de posséder plus d'une licence régionale du réseau ITV, est inadaptée. Selon cette législation, toute société établie dans la Communauté européenne (qu'il s'agisse d'une télévision ou d'un journal) aurait pu, à partir du début de 1994, tenter de racheter l'une des compagnies du secteur indépendant de la télévision britannique, cette faculté étant cependant interdite aux propres sociétés du réseau ITV ou à un journal britannique ! Or, avec l'explosion multi-média et la compétition de plus en plus rude qui s'est instaurée sur le marché mondial de la télévision (notamment avec les réseaux câblés et par satellite), seules les compagnies puissantes pourront s'imposer.

Il était donc indispensable de permettre aux sociétés britanniques de se battre à armes égales avec leurs concurrents étrangers. Au-delà des intérêts commerciaux des intéressés, le gouvernement souhaite aussi renforcer la base de la production nationale, c'est-à-dire sa capacité à exporter des programmes : autant l'industrie cinématographique est devenue exsangue, autant la réputation de *la télévision britannique reste* forte. Mais la réforme ne propose pas, tant s'en faut, une déréglementation complète de l'industrie de la télévision : elle offre simplement aux compagnies dominantes – comme Carlton, Granada et Meridian – la possibilité de se renforcer par l'acquisition de sociétés moins importantes, *via* une stratégie d'OPA agressives ou de fusions négociées.

Il s'agit donc, selon M. Brooke, *« d'une évolution plus que d'une révolution »*. Une libéralisation totale, estime le gouvernement, aurait présenté le risque de favoriser une concentration excessive, voire un monopole entre les mains d'un magnat de la presse, comme, par exemple, Rupert Murdoch (*The Times, The Sun* et la chaîne BSkyB).

Deux licences par télévision

Pour cette raison, la limitation imposée aux journaux de ne pas posséder plus de 20 % d'une compagnie du réseau ITV reste en vigueur, pour l'instant. Dorénavant, les sociétés de télévision pourront donc posséder deux licences, cette règle souffrant toutefois une exception s'agissant des franchises couvrant Londres. C'est au nom de cette liberté toute neuve, que les grandes manœuvres commerciales ont été engagées. La première société à se manifester a été Carlton Communications, avec une offre d'achat (en principe acceptée) de Central Independent Television, pour un montant de 758 millions de livres (1).

L'accord, sous réserve de l'approbation parlementaire, fera de Carlton la plus puissante des sociétés d'ITV, avec environ 20 millions de téléspectateurs (36 % de la population britannique) et 30 % du marché publicitaire. Il est probable que ce rachat entraînera des licenciements parmi les 1 157 employés de Central. La deuxième opération a été *lancée, lundi 6 décembre*, par Granada. Cette fois, il s'agit d'une OPA hostile pour tenter de prendre le contrôle de LWT, avec une offre à 595 millions de livres. Le groupe Granada, dont les intérêts sont multiples (télévision, activités de loisir, ordinateurs, etc.), avait annoncé ses intentions en acquérant 17,5 % de LWT en juillet dernier. Cet accord, rejeté pour l'instant par LWT, créerait le deuxième groupe du réseau ITV, avec 16 millions de téléspectateurs et 22 % du marché publicitaire.

D'autres regroupements commerciaux sont en cours : ainsi, Meridian, qui détient une franchise pour le sud de l'Angleterre, va vraisemblablement suivre l'exemple de Carlton et Granada, et tenter de prendre le contrôle de Anglia Television, sans compter que LWT, bien que menacée, s'intéresse à Yorkshire-Tyne Tees Television. Au bout du compte, le « paysage télévisuel » britannique va donc évoluer rapidement : à eux seuls, les groupes Carlton-Central et Granada-LWT fourniraient deux tiers des programmes d'ITV et concentreraient plus de la moitié des revenus publicitaires. L'avenir du réseau ITV est donc *a priori* tout tracé, avec l'émergence de deux ou trois groupes dominants. Rien n'indique que la qualité des programmes profitera de cette concentration, mais celle-ci apparaît inévitable sur le plan commercial : on estime en effet qu'en 1996 les revenus de la télévision par satellite seront pratiquement égaux à l'addition de ceux de toutes les sociétés du réseau ITV.

LAURENT ZECCHINI

(1) Une livre sterling = environ 8,70 francs.

Modernisation de la presse parisienne

Le SPP et le Comité inter ont signé un protocole additionnel

Le Syndicat de la presse parisienne et le Comité intersyndical du Livre parisien CGT ont conclu, lundi 6 décembre, un protocole d'accord additionnel à l'avenant du 19 juillet, concernant la modernisation des métiers techniques dans les imprimeries parisiennes. Selon cet avenant, les ouvriers et cadres du Livre CGT pourront partir en préretraite à partir de cinquante-cinq ans dans le cadre du Fonds national de l'emploi (FNE), dans toutes les entreprises où se pose un problème de résorption des sureffectifs dans les imprimeries. Là où d'autres départs seraient indispensables, des départs pourront avoir lieu à cinquante ans, au titre des congés de conversion, la préretraite prenant ensuite le relais à partir de cinquante-cinq ans. Cet avenant devrait permettre aux pouvoirs publics de signer le texte garantissant l'aide financière prévue. Dans les deux mois suivant cette signature, les entreprises concernées devront toutefois signer un premier train d'accords, dans toutes les catégories. Selon les prévisions, 872 ouvriers et cadres du Livre seraient concernés par ces mesures qui couvrent la période 1993-2002.

MARIE-FRANCE en liquidation. – le tribunal de commerce de Nanterre a décidé, mardi 7 décembre, la liquidation du groupe Marie France SA, qui édite le mensuel du même nom, l'un des plus anciens titres de la presse féminine. Le mensuel avait été vendu, cet été, un million de francs par le groupe Bauer, qui invoquait une chute des recettes publicitaires, à Alain Tailliar, spécialiste de la presse informatique, associé à deux entrepreneurs stéphanois, Gérard Soulas et Marcel Titoulet. Le mensuel était en cessation de paiement depuis le 8 novembre.

Deux disparitions

Le comédien Don Ameche

L'acteur américain Don Ameche est mort lundi 6 décembre à Scottsdale (Arizona), des suites d'un cancer. Il avait quatre-vingt-cinq ans.

Du jeune premier aux cheveux gominés et à la fine moustache des années 30 au vieillard digne et malicieux des années 80 soudain redécouvert, Don Ameche a passé à travers le cinéma américain plutôt comme un comédien que comme une star. Il était né Dominic Felix Amici (prononcez « Amitchi ») à Kenosha, dans le Wisconsin, le 31 mai 1908. Après des études de droit, il fit du théâtre, puis devint chanteur à la radio. Sa popularité en ce domaine lui valut l'intérêt de la 20th Century Fox. En 1936, l'acteur Don Ameche (les Américains prononcent également « Amitchi ») débute à Hollywood dans *le Son des cloches* de Gregory Ratoff et *Ramona* de Henry King. Jusqu'en 1941, les films se suivent à raison de quatre ou cinq par an. Comédies et drames, mais Don Ameche, tout séduisant qu'il soit, selon les canons de l'époque, n'égalera jamais son concurrent à la Fox, Tyrone Power, et réussira mieux dans la comédie. Ainsi, *l'Amour en première page* (Tay Garnett, 1937), *Week-end mouvementé* (Norman Taurog, 1937), *la Folle Parade* (Henry King, 1938), *la Baronne de minuit* (Mitchell Leisen, 1939), *les Trois Louf'quetaires* (Allan Dwan, 1939), parodie du roman d'Alexandre Dumas avec les Ritz Brothers, *Sous le soleil d'Argentine* (Irving Cummings, 1940), *Une nuit à Rio* (Irving Cummings, 1941). En 1939, pourtant, il obtient un rôle important et différent : celui d'Alexander Graham Bell, inventeur du téléphone dans *Et la parole fut* (Irving Cummings). Il y a pour partenaire Loretta Young, bien supérieure aux Alice Faye, Sonja Henie ou Betty Grable auxquelles on l'associe souvent. En 1943, il incarne dans *Le ciel peut attendre* de Lubitsch (avec Gene Tierney) son plus beau personnage : le milliardaire qui a passé sa vie à (trop) aimer les femmes. Sa carrière au cinéma marque le pas, même si, en 1948, il tourne avec Douglas Sirk (*l'Homme aux lunettes d'écaille*). Pendant les années 50, Don Ameche se consacre à la télévision et au théâtre (comédies musicales). Il revient quatre ou cinq fois à Hollywood dans les années 60-70 mais on ne le remarque plus. En 1983, il fait un « come-back » retentissant dans *Un fauteuil pour deux*, comédie à la Capra réalisée par John Landis. En 1985, *Cocoon* de Ron Howard lui vaut l'Oscar du meilleur second rôle. Après *Bigfoot et les Henderson* (William Dear, 1987), *Un prince à New-York* (John Landis, 1988), *Cocoon 2* (John Landis, 1988), il tourne *Parrain d'un jour* de David Mamet (1988) et reçoit au Festival de Venise le prix d'interprétation masculine.

JACQUES SICLIER

Le mécène Paul-Louis Weiller

Le philanthrope et mécène Paul-Louis Weiller est mort le 6 décembre. Agé de cent ans, il était le doyen de l'Académie des beaux-arts.

Né le 29 septembre 1893 à Paris, héros de la guerre 1914-18, dernier survivant des vingt as de l'aviation française, Paul-Louis Weiller a été ingénieur, industriel, prospecteur heureux de champs de pétrole au Mexique et au Venezuela et administrateur de sociétés (notamment à la compagnie nationale Air France). Amoureux des vieilles pierres, il a entrepris, dans les années 50, de faire restaurer d'anciens immeubles dont l'hôtel des Ambassadeurs de Hollande dans le quartier du Marais, à Paris, qui est devenu le siège de la fondation qui porte son nom. Celle-ci a notamment financé un hôpital et une maison de retraite dans la Gironde. Collectionneur et amateur d'art, il a fondé quatre prix (dont un prix de portrait), commandé des œuvres, fait d'importantes donations, notamment aux musées de Versailles, Carnavalet et de la Légion d'honneur.

LE MONDE DES CARRIÈRES

REPRODUCTION INTERDITE

CHAMBRE SYNDICALE PATRONALE (siège LEVALLOIS-PERRET) recherche UNE

SECRÉTAIRE JURIDIQUE

– Pratique TTX exigée
– Expérience cabinet juridique souhaitée
– Disponible de suite

47-31-70-07

Important Centre de Formation Professionnelle dans les métiers du commerce recherche pour Paris

FORMATEUR

en CULTURE GÉNÉRALE CONNAISSANCE DU MONDE

• niveau d'études supérieures
• 5 ans d'expérience mini.

Animateur passionné, communicateur enthousiaste, très ouvert aux nouvelles technologies, il saura faire partager sa motivation.

STATUT CADRE

Adresser c.v. à AXIAL (réf. 4286), 27, r. Taitbout 75009 Paris, qui transm.

Asso. cult. et art. cher. H. prof. anglais/cours part. Dept 11 poss. hab. fin étude OK. CDD 6 mois. sous Réf. 8700. Le Monde Publicité 15-17, rue du Col-P.-Avia 75902 PARIS Cedex 15

Imp. Sté Traductions recherche

TRADUCTEURS H/F

Très expérimenté (e) s anglais/français, allemand/français, spéc. brevets mi-temps ou free-lance. CV par fax au : 43-59-65-78

LIBRAIRIE PARISIENNE spécialisée en STM recherche son

DIRECTEUR

pour développement de l'activité et, entre autres, dans ce cadre, organisation et présence sur les congrès spécialisés ainsi que démarchage auprès de la clientèle. Dynamisme et disponibilité indispensables.

Exp. dans le même domaine souhaitée.

Adr. lettre manusc. et CV à : ARNETTE

Edition Librairie Diffusion 1, rue de Lille, 75007 PARIS, à l'att. de la Direction Générale.

Hebdomadaire financier appartenant à un grand groupe de presse recherche

JOURNALISTE

• Diplômé de l'enseignem. supérieur
• Ayant une bonne connais. des problèmes financiers des entreprises
• Ayant un à deux ans d'exp. profession. dans le journalisme, la finance, l'audit ou le droit

Env. CV + lettre manus. à Mme Florence TURMEL 1, rue du Col.-Pierre-Avia 75503 Paris Cedex 15

ORGANISME DE FORMATION recherche

PSYCHOLOGUE FORMATEUR

possédant impérativement une expérience professionnelle en entreprise. Vous serez chargé de mener des bilans de compétences auprès de demandeurs d'emploi ainsi qu'auprès de salariés en entreprises. Merci de nous adresser votre dossier de candidature complet s/réf. : PF à

Ceefia

176, rue du Temple 75003 PARIS

ASSOCIATION POUR LA GESTION DE L'ORCHESTRE D'AUVERGNE (23 musiciens) recrute :

Un ADMINISTRATEUR

Le (ou la) candidat (e) devra faire preuve :
• d'aptitudes sérieuses à l'organisation, à la gestion administrative, comptable et financière, au marketing.
• de connaissances musicales et d'introductions dans le milieu artistique.
• d'une disponibilité extrême et immédiate.

Les dossiers de candidature doivent comprendre obligatoirement une lettre de candidature manuscrite, accompagnée d'une photo, d'un CV détaillé et des copies des diplômes justificatifs et de tout document susceptible de faire valoir les connaissances et l'expérience du candidat.

Les candidats présélectionnés seront convoqués pour être entendus par un jury à une date qui leur sera précisée individuellement. Les dossiers de candidature devront impérativement être envoyés avant le 10 janvier 1994 à :

Monsieur le Président de l'AGORA, 2, rue Urbain II 63000 CLERMONT-FERRAND

DEMANDES D'EMPLOI

J.H. 31 a., tril., 5 a. exp. au Gabon, ch. poste en plant. outre-mer. Tél. : 42-21-96-61

Jeune femme, 33 ans, recherche emploi secrétariat polyvalent pour région parisienne (78-91-92 et 75 ouest.) Contacter Mme CHINELLATO Olivia au 48-36-47-87 (bureau) ou au 46-32-06-76 poste 406 après 19 h.

JOURNALISTE spécialisée défense nationale et éco 33 ans, grande expér. professionnelle cherche emploi. Disponible pour toute la France. Sous réf. 8701 le Monde publicité 15-17, rue du Col.-P.-Avia 75902 Paris Cedex 15

RESPONSABLE PRODUCTION TOURISME

Possédant les qualités indispensables à une professionnelle de haut niveau dans les domaines du Tour Operating, de l'Incentive et de l'Evènementiel, je peux collaborer avec vous soit pour une mission ponctuelle, soit pour un poste confirmé. Dans les deux cas, appelez-moi : N. CARINEAU au 42-74-46-88

L'AGENDA

Bijoux

BIJOUX BRILLANTS

Le plus formidable choix. « Que des affaires exceptionnelles ». Tous bijoux or, toutes pierres précieuses, alliances, bagues, argenterie.

ACHAT – ÉCHANGE BIJOUX

PERRONO OPÉRA

Angle boulevard des Italiens, 4, rue Chaussée-d'Antin Magasin à l'ÉTOILE : 37, avenue Victor-Hugo. Autre grand choix. Ouv. les lundis 13 et 20

GILLET. bijoux anciens. Répar. achat-vente. 19, rue d'Arcole. Paris 4e. 43-54-00-83

Vacances, tourisme,

SKI DE FOND

en maison d'hôtes HT-JURA, 3 H PARIS TGV

Yves et Liliane vous accueillent dans une ancienne ferme XVIIe, superbe, restaurée, tout confort. Ambiance chaleureuse et conviviale capac. d'accueil 14 pers. Table d'hôtes. Cuis. mijotée base produits, maison, pain maison cuit au feu de bois. Autres animations randon pédestre, VTT Tarif : tout compris (pension complète + vin + accompagnateur, mat. ski) de 2 450 F à 3 150 F pers./semaine.

Ecrire : Le Crêt-l'Agneau 25650 LA LONGEVILLE Tél. : (16) 81-38-12-51

HT JURA 3 H PARIS TGV

SÉJOUR NOËL

22 au 26 décembre

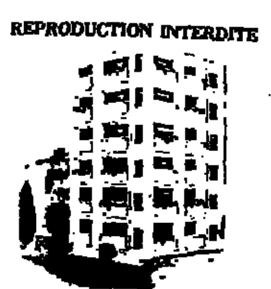
JOUR DE L'AN

27 déc. au 2 janvier en maison d'hôtes dans ancienne ferme comtoise du XVIIe, rénovée, tout cft, ambiance chaleureuse et conviviale, cuis. bois produits maison, pain maison cuit feu de bois. Ski fond, rando VTT. Prix tt compris pension complète et repas réveillon Noël 2 060 F, J. de l'An 3 060 F. Tél. : (16) 81-38-12-51

هكذا من الأصل

هكذا من الأصل

REPRODUCTION INTERDITE



Le Monde IMMOBILIER

POUR ACHETER, VENDRE, LOUER



appartements ventes

1er arrdt

Mo Les Halles, STUDIO caractère 30 m², cuisine aménagée, s. de bns, wc. 5e ét. ss asc., s/cour exp. sud 530 00 F. 44-93-98-28

PLACE DAUPHINE 6e, asc., vue Seine et place RARE, 150 m² ÉTUDE RIVE GAUCHE 122, bd Raspail, 42-22-70-63

4e arrdt

ILE ST-LOUIS (même). exceptionnel ds imm. 18e, appt 3 pces, plein soleil, sur rue et verdure tt cft, excellent état, 2 350 000 F. Téléphone : 42-61-22-81.

5e arrdt

Proximité PANTHÉON duplex-atelier 245 m², 4 chbres, parfait état. 5 900 000 F. 43-26-73-14.

6e arrdt

Mo VANEAU, gd 2 pces, calme, clair, s. d. b. + douche, dressing. Imm. p. de taille, prix : 1 250 000 F CASSIL R. G., 45-66-43-43.

MONTPARNASSE-CLOSERIE 2/3 pces, 3e ét. Bel imm., calme. 1 360 000 F. Tél. 43-20-77-47.

7e arrdt

PL. VAUBAN 53 m²

gd stand., sur jardin 1 900 000 F. 45-67-60-91

8e arrdt

LIÈGE, 3 PIÈCES,

PLEIN SUD. Très bon état. Px : 850 000 F. CASSIL, 45-66-43-43.

Place des TERNES rare, beau studio meublé. Immeuble p. de t., asc. 450 000 F – 48-74-46-12.

9e arrdt

Poissonnière pdt r. et cour 5 p., 3 bns 180 m² p. prof. + serv. 14 m², à sais. 3 550 000 F. 43-35-18-36

Près lycée Lamartine 6 p. 205 m², balc., 2e, asc. poss. box. 3 780 000 F. 42-51-10-60

12e arrdt

DAUMESNIL studio 28 m2 Imm. 1980, p. de t. 540 000 F – 43-61-88-36

Quartier BASTILLE Pr. métro, charm. grand 2 P. Duplex, tt cft, cuis. équip. s. bns. – A saisir 850 000 F Alésia Conseil – 42-18-01-01

13e arrdt

P. Montsouris imm. 76, 3/4 p. 80 m², parf. état r. et jard., park. A sais. 1 650 000 F. 43-35-18-36

PEUPLIERS Superbe maison ancienne 250 m² sur 3 nvx, expo sud, terrasse, garage, idéal prof. lib. 6 200 000 F. SIB – 45-88-60-00

TOUR RUBIS, 3 p. 70 m², vue, 14e ét., park. 1 200 000 F. 45-31-51-10

14e arrdt

Edgar-Quinet, studio récent. 5e étage, vue, confort, 529 000 F. 43-20-77-47.

15e arrdt

3/4 P. 1 200 000 F 65 m², tout confort, double exposition. Immo. MARCADET 42-51-51-51

ARCADIE résidence services, 2 p. 48 m², 9e ét. park. 960 000 F. 45-31-51-10

CH.-MICHELS, 4 pces, 80 m², env. 2e ét., asc., tt cft. 1 530 000 F, 45-77-21-21.

LECOURBE Gd Pavois, 4 p. Gdes loggias + park. dble. 5e ét. VSH. 47-20-80-00

PASTEUR 3/4 p., 4e, asc., 65 m² env. D.V.I. 44-18-07-07

VILLAGE SUISSE, 3 P.

bel ancien ravalé, 4e ét. 1 600 000 F. 45-67-60-91

17e arrdt

Square des Batignolles à saisir, beau 2 P. cuis., bns. 655 000 F. 44-53-05-07.

18e arrdt

R. DES ABBESSES studio entièrement rénové. Idéal investissement. 42-66-51-15

65 m² 745 000 F

3 P. tt cft – vue panoramique Imm. MARCADET 42-51-51-51

20e arrdt

PLACE DES FÊTES

Immeuble construit en 1981 RUE DE PIXERECOURT 2 P – 3 P et 4 P 15 000 F le m² entièrement rénové

PREBAIL

43-80-35-04

94 Val-de-Marne

RÉSIDENCE ÉTUDIANTS KREMLIN-BICÊTRE (94) La seule Résidence actuelle aux portes de Paris. Un marché locatif porteur : à prox. des princ. salles univ. Abattement fiscal de 10 %. A 5 min du Mo, 3 min de l'A6 ICM PARIS - Liv. sept. 94. Tél. : (1) 40-20-00-00 Fax : (1) 42-88-04-70

Province

DIGNE-LES-BAINS, part. vd joli studio meublé 28 m² + loggia + cave. Tél. : 92-31-64-77

appartements achats

EMBASSY SERVICE

Rech. pour CLIENTS ÉTRANGERS APPTS DE HAUT DE GAMME PARIS-RÉSIDENTIEL ET HOTELS PARTICULIERS

(1) 47-20-40-03.

IMMO. MARCADET Professionnel F.N.A.I.M. recherche activement STUDIOS - 2 PIÈCES PARIS Intra-Muros 42-51-51-51 FAX : 42-55-55-55

locations non meublées offres

Paris

15e – DUROC – 4 P. Imm. p. de t., asc. balc., vue dégagée, calme, parfait état. 9 000 F. cc. CASSIL RG. 45-66-43-43

15e SÈVRES-LECOURBE MAISON 4 P. CHARME cuis. équip. 2 w.-c. bains 11 000, h. charges. CASSIL RIVE GAUCHE - 43-66-43-43

16e CHARDON-LAGACHE. Beau studio, 4e ét., asc., parf. état, cuis. équip. 3 600 h. ch. PARTENA, 42-66-36-53.

7e INVALIDES. R. Université, 5 pces, 160 m². Balc., 5e ét. Imm. 1930. Gd stand., 17 000 H. ch. PARTENA, 42-66-36-53.

8e RUE DE MARIGNAN Beau 5 pcs, 180 m². 4e, asc. Bel imm. 19 800 F H ch. PARTENA, 47-42-07-43.

HOCHE SAINT-HONORÉ Bel imm. stand. rénové. 2 P, 51 m², 2e-3e et 5e ét., 5 P. 133 m, 3e étage. GFF – 42-93-92-92

1er — LOCATIONS

Pr. mairie, appts except., 3 et 4 P., 74 à 98 m². Tout étage grand stand. sud, calme, balc. park. – Pptaire 42-71-23-30.

locations meublées offres

Région parisienne

RÉSIDENCE STANDING

SURESNES-LA DÉFENSE prox. transp., appt 2 et 3 p. tt équip. avec terrasse, park. IDÉAL pour cadres en mission ou en attente de logt définitif. loc. temporaire mini. 1 mois.

EUROHABITATION

45-22-22-22

locations non meublées demandes

Paris

EMBASSY SERVICE

recherche APPARTEMENTS DE GRANDE CLASSE VIDES ou MEUBLÉS GESTION POSSIBLE

T. (1) 47-20-30-05

boxes - parking

Collab. journal ch. à louer à partir du 1er janv. 94, parking ou box dans Paris. Préf. près Bourse ou ligne Mo Gallieni Pt-de-Levallois. Tél. - 42-61-05-54 répond.

Le Monde

Renseignements

IMMOBILIER

Tél. : 46-62-75-13

bureaux

Ventes

102 CHAMPS-ELYSÉES bur. 30 m² env. idéal siège social. 44-18-60-70

Locations

AV. DU PRADO MARSEILLE

3 BUR. (16) 91-76-51-96

VOTRE SIÈGE SOCIAL

DOMICILIATIONS

et ts services 43-55-17-50

maisons individuelles

VERRIÈRES-LE-BUISSON

Résidence Kaufman 1983 Maison beau jardin, garage double : 121 m² env. 1 715 000 F 124 m² env. 1 750 000 F 135 m² env. 1 915 000 F

PREBAIL

43-80-35-04

chalets

Etranger

A vendre à Albinen, Oberems, région Torrent/Montana (VS/CH), chalets neufs. Vente libre aux étrangers. (19-41) 27-56-47-82 (midi). (19-41) 27-63-16-06 (jusqu'à 14 h.). (19-41) 77-28-15-90.

viagers

Part. vd 2 p. occupé très bon ét. 58 m². Pl. d'Italie, 2 têtes 77 et 88 a. Rente 3 800 F, bouquet 290 000 F. 42-25-55-11, hrs bur.

FÉDÉRATION NATIONALE DE L'IMMOBILIER *PARIS – ILE-DE-FRANCE*

FNAIM

Ventes

BUTTES-CHAUMONT face parc stand., 4 p., balcon, soleil, calme, vue panor. 2 150 000 F PARTENA - 42-66-36-53

MONTPARNASSE stand. superbe 3 p., 2 gdes terr. vue panoramique, parking 2 250 000 F. 42-66-36-53

Imm. récent, tt cft, 4e ét

Mo DUROC 97 m²

15 m² balc. soleil. park liv., 2 chbres, cuis., bains 48-73-57-80

CHAUSSÉE-D'ANTIN gd charme superbe 3 p. 80 m², tt cft. 3e ét. asc voté 1 780 000 F PARTENA - 42-66-36-53

2 P. RASPAIL-VAVIN 3e., sud, soleil, calme 1 100 000. 43-20-77-47

7 p. PROX. 7e-6e

+ service, 4e, asc., 3 expos. travx à prévoir. 3 300 000 F. P. BONNEFOI : 45-75-71-65

STUDIO VAUGIRARD-CONVENTION bel imm anc., 5e, asc à rafraîchir 340 000 F - 43-20-77-47

BOYER-BARRET. 3 p. 53 m² beau pierre de t. 2e ét., cft 1 260 000 F - 43-20-77-47

Studio tt confort refait neuf clair et calme. 280 000 F Immo. MARCADET 42-51-51-51

65 m² - 745 000 F 3 p., tt cft, vue panoramique Immo. MARCADET 42-51-51-51

CAULAINCOURT 75 m² 3 pièces, tt cft. 1 490 000 F Immo. MARCADET 42-51-51-51

65 m² - 745 000 F

3 p., tt cft vue panoramique Immo. MARCADET 42-51-51-51

BOURG-LA-REINE sur terrain 600 m² villa 212 m² + 30 m² Condorcet - 41-13-75-50

STUDIO Bd MONTPARNASSE 35 m² 5e ét., asc., beau récem. 720 000 F. 43-20-77-47

MIROMESNIL

2 p. 50 m² r.-d.-ch. pierre de t idéal profess. 1 200 000 F Foncia-Ouest 40-55-07-75

Pt Denfert b. imm. tap. asc 2 p. entr. cuis. & sdb. wc 35 m² bon plan. E.-O. ss vis-à-vis Parf. ét. 650 000 F 43-35-18-36

Pt Arago imm 76, liv dble 3 ch 108 m² 2 bns. à rafr. calme, soleil park 2 580 000 F 43-35-18-36

Arago nt imm hab. fr. nol. réd. dern. ét. 3/4 p. 96 m², 2 bns. terr. 23 m² + balc. soleil. calme poss. park. URGT 43-35-18-36

Achats

IMMO. MARCADET Professionnel F.N.A.I.M. recherche activement 2, 3 pièces et plus PARIS intra-muros 42-51-51-51 - FAX 42-55-55-55

Rech. 2 à 4 p. PARIS, préf 5e, 6e, 7e, 14e, 15e, 16e, 4e, 9e Paie compt. chez notaire 48-73-48-07 même le soir

LA MEILLEURE VUE SUR L'IMMOBILIER

villas

SAINTE-MAXIME

Domaine du Golf vue féerique l'Alliance du Golf et la baie de Saint-Tropez villa gd stand. 130 m² habit. dépendances, piscine. Livrable été 94.

Prix : 4 200 000 F TTC. (16-1) 92-02-95-50

propriétés

A 45 MINUTES DE ROISSY

Dans village classé, propriété ancienne entièrement rénovée, grand salon avec cheminée et poutres, 2 salles à manger, 5 chambres, 2 salles de bains, bibliothèque, cave, buanderie et garage. Jardin clos de murs de 1 300 m². Bel environnement.

Réf. : 170 B. Prix : 1 580 000 F

Mas provençal à Gordes dans le Luberon, en pierre du pays, 300 m² hab., 2 600 m² de terrain arboré et clos, pisc., 5 chbres, 3 sdb, alarme, sauna, cuisine d'été équipée, portail électrique + caméra vidéo, arrosage automatique. Tél. : 16-90-72-11-14. Fax : 16-90-72-00-92. Fx Not. réduits. Px 4 600 000 F. Prix justifié

LES LOCATIONS DES INSTITUTIONNELS

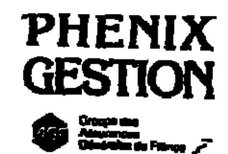
Type Surface/étage	Adresse de l'immeuble Commercialisateur	Loyer brut + Prov./charges
PARIS		
5e ARRONDISSEMENT		
7 PIÈCES 200 m², 2e étage	31, rue Claude-Bernard AGIFRANCE – 49-03-43-02 Frais de commission	28 798 + 3 748 20 492,65
STUDIO 35 m², 1er étage parking	11, rue Tournefort GCI – 40-16-28-70 Frais d'actes	4 680 + 447 297
7e ARRONDISSEMENT		
2 PIÈCES 45 m², 5e étage	44, av. de Saxe CIGIMO – 48-00-89-89 Honoraires de location	4 275 + 1 050 3 348
8e ARRONDISSEMENT		
4 PIÈCES, 78 m² 5e ét., cave	13, rue La Boétie PHENIX-GESTION – 44-86-45-45 Honoraires de location	6 630 + 607 4 717
9e ARRONDISSEMENT		
STUDIO 35 m², 6e ét. cave, parking	34, rue de Clichy SAGGEL-VENDOME – 42-66-61-05 Honoraires de location	3 500 + 782,50 2 520
12e ARRONDISSEMENT		
2 PIÈCES 52 m², 2e ét. cave, parking	12, rue de Rambouillet PHÉNIX-GESTION – 44-86-45-45 Honoraires de location	4 200 + 419 2 988
13e ARRONDISSEMENT		
2 PIÈCES 50 m² + balc. 11e étage	67, boulevard Auguste-Blanqui CIGIMO – 48-00-89-89 Honoraires de location	3 915 + 1 100 3 089
16e ARRONDISSEMENT		
7 PIÈCES 301 m², 1er étage	51, avenue Bugeaud AGI FRANCE – 49-03-43-04 Frais de commission	32 203 + 4 299 22 915
4 PIÈCES chbre service 133 m² + 16 m² 8e étage, parking	60/62, av. Henri-Martin GCI – 40-16-28-68 Frais d'actes	21 500 + 3 877 850
17e ARRONDISSEMENT		
4 PIÈCES 136 m² + chbre de service 3e étage	9, rue des Dardanelles GCI – 40-16-28-71 Frais d'actes	15 800 + 1 856 604
18e ARRONDISSEMENT		
2 PIÈCES 60 m², 1er étage parking	75, rue Philippe-de-Girard CIGIMO - 48-00-89-89 Honoraires de location	3 264 + 931 2 620
19e ARRONDISSEMENT		
3 PIÈCES 65 m², 5e étage cave, parking balcon	10, résidence Belleville PHENIX-GESTION – 44-86-45-45 Honoraires de location	3 979 + 1 089 2 831
STUDIO 35 m², 3e étage, cave, parking	25, rue Melingue SAGGEL-VENDOME – 42-66-61-05 Honoraires de location	3 300 + 575 3 105,24
20e ARRONDISSEMENT		
5 PIÈCES 131,87 m² + 36 m², terrasse, 7/8e étage, parking	avenue Gambetta PHENIX-GESTION – 40-30-23-27 DIAMANT VERT Honoraires de location	10 945 + 1 318,70 7 788,46
2 PIÈCES 43,38 m², 1er étage parking, cave	22, rue Saint-Fargeau SAGGEL-VENDOME – 42-66-61-05 Honoraires de location	3 300 + 747,50 2 376
4 PIÈCES 110 m² + terrasse 7e étage, parking	52/56, rue des Haies CIGIMO – 48-00-89-89 Honoraires de location	7 487 + 1 475 5 661
78 – YVELINES		
4 PIÈCES duplex 91 m², R.-D.-C. parking	**GUYANCOURT** 3, rue de la Liberté AGIFRANCE – 30-44-01-24 Frais de commission	3 621 + 1 315 2 961
92 – HAUTS-DE-SEINE		
3 PIÈCES 82 m², 4e étage parking	**BOULOGNE** 33/35, rue Anna-Jacquin PHENIX-GESTION – 48-25-39-65 Frais de commission	6 900 + 1 880 4 910
5 PIÈCES 103 m², 5e étage, cave, 2 parkings	**SURESNES** 18, rue Salomon-de-Rotschild PHENIX-GESTION – 44-86-45-45 Frais de commission	6 693 + 1 549 4 762
STUDIO 32 m², 1er étage, parking	**PUTEAUX** 1, rue Volta PHENIX-GESTION – 44-86-45-45 Frais de commission	3 150 + 355 2 241
5 PIÈCES 166 m², 2e étage,	**NEUILLY-SUR-SEINE** 14, rue Chauveau AGIFRANCE – 49-03-43-04 Frais de commission	16 575 + 1 818 11 794
STUDIO 35 m² + terrasse R.-D.-C., parking	**GARCHES** 70, rue du Docteur-Debat CIGIMO – 48-00-89-89 Honoraires de location	3 510 + 260 2 797
3 PIÈCES 80 m², 6e ét. parking	**NEUILLY-SUR-SEINE** 20 *bis*, bd du Général-Leclerc GCI – 40-16-28-68 Frais d'actes	8 000 + 1 130 410
93 – SEINE-SAINT-DENIS		
4 PIÈCES 82 m², 6e étage parking, cave	**EPINAY-SUR-SEINE** 74, rue Philippe-Dartis SAGGEL-VENDOME – 48-93-91-63 Frais de commission	4 890 + 947 3 520
94 – VAL-DE-MARNE		
3 PIÈCES 74,38 m², 3e étage parking	**VINCENNES** 35, avenue du Petit-Parc PHENIX-GESTION – 43-65-58-53 Résidence du Parc Honoraires de location	6 396 + 817 4 551,39

La rubrique « Locations des Institutionnels » a été réalisée avec la participation de











ÉCONOMIE

La réunion des ministres des affaires étrangères à Bruxelles

■ COMPROMIS. **Au lendemain du compromis agricole, intervenu mardi 7 décembre, à Bruxelles, entre les Douze et les Etats-Unis, dans le cadre des négociations du cycle de l'Uruguay, il devient de plus en plus probable qu'un accord au GATT, à Genève, entre tous les participants aux négociations, sera trouvé avant la date butoir du 15 décembre. Deux points de divergence subsistent néanmoins entre les Douze et les Etats-Unis : l'aéronautique civile et l'audiovisuel, mais les positions sont « assez proches », a estimé Mickey Kantor, le négociateur américain.**

■ UNION EUROPÉENNE. **La question agricole réglée avec les Américains, c'est désormais entre les Douze que la recherche d'un compromis agricole est à trouver. La France entend obtenir de ses partenaires des compensations si d'aventure l'accord avec les Américains se révèle incompatible avec la nouvelle PAC. La question sera examinée au conseil européen des vendredi 10 et samedi 11 décembre à Bruxelles.**

■ APPROBATION. **Si les négociations à Genève aboutissent, le Parlement français pourrait être saisi lundi 13 ou mardi 14 décembre d'un projet d'accord au GATT, a indiqué Alain Juppé, ministre des affaires étrangères.**

Les Douze ont pris acte des progrès accomplis sur le GATT

BRUXELLES
(Union européenne)

de notre correspondant

La voie devant conduire Américains et Européens à un accord dans les négociations du GATT se dégage progressivement, même si Sir Leon Brittan, le commissaire européen chargé des relations économiques extérieures, et Mickey Kantor, son interlocuteur américain, ne sont pas encore parvenus à mener leur mission à son terme, butant sur deux dossiers, l'audiovisuel et l'encadrement des échanges en aéronautique.

Le conseil des ministres des Douze, auquel Leon Brittan a soumis un rapport décrivant dans le détail les résultats des tractations, a pris acte des progrès accomplis, constaté que les deux parties étaient parvenues à s'entendre sur les aménagements à apporter au préaccord agricole de Blair House, et invité son négociateur à rejoindre Mickey Kantor à Genève où celui-ci était parti pour rendre compte de l'état des travaux à Peter Sutherland, directeur général du GATT. L'obstacle agricole, principale pierre d'achoppement du cycle de l'Uruguay depuis ses débuts en 1986, étant enfin franchi, il est difficile d'imaginer que la négociation ne pourra pas être menée à son terme. Mardi soir, l'optimisme était de mise, tant à Bruxelles qu'à Genève.

Les Français, après avoir fait la moue devant le compromis agricole en faisant valoir qu'il ne préservait pas suffisamment la capacité exportatrice de la Communauté, s'y sont finalement ralliés lorsqu'ils ont disposé d'un texte écrit. Pour quelle raison ce qui était jugé insuffisant à minuit est-il devenu attractif à 11 heures le matin suivant ?

Outre un entretien avec Edouard Balladur, ils ont pu constater que les progrès par rapport au texte initial de Blair House étaient très réels et renforçaient de manière appréciable la compatibilité de l'accord du GATT avec la réforme de la PAC. L'idée maîtresse est de s'assurer que les contraintes de cet accord n'aillent pas au-delà de celles découlant de la *réforme. Par ailleurs, il n'était* pas du tout évident qu'ils auraient pu réussir à faire rouvrir le dossier !

L'incertitude entretenue jusqu'au bout par les Français autour du dossier agricole a préparé psychologiquement le terrain aux demandes qu'ils ont formulées sur le plan interne. Alain Juppé a dit et répété qu'il ne donnerait pas son feu vert à un arrangement agricole au GATT tant que les Douze ne s'engageraient pas, comme mesure d'accompagnement, à *écarter* l'idée de tout nouveau gel des terres. Il s'agit de « verrouiller » la promesse faite aux agriculteurs par le premier ministre qu'il n'y aurait pas un hectare de plus de jachère imposée par l'Europe.

Compensations européennes

Les Français ont la logique pour eux : la Commission, ainsi que la plupart des partenaires, très désireux de conclure, leur explique que le danger de se retrouver, du fait des accords du GATT, avec des excédents de blé inexportables et de devoir alors réduire à nouveau la production, est inexistant.

Puisque vous en êtes convaincus, répliquent-ils en substance, vous ne courez aucun risque à nous rassurer en prenant l'engagement qu'en tout état de cause, même en cas de nouveaux déséquilibres entre l'offre et la demande, on ne décidera pas de programmes de jachères supplémentaires. La conséquence en serait des baisses de prix afin de gagner de nouveaux débouchés et de rétablir l'équilibre entre production et besoins. Une baisse des prix qu'il faudrait partiellement ou complètement *compenser*, soit un coût budgétaire important.

Ces perspectives glacent les Allemands et les Néerlandais, allergiques à l'idée qu'à partir du moment où, pour des raisons extérieures (les contraintes du GATT), on limite le droit à produire à l'intérieur de l'Union, il devient équitable d'y faire jouer davantage la concurrence, de favoriser les plus compétitifs.

La problématique peut paraître furieusement technique, avec la tentation d'en confier l'examen aux ministres de l'agriculture. Ce serait là une manière de se débarrasser du dossier qui, assurément, conviendrait aux Allemands. Mais il est peu vraisemblable que les Français se prêtent à la manœuvre car, pour eux, l'affaire est éminemment politique. Willy Claes, ministre des affaires étrangères de Belgique, qui préside les travaux des Douze, a déja prévu une réunion du conseil samedi 11 décembre, dans la soirée, à l'issue du conseil européen, pour traiter les questions qui se posent en prolongement de l'accord du GATT. M. Claes, sans souhaiter qu'il en soit ainsi, n'a pas exclu que le Conseil européen lui-même se saisisse du dossier.

De telles considérations de fin de partie seront privées de sens si le cycle de l'Uruguay capote parce qu'Américains et Européens, surveillés de très près par leurs lobbies respectifs, ne parviennent pas à trouver un *modus vivendi* sur l'audiovisuel. A écouter M. Kantor, le seul véritable point d'achoppement a *trait* aux droits d'auteur.

Le système en vigueur dans plusieurs pays de l'Union (prélèvement d'une taxe sur les tickets d'entrée au cinéma ou sur les cassettes dont le produit est versé comme subvention aux créateurs et distributeurs européens) lèse les intérêts des professionnels américains. En réalité, à entendre M. Brittan, la controverse est plus large, les Etats-Unis cherchant à circonscrire le champ des dérogations dont pourrait bénéficier la production audiovisuelle communautaire.

PHILIPPE LEMAITRE

Les organisations agricoles se montrent sceptiques

Au lendemain du compromis agricole intervenu, mardi 7 décembre à Bruxelles, entre les négociateurs européens et américains, Alain Juppé, ministre des affaires étrangères, a souligné que *« Paris n'avait rien accepté »* – malgré des *« progrès importants »* – faute d'un engagement des Douze garantissant qu'il n'y aura *« pas un hectare de jachère en plus »* en France par rapport à ce que prévoit la réforme de la politique agricole commune (PAC).

Luc Guyau, président de la FNSEA, le principal syndicat agricole français, s'est montré sceptique. Mais, a-t-il précisé mardi au cours d'un entretien sur France 2, les agriculteurs pourraient juger le nouveau compromis agricole *« de façon positive »* s'il était établi que la France n'aura pas un hectare de jachère supplémentaire.

De son côté, l'Assemblée permanente des chambres d'agriculture françaises a demandé au gouvernement qu'*« il s'oppose par sa fermeté à des décisions fondamentalement préjudiciables aux intérêts agricoles »* avant la conclusion définitive des négociations, tandis que le MODEF, syndicat agricole proche des communistes, a appelé, selon *l'Humanité* de ce jour, à une *« riposte massive et unitaire »* ainsi qu'à une journée d'action vendredi 10 décembre.

A l'Assemblée nationale, le groupe RPR a adopté une motion dans laquelle *« il a pris note des progrès enregistrés, mais souligne que des difficultés substantielles subsistent sur la voie d'un accord, notamment sur l'audiovisuel, l'aéronautique, le textile et l'agriculture »*.

« Le projet de compromis bilatéral issu des dernières discussions entre les USA et l'Union européenne ne représente – hélas ! – qu'un progrès insuffisant sur le volet agricole », a indiqué, dans un communiqué de presse, le Parti socialiste. Pour sa part, Bruno Mégret, délégué général du Front national, a jugé que *« les concessions américaines sur le préaccord de Blair House sont ridicules et constituent une insulte pour les paysans français »*, et parle de *« capitulation »* du gouvernement.

La date butoir du 15 décembre devrait être respectée

GENÈVE

de notre envoyé spécial

Après le marathon de Bruxelles, les négociations se poursuivent à Genève avec l'objectif d'associer aux discussions les 116 pays membres du GATT (Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce). Leon Brittan, qui s'est entretenu, mardi 7 décembre dans l'après-midi, avec Peter Sutherland, directeur général de l'organisation de Genève, a insisté sur le passage à la *« multilatéralisation »* des pourparlers. Mickey Kantor a *lui aussi insisté sur* la nécessité de revenir à la phase multilatérale.

Malgré les propos optimistes tenus à l'issue de discussions à Bruxelles, les deux négociateurs ne se sont pas rencontrés dans la cité suisse, le représentant de la Maison Blanche, qui est reparti pour Washington mais qui pourrait revenir en fin de semaine, ayant précédé son homologue européen dans le bureau de M. Sutherland. La déclaration de ce dernier invitant MM. Kantor et Brittan à *« venir immédiatement à Genève pour terminer leurs négociations »* a, semble-t-il, irrité les négociateurs européens. Sir Leon s'est déclaré prêt à retourner au siège du GATT quand il faudra achever la négociation.

Pour le vice-président de la Commission européenne, *« il n'y a pas crise dans la négociation »* en dépit de quelques difficultés encore à surmonter. La date *butoir du 15 décembre devrait* donc être respectée avec l'idée, avancée par M. Sutherland, de tout boucler deux jours avant à Genève afin que les gouvernements aient le temps de prendre connaissance des accords conclus. En attendant, Bruxelles a envoyé sur les bords du lac Léman ses hauts fonctionnaires chargés du dossier du GATT. Ils ont tout d'abord à aplanir le différend sur l'audiovisuel avec les Américains. Les Européens n'ont guère apprécié que Washington revienne sur un projet d'accord, qualifié à Genève de *« pas du tout défavorable aux Etats-Unis »*.

Avec leurs homologues des autres pays industrialisés, les négociateurs de l'Union européenne devront aussi convaincre les pays en développement du bien-fondé des dispositions prévues pour le volet relevant de l'*« accès au marché »*, notamment en ce qui concerne les exportations textiles des nations du tiers monde. On s'accorde à dire ici que la libéralisation progressive des importations des pays riches – qui doit se substituer à l'Accord multifibres, celui-ci leur ayant permis de limiter leurs achats – est toujours jugée insuffisante par les Etats exportateurs et risque donc de dresser un sérieux obstacle sur le chemin d'un accord global.

MARCEL SCOTTO

Les Etats-Unis réclament leur part de la taxe sur les cassettes vierges

Tout en maintenant leurs exigences sur la soumission du secteur audiovisuel aux règles du libre-échange, les Etats-Unis ont ouvert un nouveau front au GATT, mardi 7 décembre, en exigeant leur part sur les taxes que les Européens prélèvent sur les cassettes vierges.

« C'est comme si Jack Valenti (président de la Motion Picture Association of América, le syndicat professionnel des studios de cinéma américains) *était nommé ministre de la culture et de la communication de l'Union européenne... »* Pascal Rogard, président de la chambre syndicale des exportateurs de films, et fer de lance de la résistance des professionnels français aux exigences américaines, ne décolère pas. Il est vrai que les propositions faites aux Etats Unis sur le secteur audiovisuel par Sir Leon Brittan, négociateur de l'Union européenne, n'ont rien de réjouissant pour les partisans de l'exception culturelle.

Considérant que l'exception culturelle était une position de départ dans la négociation et non un but, Sir Leon Brittan a proposé à Mickey Kantor, son homologue américain, un certain nombre de concessions qui n'ont plus qu'un lointain rapport avec la position initiale :

– Les quotas de diffusion d'œuvres européennes qui forment l'ossature de la directive Télévision sans frontières, sont gelés à leur niveau actuel (60 % pour la France, la Belgique, et l'Espagne et 51 % pour les autres pays de l'Union européenne). En outre, toute possibilité de faire évoluer la directive dans un sens contraire aux intérêts américains est interdite.

– Sur les nouvelles technologies (numérisation et compression de l'image) et les nouveaux modes de transmission de l'image, les Européens s'engagent à ne pas légiférer pendant deux ans. Au moment où l'industrie de la communication évolue de manière décisive, les Européens accepteraient donc de se lier les mains.

– Quant aux subventions (notamment le compte de soutien à l'industrie des programmes alimenté par une taxe sur les chaînes de télévision et les autres aides au cinéma) elles seraient soumises à la règle du traitement national, c'est-à-dire attribuées à tous les producteurs, nationaux et étrangers. A terme, le dispositif serait *démantelé*.

Pour les studios hollywoodiens

– Enfin, en échange de ces gages de bonne volonté, les Américains acceptaient d'accorder une « exception culturelle » accrochée à l'article 2 (et non à l'article 14 comme le réclament les Européens), soit une dérogation de dix ans à la clause de la nation la plus favorisée qui dit que le traitement le plus favorable accordé à un pays membre du GATT doit l'être à tous les autres.

Ce dispositif qui provoquait déjà la fureur des professionnels a cependant capoté à cause des nouvelles exigences américaines. Mickey Kantor a ouvert un nouveau front en exigeant que les producteurs de films américains touchent leur part sur les taxes parafiscales prélevées sur les cassettes vierges vidéo (650 millions de francs, en France, en 1993) et redistribuées aux auteurs, artistes-interprètes et réalisateurs. Les Etats-Unis n'accordant pas aux auteurs, le même statut juridique que les Européens, cette part irait directement dans les caisses des studios hollywoodiens.

Les négociations sont de nouveau au point mort.

YVES MAMOU

COMMENTAIRE

Le quatrième choc

VERROU fermé à double tour empêchant tout progrès substantiel dans les négociations du GATT, poison envenimant les relations entre les Douze d'une part et entre l'Europe et les États-Unis d'autre part, forteresse ruraliste défendue par des organisations paysannes volontiers brocardées comme entêtées et rétrogrades, l'agriculture, après des mois interminables de résistance, le dos au mur, a plié. Ce secteur qui était l'empêcheur de négocier en rond devient, maintenant, du coup, le levier décisif qui permet d'entrevoir une solution globale acceptable à court terme. Hier obstacle apparemment infranchissable, elle est aujourd'hui la divine planche de salut des négociateurs qui ont encore, à Genève et à Bruxelles, bien du chemin à parcourir.

En acceptant un compromis agricole qui, selon les informations disponibles, serait beaucoup moins *« scélérat »* que le préaccord de Blair House, la France a-t-elle pour autant renié ses engagements de fermeté, maintes fois proclamés, et sacrifié ses paysans sur l'autel de l'intérêt général puisque chacun s'accorde à penser que la signature d'un arrangement global serait bénéfique à l'ensemble de l'économie mondiale ?

Il est probablement trop tôt pour l'affirmer sans risque d'instruire à la cantonade des procès d'intention. D'autant qu'aucun accord international, quel qu'il soit, ne peut, à lui seul, pour six ou neuf ans, régenter à la tonne près les flux de produits importés ou exportés, ni mesurer au million de francs près les niveaux d'aides, subventions ou compensations, directes ou indirectes, actuelles ou futures, octroyées en écus ou en dollars, variables selon des procédures en général opaques et particulièrement bureaucratiques.

Plusieurs secousses

Au stade actuel et avec les précautions qui s'imposent en attendant que le Conseil européen du 10 décembre prenne position sur les compensations financières demandées par Paris à ses partenaires, quatre questions au moins méritent d'être posées :

– L'agriculture française, numéro un en Europe, ne constitue pas un ensemble homogène. Le viticulteur de Libourne ne vivra pas le GATT comme le céréalier de l'Aisne ou le maraîcher spécialisé du Val de Saire dans le nord du Cotentin. Des transferts de production d'un secteur à l'autre ou d'une région à l'autre auront lieu qui bouleverseront des équilibres traditionnels ;

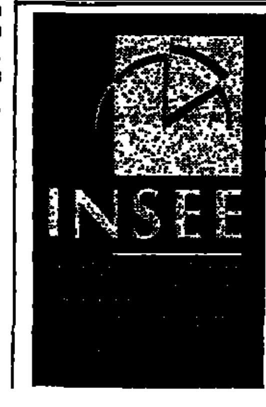
– Quel sera le rôle des industries (privées ou coopératives) situées en amont et en aval de l'agriculture proprement dite, à savoir, par exemple, le secteur de l'alimentation animale, des abattoirs, de la préparation des plats cuisinés de qualité ou prêts à l'emploi sans parler de la grande distribution ? Joueront-elles, comme les paysans le demandent, la carte de la préférence française et communautaire ou bien celle de l'approvisionnement au meilleur prix sur le marché mondial ? En fin de compte, à qui profitera d'abord la valeur ajoutée ?

– L'évolution de la conjoncture mondiale d'ici à la fin du siècle reste largement une inconnue tant en ce qui concerne les besoins alimentaires du tiers-monde, les aléas météorologiques que le développement des cultures à usage industriel (bois, diester et éthanol). Les stagnations relatives des pays peuvent changer radicalement en dix ans. Ainsi, l'Union européenne est aujourd'hui le premier exportateur mondial de viande bovine alors que, depuis 1982, les ventes à l'étranger de l'Argentine, du Brésil ou de la Nouvelle-Zélande ont stagné ;

– Reste qu'après la réforme radicale et mal expliquée de la PAC en mai 1992, après la « défaite » européenne de Blair House en novembre 1992, après l'acceptation à contrecœur, cet été, du panel sur les oléagineux, après, enfin, le compromis *« passable »* (1) de Bruxelles obtenu le 7 décembre, l'agriculture française aura eu à subir, en dix-huit mois, quatre secousses et contre-chocs violents. C'est beaucoup pour un monde fragile, qui ne demande pas qu'on le juge seulement en termes financiers et économiques mais aussi à l'aune des sentiments, voire du sentimentalisme.

FRANCOIS GROSRICHARD

(1) Passable, puisque Gérard Longuet, ministre de l'industrie et du commerce extérieur, a déclaré que la France avait obtenu environ 50 % de ses demandes sur la renégociation du volet agricole de Blair House.



36.15
36.16
CODE INSEE
LES STATISTIQUES NATIONALES ET RÉGIONALES EN ACCÈS DIRECT.
TOUTE L'ACTUALITÉ, LES PRINCIPAUX INDICES, L'ÉCONOMIE FRANÇAISE EN CHIFFRES, LES PUBLICATIONS DISPONIBLES...

étrangères à Bruxelles

sur le GATT

PHILIPPE LEMAÎTRE

éclament leur part

s cassettes vierges

et les négociations sur le commerce international

La procédure de ratification

Quand un accord global aura été trouvé entre toutes les parties qui discutent à Genève, la Commission de Bruxelles, qui négocie au nom des Douze, demandera au conseil des affaires générales (les douze ministres des affaires étrangères) l'autorisation de signer cet accord. Des débats parlementaires sur ce projet d'accord doivent avoir lieu préalablement dans certains pays membres de l'Union européenne. Le gouvernement de M. Balladur a annoncé qu'il en serait ainsi en France (il s'agira d'une première); dans d'autres pays européens cela va de soi sans qu'il soit besoin de l'annoncer.

Une polémique s'est développée il y a quelques mois entre la Commission et plusieurs pays membres d'une part, la France d'autre part, sur les règles qui doivent présider à l'acceptation de l'accord par les Douze : en substance, la France a-t-elle la possibilité de mettre son veto? La Commission répond que non, en se recommandant de l'article 113 du traité de Maastricht (déjà dans le traité de Rome) prévoyant qu'en matière de politique commerciale commune le Conseil statue à la majorité qualifiée. La France estime que cet article 113 ne concerne que le commerce des biens, pas celui des services, et elle fait appel à l'article 235 du traité stipulant que certaines décisions se prennent à l'unanimité. Pour mettre un terme à cette querelle, la Commission, sans céder sur le principe juridique, s'est engagée à soumettre l'accord à un vote à l'unanimité. Leon Brittan l'a redit à plusieurs reprises récemment encore.

Une autre question de procédure se pose aux Douze : faudra-t-il ou non un avis conforme du Parlement européen? Cet avis est en principe requis pour toute décision ayant des conséquences budgétaires et institutionnelles. Il sera donc difficile à éviter, même si le Conseil n'en a guère envie, pour un texte prévoyant des réductions de droits de douane, voire la création d'une organisation mondiale du commerce.

Au GATT, l'adoption de l'accord consiste en la simple signature des parties contractantes (pour les Douze donc, celle de Leon Brittan, mandaté à l'unanimité). Puis viendront pour chaque pays contractant les procédures normales de ratification des traités (dans l'Union européenne elles relèvent de chacun des douze Parlements nationaux). Le processus prendra du temps, de sorte que la signature officielle de l'accord au GATT par les ministres n'est pas prévue avant la mi-1994.

C. T.

Le Parlement sera appelé à se prononcer sur le GATT

Suite de la première page

La France avalise donc le compromis agricole, mais à condition que ses partenaires européens acceptent des mesures de compensation afin d'éviter tout gel des terres supplémentaire. Le débat se trouve ainsi relancé au sein de l'Union européenne sur un choix stratégique : accroître les jachères ou baisser les prix agricoles. Or, cette dernière éventualité déplaît totalement aux Allemands...

Sous réserve des compromis qui devraient intervenir sur l'audiovisuel et l'aéronautique, M. Balladur peut être fondé à juger un accord global suffisamment équilibré pour être acceptable. La perspective d'un vote de confiance tendrait même à démontrer qu'il ne craint pas, compte tenu de l'attitude qu'adopteraient alors Jacques Chirac et la partie la moins libre-échangiste du RPR, de difficultés au sein de sa majorité.

Un prix trop lourd à payer?

Pour l'heure, Gérard Longuet, ministre de l'industrie et du commerce extérieur, juge que la France a obtenu à moitié satisfaction, mais il parle de propositions américaines *« à 180 degrés de l'attitude d'hostilité et de fermeture que nous avions trouvée il y a huit mois »*. Un argument qui pourra peut-être suffire à calmer les éventuelles réticences de la majorité, s'il est démontré *in fine* que la France, troisième importateur mondial et quatrième exportateur, a fait plier la puissance américaine...

Il reste cependant à savoir si le prix à payer ne sera pas trop lourd. Pour avoir mené l'essentiel de sa résistance sur la question agricole et avoir obtenu une certaine renégociation de Blair House, la France ne s'est-elle pas privée de munitions sur les autres dossiers, qu'il s'agisse de l'audiovisuel, de l'aéronautique ou même, plus globalement, de l'accès au marché?

Dans un cycle où il n'est question ni des problèmes monétaires ni de la question sociale, pourtant non négligeable au regard de la concurrence avec les pays à très bas coûts salariaux, la France ne va-t-elle pas être obligée de faire son deuil, en le renvoyant au prochain cycle, de son projet de création d'une Organisation du commerce mondial, dotée d'un véritable pouvoir de sanction à l'égard des pays qui ne respectent pas les règles communes? Les États-Unis y sont toujours opposés. A défaut de s'orienter dans cette voie, la France réussira-t-elle à convaincre ses partenaires de se doter d'instruments de politique commerciale comparables au fameux chapitre 301 qui permet aux Américains de sanctionner unilatéralement, et souvent abusivement, un pays dont ils jugent les pratiques commerciales déloyales?

L'optimisme est de mise, et la voie du compromis semble bel et bien s'esquisser. Mais la partie n'est pas pour autant gagnée. Les Etats-Unis et l'Union européenne vont devoir tenir compte des *desiderata* des cent trois autres pays membres du GATT. Or ceux-ci ont des intérêts spécifiques et ne se retrouveront pas forcément dans les arrangements bilatéraux conclus.

Déjà un négociateur japonais à Genève a donné le ton en affirmant, mardi, que *« ce n'est pas parce que l'Europe et les Etats-Unis se serrent la main que tout est réglé »*. Le Japon, qui n'est pourtant pas encore un modèle de pays ouvert malgré l'amorce d'une libéralisation de son marché du riz, s'inquiète des modifications que les Américains voudraient introduire sur le chapitre de la lutte anti-dumping du Cycle de l'Uruguay. D'ici au 13 décembre, il faudra compter avec ceux qui ont été cantonnés dans le rôle de spectateurs. Et qui pourraient être tentés de faire payer l'ignorance dans laquelle on les a tenus.

MICHEL NOBLECOURT

M. Balladur sollicitera un vote de confiance à l'Assemblée nationale

Edouard Balladur avait probablement pris sa décision depuis une huitaine de jours. Malgré la pression, le premier ministre et les ministres qui étaient au courant en ont gardé les modalités secrètes. M. Balladur va engager la responsabilité de son gouvernement sur l'aboutissement de la négociation du GATT à Bruxelles. Le conseil des ministres, réuni mercredi 8 décembre à l'Elysée, a autorisé le chef du gouvernement à faire usage de l'article 49, alinéa 1 de la Constitution, ce qui lui permettra de rechercher – et d'obtenir – un vote de confiance de l'Assemblée nationale. Le vote devrait intervenir le 13 ou le 14 décembre, après une intervention de M. Balladur devant la représentation nationale.

Selon l'article 49, le premier ministre engage la responsabilité du gouvernement sur son programme ou éventuellement sur une déclaration de politique générale. Organe officiel du RPR, *la Lettre de la Nation*, avançait, mardi 7 décembre, comme une *« probabilité »*, que le gouvernement pose la question de confiance aux députés *« sur une déclaration concernant l'aboutissement de la négociation »*. C'est maintenant une certitude.

« Quelques coups de menton »

Invité, dimanche 5 décembre, du « Grand jury RTL-*le Monde* », Alain Juppé avait réaffirmé, à titre personnel, sa préférence pour un vote de l'Assemblée nationale sur la conclusion de la négociation du GATT. Interrogé, lors de la séance des questions d'actualité du mercredi 24 novembre, par Laurent Fabius qui lui demandait si les députés auraient *« à répondre par oui ou par non »*, après que le gouvernement aurait fait connaître *« clairement sa position »*, le ministre des affaires étrangères avait répondu : *« Ma réponse est claire, elle est positive. »* Celle-ci était donc plus précise que celle fournie le matin même par M. Balladur aux parlementaires de la majorité qui avaient été convoqués à la Maison de la chimie. Certains, jusqu'à l'hôtel Matignon, avaient cependant estimé que M. Juppé s'était un peu précipité dans sa réponse au député socialiste de Seine-Maritime.

Interprétée comme l'annonce d'un vote de confiance, elle avait suscité un commentaire carré de Bernard Pons, président du groupe RPR de l'Assemblée : *« Je ne concevrais pas qu'il puisse en être autrement. Le gouvernement s'est trop appuyé sur sa majorité dans cette affaire et a trop répété qu'il ne signerait pas un accord à n'importe quel prix. »* Estimant qu'il se trouve dans une bonne position – il a eu un échange téléphonique, mardi soir, avec Helmut Kohl –, M. Balladur met donc au pied du mur ceux qui, à l'intérieur de sa majorité, ont « donné quelques coups de menton » sur le GATT.

OLIVIER BIFFAUD

SKI MODE D'EMPLOI

Une information complète et disponible 24 heures sur 24 sur plus de 300 stations de ski en France et en Europe

Météo et enneigement
Domaine skiable
Tarif des remontées mécaniques
Locations
Actualités de votre station

Jouez et gagnez séjours, matériels de ski et forfaits

3615 LEMONDE
Tapez SKI

CONJONCTURE

Hausse de 0,5 % du PIB au troisième trimestre

L'activité allemande se stabilise

Le produit intérieur brut (PIB) de la partie ouest de l'Allemagne a crû de 0,5 % au troisième trimestre. Ce chiffre positif n'éloigne pas toutes les incertitudes mais donne des arguments aux « optimistes » qui attendent une véritable reprise pour le deuxième trimestre de 1994.

FRANCFORT

de notre correspondant

Le chancelier Kohl, qui fait face à une grave crise politique après plusieurs démissions dans son parti et les résultats catastrophiques des élections locales dans le Brandebourg le week-end passé, avait bien besoin d'une bonne nouvelle. Inquiet de penser que les élections générales d'octobre prochain se dérouleront avec 4 millions de chômeurs, il a saisi l'occasion d'affirmer que l'Allemagne sort de la récession. Son ministre de l'économie, Günter Rexrodt, a renchéri en déclarant qu'*« il y a de bonnes chances que (...) la reprise conjoncturelle qui a démarré se poursuive »*.

Le produit intérieur brut (PIB) a crû de 0,5 % au troisième trimestre par rapport au trimestre précédent, selon les chiffres publiés par l'Office des statistiques, mardi 7 décembre. Il s'agit de la seconde hausse consécutive puisque le PIB avait déjà regagné 0,5 % au deuxième trimestre après quatre trimestres de baisse. Par rapport au troisième trimestre de 1992, il a néanmoins décrû de 1,4 %, soulignant combien l'économie est encore loin d'être sortie du creux.

Alors qu'au deuxième trimestre le regain s'expliquait par le bâtiment et une forte reconstitution des stocks, la croissance du troisième est générale : consommation, construction et surtout exportation (+ 2,5 %) et investissements (+ 2 %), ce qui est particulièrement encourageant car c'est la première hausse des investissements depuis cinq trimestres.

Les économistes ont accueilli ces résultats avec beaucoup de prudence. *« Ils sont meilleurs qu'attendus*, selon Rainer Veit de la Deutsche Bank Research, *mais nous ne changeons pas nos pronostics pour la suite. L'économie devrait connaître un léger recul au dernier trimestre puis une stagnation au début de 1994. La véritable reprise ne commencera qu'au deuxième trimestre de 1994. »* C'est là le scénario des « optimistes », partagé par les économistes des banques, par les instituts de conjoncture et par le ministère de l'économie. Ils estiment que la hausse du PIB atteindra entre 0,5 % et 1 % l'an prochain. En face, les « pessimistes », qui regroupent l'institut DIW de Berlin, les « sages » et le patronat, ne croient pas à une reprise avant l'été, voire avant 1995. Pour eux, la croissance serait nulle ou même un peu négative en 1994.

La conjoncture semble hésiter entre les deux scénarios. L'économie s'est stabilisée et le danger d'un nouveau plongeon est écarté, mais, comme aux Etats-Unis pendant si longtemps, la reprise semble acquise un jour et démentie le lendemain. Le bon chiffre du troisième trimestre conforte pourtant pour les optimistes.

ÉRIC LE BOUCHER

Envisageant un resserrement de la politique monétaire

La Banque fédérale américaine s'inquiète d'une reprise de l'inflation

NEW-YORK

de notre correspondant

Pour la première fois depuis l'arrivée de Bill Clinton à la Maison Blanche, un responsable important de la Fed, la Banque fédérale américaine, s'est inquiété publiquement, mardi 7 décembre à Washington, du risque d'un retour de l'inflation aux Etats-Unis, laissant entendre qu'un resserrement de la politique monétaire (une hausse du taux de l'escompte) pourrait être nécessaire au début de l'an prochain.

« Il n'y a pas encore de preuve totalement éclatante d'une montée des pressions inflationnistes », a déclaré David Mullins, vice-président de la Fed, mardi 7 décembre. Mais le numéro deux de l'institut d'émission a ajouté immédiatement : *« Il y a certains signaux* [d'un retour de l'inflation] *qui clignotent ou qui commencent à clignoter »*. Parmi ces indices, M. Mullins a cité la hausse des prix de l'or et de certaines matières premières, mais surtout celle des rendements des titres à revenus fixes. *« L'augmentation* [constatée sur les marchés] *des taux sur les titres longs constitue pour nous une source de préoccupation particulière »*, a-t-il déclaré. *« Nous vivons un moment important pour la politique monétaire »*, a commenté M. Mullins, concluant : *« Nous sommes à un croisement important »*.

E. I.

INDICATEURS

FRANCE

▪ **Commerce de détail spécialisé : dégradation en septembre-octobre.** – Les ventes se sont dégradées en septembre-octobre dans la plupart des secteurs du commerce spécialisé non alimentaire, en particulier dans le gros équipement du logement, selon la dernière enquête bimensuelle de l'INSEE auprès des détaillants. A l'inverse, elles s'améliorent dans le petit équipement et l'entretien du logement.

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS



Francic : la sicav de la France qui gagne.

Aujourd'hui, le contexte économique évolue. C'est notre rôle de banquier de vous conseiller au mieux pour réorienter votre épargne. C'est votre intérêt d'investir en actions d'entreprises françaises dynamiques et gagnantes.

En choisissant Francic, sicav d'actions françaises :
- **vous bénéficiez d'une exonération fiscale dans le cadre d'un PEA et jusqu'au 31 décembre 1993 vous pouvez profiter d'avantages fiscaux supplémentaires si vous transférez vos sicav monétaires ou obligataires de capitalisation**
- **vous privilégiez la prudence en répartissant vos fonds sur un grand nombre de valeurs**
- **vous confiez aux spécialistes du CIC le soin de sélectionner les meilleures actions pour optimiser les performances.**

+ 27,8 % ENTRE LE 1ER JANVIER 1993 ET LE 29 OCTOBRE 1993

Certains d'entre vous nous ont fait confiance en choisissant d'investir en actions. Ils ont eu raison.

CIC
BANQUES

INDUSTRIE

L'alliance stratégique entre les deux opérateurs de télécommunications

L'accord entre France Telecom et Deutsche Telekom doit attendre l'aval de Bruxelles

France Telecom et Deutsche Telekom ont signé, mardi 7 décembre à Bruxelles, un protocole d'accord jetant les bases d'un « partenariat stratégique » entre les deux opérateurs. La Commission européenne va être saisie du dossier.

« France Telecom et Deutsche Telekom ont décidé de donner une nouvelle dimension à leur coopération. » Le protocole d'accord qui a été signé entre l'opérateur français de télécommunications et son homologue allemand, mardi 7 décembre à Bruxelles, a été peaufiné, ciselé jusqu'au dernier moment. Chaque mot a été pesé avec le souci évident de ne pas heurter la Commission. Cette déclaration d'intention fixe le cadre du *« partenariat stratégique »* entre les deux entreprises (*le Monde* du 7 décembre). Un partenariat extrêmement ambitieux, puisqu'il doit *« à long terme »*, précise le document, déboucher sur une offre commune de services aux entreprises, qui devra inclure *« naturellement »* le service téléphonique de base, et plus précisément les appels internationaux.

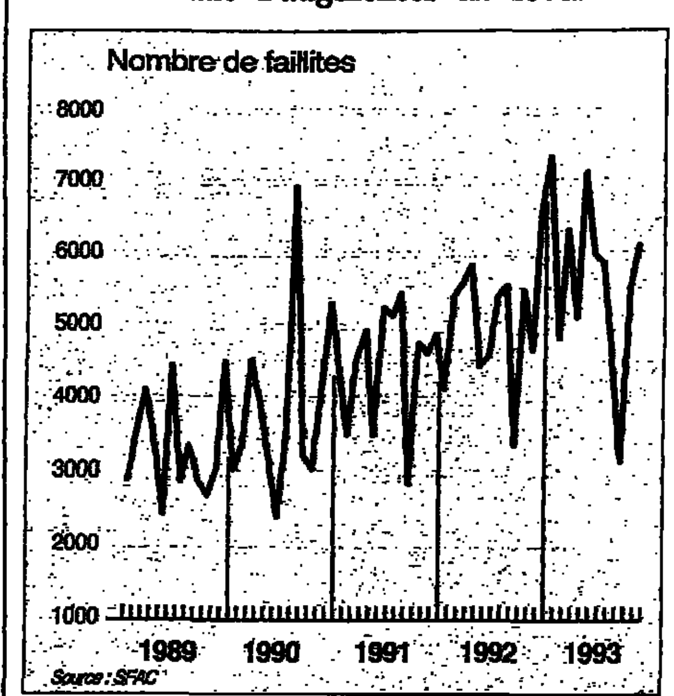
Lors d'une conférence de presse à Bruxelles, Marcel Roulet et Helmut Ricke, présidents de France Telecom et de Deutsche Telekom, se sont refusés à donner un calendrier précis ainsi que les différentes étapes de ce rapprochement. Les deux partenaires se sont déclarés *« relativement confiants »* quant à l'aval de Bruxelles qui devrait faire connaître sa décision *« d'ici quatre mois »*. *« On a quand même le sentiment de marcher sur des œufs »*, confiait toutefois, moins officiellement, l'entourage de Marcel Roulet.

Dans l'immédiat, les deux opérateurs ont décidé de créer une société commune – détenue à parts égales par France Telecom et DBT – dans les services professionnels. Cette entité, qui n'a pas encore été baptisée et dont le siège sera à Bruxelles, devrait voir le jour le 1er janvier 1995, réaliser 1,5 milliard d'Ecus (10 milliards de francs) de chiffre d'affaires dès la première année et employer 4 000 salariés. Elle regroupera les activités des deux opérateurs dans les transmissions de données (Transpac en France, Datex-P en Allemagne), les liaisons spécialisées internationales, les réseaux privés virtuels et les services par satellites (VSAT). Elle récupérera Eunetcom, la filiale commune des deux opérateurs, spécialisée dans les réseaux haut de gamme destinés aux grandes entreprises. Selon Marcel Roulet, cette société ne devrait pas détenir plus de 10 % du marché mondial des services professionnels.

France Telecom et DBT ont par ailleurs confirmé l'existence de négociations avec ATT pour les réseaux privés destinés aux multinationales... Il s'agit d'une association certes importante puisqu'elle doit donner aux deux partenaires *« une force de frappe comparable à celle de l'alliance BT-MCI »*. Mais les deux opérateurs prennent soin de dissocier cette coopération de leur propre rapprochement. La réaction du président du groupe privé britannique BT (ex-British Telecom) ne s'est pas fait attendre. *« L'alliance apparente entre deux monopoles est une triste décision pour l'Europe »*, a déclaré Ian Vallance. *« Mais nous n'en avons pas peur »*, a-t-il ajouté.

CAROLINE MONNOT

Les défaillances d'entreprises ont continué d'augmenter en novembre



Le nombre des défaillances d'entreprises a continué de croître en novembre avec 6 126 faillites enregistrées au Bulletin officiel des Annonces civiles et commerciales *(BODACC), en augmentation de 31 % par rapport à novembre 1992, selon la SFAC (Société française d'assurance-crédit). Ces chiffres ne donnent néanmoins qu'une vision décalée de la réalité. Il s'écoule en moyenne cinq semaines entre l'enregistrement d'une défaillance au greffe du tribunal et sa publication au BODACC.*

REPÈRES

ASSURANCE-MALADIE

Hausse de 0,3 % des remboursements en octobre

Les dépenses d'assurance-maladie ont enregistré une légère hausse en octobre (0,3 %), soit une progression de 4,1 % au cours des douze derniers mois, selon les statistiques publiées mardi 7 décembre. Cette augmentation provient surtout de la forte progression des versements aux hôpitaux publics (1 % après 0,2 % en septembre). A l'opposé, les autres dépenses *reculent* pour le troisième mois consécutif bien que la baisse soit moins forte (0,3 % après 0,7 % en septembre et 1,2 % en août). Les versements aux cliniques privées *marquent* eux aussi un léger reflux (0,6 % après 1,9 % en septembre et 2 % en août) alors que les honoraires privés, comme les remboursements de produits pharmaceutiques, reculent de 0,4 % en octobre ainsi que les prescriptions (0,2 %). Par contre, les dépenses des *auxiliaires médicaux* progressent de 0,4 % après 0,3 % au cours du mois précédent.

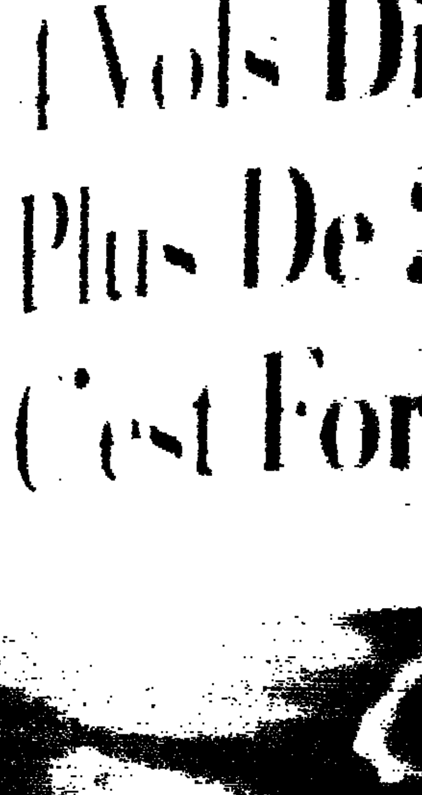
PME

M. Alphandéry veut faciliter l'octroi de crédits

Le ministre de l'économie, Edmond Alphandéry, a annoncé lundi 6 décembre une nouvelle *série de mesures destinées* à favoriser l'accès au crédit des petites et moyennes entreprises.

Le gouvernement va ainsi doter le Crédit d'équipement des PME (CEPME) d'un fonds de garantie de 200 millions de francs destiné à *« relancer une procédure d'avances sur paiements publics gérés par le CEPME »*. Ce fonds permettra au CEPME d'avancer à des PME, dont le chiffre d'affaires ne dépasse pas 200 millions de francs et qui emploient moins de 500 salariés, des sommes impayées dues par des collectivités publiques.

Par ailleurs, le gouvernement devrait déposer prochainement un projet de loi comprenant des mesures visant à *« étendre et amplifier la réduction de 25 % d'impôts sur le revenu en cas de souscription en numéraire au capital d'une société nouvelle »*. Cette réduction serait étendue aux augmentations de capital de sociétés non cotées qu'elles aient ou non moins de cinq ans . Les plafonds seront doublés et portés à 80 000 francs par personne et 160 000 francs pour un couple sur une période de quatre ans, a précisé le ministre.





Selon un nouveau rapport sur les transferts d'activités à l'étranger

« Les délocalisations ne sont pas une fatalité »

Six mois après le Sénat, l'Assemblée nationale devait rendre public, mercredi 8 décembre, un rapport sur *« les délocalisations à l'étranger d'activités économiques »*. Un rapport nettement moins alarmiste que celui du sénateur Jean Arthuis, et prônant *« un libéralisme tempéré, raisonné et éclairé »*. Mais un rapport dont les recettes pour lutter contre ces transferts d'activités ne surprennent guère : *refonte de la taxe pro*fessionnelle et instauration d'une *« TVA sociale »*.

D'alarme, point. Décidée par l'Assemblée nationale après que le sénateur Jean Arthuis (Union centriste, Mayenne) eut déclaré que *« le feu est dans la maison »* (*le Monde* du 4 juin), la commission d'enquête parlementaire, dont le président est Franck Borotra (RPR, Yvelines) et le rapporteur, Georges Chavanes (UDF, Charente), s'est assignée pour mission première *« de faire la part de ce qui relevait du fantasme et des peurs infondées et de ce qui procédait de la réalité d'un paysage économique en recomposition »*.

Pas question donc de s'essayer à chiffrer les millions d'emplois « théoriquement » délocalisables, même si le rapport parle d'*« une menace grave et certaine sur l'emploi »*. Pas question, non plus, de prôner un certain protectionnisme ou un décrochage du franc, comme l'avait fait, à mots couverts, le sénateur Arthuis. Dans une France qui s'apprête à signer le GATT, les députés ont préféré jouer la prudence. Non sans arguments, d'ailleurs : après six mois d'enquête, les députés ont dû se rendre à l'évidence que l'ampleur, les conséquences et le mot même de « délocalisation » (investissement direct, sous-traitance, prise de participation...) posaient problème.

Le danger des contrefaçons

Déplorant qu'aucune étude administrative n'ait jamais été publiée sur le sujet, le rapport souligne, une fois encore, que les délocalisations sont indéniablement en expansion. Qu'elles touchent tous les pays développés – la Grande-Bretagne étant un cas à part, puisqu'elle a *« choisi d'être elle-même un pays de bas salaires et de délocalisations »*.

On apprend donc, grâce à une étude de la Direction des relations économiques extérieures (DREE), qu'*« en 1992 la France a été déficitaire d'environ 4 milliards dans ses échanges commerciaux »* avec les pays où les entreprises françaises ont délocalisé. Mais que ce résultat d'ensemble masque *« des déficits commerciaux croissants »* avec les pays d'Asie (la Chine surtout, avec 11 milliards de francs en 1992, notre deuxième déficit bilatéral) et des excédents avec le Maghreb et les pays de l'Est. Selon la DREE toujours, *« près de 70 % de nos importations en provenance* [d'Asie du Sud-Est] *seraient dues à des délocalisations »*.

Sans trancher vraiment le débat – capital – qui tantôt fait des délocalisations la *« conséquence logique de la mondialisation de l'économie »* et tantôt *« une évolution perverse d'un libre-échangisme mal maîtrisé »*, le rapport dénonce la contrefaçon, qui prive les pays occidentaux de leur *« capacité d'innovation »*. Il refuse d'assimiler le faible niveau des salaires dans les pays en développement – qui doit *« être comparé aux rémunérations versées en Occident après la révolution industrielle du milieu du XIXe siècle »*, – à une forme de *« dumping social »*, qu'il limite à *« certaines atteintes intolérables aux droits de l'homme »* (travail forcé, travail des enfants). Le rapport fait, en revanche, des manipulations monétaires *« la distorsion de concurrence la plus grave »*.

Au chapitre des propositions, le rapport, qui affirme que *« les délocalisations ne sont pas une fatalité »*, souligne, comme le sénateur Arthuis, la nécessité d'alléger les charges des entreprises en leur substituant progressivement une « TVA sociale » taxant à l'identique produits nationaux et produits importés. Il suggère une refonte de la taxe professionnelle, qui pénalise les industries de main-d'œuvre, et propose de créer des *« bassins ruraux de développement industriel »* aux contraintes très allégées pour les entreprises. Mais – et c'est sans doute là sa plus grande faiblesse – le rapport n'aborde pas le problème de l'avenir, dans les pays développés, de l'emploi non qualifié, dont on sait maintenant qu'il est au centre d'un débat devenu tout à la fois grand public et passionnel (« le Monde L'économie » du 16 novembre).

PIERRE-ANGEL GAY

SOCIAL

En raison d'une grève de protestation contre le budget 1994

Des perturbations dans le trafic SNCF sont à prévoir jeudi 9 décembre

Des perturbations sont à prévoir dans la soirée du mercredi 8 décembre (pour les trains rapides et express de nuit) et dans la journée du jeudi 9 à la suite de préavis de grève déposés par les fédérations de cheminots pour défendre leurs revendications sur l'emploi, les salaires et l'unicité de l'entreprise. La SNCF a annoncé un ou deux trains sur trois sur l'ensemble du territoire pour jeudi. Seul le TGV Nord Europe devrait connaître un service normal. Ce mouvement intervient alors que le projet de budget 1994 doit être présenté, jeudi 9 décembre, au comité central d'entreprise.

La direction avait annoncé jeudi 2 décembre une hausse de 1 % des rémunérations au 1er janvier 1994 et le versement d'une prime égale à 0,2 % du salaire annuel ainsi que l'ouverture d'une négociation sur l'emploi et l'unicité de l'entreprise, à l'*occasion d'une table ronde* organisée avec les organisations de cheminots (*le Monde* du 4 décembre). Les négociations sur les salaires devraient se poursuivre sur la base d'une hausse des rémunérations de 1,8 % pour l'année 1994 et des réunions devraient avoir lieu en janvier sur l'emploi et l'unicité de l'entreprise.

Reste que le malaise des cheminots grandit face aux difficultés de la SNCF. Les pertes de l'entreprise atteindront près de 8 milliards de francs en 1993 et la suppression de 5 900 emplois est prévue. Après la crise d'Air France, le gouvernement observe avec inquiétude le climat de l'entreprise. Dans ce contexte, le ministre des transports, Bernard Bosson, a préféré donner un coup d'arrêt à la réforme territoriale de la SNCF. Dans un courrier en date du 26 novembre adressé à son président, Jacques Fournier, M. Bosson appelle à la poursuite de la concertation avec *les élus locaux et à « un large dialogue avec l'ensemble des représentants du personnel de la SNCF »* sur cette réforme.

La SNCF avait présenté en mai une nouvelle organisation territoriale prévoyant de créer douze interrégions à la place des vingt-deux régions actuelles. Des suppressions d'emplois dans les états-majors régionaux devaient résulter de cette réforme.

MARTINE LARONCHE

Après « l'année la plus noire depuis cinquante ans »

Le secteur du bâtiment devrait perdre 30 000 emplois en 1994

Le bâtiment devrait encore traverser des heures extrêmement difficiles en 1994, après avoir connu en 1993 *« l'année la plus noire depuis cinquante ans »*. La Fédération nationale du bâtiment a annoncé, mardi 7 décembre, qu'elle s'attendait encore à une perte de 30 000 emplois et à une récession de son activité comprise entre 1,5 % et 2 %. Si préoccupants soient-ils, ces chiffres sont pourtant moins mauvais que ceux de 1993 : 55 000 emplois perdus et une chute de 4,6 % de son activité. L'emploi total du secteur s'est ainsi établi en dessous du million de salariés (à 965 000).

Les mises en chantier de logements neufs, tombées à 250 000 cette année, devraient remonter un peu, à 265 000 unités. Cette hausse ne se traduira pas dans le chiffre d'affaires du logement neuf : il devrait reculer globalement de 3 % en dépit d'une reprise de 10,7 % dans le logement aidé. Vu le marasme des bureaux et l'impact de la crise économique sur les investissements immobiliers des entreprises (ils chuteront de 11 milliards), le chiffre d'affaires de ce secteur devrait être en baisse de 15,4 %.

Comme en 1992, ce sont les travaux d'entretien qui tireront – tout étant relatif – le bâtiment : la fédération table sur une activité en hausse de 2,6 %. Son chiffre d'affaires dépassera désormais celui de l'ensemble de la construction neuve (225,38 milliards et 206,39 milliards respectivement).

F. V.

L'annulation de la rencontre avec les syndicats

Le CNPF durcit sa position sur les retraites complémentaires

Le CNPF a demandé, mardi 7 décembre, aux syndicats l'annulation de la rencontre prévue le 8 décembre qui devait être consacrée au financement des retraites complémentaires versées aux pensionnés âgés de 60 à 65 ans. *« A ce jour, les pouvoirs publics ne nous ont pas encore communiqué leur réponse suite aux démarches que nous avons effectuées en commun »*, indique un communiqué de l'organisation patronale, qui considère ne pas avoir *« la capacité de tenir utilement »* cette réunion.

Celle-ci devait être consacrée au renouvellement de la convention de 1983 créant l'ASF (Association pour la gestion de la structure financière), un organisme financé par l'Etat, et l'assurance-chômage afin de prendre en charge le financement de l'abaissement de l'âge de la retraite à 60 ans auprès des caisses complémentaires. Alors que l'Etat, dont la participation annuelle atteint 1 milliard de francs, attend des propositions des partenaires sociaux et que les syndicats acceptent un relèvement modéré des cotisations, le patronat refuse d'augmenter sa contribution.

Eurostaf

Europe Stratégie Analyse Financière

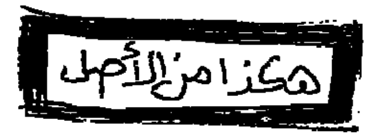
vous annonce la prochaine parution des études :

- Les sous-traitants industriels : partenaires ou simples exécutants des donneurs d'ordres.
- Le secteur de la mécanique / sidérurgie en Europe.
- La distribution automobile face au marché unique.
- Les constructeurs automobiles et équipementiers européens.
- La pétrochimie mondiale.
- La stratégie des intervenants des métaux non-ferreux.
- Les matériaux complexes en Europe.
- Le secteur de la chocolaterie : évolution de la consommation et de la structure concurrentielle en Europe.

La compétitivité des 100 premiers groupes industriels européens : analyse géographique et sectorielle des performances.

Pour recevoir la présentation détaillée de ces études, contacter :

EUROSTAF - 60-62, rue d'Hauteville, 75010 Paris.
Tél. : (1) 47.70.22.55 - Fax : (1) 47.70.11.93



هكذا من الأصل

4 Vols Directs Par Jour*.
Plus De 250 Destinations Aux USA.
C'est Forcément Delta Air Lines.







Villes desservies	Jours	Départs	Arrivées
Paris (Orly) - New York (JFK)	Quotidien	12 h 20	14 h 35
Paris (Orly) - Atlanta	Quotidien	11 h 45	15 h 00
Paris (Orly) - Cincinnati	Ma. Je. Sa. Di.	13 h 20	16 h 35
Nice - New York (JFK)	Quotidien	12 h 25	15 h 20

Paris-New York, Nice-New York, Paris-Atlanta, Paris-Cincinnati, Delta Air Lines vous propose chaque jour 4 vols directs vers les Etats-Unis*. De là, notre réseau vous permet de rejoindre plus de 250 villes à travers tout le pays.

Pour plus d'informations et pour toute réservation, contactez votre Agent de voyages ou appelez au 47.68.92.92 pour Paris et au N° vert 05.35.40.80 pour la province, ou tapez sur Minitel 36 15 GO US rubrique Delta.



DELTA AIR LINES

*Sauf lundi, mercredi, vendredi : 3 vols par jour. © 1993 Delta Air Lines, Inc.

VIE DES ENTREPRISES

Les restructurations dans l'agroalimentaire aux Etats-Unis

RJR Nabisco va réduire de 10 % ses effectifs

NEW-YORK

de notre correspondant

Le numéro deux américain du tabac et de l'agroalimentaire, le groupe RJR Nabisco a annoncé, mardi 7 décembre à New-York, un plan de restructuration qui se traduira par une réduction de près de 10 % de ses effectifs. Ce plan fait suite à une série de programmes de restructuration (appelés ici *downsizing*) de ce type annoncés par les grandes entreprises industrielless américaines, engagées dans une course sévère à la productivité (*le Monde* daté 5-6 décembre).

Près de six mille emplois (sur les soixante-trois mille actuels dans le monde) devraient être supprimés par RJR Nabisco. Le groupe, connu pour ses marques de cigarettes Camel, Salem ou Winston ou pour ses crackers Ritz, a indiqué que ces suppressions de postes concerneraient toutes ses activités et tous ses personnels. *«Notre programme de restructuration est destiné à améliorer nos marges aussi bien dans notre activité tabac que dans l'agroalimentaire de manière que nous puissions reprendre la voie de la croissance de nos profits dès l'an prochain»*, a expliqué Charles Harper, président du groupe.

RJR Nabisco a fortement souffert de la guerre des prix engagée sur les cigarettes pendant l'été. Son principal concurrent, Philip Morris, avait alors brutalement baissé le prix de ses Marlboro, obligeant Reynolds Tobacco (du groupe RJR Nabisco) à suivre. Début novembre, Nabisco marquait la fin de l'affrontement en augmentant ses tarifs.

ERIK IZRAELEWICZ

Avec l'accord de la Commission européenne

Philips acquiert 100 % de Grundig GmbH

LA HAYE

de notre correspondant

La Commission européenne a donné, mardi 7 décembre, son feu vert à Philips pour porter de 40 % à 100 % sa participation dans Grundig GmbH. Cette structure contrôle la majorité du capital de la société industrielle Grundig AG, dont le groupe néerlandais continue de détenir en outre directement 31,6 % du capital.

Si cette opération ne change rien au contrôle opérationnel déterminant exercé par le groupe néerlandais sur la firme allemande, elle souligne l'imbrication de plus en plus étroite des deux industriels, qui avait déjà conduit à l'intégration de certaines activités de Grundig dans celles de Philips et à la consolidation des comptes de la firme de Fürth dans ceux du groupe d'Eindhoven. En 1992, Philips a enregistré une perte de 484 millions de florins (1,45 milliard de francs) sur Grundig, dont la situation ne s'est pas améliorée cette année : début novembre, le groupe néerlandais a fait savoir que, de janvier à septembre, les *«pertes plus élevées de Grundig* [avaient] *largement obéré l'amélioration des comptes de la division électronique grand-public de Philips»*.

CHRISTIAN CHARTIER

AUTOMOBILE

Les satisfactions de Ford

Lancée en mars, la Mondeo Ford, qui vient de décrocher devant la Xantia de Citroën le titre de voiture de l'année, est depuis un peu plus d'un mois disponible en version diesel. Ainsi la marque peut-elle se sentir satisfaite pour la distinction reçue, et comme un événement n'arrive jamais seul, les fidèles de Ford peuvent-ils être également satisfaits de l'arrivée sur la gamme d'un moteur fonctionnant au gazole qu'ils étaient nombreux à attendre.

Peut-être regrettera-t-on à ce propos la relative puissance (88 chevaux pour 6 CV) de ce 1,8 litre D turbo, emprunté à l'Escort, mais comme il se révèle sur la Mondeo moins bruyant, ceci compensera cela. Dans les deux cas, le groupe manque de vraies ressources à bas régime, mais le comportement général de la voiture ou de sa version «Clipper», c'est-à-dire break, a tant gagné sur la route en confort et agrément de conduite que l'on peut, après tout, oublier l'absence de performances plus convaincantes.

La présence d'un équipement complet, livré dans les différentes versions de la gamme, qui va du coussin antichoc (pour l'instant du côté conducteur) aux prétensionneurs de ceinture, de la climatisation à la direction assistée, a, on s'en doute, joué un rôle essentiel dans l'attribution du label «voiture de l'année». La stratégie de la marque américano-européenne en France consiste, pour maintenir sa place de premier importateur, à multiplier les équipements sans augmenter massivement les tarifs. D'autres constructeurs jouent sur les rabais qui peuvent être consentis sur le prix même des véhicules. Les chiffres de vente indiqueront plus tard quelle était la meilleure formule. Selon la direction de Ford, 260 000 Mondeo devraient être vendues en Europe cette année, ce qui n'apparaît pas exagéré.

La Mondeo n'est pas le seul modèle de Ford à recevoir depuis peu un diesel. La Scorpio, haut de gamme de la marque, dont les différentes versions n'ont guère, et injustement, convaincu en France, se voit dotée d'un 2 500 cm³ à quatre cylindres. Avec 115 chevaux (85 kW) de puissance effective pour 7 CV administratifs, ce groupe suralimenté, dont un dispositif de recirculation des gaz d'échappement à contrôle électronique permet de réduire les émanations d'oxydes d'azote, assure des performances intéressantes, notamment au niveau du couple (effort du moteur). On trouve 27,5 Mkg dès les 2 000 tours, et la souplesse, malgré les 1 500 kilos à vide de la voiture, en profite pour des consommations très raisonnables. Bien entendu, l'équipement est très complet (air-*bag*, climatisation, ABS, etc.). Une version break, véritable vaisseau de la route, est disponible.

CLAUDE LAMOTTE

► **Prix Mondeo : de 101 900 F à 158 100 F. En version break turbo diesel : 117 500 F. Scorpio turbo diesel : de 156 900 à 192 100 F. Une version «Clipper» (break) peut être obtenue avec un V 6 Cosworth, 24 soupapes (260 800 F).**

Les ventes de voitures neuves ont chuté de 10 % dans l'Union européenne en novembre. – Les ventes de voitures neuves ont chuté de 10 % dans la Communauté en novembre 1993 par rapport à novembre 1992 et de 14,5 % sur onze mois par rapport à la même période de 1992, selon les chiffres publiés mardi 7 décembre à Bruxelles par l'Association des constructeurs automobiles européens. Les plus fortes baisses dans la Communauté ont été enregistrées en Grèce (– 31,1 %), aux Pays-Bas (– 24,2 %), en Espagne (– 23 %), en Allemagne (– 15,6 %), en France (– 11,6 %), en Belgique-Luxembourg (– 11,3 %) et au Portugal (– 10,8 %), suivis par l'Italie (– 7,8 %) et l'Irlande (– 2,7 %). En revanche, le Danemark enregistre une progression de ses ventes de 27,3 % et le Royaume-Uni une augmentation de 19,4 %. Ce dernier est le seul à enregistrer une augmentation de 12,6 % de ses immatriculations sur onze mois.

Les pertes du numéro un de l'assurance

Les Lloyd's de Londres offrent une indemnisation de 900 millions de livres

LONDRES

de notre correspondant

«C'est vraiment le maximum de ce que la compagnie peut supporter», a prévenu, mardi 7 décembre, Peter Middleton, directeur général des Lloyd's, en annonçant une offre d'indemnisation limitée à 900 millions de livres (1). *«C'est une proposition insuffisante que nous ne sommes pas prêts à accepter»*, a répondu, quelques heures plus tard, Christopher Stockwell, président de l'association qui représente quelque 17 000 *names*, nom donné aux riches particuliers membres d'un ou de plusieurs syndicats d'assurance. Au total, 21 000 *names*, partiellement ou totalement ruinés à la suite des pertes enregistrées par le numéro un mondial de l'assurance, sont concernés par l'offre des Lloyd's. Celle-ci est cependant bien inférieure à leurs réclamations, d'un montant global de 3,15 milliards de livres.

La plupart des *names* devraient recevoir moins de 100 000 livres, une centaine touchant entre 500 000 et 700 000 livres, et une quarantaine pouvant espérer percevoir jusqu'à 1 million de livres. Aucun d'entre eux n'obtiendra cependant plus des deux tiers du montant de ses pertes. Il s'agit d'une proposition *«juste et équitable, qui offre des avantages réels, comparée à son alternative»*, a assuré David Rowland, le président des Lloyd's.

Le choix des *names* est en effet limité : s'ils n'acceptent pas ce montant d'indemnisation, ils peuvent tenter d'obtenir davantage en poursuivant les actions qui sont engagées devant les tribunaux, mais une telle stratégie est aléatoire. Chaque *name* doit se déterminer avant le 31 janvier 1994, et la direction des Lloyd's n'a pas l'intention de négocier : c'est à prendre ou à laisser...

L. Z.

(1) Une livre sterling = environ 8,70 francs.

CHIFFRES ET MOUVEMENTS

SOCIAL

CHARLES JOURDAN INDUSTRIE : le plan de licenciement refusé. – La direction départementale du travail de l'Ardèche a refusé, vendredi 3 décembre, le plan de 147 suppressions d'emplois, déposé par la société Charles Jourdan Industrie, et lié à la fermeture de son usine de Tournon. Selon des syndicalistes CGT et FO de l'entreprise, *«le directeur du travail a constaté la carence du plan social de la société»* en reprochant en particulier à la direction *«de n'avoir pas recherché toutes les solutions, notamment celle de sauver les emplois à Tournon en ramenant en France des fabrications de chaussures aujourd'hui réalisées à l'étranger»*. Annoncée fin septembre, la fermeture de l'usine prévoyait 92 licenciements secs, 51 transferts de poste sur l'usine voisine de Romans et 4 départs en préretraite.

GAN : la direction reçoit une délégation des agents généraux. – Près de 800 agents généraux du GAN ont manifesté et occupé, mardi 7 décembre, les locaux parisiens de la compagnie d'assurances réclamant la démission du président François Heilbronner, avant qu'une délégation ne soit reçue par la direction, a indiqué le SNAGAN (Syndicat national des agents généraux du GAN). *En conflit avec la direction* depuis l'été, les agents généraux protestent contre le trop fort relèvement, selon eux, des tarifs des contrats d'assurances décidé par la direction. Ils estiment que cette hausse (25 % finalement alors que dans un premier temps le relèvement ne devait être que de 18 %) va leur faire perdre des parts de marché. Ils ont demandé au président du GAN, des mesures pour *«la défense de leurs portefeuilles de contrats»*. Au siège, on indiquait qu'une délégation du SNAGAN avait été reçue par M. Heilbronner et que celui-ci *«a manifesté sa volonté de dialoguer»*. *«Un très prochain rendez-vous devrait être pris entre les agents et la direction, avant la fin du mois de décembre, afin de discuter des problèmes liés à la défense du portefeuille des agents»*, soulignait-on au GAN.

AIR FRANCE : 2 100 départs programmés en 1994. – La direction d'Air France a présenté, mardi 7 décembre, au comité central d'entreprise un ensemble de mesures de préretraites et de départs volontaires, représentant un total de 2 100 départs de l'entreprise en 1994. Ces mesures comportent 1 100 départs en préretraite au titre du FNE, dont environ la moitié dès 55 ans, ainsi qu'un millier de départs naturels ou volontaires, dont une partie avec des aides à la réalisation de projets personnels.

CONTRATS

CATHAY PACIFIC commande six Airbus A340. – Airbus Industrie a annoncé, mardi 7 décembre, la commande de six Airbus A340-300 par la compagnie de Hongkong, Cathay Pacific Airways, pour un montant de 800 millions de dollars (4,7 milliards de francs). La compagnie asiatique prendra également quatre A340-200 de moindre capacité (233 passagers) en leasing. Les appareils seront livrés entre octobre 1994 et mars 1995 pour les A340-200 et entre juillet 1996 et 1997 pour les A340-300. Ils seront équipés de réacteurs CFM-56-5C fabriqués par CFM International (50 % SNECMA, 50 % General Electric).

GÉNÉRALE DES EAUX va construire une centrale électrique de 150 mégawatts en Australie. – La société américaine Sithe Energies, filiale du groupe Compagnie générale des eaux, va construire une centrale électrique de 150 mégawatts en Australie, pour un montant de 750 millions de francs environ, a annoncé récemment le groupe français. Un contrat a été signé par Prospect Electricity, deuxième distributeur de Nouvelles-Galles du Sud, à l'ouest de Sydney. Il s'agit d'une centrale au gaz naturel, qui alimentera une usine de Pratt, premier groupe australien de recyclage de papier. La construction de cette centrale débutera en 1994. Détenue à 62 % par la Générale des eaux, Sithe Energies devrait réaliser un chiffre d'affaires de 1,56 milliard de francs en 1993.

COOPÉRATION

HÖLDERBANK crée une société mixte au Vietnam. – Le groupe suisse Holderbank, numéro un mondial du ciment, a conclu un accord avec le gouvernement vietnamien pour la création d'une société commune avec l'entreprise d'Etat Hatien Cement Company, a indiqué, vendredi 3 décembre, la société suisse. Holderbank participera à hauteur de 65 % au capital de la nouvelle société baptisée Morning Star Cement. Suivant les termes de l'accord, une fabrique de ciment, d'une capacité annuelle de 1,4 million de tonnes, sera installée à Hong-Chong dans le sud du pays. Elle devrait entrer en service dès 1997 *(AFP)*.

ACQUISITION

UNILEVER acquiert les pâtes *de boulangerie congelées de* Menissez. – Le groupe anglo-néerlandais Unilever a annoncé, mardi 7 décembre, l'acquisition des activités de pâtes de boulangerie congelées ou précuites de Menissez, entreprise basée à Maubeuge dans le Nord. Le montant de la transaction n'a pas été précisé par Unilever. Celle-ci ne concerne pas les pâtes de boulangerie fraîches, prêtes à déguster. Pour les activités concernées, Menissez SA, propriété de la famille du même nom, emploie 200 personnes et réalise un chiffre d'affaires annuel de 186 millions de francs. Dans le domaine des pâtes de boulangerie congelées, Unilever possède déjà la marque Quick Gel.

MARCHÉS FINANCIERS

PARIS, 8 décembre ↑ Nette hausse

Baromètre de l'évolution des négociations sur le GATT, la Bourse de Paris se redressait nettement mercredi 8 décembre, selon l'indice CAC 40 qui s'inscrivait à 2 198,09 points, en hausse de 1,08 % après une ouverture en repli minime de 0,04 %. Mercredi est également la première journée de cotation pour les deux nouveaux indices : le SBF 120 et le SBF 250. Ces deux indices sont pour l'instant calculés deux fois par jour : le SBF 120 est coté quelque temps après l'ouverture et le 250 à 11 h 40. En fin de journée ils seront tous les deux cotés à 17 h 10. La première cotation du SBF 120 s'est établie à 1 494,20 points. La base de ces deux indice est de 1 000 au 31 décembre 1990. Les opérateurs se réjouissent de l'arrivée de cette nouvelle batterie d'indices qui seront bien plus représentatifs de la place financière, parisienne. Ils devraient être particulièrement observés par les investisseurs étrangers qui regrettaient souvent l'étroitesse du CAC 40, a souligné un opérateur parisien.

Valeur vedette mardi des transactions, le Club Méditerranée restait très entouré mercredi à la mi-journée, progressant de 0,9 % pour s'inscrire à 349,50 francs dans un volume étoffé. Mardi, le titre avait gagné près de 9 % soutenu par des recommandations d'achats de la part de JP Morgan et par des rumeurs d'échanges de titres avec le groupe de tourisme allemand LTU. Les AGF, qui ont annoncé mercredi avoir reclassé leur autocontrôle progressaient de 0,3 % dans un marché animé. Hausse également pour Total qui gagnait 1 % et Elf Aquitaine (0,8 %).

NEW-YORK, 7 décembre ↑ Nouveau record

Wall Street a terminé sur un record, mardi 7 décembre, à l'issue d'une séance morne, caractérisée par une légère reprise des titres de haute technologie et une bonne progression de l'action Boeing. L'indice Dow Jones des valeurs vedettes a fini à 3 718,88 points, en hausse de 8,67 points, soit une progression de 0,23 %. L'activité a été soutenue avec quelque 277 millions de titres échangés. Les titres en hausse ont dépassé les baisses : 1 043 contre 984, alors que 657 actions sont restées inchangées.

«Cela a été une journée très ennuyeuse», a indiqué David Shulman, analyste chez Salomon Brothers. Les investisseurs ont préféré la prudence avant la publication des chiffres de l'inflation pour novembre en fin de semaine, a-t-il ajouté.

Sur le marché obligataire, le taux d'intérêt sur les bons du Trésor à 30 ans, principale référence, est resté à 6,16 %, inchangé par rapport à lundi soir. Les titres de haute technologie, qui avaient pesé sur le marché la veille, ont repris du terrain. Texas Instruments a pris 1 3/8 à 83 1/2 et Motorola 3/8 à 94 3/8. Boeing a été l'un des principaux gagnants de la journée en hausse de 2 1/8 à 41 après des commentaires favorables d'analystes et la commande de 88 Boeing 777 par six compagnies asiatiques.

VALEURS	Cours du 6 décembre	Cours du 7 décembre
Alcoa	65 3/4	69 1/4
ATT	55 1/4	55 1/4
Boeing	38 7/8	41
Chase Manhattan Bank	34 3/8	34
Du Pont de Nemours	48	47 1/4
Eastman Kodak	62 7/8	61 3/8
Exxon	62 5/8	62 5/8
Ford	62 7/8	63 3/8
General Electric	100 3/8	99 3/4
General Motors	54 7/8	54 1/2
Goodyear	45 7/8	46 1/4
IBM	53 3/4	53 7/8
ITT	89	88 3/4
Mobil Oil	75 1/2	75 1/4
Pfizer	67 5/8	68 3/4
Schlumberger	57 3/4	68 3/4
Texaco	62 1/2	62 7/8
UAL Corp. ex-Allegis	150 7/8	150
Union Carbide	20 3/4	20 5/8
United Tech.	61 3/4	62
Westinghouse	14 1/8	14
Xerox Corp.	82	80 3/4

LONDRES, 7 décembre = Surplace

Les valeurs ont terminé, mardi 7 décembre, au même niveau que la veille à la Bourse de Londres, l'ouverture en hausse de Wall Street leur ayant permis de récupérer les pertes de la matinée. L'indice Footsie a clôturé à 3 237,3 points, égalisant ainsi son record à la clôture atteint la veille. Pourtant, en fin de matinée, le Footsie perdait jusqu'à 0,5 % en raison des prises de bénéfice et de l'inquiétude des opérateurs face aux difficiles négociations du GATT. Le marché a ensuite peu à peu comblé ses pertes, saluant notamment le record du Dow Jones à l'ouverture de Wall Street. Le volume d'échanges était assez élevé avec 686,3 millions d'actions contre 601,9 millions.

Les banques ont continué à profiter des espoirs de baisses des taux d'intérêt. que ce soit la Barclays, la Lloyds Bank ou HSBC Holdings. La compagnie Abbey National, après avoir annoncé une baisse des taux de ses prêts immobiliers, s'inscrivait en hausse. En revanche, la société de télévision Granada Group était en recul après le lancement, lundi, de son OPA de 600 millions de livres (5,28 milliards de francs) sur LWT Holdings (London Weekend Television).

VALEURS	Cours du 6 décembre	Cours du 7 décembre
Allied Lyons	6,03	6,20
BP	3,27	3,30
BTR	3,40	3,44
Cadbury	4,88	4,85
De Beers	13,25	13,38
Glaxo	6,94	6,84
GUS	5,95	5,85
ICI	7,47	7,48
Reuters	17,53	17,42
RTZ	7,22	7,31
Shell	7	7,04
Unilever	11,70	11,65

TOKYO, 8 décembre ↓ Vive baisse

La Bourse de Tokyo a terminé en vive baisse, mercredi 8 décembre, sous la pression de ventes liées à des opérations d'arbitrage dans un marché technique. L'indice Nikkei a perdu 395,54 points, soit 2,34 %, à 16 507,95 points. L'indice Topix, à plus large base de calcul, a cédé 24,07 points, soit 1,69 %, à 1 396,54 points.

En estimant que le gouvernement devait faire son possible pour soutenir la Bourse, le premier ministre Morihiro Hosokawa a toutefois permis au marché de finir au-dessus de ses plus bas. Toutefois, les investisseurs restent persuadés que le gouvernement ne mettra pas en œuvre rapidement des mesures de relance dans un contexte politique incertain.

VALEURS	Cours du 7 décembre	Cours du 8 décembre
Ajinomoto	1 180	1 140
Bridgestone	1 220	1 180
Canon	1 400	1 380
Fuji Bank	1 890	1 820
Honda Motors	1 370	1 320
Matsushita Electric	1 430	1 410
Mitsubishi Heavy	636	615
Sony Corp.	4 920	4 920
Toyota Motors	1 760	1 700

CHANGES

Dollar : 5,8613 F ↑

Mercredi 8 décembre, à Paris, le deutschemark ouvrait à 3,4412 francs au cours des premiers échanges entre banques, contre 3,4395 francs mardi soir (cours indicatif Banque de France). Le dollar a atteint à la mi-journée 5,8613 francs contre 5,8540 francs la veille en fin de journée (cours de la Banque de France).

FRANCFORT	7 déc.	8 déc.
Dollar (en DM)	1,7030	1,7067
TOKYO	**7 déc.**	**8 déc.**
Dollar (en yens)	107,95	107,82

MARCHÉ MONÉTAIRE (effets privés)

Paris (7 déc.)	6 5/8 % -6 3/4 %
New-York (6 déc.)	2 15/16 %

BOURSES

	6 déc.	7 déc.
(SBF, *base 100 : 31-12-81*)		
Indice général CAC	608,75	607,50
(SBF, *base 1000 : 31-12-87*)		
Indice CAC 40	2 186,74	2 176,12
NEW-YORK *(indice Dow Jones)*	6 déc.	7 déc.
Industrielles	3 710,21	3 718,88
LONDRES *(indice «Financial Times»)*	6 déc.	7 déc.
100 valeurs	3 237,30	3 237,30
30 valeurs	2 438,40	2 429,80
Mines d'or	231,80	231,10
Fonds d'Etat	105,50	105,55
FRANCFORT	6 déc.	7 déc.
Dax	2 118,80	2 115,46
TOKYO	7 déc.	8 déc.
Nikkei Dow Jones	16 903,49	16 507,95
Indice général	1 420,61	1 396,54

MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS COMPTANT		COURS TERME TROIS MOIS	
	Demandé	Offert	Demandé	Offert
$ E-U	5,8740	5,8760	5,9200	5,9240
Yen (100)	5,4223	5,4292	5,4825	5,4929
Ecu	6,6288	6,6340	6,6285	6,6372
Deutschemark	3,4400	3,4415	3,4433	3,4467
Franc suisse	3,9904	3,9960	4,0129	4,0216
Lire italienne (1000)	3,5017	3,5051	3,4827	3,4883
Livre sterling	8,7417	8,7477	8,7692	8,7795
Peseta (100)	4,2076	4,2122	4,1805	4,1880

TAUX D'INTÉRÊT DES EUROMONNAIES

	UN MOIS		TROIS MOIS		SIX MOIS	
	Demandé	Offert	Demandé	Offert	Demandé	Offert
$ E-U	3 1/4	3 3/8	3 1/4	3 3/8	3 5/16	3 7/16
Yen (100)	2 1/8	2 1/4	1 15/16	2 1/16	1 11/16	1 13/16
Ecu	6 11/16	6 13/16	6 3/8	6 1/2	6 1/16	6 3/16
Deutschemark	6 1/4	6 3/8	6	6 1/8	5 5/8	5 3/4
Franc suisse	4 5/16	4 7/16	4 1/16	4 3/16	3 13/16	3 15/16
Lire italienne (1000)	8 5/8	8 7/8	8 5/8	8 7/8	8 7/16	8 11/16
Livre sterling	5 5/16	5 7/16	5 3/16	5 5/16	5 1/16	5 3/16
Peseta (100)	9 1/4	9 9/16	8 7/8	9 1/8	8 7/16	8 3/4
Franc français	6 11/16	6 13/16	6 7/16	6 9/16	6 1/16	6 3/16

Ces cours indicatifs, pratiqués sur le marché interbancaire des devises, nous sont communiqués en fin de matinée par la Salle des marchés de la BNP.

هكذا من الأصل

MARCHÉS FINANCIERS

BOURSE DE PARIS DU 8 DÉCEMBRE

Liquidation : 24 décembre
Taux de report : 7,13

Cours relevés à 13 h 30
CAC 40 : +0,98 % (2197,51)

Règlement mensuel

Dernier coupon(1)	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	% + -
01/06/93	EDF-GDF 3%	5720	5700	-0,35
30/07/93	B.N.P. (T.P)	1095	1081	-1,28
22/10/93	Cr.Lyonnais(T.P.)	1010	1010	—
24/10/93	Renault (T.P.)	2320	2321	+0,04
01/10/93	Rhone Poulenc(T.P)	2610	2560	-1,92
15/07/93	Saint Gobain(T.P.)	1165	1180	+1,29
01/06/93	Thomson S.A (T.P)	1049	1049	—
16/07/93	Accor 1	595	596	+0,17
01/07/93	Air Liquide 1	810	819	+1,11
30/07/93	Alcatel Alsthom 1	803	813	+1,25
28/06/93	Alcatel Cable 1	655	655	—
25/06/93	Alspi 1	375	382	+1,87
12/07/93	AGF(Ass.gle.Fce) 1	864	868	+0,69
21/07/93	Axa 1	1523	1545	+1,44
15/06/90	Bail Equipement 1	47	47,50	+1,06
12/07/93	Bail Invest. 1	1142	1150	+0,70
26/05/93	Bancaire (Cie) 1	536	532	-0,75
15/06/93	Banque Colbert C2	154	151,10	-1,88
21/06/93	Bazar Hot. Ville 2	682	682	—
15/09/93	Berger (M) 2	1240	1210	-2,42
21/12/92	Bertrand Faure 2	515	515	—
15/03/93	BIC 1	1174	1195	+1,79
01/07/92	BIS 1	182	187	+3,00
—	BNP 1	296	297,10	+0,39
15/07/92	Bollore Techno. 1	332	336	+1,20
17/05/93	Bongrain 1	2993	2990	-0,10
02/07/93	Bon Marche (Au) 1	645	648	+0,47
30/07/93	Bouygues 1	681	683	+0,29
28/05/93	BSN 1	[illegible]	[illegible]	[illegible]

[illegible]

Comptant (sélection)

Obligations

[illegible]

Actions

[illegible]

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours	VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Ceragen Holding	25	—	Taittinger 1	2225	2214
Champex (Ny)	9	9	Tour Eiffel	271	272
CIC Un.Eure.CIP 1	344	342	Ufiner Cofreth	1920	1940
C.I.T.R.A.M. (B)	3290	—	Vicat 2	458	—
Cpt Lyon Alem.2	392	392	Virax	100	98
Concorde-Ass Risq2	1125	1115		—	—
Constr.Mat.Prov	12	12,50		—	—
Credit Gen.Ind.	104	93,10		—	—
Darblay	580	—		—	—
Didot Bottin	588	580		—	—
Eaux Bassin Vichy	2295	—		—	—
Ecia 1	535	532		—	—
Ent.Mag. Paris	4250	—		—	—

Étrangères

[illegible]

Hors-cote (sélection)

[illegible]

Second marché (sélection)

[illegible]

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours	VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
CFPI	179,90	184	Serbo	284,60	280
C.N.I.M. 1	1215	1215	Sopra	275	—
Codetour	320	320	TF1-1	505	511
Creeks	159,90	161,10	Thermador Hold(Ly)	494	495
Dauphin OTA	245	245	Unilog	280	272
Devanlay 2	1145	1131	Viel et Compagnie#	210	206
Labor.Dolisos	130	—	Vilmorin et Cie#2	415	411
Éditions Belfond	90,10	—		—	—
Europ Propulsion 2	310	305,50		—	—
Finabail	175,90	174,90		—	—
Finacor	209	209		—	—
G.L.M. S.A.	920	920		—	—
Gravograph	152	152		—	—

Sicav (sélection) 7 décembre

[illegible]

VALEURS	Émission Frais incl.	Rachat net	VALEURS	Émission Frais incl.	Rachat net	VALEURS	Émission Frais incl.	Rachat net
Ecur. Trimestriel	2138,83	2117,65	Natio-Sécurité	11610,32	11610,32	Uni-Garantie	892,45	875,00
Elicoiel	138,41	134,38	Natio-Valeurs	1039,08	1011,25	Uni Régions	1488,04	1431,08
Émergence Poste	112,94	109,65	Nippon-Gan	6624,66	6582,17	Univar	285,92	285,92 ◇
Energie	380,75	363,48	Nord Sud Dévelop.	1968,11	1964,18	Univers Actions	1638,89	1590,92
Eparcic	4132,74	4132,74	Obli-Associations	191,90	189,08	Univers Obligations	2140,98	2101,06
Epercourt-Sicav	4465,40	4444,29	Oblicic-Mondial	3284,72	3157,38	Valorg	2335,12	2332,79
Epargne Associat.	28841,51	28535,09	Oblicic-Régions	1155,67	1142,53	Valrel	60821,86	60781,46
Epargne-Unie	1620,02	1580,51	Oblifutur	3504,52	3438,18	Winterthur St-Honoré	275,78	263,28
Esli Cash capi.	9044,97	9044,97 ◆	Oblig. tres caté.	214,38	211,21		—	—
Eurco Solidarité	1228,34	1216,18	Oblitop	1774,11	1756,54		—	—
Eurocic Leaders	1295,52	1257,79	Oblisécurité Sicav	14793,87	14793,87		—	—
Eurodyn	1422,68	1387,80	Oblitys	532,04	524,18		—	—
Euro Gan	7983,53	7980,45	Oraclion	1637,90	1597,95		—	—

Marché des Changes

Cours indicatifs	Cours préc.	Cours 07/12	Cours des billets achat	Cours des billets vente
Etats Unis (1 usd)	5,8720	5,8540	5,70	6,20
Ecu	6,6190	6,6300	—	—
Allemagne (100 dm)	343,4900	343,9500	332	355
Belgique (100 F)	16,3805	16,4990	15,80	18,80
Pays-Bas (100 fl)	306,4300	306,8800	295	316
Italie (1000 lires)	3,4585	3,5030	3,20	3,65
Danemark (100 krd)	87,2000	87,3700	83	91
Irlande (1 iep)	8,3825	8,2920	7,95	8,70
Gde-Bretagne (1 L)	8,7700	8,7810	8,40	9,20
Grèce (100 drachmes)	2,3910	2,3965	2,85	3,35
Suisse (100 f)	397,8300	400,1400	382	404
Suède (100 krs)	70,1500	70,5900	65	74
Norvège (100 k)	79,2200	79,3200	75	84
Autriche (100 sch)	48,8380	48,9020	47,50	50,50
Espagne (100 pes)	4,1685	4,2115	3,90	4,45
Portugal (100 esc)	3,3600	3,3750	3	3,75
Canada (1 $ can)	4,4217	4,4248	4,25	4,70
Japon (100 yens)	5,4185	5,4370	5,25	5,60

Marché libre de l'or

Monnaies et devises	Cours préc.	Cours 07/12
Or fin (kilo en barre)	71000	70750
Or fin (en lingot)	71300	70700
Napoléon (20f)	409	406
Pièce Fr (10 f)	379	—
Pièce Suisse (20 f)	417	405
Pièce Latine (20 f)	413	406
Souverain	518	516
Pièce 20 dollars	2600	2580
Pièce 10 dollars	1395	1350
Pièce 5 dollars	755	—
Pièce 50 pesos	2680	2680
Pièce 10 florins	424	423

LA BOURSE SUR MINITEL

36-15

TAPEZ **LE MONDE**

PUBLICITÉ FINANCIÈRE
✆ 46-62-74-25

Matif (Marché à terme international de France)
7 décembre 1993

NOTIONNEL 10 %
Nombre de contrats estimés : 213 043

Cours	Mars 94	Juin 94	Déc. 93
Dernier	128,32	127,74	124,52
Précédent	128,28	127,72	124,50

CAC 40 A TERME
Volume : 15 654

Cours	Janvier 94	Février 94	Déc. 93
Dernier	2198	2220,50	2187
Précédent	2211,50	2223,50	2200

RÈGLEMENT MENSUEL (1)
Lundi daté mardi : % de variation 31/12 - Mardi daté mercredi : montant du coupon - Mercredi daté jeudi : paiement dernier coupon - Jeudi daté vendredi : compensation - Vendredi daté samedi : quotités de négociation

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux Li = Lille
Ly = Lyon M = Marseille
Ny = Nancy Ns = Nantes

SYMBOLES
1 ou 2 = catégorie de cotation - sans indication catégorie 3 - * valeur éligible au PEA
■ coupon détaché - ● droit détaché - ◇ cours du jour - ◆ cours précédent
o = offert - d = demandé - ↓ offre réduite - ↑ demande réduite - # contrat d'animation

CARNET

Décès

– J. Binet,
son époux,
Ses enfants,
Et petits-enfants,
ont la douleur d'informer que

Mme Nicole BINET,
née Parizy,

est décédée, le 5 décembre 1993, munie des sacrements de l'Eglise.

Obsèques le 9 décembre, *15 h 30*, en l'église Saint-Saturnin d'Antony.

– Les familles Cornaro, de Curton, Veyssière, Blûwal, Fraser, Sagan, Andrieu,
ont l'honneur de faire part du décès de

M. Emile de CURTON,
ancien ambassadeur,
ancien ministre plénipotentiaire,

survenu le 30 novembre 1993, à l'âge de quatre-vingt-quatre ans.

Le Corail,
25, boulevard Frank-Pilatte,
06300 Nice.

– On nous prie d'annoncer le décès de

Mlle Madeleine DARMON,
docteur ès sciences,

survenu le 7 décembre 1993.

De la part de
Mme Maurice Weinstein,
M. Philippe Weinstein,
Elodie et Romain,
M. Olivier Weinstein.

Les obsèques auront lieu le vendredi 10 décembre, à 15 heures, au cimetière du Montparnasse.

Réunion porte principale, 3, boulevard Edgar-Quinet, Paris-14e.

84, avenue Victor-Hugo,
92100 Boulogne.

– Mme Robert Goutarel,
son épouse,
Mme Eliette Lebouchard,
sa sœur,
M. Philippe Debon,
son neveu,
Mme Claudine Gaulier,
sa filleule,
Ainsi que ses collaborateurs du CNRS,
Et ses amis,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Robert GOUTAREL,
directeur de recherche honoraire
au CNRS,
commandeur de l'ordre
des Palmes académiques,

survenu à Paris, le 7 décembre 1993, dans sa quatre-vingt-cinquième année.

La cérémonie religieuse sera célébrée en l'église Sainte-Geneviève des *Grandes-Carrières*, 174, rue Championnet, à Paris-18e, le jeudi 9 décembre, à 8 h 30.

L'inhumation aura lieu au cimetière de Montmartre, dans le caveau de famille.

21, rue Vauvenargues,
75018 Paris.

– Mme Roger Grandbois,
M. et Mme Jean Destuynder
et leurs enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Roger GRANDBOIS,
inspecteur général honoraire
de l'éducation nationale,
président de la commission Education au développement du Comité français pour l'UNICEF,
commandeur de la Légion d'honneur,
commandeur de l'ordre national du Mérite,
commandeur des Palmes académiques,
croix de guerre 1939-1940.

Les obsèques ont eu lieu dans la plus stricte intimité.

La famille remercie particulièrement le professeur Daly et son équipe de l'hôpital du Val-de-Grâce.

Cet avis tient lieu de faire-part.

– *Le docteur François Rémy,*
président du comité français pour *l'UNICEF,*
Les membres du conseil d'administration du comité français,
Le personnel du comité français,
ont la tristesse de faire part du décès de

Roger GRANDBOIS,
inspecteur général
de l'éducation nationale,
président de la commission
Education au développement
du comité français de l'UNICEF.

Les obsèques ont été célébrées dans la plus stricte intimité.

– On nous prie d'annoncer le décès de

Elizabeth GRUSON,
née Wolf,

survenu le 3 décembre 1993.

De la part de

André Gruson,
son époux,
Alain et Marlène Gruson,
Cécile et Vincent,
ses enfants et petits-enfants,
Luci et Marika Wolf,
Ginette Gruson,
son frère et ses belles-sœurs,
Vali Redward,
sa tante,
David et Tamar Wolf,
Shirby et Yaniv,
ses cousins,
Et ses nombreux amis.

Route de Castillon,
30210 Vers-Pont-du-Gard.

– M. Michel Guérin,
son époux,
Catherine et Gilles,
ses enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Christiane GUÉRIN,
née Povy,

survenu le 30 novembre 1993, à Nyons (Drôme).

L'inhumation a eu lieu dans l'intimité.

– Nous apprenons le décès de

Raymond HUGONET,
conseiller général de Limours (Essonne),

survenu mardi 7 décembre 1993.

[Né le 18 février 1921 à Paris, Raymond Hugonet, *vétérinaire, avait été maire (RPR) de Limours* de 1968 à 1977. Il était conseiller général depuis 1982.]

– Sa famille,
Et tous ceux qui l'ont aimé,
ont la tristesse de faire part du décès de

Marcel JEAN,
acteur et témoin du surréalisme,
peintre, artiste, essayiste,
historien de la peinture surréaliste,
commandeur des Arts et des Lettres,

survenu le 4 décembre 1993, à Louveciennes.

Inhumation au cimetière parisien de Pantin, le jeudi 9 décembre, à *10 heures.*

[Né en 1900 à La Charité-sur-Loire (Nièvre), Marcel Jean fut élève à l'Ecole des arts décoratifs et exerça divers métiers avant de partir, en 1924, aux Etats-Unis comme dessinateur industriel. Dans les années 30, il rallie le mouvement surréaliste, et figura régulièrement dans les expositions du groupe, avec des objets. En Hongrie, où il vécut de 1938 à 1945, il publia un essai illustré, *Mosaïques*, et écrivit diverses contributions sur les poètes surréalistes et leurs précurseurs. De retour à Paris, il abandonna le projet surréaliste pour se consacrer à la peinture abstraite.]

– On nous prie d'annoncer le décès de

Mme Dominique JOHANSON-FRANJU,
née Blankawistz,

survenu le 4 décembre 1993, à Paris.

Les obsèques auront lieu le vendredi 10 décembre, à 11 heures, au cimetière de Dourdan (Essonne).

Cet avis tient lieu de faire-part.

– *Mme Mauricette Palacio,*
son épouse,
M. et Mme Philippe Palacio,
Mlle Isabelle Palacio et M. Yves Boge,
ses enfants,
Laurie, Fanny, Florine,
ses petites-filles,
M. et Mme Maurice Spitz,
ses beaux-parents,
Et les membres de la famille,
ont *la douleur de faire part du décès*, le 3 décembre 1993, de

M. Gérard PALACIO.

La cérémonie religieuse aura lieu le jeudi 9 décembre, à 9 h 45, en la collégiale Saint-Martin de Montmorency, où l'on se réunira.

Condoléances sur registre.

– M. Guy Salon,
président-directeur général,
Le conseil d'administration,
Le personnel de la société GEC Alsthom Stein Industrie,
ont la tristesse de faire part du décès, le 3 décembre 1993, de

M. Gérard PALACIO,
directeur nucléaire industrie
et services.

– Mme René-Paul Rigaud,
Olivier et Nicolas Rigaud,
Virginie et Laurent Beruti,
Mlle Odile Rigand,
Mme Lucien Martz,
ont la douleur de faire part du décès de

M. René-Paul RIGAUD,

survenu brutalement à Paris, le 3 décembre 1993, à l'âge de cinquante ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée le jeudi 9 décembre, à 13 h 45, en l'église Saint-Honoré d'Eylau, 66 *bis*, avenue Raymond-Poincaré, Paris-16e.

40, rue Spontini,
75116 Paris.
5, place Félix-Eboué,
75012 Paris.

– M. et Mme Eric Berings,
leurs enfants et petits-enfants,
Mlle Odile Roth,
M. Max Roth,
M. et Mme Jean-Marc Kieffer,
leurs enfants et petits-enfants,
M. Edmond Roth
et sa fille,
Les familles Roth, Roggy et Kohler,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme veuve Joseph ROTH,
née Odette Roggy,

leur mère, grand-mère, arrière-grand-mère et parente,

survenu en son domicile, à Paris-6e, le 7 décembre 1993, à l'âge de quatre-vingt-onze ans.

« Ses enfants se lèvent et la disent heureuse...
» La femme qui craint l'Eternel est celle qui sera louée. »
Proverbes, 31. 28-30.

Le service religieux sera célébré le jeudi 9 décembre, à 15 h 45, en l'église réformée de Paris-Luxembourg, 58, rue Madame, à Paris-6e, où l'on se réunira.

L'inhumation aura lieu au cimetière du Montparnasse, Paris-14e, dans le caveau de famille.

60, rue Madame,
75006 Paris.

– Le conseil d'administration,
Et le personnel du Groupement des industries de la construction électrique (GICEL),
ont le regret de faire part du décès, survenu le 1er décembre 1993, de

M. Roger-Jean TRUPTIL,
fondateur du GICEL.

– Mme Pedro Irisarri-Weiller,
M. et Mme Paul-Annik Weiller,
Le comte et la comtesse de la Béraudière
et leurs enfants,
Le docteur et Mme Patrice Bernachon,
et leurs enfants,
M. Miguel Irisarri,
M. et Mme André Correa do Lago,
Sibilla, Cosima et Domitilla Weiller,
ses enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants,

font part de la mort, à l'âge de cent ans, le 6 décembre 1993, à Genève, du

commandant
Paul-Louis WEILLER,
grand-croix de la Légion d'honneur,
membre de l'Institut de France,
croix de guerre 1914-1918,
médaillé de la Résistance,
commandeur des Arts et des Lettres,
Military Cross,
grand-croix
du *Mérite* de l'ordre de *Malte*,
grand officier de l'ordre du grand-duc
Adolphe du Luxembourg,
chevalier de la couronne d'Italie,
commandeur
des Saints-Maurice-et-Lazare (Italie),
commandeur du Christ (Portugal),
commandeur de Saint-Sava
(Yougoslavie),
chevalier de l'Aigle blanc
(Yougoslavie),
officier de Saint-Alexandre (Bulgarie).

Les obsèques solennelles seront célébrées le vendredi *10* décembre, à 10 h 30, en l'église Saint-Louis des Invalides, à Paris.

L'inhumation aura lieu le samedi *11 décembre, à 12 heures, en l'église* des chevaliers de l'ordre de Malte, à Compesières (Genève).

19, quai des Bergues,
1201 Genève (Suisse).

(Lire page 16.)

– Les familles Zissmann, Laidet, Legrand,
Et leurs amis,
ont la tristesse de faire part du décès de

Abraham André ZISSMANN,

survenu le 3 décembre 1993, dans sa quatre-vingt-dixième année.

Remerciements

– Mme Lucienne Brand,
M. et Mme Laurent Brand,
M. et Mme René Rigaud,
Ainsi que tout le personnel de la société Transblois-Brand,
très sensibles aux témoignages de sympathie et d'amitié que vous leur avez témoignés lors du décès de

M. René BRAND,

vous adressent leurs sincères remerciements.

– Adalbert Vitalyos,
Claude et Dominique,
Et toute leur famille,
profondément touchés par les nombreux témoignages de sympathie reçus lors du décès de

Jeanne VITALYOS,

adressent à tous les amis et collègues qui les ont entourés dans leur affliction l'expression de leur vive gratitude.

Messes anniversaires

– Pour le septième anniversaire du rappel à Dieu de l'inoubliable

Serge LIFAR

une messe sera célébrée devant sa tombe, au cimetière de Sainte-Geneviève-des-Bois, le mercredi *15* décembre 1993, à 11 heures.

Une pieuse pensée est demandée à ceux qui l'ont connu et aimé.

Anniversaires

– Toulouse. Cagnes-sur-Mer. Cherchell. Paris.

Le 8 décembre 1989,

Bruno CARETTE

s'en est allé.

« Nosaltres volem només,
amb esperança humil,
La plenitud eterna de la Rosa,
Una supréma eternitat de Flor. »

– A l'âge de quinze ans, le 9 décembre 1977,

Fabienne LAVIEC

nous quittait, au 28, rue des Juifs, Strasbourg.

« La canción,
Que nunca diré,
Se ha dormido en mis labios.
La canción,
Que nunca diré. »
Federico Garcia-Lorca.

Soutenances de thèses

– le lundi 13 décembre 1993, à 13 h 30, 9, rue Mahler, Paris-4e, M. Christian Godin soutiendra sa thèse de doctorat en philosophie intitulée : « La totalité. Les arts et la littérature », devant M. François Dagognet, directeur de thèse, et MM. *Alain Roger*, Bernard Bourgeois et Jean-Jacques Wunenburger, membres du jury.

– M. Inha Jung soutiendra sa thèse pour le doctorat de l'université Paris-I (Panthéon-Sorbonne) : « L'architecte Robert Camelot (1903-1992) », jeudi 9 décembre 1993, à 15 heures, à la Sorbonne, salle 113.

Conférences

– Collège de France, 11, place Marcelin-Berthelot, Paris-5e, conférence du soir d'intérêt général, jeudi 9 décembre 1993, à 20 h 30, dans la salle 8 : « Ulysse en personne », par Jean-Pierre Vernant, professeur honoraire.

– Conférence-débat : « Ni bien, ni mal : l'individualisme », jeudi 9 décembre 1993, à 20 h 30, avec Alain Finkelkraut, philosophe, et Bruno Frappat, directeur de la rédaction du *Monde*, au temple protestant de l'Etoile, 54, avenue de la Grande-Armée, Paris-17e, métro Argentine, RER Etoile.

Entrée libre, libre participation aux frais.

CARNET DU MONDE
15, rue Falguière,
75501 Cedex 15

Renseignements :
40-65-29-94 ou 40-65-29-96

Télécopieur : 45-66-77-13
Tarif de la ligne H.T.

Toutes rubriques .... 100 F
Abonnés et actionnaires .... 90 F
Communications diverses ..... 105 F
Thèse étudiants .... 60 F

Les lignes en capitales grasses sont facturées sur la base de deux lignes. Les lignes en blanc sont obligatoires et facturées. Minimum 10 lignes.

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* du 8 décembre 1993 :

UN DÉCRET

– No 93-1285 du 6 décembre 1993 portant modification du décret no 46-448 du 18 mars 1946 portant application des articles 8 et 24 de l'ordonnance du 2 novembre 1945 relative aux **conditions d'entrée et de séjour des étrangers en France ;**

DES ARRÊTÉS

– Du 1er décembre 1993 modifiant **la liste des spécialités pharmaceutiques remboursables** aux assurés sociaux.

Le Monde SUR MINITEL

Vous recherchez un article publié par *le Monde* depuis janvier 1990. *Le Monde* met à votre disposition deux services sur Minitel :

3617 LMDOC
recherche par thème, rubrique, pays, auteur, etc.

36 29 04 56
lecture en texte intégral
Tout article identifié peut être commandé par Minitel
Envoi par courrier ou par fax, paiement par carte bancaire.

MOTS CROISÉS

PROBLÈME No 6188

	1	2	3	4	5	6	7	8	9
I									
II									
III									■
IV			■		■				■
V						■			
VI					■		■		
VII	■								
VIII						■		■	
IX		■	■						
X				■					
XI							■		

HORIZONTALEMENT

I. Pas comme une bonne poire. – II. *Ne sont évidemment pas* camées. – III. Peuvent encore dévorer des yeux. – IV. En *France. Station.* – V. De mer, *pour une pipe.* Sort du Jura. – VI. Un dieu destructeur. Saint. – VII. Vend des pompes à la campagne. – *VIII. C'est une vraie* patate quand elle est de Fontenay. – IX. Cri d'un homme bien trempé. – X. Traverse le Tyrol. Ne part que lorsqu'il est chargé. – XI. Quand il est petit, est moins fort qu'un bleu. Note.

VERTICALEMENT

1. Ne prêtent pas toujours à rire. *Quand on n'en est pas, on* peut succomber. – 2. Sans parti pris. Une œuvre. – 3. D'un auxiliaire. Qui évoque une production automnale. Conjonction. – 4. Point mort. – 5. N'est donc pas sombre. Ne doivent pas tous être mis au panier. – 6. Patrie de philosophes. Mineur pour la « Cinquième symphonie ». Regimbe. – 7. Connaît bien le Coran. Les vieux jours. – 8. Comme une faune aquatique. Mousse quand il est royal. – 9. Préposition. Qui n'a rien d'étonnant.

Solution du problème no 6187

Horizontalement

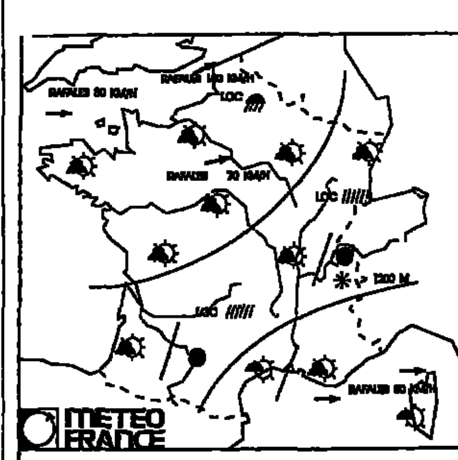
I. Neigeuses. – II. Assortis. – III. Store. – IV. Li. Anse. – V. Abolis. Ci. – VI. Il. Sion. – VII. Présent. – VIII. Si. Azote. – IX. Lérot. – X. Ote. Avisa. – XI. Wagon. Sur.

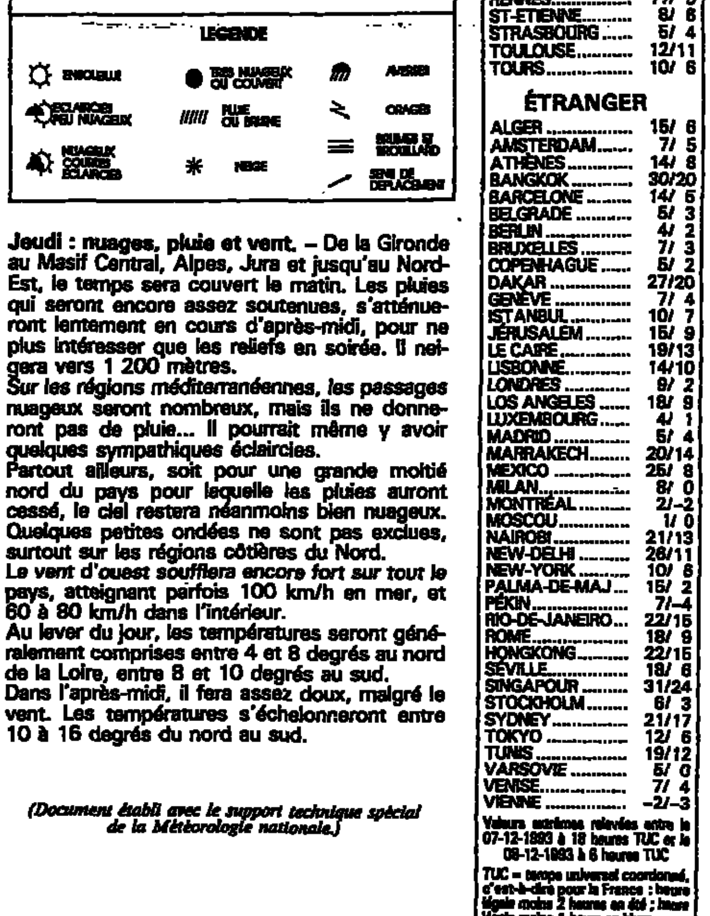
Verticalement

1. Naseau. Slow. – 2. Est. Pieta. – 3. Isoloir. Reg. – 4. Gorille. – 5. Ere. Satan. – 6. Ut. Assez. – 7. Sien. Inouïs. – 8. Es. Scott. Su. – 9. Sein. Epar.

GUY BROUTY

MÉTÉOROLOGIE





Jeudi : nuages, pluie et vent. – De la Gironde au Masif Central, Alpes, Jura et jusqu'au Nord-Est, le temps sera couvert le matin. Les pluies qui seront encore assez soutenues, s'atténueront lentement en cours d'après-midi, pour ne plus intéresser que les reliefs en soirée. Il neigera vers 1 200 mètres.

Sur les régions méditerranéennes, les passages nuageux seront nombreux, mais ils ne donneront pas de pluie... Il pourrait même y avoir quelques sympathiques éclaircies.

Partout ailleurs, soit pour une grande moitié nord du pays pour laquelle les pluies auront cessé, le ciel restera néanmoins bien nuageux. Quelques petites ondées ne sont pas exclues, surtout sur les régions côtières du Nord.

Le vent d'*ouest soufflera encore fort sur tout le* pays, atteignant parfois 100 km/h en mer, et 60 à 80 km/h dans l'intérieur.

Au lever du jour, les températures seront généralement comprises entre 4 et 8 degrés au nord de la Loire, entre 8 et 10 degrés au sud.

Dans l'après-midi, il fera assez doux, malgré le vent. Les températures s'échelonneront entre 10 à 16 degrés du nord au sud.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

TEMPÉRATURES
maxima - minima

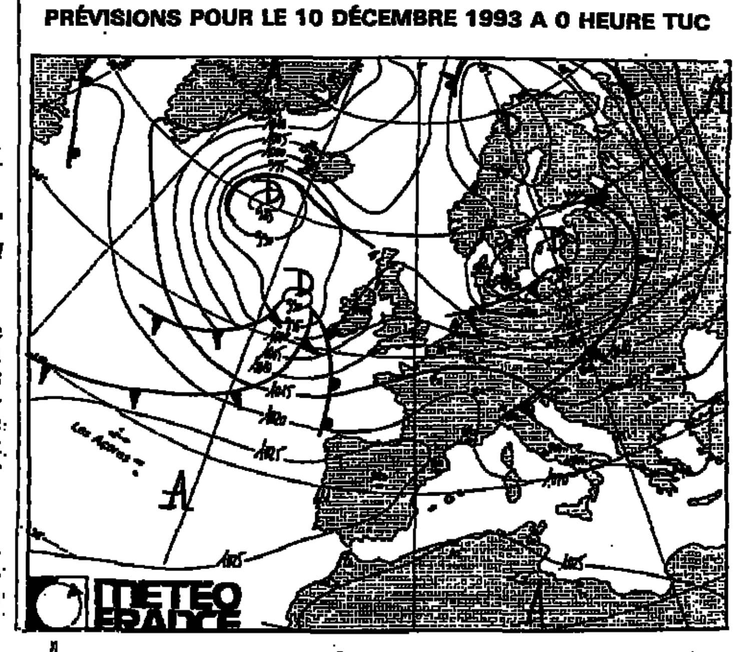
FRANCE	
AJACCIO	14/ 9
BIARRITZ	13/11
BORDEAUX	13/11
BOURGES	8/ 6
BREST	11/ 9
CAEN	10/ 6
CHERBOURG	10/ 7
CLERMONT-FER.	8/ 6
DIJON	6/ 5
GRENOBLE	8/ 4
LILLE	8/ 2
LIMOGES	8/ 6
LYON, BRON	8/ 6
MARSEILLE	12/ 8
NANCY, ESSEY	5/ 4
NANTES	11/ 7
NICE	15/ 8
PARIS-MONTS	9/ 6
PAU	12/ 9
PERPIGNAN	14/ 8
POINTE-A-PITRE	31/23
RENNES	11/ 9
ST-ETIENNE	8/ 6
STRASBOURG	5/ 4
TOULOUSE	12/11
TOURS	10/ 6

ÉTRANGER	
ALGER	15/ 6
AMSTERDAM	7/ 5
ATHÈNES	14/ 8
BANGKOK	30/20
BARCELONE	14/ 5
BELGRADE	5/ 3
BERLIN	4/ 2
BRUXELLES	7/ 3
COPENHAGUE	5/ 2
DAKAR	27/20
GENÈVE	7/ 4
ISTANBUL	10/ 7
JÉRUSALEM	15/ 9
LE CAIRE	19/13
LISBONNE	14/10
LONDRES	9/ 2
LOS ANGELES	18/ 9
LUXEMBOURG	4/ 1
MADRID	5/ 4
MARRAKECH	20/14
MEXICO	25/ 8
MILAN	8/ 0
MONTRÉAL	2/–2
MOSCOU	1/ 0
NAIROBI	21/13
NEW-DELHI	26/11
NEW-YORK	10/ 6
PALMA-DE-MAJ	15/ 2
PÉKIN	7/–4
RIO-DE-JANEIRO	22/15
ROME	18/ 9
HONGKONG	22/15
SÉVILLE	18/ 6
SINGAPOUR	31/24
STOCKHOLM	6/ 3
SYDNEY	21/17
TOKYO	12/ 6
TUNIS	19/12
VARSOVIE	5/ 0
VENISE	7/ 4
VIENNE	–2/–3

Valeurs extrêmes relevées entre le 07-12-1993 à 18 heures TUC et le 08-12-1993 à 6 heures TUC

TUC = temps universel coordonné, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.

PRÉVISIONS POUR LE 10 DÉCEMBRE 1993 A 0 HEURE TUC



RADIO-TÉLÉVISION

MERCREDI 8 DÉCEMBRE

TF 1

14.35 Club Dorothée.
17.50 Série : Le Miel et les Abeilles.
18.20 Série : Hélène et les garçons.
18.50 Magazine : Coucou c'est nous ! Présenté par Christophe Dechavanne. Invitée : Véronique Sanson.
19.45 Divertissement : Le Bébête Show (et à 0.25).
19.55 Journal et Météo.

LA SOLUTION ANTI-CRISE
SUPERBE TISSU IMPRIMÉ à partir de 60,00 F en 2,80 m 100 % coton
ARTIREC
PARIS 11e, 8, rue St-Sébastien
Tél. 43 55 66-50

20.20 Sport : Football. Deuxième journée des poules finales de la Ligue des champions : FC Barcelone-AS Monaco, en direct de Barcelone ; à 21.15, mi-temps ; à 21.30, 2e mi-temps ; à 22.25, Les meilleurs moments des deux autres grands matches : RSC Anderlecht (Belgique)-Werder Brême (Allemagne) ; Spartak Moscou (Russie)-Galatasaray (Turquie).

FRANCE 2

15.45 Variétés : La Chance aux chansons. Émission présentée par Pascal Sevran.
16.45 Jeu : Des chiffres et des lettres.
17.05 Magazine : Giga.
18.40 Jeu : Un pour tous.
19.15 Jeu : Que le meilleur gagne.
19.50 Tirage du Loto (et à 20.45).
20.00 Journal, Journal des courses et Météo.
20.50 ▶ Téléfilm : Amour fou. De Roger Vadim.
22.50 ▶ Première ligne. La Rage de réusir, la rage de s'en sortir, documentaire de Marianne Lamour : les autodidactes (1re et 2e partie).

FRANCE 3

14.45 Le Magazine du Sénat.
15.00 Questions au gouvernement, en direct de l'Assemblée nationale.
16.45 Jeu : Les Délires d'Hugo. Présenté par Karen Cheryl.
17.45 Magazine : Une pêche d'enfer. Présenté par Pascal Sanchez, en direct de Val-d'Isère.
18.25 Jeu : Questions pour un champion. Animé par Julien Lepers.
18.50 Un livre, un jour. La bibliothèque des tout-petits : *Bach, Haendel, Haydn, Mozart,* d'Ann Rachlin et Susan Hellard.
19.00 Le 19-20 de l'information.
20.05 Divertissement : La Grande Classe.
20.30 Le Journal des sports.
20.45 INC.
20.50 Magazine : La Marche du siècle. Présenté par Jean-Marie Cavada. La Guerre des images, à propos des négociations du GATT. Invités : Alain Carignon, ministre de la communication ; Jacques Toubon, ministre de la culture et de la francophonie ; Jack Ralite, fondateur des états généraux de la culture ; Claude Berri, producteur ; Alain Terzian, producteur ; Claudia Cardinale, comédienne ; Jean-Jacques Beineix, cinéaste ; Marco Ferreri, cinéaste ; Alain Touraine, sociologue ; Serge Siritzky, rédacteur en chef de « Ecran total ». En duplex de Washington, Jack Valenti, PDG de Motion Pictures Association of America.
22.25 Journal et Météo.
22.55 Mercredi chez vous. Programme des télévisions régionales. Alsace (Action ; Téléclub ; Label Vidéo). Aquitaine (Toromanie). Bourgogne, Franche-Comté (C'est signé ; Compact). Limousin, Poitou-Charentes (Rural Express ; Capital Santé ; Mémoires ; Première partie). Lorraine, Champagne-Ardenne (Regards voisins ; Visions ; Festival du film italien de Villerupt ; Compact). Méditerranée (Plongée ; Diagonales ; Compact). Nord-Pas-de-Calais, Picardie (Détaché Case ; Périphériques ; Regards transfrontaliers). Normandie (Tête de l'art ; Zigue-Zague ; Saga-cités ; Capital santé). Ouest (Top à l'Ouest ; Tempo) ; Paris-Ile-de-France, Centre (Décryptages ; Paris surface ; W et Cie ; Saga-cités) ; Rhône-Alpes, Auvergne (Rhône-Alpes : Ecoutez voir ; Campus ; Saga-cités. Auvergne : Une semaine en Auvergne ; Au fond du terroir). Sud (Pôle Sud ; Face au toril ; Vu du Sud).

CANAL PLUS

17.05 Les Superstars du catch.
18.00 Canaille peluche. Baby Folies.

— En clair jusqu'à 21.00 —

18.30 Ça cartoon.
18.45 Magazine : Nulle part ailleurs. Présenté par Philippe Gildas et Antoine de Caunes. Invités : Mr Togni, Marc Pajot.
20.30 *Le Journal du cinéma du mercredi.*
21.00 Cinéma : Les Mambo Kings. ■ Film américain d'Arne Glimcher (1991).
22.35 Flash d'informations.
22.45 Cinéma : La Fille de l'air. □ Film français de Maroun Bagdadi (1992).

ARTE

— Sur le câble jusqu'à 19.00 —

17.00 *Documentaire : Portrait de Ron Kovic.* Pourquoi tu ne disparais pas ? de Georg Stefan Troller (rediff.).
17.30 Magazine : *Transit* (rediff.).
18.40 Chronique : Le Dessous des cartes. De Jean-Christophe Victor (rediff.).
19.00 Série : *The New Statesman.*
19.35 Magazine : Mégamix. Présenté par Martin Meissonnier. Nuits blanches, festival de rock russe : *Dead Can Dance, The Black Crowes, Bob Brozman, les Dagar, « D'Art moderne ».*
20.30 8 1/2 Journal.
20.40 Magazine : Musica Journal. De Bernard Pfister. Un mélange chaud ; Frank Zappa aime Edgar Varèse ; Bon, meilleur, le mieux ; Dagmar Schellenberger.
21.10 ▶ Musica : Bernard Herrmann. Portrait, de Joshua Waletzky.
22.10 Danse : Speaking in Tongues. Ballet de Paul Taylor, avec The Paul Taylor Dance Company.
23.10 Cinéma : Les SS frappent la nuit. ■■ Film allemand de Robert Siodmak (1957, v.o., 100 min).

M 6

17.00 Variétés : Multitop.
17.30 Série : L'Etalon noir.
18.00 Série : Code Quantum.
19.00 Série : Deux flics à Miami.
19.54 *Six minutes d'informations,* Météo.
20.00 Série : Madame est servie.
20.35 Magazine : Ecolo 6 (et à 1.10).
20.45 Téléfilm : Bébé express. De François Dupont-Midy.
22.20 Téléfilm : Passion criminelle. De Larry Elikann.

FRANCE-CULTURE

20.30 Tire ta langue. Le sanskrit.
21.32 Correspondances. Des nouvelles de la Belgique, du Canada et de la Suisse.
22.00 Communauté des radios publiques de langue française. Le polar à *la une* (3).
22.40 Les Nuits magnétiques. *La punition* (2).
0.05 Du jour au lendemain.
0.50 Musique : Coda.

FRANCE-MUSIQUE

20.30 Concert (*donné le 1er novembre 1992 à Vienne*) : Messe en si mineur BWV 232, de Bach, par le Eric Ericson Kammerchor, le Drottningholm Baroque Ensemble, *dir.* : Eric Ericson ; sol. : Barbara Bonney, soprano, Monica Groop, alto, Hans-Peter Blochwitz, ténor, Gunnar Lundberg, basse.
22.30 Concert (*donné le 30 novembre 1992 lors du Festival de chant d'Espoo*) : Motet BWV 225, de Bach ; Magnificat, de Peart ; Omnis on inimene, de Kreek ; Canticum Mmariae Virginis, de Rautavaara ; Deo gratias, de Sisask, par le Petit Choeur de la Philharmonie estonienne, dir. : Tonu Kaljuste.
23.09 *Ainsi la nuit.*
0.00 L'Heure bleue.

Les interventions à la radio

RTL, 18 heures : Nicolas Sarkozy.
RTL, 18 h 30 : *« Le GATT et l'agriculteur »,* avec Luc Guyau et Philippe Vasseur.
Radio-Shalom, 18 h 30 : Philippe de Villiers (« Le grand débat »).
France-Inter, 19 h 20 : *« Que peut-on espérer de la reprise économique américaine ? »,* (« Le téléphone sonne »).

IMAGES

DANIEL SCHNEIDERMANN

L'ultime étincelle

AU dernier rang de l'Assemblée, Jack Lang est venu s'asseoir à côté de Bernard Tapie. Il l'enlace, lui tape sur l'épaule, et enserre encore un homme apparemment plutôt embarrassé par tant d'effusions. Si Jack Lang n'était pas venu, qu'aurait-on vu ? Un lépreux, au dernier rang, à qui des collègues, après le baisser de rideau, se hâtent de venir serrer la main avant de filer. Jack Lang est-il venu pour cela ? Pour combler cet espace vide, autour du lépreux, dont il était facile de prévoir le douloureux spectacle ?

Peu importe. On a beaucoup moqué Jack Lang ces dernières années, et sa courtisanerie, et ses mirobolances. On pourrait encore le moquer, à cet instant, *sur ce banc de* l'Assemblée. Et quelle bouffonne allégorie pourrait-on voir en cette embrassade des deux demi-dieux dégringolés de l'Olympe mitterrandien ! Combien d'émissions sensationnelles ils totalisent, ces deux-là ! Combien de gros titres ! Combien de « coups » ! Combien d'inspirations pharamineuses ! Combien d'ascensions et de chutes dans les cotes d'amour ! Combien de « en hausse », et combien de « en baisse » ! Et tout ce vent mouliné, et tout ce vide arpenté à grandes enjambées ! Dans ces deux visages labourés par tant de mensonges mirifiques reste-t-il place aujourd'hui pour l'émotion sincère ? Il faut bien croire que oui. Et dans cette embrassade du dernier rang on se plaît à imaginer, tremblante, inattendue, respectable, comme une ultime étincelle d'authenticité.

Et voici Tapie à la tribune, plus près de nous soudain. On guette sur son visage une détresse, une colère, un indice. En vain. Il s'embrouille dans ses feuillets, enchaîne des arguments plus inefficaces les uns que les autres. *« Bon, je vois que je ne vous ai pas convaincus... »* Et d'appeler à la barre l'argument suivant. Sur ce visage, on comprend que l'on ne lira rien, et que c'est bien ainsi. Après tout, au petit matin de la dégradation, dans la grande cour de l'Ecole militaire, quelle image de lui offrait à la foule le raide capitaine Dreyfus ? *« Toutes ses protestations sonnaient faux ; on n'y distinguait aucune chaleur d'âme ; on aurait dit la voix d'un automate »,* racontera à un ami le diplomate Maurice Paléologue (cité par Jean-Denis Bredin, dans son magistral *l'Affaire,* réédité ces jours-ci). Oui, Tapie se bat mal, semble pressé de conclure cette partie jouée d'avance : mais qu'en déduire ? Ce faciès familier, tout d'un coup cadenasse ses secrets mieux qu'un visage d'enfant.

Enfin, tout est fini. Dans la cohue des couloirs, nul ne s'attarde. Nul, sauf Philippe de Villiers. *« Je suis curieux de voir comment l'artiste va maintenant se débrouiller »,* lâche-t-il, la jubilation écumant à ses lèvres minces de moine ligueur. Mais Tapie est déjà parti vers le 20 heures de TF 1.

Les programmes complets de radio, de télévision et une sélection du câble sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi. Signification des symboles : ▶ Signalé dans « le Monde radio-télévision » ; □ Film à éviter ; ■ On peut voir ; ■■ Ne pas manquer ; ■■■ Chef-d'œuvre ou classique.

JEUDI 9 DÉCEMBRE

TF 1

5.55 Série : Mésaventures (et à 10.25, 1.15).
6.28 Météo (et à 6.58, 8.33).
6.30 Club mini Zig-Zag. Jayce ; Will Kwak Kwak.
7.00 Journal.
7.20 Club Dorothée avant l'école. Transmutazors ; T. Rex ; Olive et Tom ; Clip ; Transmutazors.
8.35 Télé-shopping.
9.05 Feuilleton : Hôpital central.
9.45 Feuilleton : Haine et passions.
10.55 Série : Tribunal.
11.25 Feuilleton : Santa Barbara.
11.50 Jeu : La Roue de la fortune.
12.20 Jeu : Le Juste Prix.
12.50 Magazine : A vrai dire.
13.00 Journal, Météo et Tout compte fait.
13.35 Feuilleton : Les Feux de l'amour.
14.30 Série : Cannon.
15.30 Feuilleton : La Clinique de la Forêt-Noire.
16.15 Jeu : Une famille en or.
16.40 Club Dorothée. Charles s'en charge ; Trois filles à la maison ; Jeux.
17.50 Série : Premiers baisers.
18.20 Série : Hélène et les garçons.
18.50 Magazine : Coucou, c'est nous ! Présenté par Christophe Dechavanne. Invitée : Bernadette Laffont.
19.50 Divertissement : Le Bébête Show (et à 0.35).
20.00 Journal, Tiercé et Météo.
20.50 Série : Commissaire Moulin, police judiciaire. Non-assistance à personne en danger, de Franck Apprederis.
22.20 Magazine : Méfiez-vous des blondes. Présenté par Amanda Lear. *Invité* : Pierre Perret.
23.35 Série : Crimes passionnels. Antoinette, de Bernard Queysanne.
0.40 Journal et Météo.
0.50 *Série* : Côté cœur.
1.10 TF 1 nuit (et à 1.40, 2.40, 3.15, 4.45).
1.50 *Documentaire* : La Pirogue.
2.45 Documentaire : Histoires naturelles (et à 5.25). Faire les moores, ou la chasse aux grouses ; La pêche au coup en Irlande.
3.20 Téléfilm : Via Mala (2e partie).
4.55 Série : Intrigues.
5.15 Musique.

FRANCE 2

5.55 Dessin animé.
6.05 Feuilleton : Secrets.
6.30 Télématin. Avec le journal à 7.00, 7.30, 8.00.
8.30 Feuilleton : Amoureusement vôtre.
8.55 Feuilleton : Amour, gloire et beauté.
9.15 Magazine : Matin bonheur. Invité : Jean-Jacques Goupil.
11.15 Flash d'informations.
11.20 Jeu : Motus.
11.50 Jeu : Pyramide (et à 4.45).
12.25 Jeu : Ces années-là.
12.55 Loto, Journal et Météo.
13.45 INC.
13.50 Série : Le Renard.
14.50 Série : Les deux font la paire.
15.40 Tiercé, en direct de Vincennes.
15.55 Variétés : La Chance aux chansons (et à 5.10). Emission présentée par Pascal Sevran. On chante le métro.
16.45 Jeu : Des chiffres et des lettres.
17.15 Magazine : Giga. Avec les séries : Un toit pour dix ; Sauvés par le gong ; Le Prince de Bel-Air.
18.40 Jeu : Un pour tous.
19.20 Jeu : Que le meilleur gagne.
20.00 Journal, Journal des courses, Météo et Point route.
20.50 ▶ Magazine : Envoyé spécial. Crise de mères, de Marie-Pierre Farkas et Pierre-Laurent Constant ; La roue de l'infortune (la télévision de Moscou), de Vincent Gerhards et Didier Dahan ; Camargue : après le déluge, de Valérie Fourniou et Stéphane Poulle.
22.30 Divertissement : Juste pour rire. Présenté par Marcel Béliveau. *Invité* : Michel Boujenah. Avec André Dussollier, Elie Chouraqui, Danièle Thompson, Paul Boujenah, Pierre Carles, Isabelle Martinet, Laurent Ruquier, Didier Gustin, Chantal Ladesou, Sophie Forte, Sandrine Alexi, Luis Rego, Karina Driss.
23.35 Journal et Météo.
23.50 Magazine : Le Cercle de minuit. Présenté par Michel Field. En direct d'Annecy, pour le Festival du film italien et en hommage à Federico Fellini.
1.05 Série : Au-delà de la passion.
2.40 *Magazine* : Mascarines (rediff.).
3.40 Documentaire : Coureurs d'océan.
4.30 24 heures d'info.

FRANCE 3

7.00 Premier service. Présenté par Brigitte Vincent.
7.15 Bonjour les petits loups. Les Moomins ; Pingu ; Souris, souris.
8.00 Continentales. Informe Semanal (v.o.) ; A 8.15, Praça publica : magazine portugais (v.o.) ; A 8.30, Alice ; A 8.45, Frankenstein Follies (v.o.) ; A 9.00, Euro hebdo, l'actualité en Italie et en Espagne ; A 9.10, Multiplex, Azimuts ; A 9.20, Orthogaffes.
9.25 Magazine : Génération 3. Présenté par Marie-Laure Augry. Crobs ; A 9.55, Semaine thématique : La planète en danger. 3. Déchets, danger. Invité : Yann Le Doré. Documents : Montchanin, cri d'alarme, d'Isabelle Staes et Jean-Marie Lequertier ; Les biphényles polychlorés, de Laurier Bonin et Jean Aubert ; Haïti, profession survie, de Josy Dublé.
10.55 Espace entreprises : L'Homme du jour.
11.00 Magazine : Français, si vous parliez. Présenté par André Bercoff. La semaine de quatre jours est-elle pour demain ?
11.45 La Cuisine des mousquetaires.
12.00 Flash d'informations.
12.05 Télévision régionale.
12.45 Journal.
13.00 Magazine : Votre cas nous intéresse. Présenté par Marie-Dominique Montel. J'ai prêté de l'argent à un ami.
13.30 Série : La Conquête de l'Ouest.
15.15 Série : La croisière s'amuse.
16.10 Magazine : La Fièvre de l'après-midi. Présenté par Vincent Perrot. Invité : Julien Lepers.
17.45 Magazine : Une pêche d'enfer. Présenté par Pascal Sanchez, en direct de Val-d'Isère.
18.25 Jeu : Questions pour un champion. Animé par Julien Lepers.
18.50 Un livre, un jour. Présenté par Olivier Barrot. Catalogue de l'exposition *Pierre Chareau architecte, un art intérieur,* au Centre Georges-Pompidou.
19.00 Le 19-20 de l'information. De 19.09 à 19.31, le journal de la région.
20.05 Divertissement : La Grande Classe.
20.30 Le Journal des sports.
20.40 Keno.
20.50 Cinéma : L'Etat sauvage. ■■ Film français de Francis Girod (1977).
22.45 Journal et Météo.
23.15 Cinéma : La Cité des dangers. □ Film américain de Robert Aldrich (1975).
1.10 Continentales. L'Eurojournal : l'info en v.o.

CANAL PLUS

— En clair jusqu'à 7.25 —

7.00 CBS Evening News. Journal américain présenté par Dan Rather et Connie Cheng.
7.23 Le Journal de l'emploi. Présenté par Martine Mauléon.
7.25 Canaille peluche. Le Tourbillon noir.

— En clair jusqu'à 8.10 —

7.50 Ça cartoon. Présenté par Valérie Payet.
8.10 Série : Le Juge de la nuit.
9.00 Le Journal du cinéma.
9.05 Cinéma : Versailles rive gauche. ■■ Film français de Bruno Podalydès (1991).
9.50 Cinéma : La Vie des morts. ■■ Film français d'Arnaud Desplechin (1991).
10.40 Flash d'informations.
10.42 Surprises.
10.55 Téléfilm : Un homme à tuer. De James Steven Sadwith.

— En clair jusqu'à 13.35 —

12.30 Magazine : La Grande Famille. Présenté par Jean-Luc Delarue. Mon petit ami n'est pas du goût de mes parents ; Je fabrique des miniatures.
13.30 Le Journal de l'emploi.
13.35 Cinéma : Les Eaux dormantes. □ Film français de Jacques Tréfouel (1992).
15.10 Documentaire : Jackie Kennedy. De Maurice Paleau.
15.55 Cinéma : Bob Roberts. ■■ Film américain de Tim Robbins (1992).
17.35 Le Journal du cinéma du mercredi.
18.00 Canaille peluche. Baby Folies.

— En clair jusqu'à 19.00 —

18.30 Ça cartoon.
18.45 Sport : Basket-ball. Limoges-Trévise. Match de la Coupe des champions, en direct ; à 19.00, coup d'envoi.
20.35 Cinéma : Le Cri de la roche. □ Film franco-germano-canadien de Werner Herzog (1992).
22.05 Flash d'informations.
22.10 Cinéma : Le petit prince a dit. ■■ Film franco-helvétique de Christine Pascal (1992).
23.55 Documentaire : Anything for John. De Doug Headline.
1.25 Cinéma : L'Ile aux baleines. ■■ Film britannique de Cleve Rees (1989).

ARTE

— Sur le câble jusqu'à 19.00 —

17.00 Cinéma : Les Vacances de M. Hulot. ■■■ Film français de Jacques Tati (1953, rediff.).
18.25 Documentaire : Panamarenko, un artiste anversois. De Jean Antoine (rediff.).
19.00 Série : The New Statesman.
19.30 Documentaire : Voisins. D'Enrique Colina.
19.40 Documentaire : Qui serez-vous aujourd'hui ? Les marchands de personnalité, de Juliane Endres.
20.30 8 1/2 Journal.
20.40 ▶ Soirée thématique : Deux poids, deux mesures. Une seule justice pour l'Europe ? Soirée proposée par nos collaborateurs Laurent Greilsamer et Agathe Logeart.
20.41 Documentaire : Les Habits de la justice. De Lise Deramond.
20.54 Débat (et à 21.42, 22.05, 22.32, 22.48).
20.55 Documentaire : Deux justices en crise, Birmingham et Hambourg. D'Agathe Logeart et Michel Follin.
21.45 Documentaire : Deux poids, deux mesures. Entrée par effraction dans trois prétoires européens, de Laurent Greilsamer, Agathe Logeart, Michel Follin.
22.10 Documentaire : Un juge aux mains propres. De Michel Kajman et Dominique Allzé. Entretien avec Gherardo Colombo.
22.20 Documentaire : Une seule justice pour l'Europe. De notre collaboratrice Anne Chemin et Jean-Michel Vennemani.
22.40 Documentaire : Michael et son juge. De Joëlle Stechel.
23.00 Cinéma : Témoin à charge. ■■ Film américain de Billy Wilder (1958, 115 min, v.o.).

M 6

7.00 Informations : M 6 express (et à 8.00, 9.00, 10.00, 10.45, 11.50).
7.05 Contact 6 Manager.
7.15 Les Matins d'Olivia (et à 8.05). Emission présentée par Olivia Adriaco.
9.05 M 6 boutique. Télé-achat.
9.30 Infoconsommation.
9.35 Musique : Boulevard des clips (et à 10.06, 1.50, 6.00).
10.55 Série : Jet Set.
12.00 Série : Papa Schultz.
12.30 Série à la carte. Les Routes du paradis ou La Petite Maison dans la prairie.
13.25 Série : Roseanne.
14.00 Magazine : Ecolo 6.
14.05 Magazine : La Vie à pleins tubes. Vidéofan : Jean-Louis Murat.
17.00 Variétés : Multitop.
17.30 Série : L'Etalon noir.
18.00 Série : Code Quantum.
19.00 Série : Deux flics à Miami.
19.54 Six minutes d'informations, Météo.
20.00 Série : Madame est servie.
20.35 Météo 6.
20.50 Cinéma : L'Année du chat. ■ Film allemand de Dominik Graf (1988).
23.00 Cinéma : Phantasme. ■ Film américain de Don Coscarelli (1979).
0.45 Informations : Six minutes première heure.
0.55 Magazine : Fréquenstar.
2.50 Rediffusions. Les Enquêtes de Capital ; Fidae 1992, Chili ; Fréquenstar ; Les Mawkeens, nomades des mers.

FRANCE-CULTURE

20.30 Dramatique. Vie et aventures de Salavin, d'après Georges Duhamel (1).
21.30 Profils perdus. Philippe Lamour (2).
22.40 Les Nuits magnétiques. *La punition* (3).
0.05 Du jour au lendemain. Avec Jacques Derrida (2).
0.50 Musique : Coda. Les Mille et Une Nuits (4).

FRANCE-MUSIQUE

20.30 Concert (donné à l'occasion du 50e anniversaire du concours Long-Thibaud) : Concerto pour violon et orchestre no 3 en sol majeur K 216, de Mozart ; Le Tombeau de Couperin, Concerto pour piano et orchestre en sol majeur, de Ravel, par l'Orchestre philharmonique de Radio-France, dir. : Marek Janowski ; sol. : Philippe Entremont, piano et le violoniste lauréat du concours 1993.
23.09 Ainsi la nuit. Quatuor pour piano, violon et violoncelle en si mineur op. 75, de Fuchs ; Mouvement de quatuor pour piano et cordes en la mineur, de Mahler ; Suite pour violoncelle et piano (prélude), de Marx.
0.00 L'Heure bleue. Jazz s'il vous plaît, par André Clergeat.

Les interventions à la radio

O'FM, 19 heures : Henri Emmanuelli et Jeanne Bourin (« le grand O' O'FM-la Croix »).

Le Monde

Carambolage

Les carrefours de l'actualité sont parfois plus dangereux qu'il n'y paraît, comme l'a illustré le terrible carambolage de deux informations mardi après-midi. D'un côté, une discrète dépêche d'agence, provenant d'une association. De l'autre, le grand tintamarre entourant la levée de l'immunité parlementaire de Bernard Tapie.

Au moment où l'on apprenait que le président de l'Olympique de Marseille avait été surpris par la maréchaussée à 206 km/h sur l'autoroute entre Le Mans et Angers pour ne pas arriver en retard à un match de football, des défenseurs du «droit des usagers à se déplacer en sécurité» proposaient aux services du premier ministre de mettre à l'étude une loi faisant de la vitesse excessive un délit.

De quoi convaincre définitivement le député des Bouches-du-Rhône qu'il est la victime d'un complot.

PROCYON

La télématique du *Monde* :
3615 LEMONDE
3617 LMDOC
et 36-29-04-56

Demain

Le Monde des livres

A l'approche des fêtes, une sélection de beaux livres, de l'art aux voyages et à la mode, de la musique et de la danse au cinéma et à la photographie, de l'Italie à l'Océanie, des adultes aux enfants. Et aussi : Édouard Glissant et Raphaël Confiant; Charles Nodier; Tanizaki et Soseki...

Ce numéro comporte deux cahiers : «Arts et spectacles» folioté I à X «Associations» folioté XI à XVIII

Le numéro du «Monde» daté mercredi 8 décembre 1993 a été tiré à 475 131 exemplaires

En dépit de l'opposition du président Clinton

La plus haute autorité médicale aux Etats-Unis se prononce pour la légalisation de la drogue

Le docteur Joycelyn Elders, nommée Surgeon General des États-Unis par le président Clinton, a pris position en faveur d'une légalisation de la drogue pour lutter contre le développement de la criminalité. Le porte-parole de la Maison Blanche a aussitôt rappelé l'opposition du président à une telle solution.

WASHINGTON

de notre correspondante

Le docteur Joycelyn Elders n'a pas l'habitude de mâcher ses mots. Le président Clinton le sait d'autant mieux que c'est lui qui l'a nommée Surgeon General des États-Unis – la plus haute autorité médicale – après l'avoir appréciée en Arkansas, où elle était ministre de la santé. Première Noire et seconde femme à occuper ce poste, Mme Elders est même, dit-on, une amie des Clinton.

Cela n'a pas empêché la Maison Blanche de prendre très rapidement ses distances, mardi 7 décembre, avec des propos que *venait de tenir le docteur Elders* devant la presse à Washington. Rappelant que 60 % de la criminalité la plus violente est liée à l'alcool ou à la drogue, le Surgeon General a estimé que *«la légalisation de la drogue permettrait de réduire la criminalité». «Je ne connais pas les ramifications précises* [de cette mesure], a-t-elle poursuivi, *mais j'ai le profond sentiment que nous devons les étudier.»* Le docteur Elders a d'ailleurs souligné que, certains pays ayant décidé de légaliser la drogue et poursuivant cette politique, il valait peut-être la peine de s'y intéresser.

«Un point c'est tout»

Bill Clinton avait eu l'occasion de faire connaître son opposition catégorique à la légalisation de la drogue pendant la campagne électorale, l'an dernier, en évoquant le cas de son frère qui a fait de la prison et des cures de désintoxication pour drogue, mais il ne s'était pas récemment exprimé sur la question.

La porte-parole de la Maison Blanche, Dee Dee Myers, a été prompte, mardi, à rectifier le tir, alors que les déclarations de Joycelyn Elders faisaient grand bruit sur les chaînes de télévision. *«Le président est opposé à la légalisation de la drogue, un point c'est tout»*, a-t-elle précisé, ajoutant que le Surgeon General n'avait pas parlé au nom de l'administration – bien qu'elle fût l'invitée du National Press Club ès qualités, le plus officiellement du monde.

Le franc-parler du docteur Elders, une femme chaleureuse et extrêmement volubile, très sensibilisée aux problèmes sociaux du moment, est sans doute déjà familier aux Américains. Elle avait, par exemple, provoqué quelques remous en exhortant une assemblée de jeunes filles à *«ne jamais sortir sans un préservatif en poche»* et, mardi encore, recommandait en souriant de commencer l'éducation sexuelle des enfants *«dès leur naissance»*.

Mais, en l'occurrence, c'est la première fois qu'un aussi haut responsable de l'administration Clinton émet une telle opinion sur la drogue. Ce faisant, Joycelyn Elders relance le débat sur une question certes ancienne, mais plus brûlante que jamais, à l'heure où la population des grandes villes américaines commence à désespérer de jamais échapper à l'emprise du crack, de la cocaïne et de la criminalité.

«Des millions de dollars ont été dépensés, et ça n'a rien résolu», relevait mardi soir un expert, pour lequel le temps est peut-être venu de tenter d'autres approches.

SYLVIE KAUFMANN

Depuis 1945

Les Américains ont procédé à 204 essais nucléaires secrets

Les Etats-Unis ont effectué secrètement 204 essais nucléaires souterrains depuis 1945, a admis mardi 7 décembre le secrétaire d'État à l'énergie, Hazel O'Leary. Ces tests secrets, dont le dernier a eu lieu en 1990, correspondent au cinquième de l'ensemble des essais réalisés. Depuis 1945, les Etats-Unis avaient officiellement annoncé 826 essais nucléaires. Mme O'Leary a précisé que les États-Unis avaient utilisé 89 tonnes de plutonium pour la fabrication de leurs armes nucléaires entre 1945 et 1988. Son département a promis, par ailleurs, de publier des informations sur les stocks de plutonium et sur des expériences réalisées sur 18 hommes délibérément exposés à des radiations il y a plus de quarante ans.

La publication de ces informations confidentielles constitue *«seulement un début»* dans le processus d'ouverture du département à l'énergie, qui doit déclassifier une partie des 32 millions de documents qu'il détient sur le programme nucléaire, a souligné Mme O'Leary. Des documents concernant les recherches américaines sur la fusion nucléaire par laser devraient ainsi être rendus publics ultérieurement, affirme l'*International Herald Tribune*. – (AFP.)

Au conseil des ministres

Hervé Bourges est nommé ambassadeur auprès de l'UNESCO

Le conseil des ministres du mercredi 8 décembre a autorisé le premier ministre à engager la responsabilité du gouvernement au terme de la négociation du GATT *(lire page 19)*. Rendant compte des travaux du conseil, Nicolas Sarkozy, ministre du budget et porte-parole du gouvernement, a expliqué que M. Balladur avait indiqué qu'il lui semblait nécessaire de faire une déclaration de politique générale à l'Assemblée nationale, qu'*«elles que soient les conclusions de la négociation actuellement en cours»*. Le vote devant *«permettre à chacun de prendre et d'assumer ses responsabilités»*, selon le chef du gouvernement.

M. Sarkozy a ajouté que M. Balladur s'était *«félicité que l'agriculture ne soit plus un obstacle»*, considérant qu'un pré-accord ait pu être trouvé sur ce point entre les Etats-Unis et l'Union européenne était *«un succès pour l'image de la France»*. M. Balladur a également rappelé que *«sa volonté, depuis le début, était que la France brise son isolement»* et que, *«pour l'avenir, sa conviction est que la France a intérêt à un accord au GATT»*.

Le conseil des ministres a aussi nommé le président de France Télévision, Hervé Bourges, ambassadeur et délégué permanent de la France auprès de l'UNESCO, et Jean-Luc Vialla, actuel chef de service, directeur général des douanes et des droits indirects. Le prédécesseur de celui-ci, Jean-Dominique Comolli, a été nommé président du conseil d'administration de la Seïta. M. Sarkozy a expliqué que l'actuel patron de cette société, Bertrand de Gallé, devait devenir président de la Française des Jeux à la place de Gérard Collé dont, en marge du compte rendu du conseil, le ministre du budget a expliqué qu'il devait *«dans les heures ou les jours à venir»* être mis fin à ses fonctions par décret du président de la République.

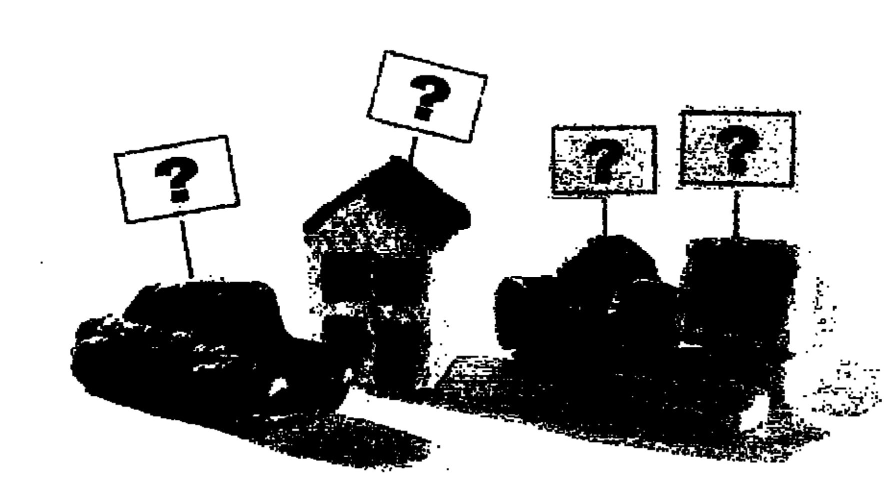
L'inspecteur Antoine Gaudino réintégré dans la police nationale. – Charles Pasqua a reçu l'inspecteur Antoine Gaudino pour lui annoncer sa réintégration rétroactive dans le corps des inspecteurs de la police nationale. Antoine Gaudino avait été suspendu en mars 1991 par le ministre de l'intérieur Philippe Marchand après la publication de son livre *l'Enquête impossible*, qui relatait ses investigations dans le cadre de l'affaire Urba qui avait permis de mettre au jour les méthodes de financement occulte du Parti socialiste dans le Sud-Est.

L'économie française a légèrement progressé au troisième trimestre

L'économie française a légèrement progressé au troisième trimestre. Selon les comptes nationaux publiés mercredi 8 décembre par l'INSEE, le PIB (produit intérieur brut) a augmenté de 0,2 % au troisième trimestre par rapport au deuxième. Comme la croissance avait été la même au deuxième trimestre, il se confirme que le PIB progresse au rythme de presque 1 % l'an depuis le printemps. La croissance du troisième trimestre résulte essentiellement d'une progression soutenue de la consommation des ménages : + 0,7 %, ce qui correspond à un rythme annuel de presque 3 %. Progression qui explique un déstockage important des entreprises, la production n'ayant pas assez augmenté pour satisfaire à la demande des ménages.

PUBLICITE

COMMENT ACHETER À LA VRAIE VALEUR?

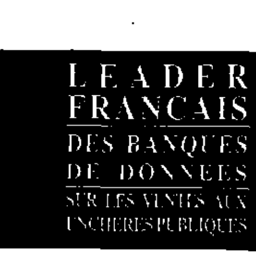


CANICULE LYON Photo P. Vignon

RÉCESSION, DÉFLATION, DÉVALUATION... EN PLEINE CRISE, COMMENT ACHETER UN BIEN À SA VRAIE VALEUR LORSQUE NOMBRE DE COTES PRÉTENDUES OFFICIELLES AFFICHENT DES PRIX TRES SUPÉRIEURS À LA VALEUR RÉELLE DU MARCHÉ?

LA VRAIE VALEUR SE DÉFINIT PAR L'OFFRE ET LA DEMANDE! AUX ENCHERES PUBLIQUES, C'EST L'ACHETEUR QUI PROPOSE SON PRIX...

Vous souhaitez acheter aux enchères, ouvrez le catalogue... sur votre minitel®*





VENTE AUX ENCHERES

• JUDICIAIRE • VÉHICULE • MOBILIER • IMMOBILIER • INFORMATION ET DÉTAILS DES VENTES •

* LISTE NON EXHAUSTIVE

ARTS • SPECTACLES



Ce panoramique de Floc'h, auteur de bandes dessinées connu pour ses albums « british » *(le Rendez-vous de Seven Oaks, A la recherche de sir Malcolm, Une trilogie anglaise)* représente la seule occasion de rencontrer ensemble tous les personnages de *Smoking* et *No Smoking*. Il rend parfaitement compte de la diversité des caractères, et par conséquent de la qualité des performances de Sabine Azéma et Pierre Arditi.

« SMOKING/NO SMOKING », DEUX FILMS D'ALAIN RESNAIS

IMPOSSIBLE N'EST PAS RESNAIS

« Smoking/No Smoking » : soit deux films d'une durée respective de 140 et 145 minutes. Leur sortie simultanée est programmée pour le 15 décembre dans soixante salles françaises. A Paris, ils seront projetés dans quatorze salles – sept fois deux dans un même complexe. Ce dispositif permettra de voir les films l'un après l'autre. Et inversement.

TANDIS que défilent sur l'écran les dessins colorés et hyperréalistes de Floc'h, une voix off et paisible les commente : *« Nous sommes en Angleterre au cœur du Yorkshire. »* La voix et les dessins précisent que dans le village de Hutton-Buscel il y a une église, un cimetière, un restaurant indien et une école. Des habitants aussi, dont on présente quelques spécimens, toujours en dessins. Le directeur de l'école, Toby Teasdale, et la sous-directrice à chignon, Irène Pridworthy. Célia, la brune épouse de Toby, et sa mère Joséphine. Miles Coombes, le meilleur ami de Toby, et sa femme, l'incendiaire Rowena. Lionel Hepplewick enfin, le gardien de l'école, dont le père, Joe Hepplewick, est le barde chenu du village, et Sylvie Bell, employée chez les Teasdale. Après ce prologue benoît, démarre sur un rythme infernal de vaudeville pervers une aventure sans précédent, un voyage dans l'inconnu où l'on s'embarque vaguement méfiant, pour se retrouver presque aussitôt, toutes défenses abolies, dans un état mêlé de jubilation et de mélancolie, au bord du vertige. *Smoking/No Smoking* est l'adaptation (brillamment dialoguée dans une « anglicitude » réinventée par Jean-Pierre Bacri et Agnès Djaoui, auteurs heureux de *Cuisines et dépendances*) d'une « orgie de théâtre » du dramaturge anglais Alan Aykbourn *(voir page suivante)*, huit pièces intimement imbriquées formant un tout, jouant sur l'aléatoire du quotidien, sur l'imprévisible bifurcation des destins humains soumis aux facéties de l'impondérable : *« Je prends cette cigarette* ou bien *je ne la prends pas ? » Smoking*, ou *no smoking ?*...

La pièce, tel un arbre aux huit branches proliférantes (et comportant seize fins), est bâtie sur un implacable rythme quinaire, les événements se succédant à cinq secondes, cinq jours, cinq semaines ou cinq ans d'intervalle. Aykbourn a d'ailleurs jugé bon de tracer un diagramme afin de visualiser les péripéties infatigables d'*Intimate Exchanges* (titre anglais de *Smoking/No Smoking*). Et voilà qu'Alain Resnais, y trouvant de quoi alimenter sa permanente et féconde méditation sur les inconstances temporelles, s'en empare avec une délectation téméraire et réussit l'impossible : porter au cinéma le comble de la théâtralité en conservant ce qui fait le prix irremplaçable du spectacle vivant, le danger. Tout en signant, avec ce monument d'artifice revendiqué, de conventions et de contraintes assumées, tourné entièrement en studio dans les extraordinaires décors d'extérieurs signés comme d'habitude par Jacques Saulnier, un (deux) film(s) hautement personnel(s) et totalement réjouissant(s). Mais des films où la réalité attrape parfois la fantaisie à la gorge et qui débouchent, au détour d'un épisode anodin, sur des émotions insolites, de fugitifs désespoirs. Il n'y est question, finalement, que de frustrations, de déceptions, de vies gâchées, d'ambitions en jachère. Et l'on rit.

On rit surtout dans un décor récurrent où tout se conclut sans cesse et se dénoue encore, un décor de cimetière. Mystérieuse prouesse. Car non seulement mais encore... les cinq rôles féminins, Célia comme Rowena, Sylvie, Joséphine ainsi qu'Irène, sont tous joués par Sabine Azéma, et, pour incarner les personnages masculins, le velléitaire Lionel, Miles l'indécis, le pathétique (et alcoolique) Toby et le vieux Joe, c'est Pierre Arditi qui s'est mis en quatre. Impossible, encore une fois ? Incroyablement confortable, tonique, crédible, au contraire. La performance est si troublante qu'on en oublie la performance. Tout au long des films, ils ne sont jamais – et pour cause – que deux à la fois sur l'écran. Formidable pari tenu sans concessions, avec des scènes d'anthologie : un dîner pour quatre, on attend les convives manquants, évidemment ils n'arrivent pas, on les attend quand même ! Des scènes qui dérapent parfois vers la folie furieuse, le burlesque déchirant : ainsi celle où Célia, responsable d'un goûter champêtre, déstabilisée par la traîtrise de muffins récalcitrants, perd la tête, voit ses convives transformés en animaux en peluche, et finit sous la table ficelée dans une nappe après avoir mordu le mollet de Miles...

Azéma et Arditi ont déjà cohabité trois fois chez Resnais (*La vie est un roman, l'Amour à mort, Mélo*), et Pierre Arditi est apparu aussi dans *Mon oncle d'Amérique*, en prime. Cette double complicité – entre eux et avec Resnais – donne à l'entreprise son poids de confiance folle, d'audace irraisonnée. Les Frégoli triomphants de *Smoking/No Smoking* sont comme des trapézistes volants qui savent que leur « porteur » ne les lâchera jamais. Il leur suffit alors de peu de chose pour alimenter leur génie versatile, de légères variations de phrasé, des modifications physiques nécessaires et suffisantes, postiches discrets, pas de grimages outranciers, appui logistique des costumes ethno-gags de la Britannique Jackie Budin, ainsi chaque femme a sa couleur. Sylvie – tellement nature – est tout à fait verte, de ses bottes en plastique à sa minijupe volantée, Rowena l'allumeuse est abondamment rouge, de sa garde-robe flamboyante à la pointe de ses cheveux teints...

Mais que seraient ces appuis extérieurs sans la communicative sympathie d'Azéma et Arditi (c'est ainsi que Resnais les appelle, sans prénom de valeureux soldats) pour les personnages, tous les personnages, leurs modestes faiblesses, leurs piètres soubresauts sentimentaux. Une petite histoire, à ce sujet. Il y a quelques semaines, une séance de photos devait être organisée pour alimenter le dossier de presse. Les comédiens réendossent les attributs de leurs rôles. On prend les clichés. Inutilisables. Azéma et Arditi y apparaissent invariablement eux-mêmes, malgré les perruques, le maquillage. Ils ont abandonné les âmes de Célia et de Toby, de Rowena et de Miles, de Lionel et de Sylvie avec la fin du tournage. Quel film faudra-t-il aller voir en premier ? Il y a à parier que les cartésiens spontanés qui commenceront par *Smoking* (plus noir, plus fou avec un Pierre Arditi en Toby de plus en plus opaque, lézardé, émouvant) s'opposeront radicalement aux anarchistes avérés qui commenceront par *No Smoking* (plus léger, plus gai), car les deux clans auront de solides arguments pour justifier leur choix... La bande-annonce qui passe actuellement dans les salles prend en compte ce joyeux dilemme. On voit un couple se disputer, l'homme veut aller voir *Smoking*, la femme *No Smoking*. Aucun ne veut céder, ils entrent dans l'une des salles en se chamaillant ; le couple est interprété par Sabine Azéma et Pierre Arditi...

Au fait, qu'est-ce que *Smoking/No Smoking ?* La première expérience interactive de l'histoire du cinéma ? Un délire mathématique dissimulé sous les oripeaux rassurants d'une « sitcom » détournée ? Non, il s'agit bien de deux films d'Alain Resnais, désopilants et désenchantés. Avec un grain de Lubitsch et un zest de Guitry, ils appartiennent totalement à son œuvre, à son univers mental, malgré leur apparente soumission à la tentaculaire autorité d'Alan Aykbourn. Resnais a toujours été fasciné par les formes nouvelles de construction dramatique et jamais effrayé par une pléthore d'éléments à ordonner. François Thomas, dans son livre *l'Atelier d'Alain Resnais* (Flammarion), rappelle que Jacques Sternberg parlait, au sujet des matériaux qu'ils avaient réunis pour *Je t'aime, je t'aime*, d'une *« montagne de spaghettis »* et David Mercer, évoquant ceux qu'il proposait pour *Providence*, d'un *« cimetière de voitures »*. Décors et costumes en permanente métamorphose, servant à se repérer dans le labyrinthe de l'action, *Smoking/No Smoking ?* Non, il y a trente-cinq ans, *l'Année dernière à Marienbad... Et le « et caetera »* de la fin de *La vie est un roman* ne pourrait-il servir d'écho au *« ou bien »* de *Smoking/No Smoking ?* Tout comme les pulsions, impulsions des petits-bourgeois anglais ramènent aux agressivités programmées des bourgeois français étudiées par Henri Laborit dans *Mon oncle d'Amérique...* Souvent, Alain Resnais répète, avec une certaine conviction : *« Je ne suis pas un auteur. »* Qui le serait, sinon lui ?

DANIÈLE HEYMANN

Lire notre article page II.



CINÉMA

RENCONTRE AVEC ALAIN RESNAIS

LA CIGARETTE DU DIABLE

QUELQUES jours avant la sortie de *Smoking* et de *No Smoking*, Alain Resnais a cette expression anxieuse de l'homme qui s'apprête à partir en voyage, mais n'est pas sûr de ne pas avoir perdu son billet. A la fois chaleureux et distant, méticuleux et distrait, il commente les toutes premières projections d'une voix navrée : *« C'est un miracle. »* Non, observe-t-on, c'est un succès. Le mot le gifle, il préfère corriger : *« C'est un mystère. Dans ces films, on ne peut s'accrocher qu'à un phénomène d'identification-répulsion, et ce va-et-vient de sympathie-antipathie finit par créer un mouvement. On se prend au piège, on se dit : je ne serai jamais aussi bête, aussi naïf, aussi sentimental que ce personnage. Et puis, tout à coup, une réplique arrive, et on est obligé de se dire qu'on n'est pas plus malin que lui. Oui, c'est vrai, il y a là un côté roman-photo, bien qu'on attache habituellement un sens péjoratif au genre, ce qui n'est pas le cas ici. J'ai passé mon temps à puiser dans les clichés, à tenter de les réinventer sans cesser d'en montrer l'efficacité. »*

Il y a longtemps qu'Alain Resnais suit Alan Ayckbourn *« avec gourmandise »*. Depuis 1972. Mais pas dans l'idée de tourner un film adapté de l'une de ses nombreuses pièces. En 1986, pourtant, il s'approche du théâtre avec *Mélo*, d'après Henry Bernstein. Parce qu'il n'a pas pu voir la pièce étant enfant, *« trop immoral pour la famille Resnais »*, et que saisi par la nostalgie de n'avoir pas pu applaudir ensemble sur scène Pierre Blanchar et Charles Boyer, il décide *« de se payer* Mélo *pour lui »*. Plus tard, il commencera son pèlerinage annuel à Scarborough, où Ayckbourn crée ses pièces dans son propre théâtre en rond. *« Scarborough*, dit-il, *devenait un peu mon Bayreuth. Je ne me suis pas fait connaître, de toute façon je pense qu'Ayckbourn ne me connaissait pas. J'avais demandé à un de ses acteurs rencontrés dans le hall si beaucoup de Français venaient. Il m'avait répondu que j'étais le premier. Je savais qu'Ayckbourn n'aimait pas qu'on lui demande les droits cinématographiques de ses pièces, il n'avait accepté qu'une seule fois, avec un Américain. Et il n'avait pas été content. »* Il y a deux ans, Resnais travaillait sur deux ou trois projets à la fois, comme à son habitude, avec Jean Cosmos, avec Remo Forlani, il avait gardé longtemps sans la lire, dans sa bibliothèque, *Intimate Exchanges*, parce que la brochure était épaisse, et que de toute façon, il ne songeait pas à revenir vers le théâtre après *Mélo*.

Mais voilà, il est là *« devant Saint Mary Church, sur les hauteurs de Scarborough, assis sur un banc de pierre, en plein air »*, il lit enfin la pièce à huit têtes. Le banc de pierre, plus tard, serait importé d'Angleterre comme bien d'autres choses et serait placé devant l'église que construirait Jacques Saulnier. *« Mon premier élan m'a porté à ne voir dans* Intimate Exchanges *que la virtuosité, la complexité ; mais bientôt je me suis laissé aller à la séduction de cette construction qui comportait une manipulation du temps, j'ai sûrement été très marqué par* l'Inconnue d'Arras *d'Armand Salacrou, par* Le jour se lève *de Jacques Viot, Carné et Prévert. Contracter, dilater le temps, un matériau idéal pour le cinéma. »*

Très vite, la difficulté de l'équation à résoudre apparaît à Resnais, les lois du théâtre d'Ayckbourn ne peuvent pas s'appliquer au cinéma, pas plus que la façon dont il a l'intention de filmer sa pièce ne pourrait être représentée au théâtre. *« On en revient toujours à l'enfance*, dit-il, *un des grands chocs de ma vie a été* 42e Rue *de Busby Berkeley, ça commence comme un spectacle de music-hall normal, et ce n'est que dix minutes plus tard que je me suis dit, on ne pourrait pas le faire au théâtre, qu'est-ce qui se passe ? Où suis-je ? »* Il se met au travail, d'abord avec les grands sous-titreurs Anne et Georges Dutter qui traduisent la pièce, avant que n'interviennent pour l'adaptation les providentiels Djaoui-Bacri, choisit pour titre... français, *Smoking/No Smoking*, parce qu'il ne peut être qu'anglais, et décide de supprimer *« deux branches sur les huit principales, l'une tournant autour d'un match de cricket hors champ, et l'autre concernant une pièce pseudo-médiévale et en vers que l'on jouait pendant la fête champêtre »*.

Le pari fou de faire jouer tous les rôles par deux comédiens seulement a-t-il été pris très tôt ? Alain Resnais se réfère à un texte de Dieu le père, autrement dit Ayckbourn, indiquant qu'*Intimate Exchanges* pouvait être joué par petits morceaux ou en bloc, par un comédien ou dix si nécessaire, mais que, quel que soit le parti choisi, il exigeait que soit notifié dans le programme que, à l'origine, la pièce avait été écrite pour deux comédiens, afin que le spectateur *« sache ce qu'il avait perdu »*.



D.R.

Le choix de Sabine Azéma et de Pierre Arditi, la décision initiale étant prise, semblait aller de soi... *« C'est venu assez vite, mais après vérification ; j'avais peur de tomber dans un piège, parce que nous nous connaissions. Dans mon cahier où je consigne les noms des comédiens que je remarque, dans les annuaires, j'ai cherché tous les acteurs entre trente et quarante ans. Même en cherchant, je n'ai pas trouvé. Il faut dire qu'outre l'éventail très large de leur jeu Azéma et Arditi avaient des atouts supplémentaires. Azéma était allée en Angleterre assister à des représentations d'Ayckbourn et Arditi avait lui-même joué Ayckbourn à Paris, une pièce que je suis allé voir... le lendemain de la dernière.*

» Il n'y a donc pas eu de problème dans le choix des comédiens ; en revanche, il y a eu compétition entre deux équipes de maquillage. Ça a été un choix très important, très douloureux. La première option était de rendre les acteurs vraiment méconnaissables, de les transformer totalement pour chaque rôle, il y a eu des photos, des essais. Les acteurs étaient pour, le producteur aussi, on me disait que si je n'acceptais pas cette transformation radicale personne ne croirait au postulat, les gens ne resteraient pas dix minutes dans la salle. Et puis, on s'est arrêté à l'autre solution, plus discrète, plus douce, plus audacieuse aussi. On a osé demander au spectateur de rentrer dans le jeu, de se rendre compte que ce n'était pas le même personnage, mais que c'était le même acteur. »

Les costumes aident... Alain Resnais, aussitôt, rend grâce à son jeune producteur, Bruno Pesery, qui a permis qu'on aille acheter la plupart des vêtements sur les marchés du Yorkshire... D'où l'authenticité. Alain Resnais avait aussi demandé que soit convoqué un mouton noir (anglais). Il arriva avec sa famille dans le décor de la falaise et sa prestation se révéla décevante. *« Le mouton n'était pas de mèche avec nous »* fut le commentaire de Resnais. Bruno Pesery est maigre, un peu taciturne, il ressemble à Don Quichotte et ce n'est pas usurpé. Le budget de *Smoking/No Smoking « tutoie »* tout de même, comme il dit, les 50 millions de francs ; cela représente deux ans de travail, cinq mois de répétitions, cinq mois de tournage. De sa voix pâle, il précise qu'au stade de la post-production l'ingénieur du son est allé enregistrer des « sons seuls » de l'autre côté de la Manche, cris d'enfants, tondeuse à gazon (anglais), sans oublier les cris de mouettes. Avec accent. Anglais.

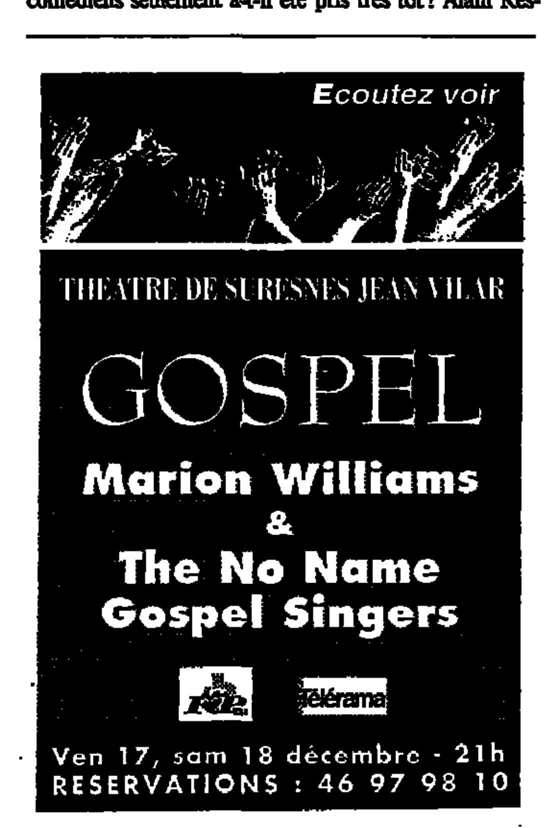
L'entrée de Bruno Pesery dans la production s'est faite avec *le Pas suspendu de la cigogne* d'Angelopolous, beau film prémonitoire sur la tragédie des frontières. Tonitruant baptême du feu : pendant des semaines, un pope intégriste, jugeant le sujet sacrilège, non content d'excommunier toute l'équipe, dont Jeanne Moreau et Marcello Mastroianni, au fin fond de l'hiver grec, avait fait diffuser par haut-parleurs des musiques militaires afin d'empêcher le tournage...

Comment Alain Resnais a-t-il traité techniquement les difficultés de la réalisation de *Smoking/No Smoking ?* Il ne faut pas compter sur lui pour une réponse désinvolte. *« Beaucoup de plans séquences, qui ne sont pas forcément des plans longs, mais des plans où, sans collures, on va dans plusieurs endroits. Là il y en a de très courts, d'autres qui vont jusqu'à la bobine entière, soit neuf minutes, avec de nombreux mouvements d'appareil. Et des changements de lumière, des choses comme ça, dont j'espère qu'elles ne se verront pas... Le chef opérateur, Renato Berta, allait sans cesse à gauche et à droite, nous avions une équipe de machinistes très entraînés, et les acteurs avaient ainsi une grande liberté. »*

Alain Resnais explique aussi que toutes les scènes appartenant à un même décor ont été tournées dans la continuité, et qu'ainsi le cimetière, passage forcé de toutes les « terminaisons nerveuses » des rameaux de chaque pièce, a vu se succéder au fil des jours, comme dans la vie, baptêmes, mariages, enterrements, sans compter quelques ruptures entre les tombes. Assez éprouvant. Sabine Azéma expliquait bien, pendant le tournage, l'extraordinaire prégnance des décors de Jacques Saulnier. Ce jour-là, sur la falaise, *« une falaise presque beckettienne »*, disait Pierre Arditi (qui n'allait pas tarder d'en choir), elle « était » Sylvie, blonde, mutine, un peu écervelée. *« Tout le monde est plus gentil avec moi quand j'ai ma perruque blonde, mais il y a certains personnages que j'ai envie de quitter très vite. L'autre jour, il y avait ce décor de golf, une tache de soleil dans un arbre, j'avais envie de pique-niquer dans l'herbe, dont une grande partie était réelle. Mais ce n'était que ma mémoire d'air pur qui fonctionnait, on était dehors, mais enfermés, le décor leurrait nos corps... »*

Alain Resnais dira encore que la polémique autour du GATT l'agace, parce qu'elle se polarise sur Spielberg, dont il préfère les *« films basés sur ses sensations d'enfance à ses films adultes, mais si on défend le cinéma d'auteur, il faut aussi défendre Spielberg, car c'en est un »*. Quels sont ses sentiments sur ses films anciens à lui ? *« Un sentiment de gêne. Bien sûr, ce ne sont que les défauts qui restent, comme un remords. Et puis les films, ils ne survivent jamais dans la bonne copie... Je pense à la phrase de Renoir : quand on tourne un film, il faut tenter de faire de belles ruines. »* Aucun de ses films ne trouve-t-il grâce à ses yeux ? *« Non, non*, dit-il, *même de vous en parler, ça me gêne, j'aurais voulu en faire tellement plus. Il doit y en avoir quinze ou seize. Il n'y en a pas assez. Pas assez. »*

Propos recueillis par
DANIÈLE HEYMANN



Ayckbourn ou « la démence théâtrale »

Dramaturge d'une fécondité sans faille, l'auteur de Smoking/No Smoking *est aussi totalement britannique que son œuvre. Arrivant en deuxième place des auteurs les plus joués en Angleterre, juste après Shakespeare, il crée ses comédies dans son propre théâtre situé à Scarborough, petite station balnéaire du Yorkshire qui ressemble comme une sœur au décor de* Smoking/No Smoking. *Alan Ayckbourn aime le rock'n'roll, Buster Keaton, et le cricket évidemment.*

SHAKESPEARE *n'a écrit que trente-sept pièces*, Alan Ayckbourn quarante-quatre. Il vient en seconde position parmi les auteurs les plus joués en Grande-Bretagne, derrière Shakespeare, justement. A l'âge de cinquante-quatre ans, doté d'une santé étonnante, il dirige sans aucun signe de faiblesse son petit théâtre de Scarborough, station balnénaire sur la côte nord du Yorkshire. C'est là que lui-même crée ses comédies.

Le point de départ du film d'Alain Resnais est une suite de pièces datant de 1984, *Intimate Exchanges*, qualifiées par Ayckbourn lui-même de *« démence théâtrale »*. Ce sont huit scénarios pour deux acteurs, chacun comportant des déroulements alternatifs, ce qui aboutit à seize versions et trente et une scènes, jouées pendant plusieurs mois (en alternance) à l'Ambassadors de Londres, par Lavinia Bertram et Robin Herford, deux de ses interprètes fétiches.

Ce méli-mélo d'intrigues, dont la complexité mathématique était représentée dans le programme par un dessin moléculaire, se situe autour et à l'intérieur de l'École primaire Bilbury Lodge. Tout part de la décision d'une jeune femme, tentée d'allumer – ou non – sa première cigarette de la journée. Pareil à une épopée wagnérienne, ce mini-Ring trace le graphique de la vie et de l'amour, autour du directeur de l'école, un alcoolique. De sa femme. Du gardien de l'école. D'une villageoise, aide-ménagère. Et autres personnages de la même veine.

Longtemps, Ayckbourn a été méprisé, accusé d'être un auteur de « boulevard tendance réactionnaire ». Puis, sa réputation a grandi en même temps que le pessimisme de ses comédies. Le metteur en scène Peter Hall parle de lui comme du Molière anglais, tandis que les critiques détectent une trace de la profondeur émotionnelle ibsénienne, et dans ses sombres scénarios banlieusards – où les familles réunies pour des repas de fêtes et d'anniversaire se déchirent – un pouvoir rédempteur.

Sa dernière pièce présentée à Londres, *Time of my Life*, est une comédie implacable, qui mêle présent, passé, futur. Elle se passe dans un restaurant pendant un anniversaire gâché par la mort et des révélations d'infidélité. Il est équitable de rappeler que, même il y a vingt ans, Ayckbourn ne cherchait pas non plus à simplement faire rire. *Absurd Person Singular* (1972) traitait, dans le style farce, de la misère et d'un suicide le jour de Noël.

L'ingéniosité technique d'Ayckbourn a peut-être atteint son apogée avec *Intimate Exchanges*. Mais sa virtuosité dans la composition s'était déjà manifestée. Ainsi, avec *Woman in Mind* (1985), portrait d'une ménagère au comble de la frustration sexuelle, qui, seule sur sa pelouse, fantasme à propos de famille. Ou avec *Taking Steps* (1979), l'histoire de deux familles qui occupent ensemble un grenier, une chambre, et deux escaliers.

Ayckbourn reconnaît que ses pièces sont devenues non seulement plus noires, mais aussi plus sociales et politiques, plus proches de « l'état de la nation ». *Way Upstream*, par exemple (1981) – qu'il définit comme une *« fable sur le mal »* – est une sorte de *Maison des cœurs brisés* moderne. La Grande-Bretagne y est représentée par un yacht de croisière qui se dirige à travers les lignes ennemies vers le Pont Armaggedon. Dans *A Chorus of Disapproval* (1984), une veuve solitaire, comme dans une intrigue de feuilleton, s'enrichit en se soumettant aux pouvoirs avilissants de la convoitise et de la promiscuité. Et dans *Henceforward* (1987), satire des victimes de la technologie, le héros habite un bunker entièrement informatisé, et communique plus facilement avec un androïde qu'avec sa famille.

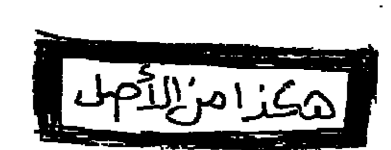


La productivité incessante d'Ayckbourn trouve une explication dans une carrière sans heurt à Scarborough et les activités permanentes de son théâtre. La jauge est de trois cents places, mais son projet d'y adjoindre un cinéma désaffecté ayant été accepté, il disposera bientôt de quatre cents fauteuils, de bureaux, d'une salle de répétitions.

Ayckbourn vit depuis vingt ans avec la comédienne Heather Stoney, sans avoir divorcé de sa femme. Tous trois, comme dans ses pièces, demeurent « bons amis ». *« Nous ne voulons pas perturber le statu-quo »* déclare miss Stoney. Il a deux grands fils, mène une existence tranquille, s'adonne à ses obsessions : le cricket et la musique rock (Led Zeppelin, Eric Clapton et les Pink Floyd sont ses préférés). Grand admirateur de Buster Keaton et de Stephen Sondheim, l'auteur de comédies musicales américaines, il habite un ancien presbytère victorien en bord de mer, ex-propriété de Stephen Joseph, l'ex-directeur de son théâtre, qui, le premier, l'encouragea à écrire. Comme nombre de dramaturges britanniques, Ayckbourn a fait ses débuts à la BBC, et garde ses habitudes. Il médite sur sa prochaine pièce durant des semaines et des mois, écrit rapidement, généralement une fois les affiches imprimées et la location ouverte.

Ses pièces sont rarement bien reçues aux États-Unis, car elles explorent les coutumes, les idiomes et les rythmes d'une certaine classe anglaise. Il a, en ce domaine, une oreille très musicale. Ces dernières années, son pessimisme lui a servi de recommandation pour les théâtres allemands, où son œuvre est considérée comme un macabre témoignage des iniquités du capitalisme.

MICHAEL COVENEY



هكذا من الأصل

TROIS ÉVÉNEMENTS AUTOUR DU MOUVEMENT MODERNISTE

LA FEMME LE MODÈLE ET LE PHOTOGRAPHE

Les modernes ont révolutionné la photographie dans les années 20-30, par le cadrage, une radicalité des sujets et des propos. Par leurs liens étroits avec les avant-gardes en Europe. Un livre-somme retrace l'histoire de ceux qui « voyaient » le monde autrement. A Mont-de-Marsan, une superbe exposition autour d'Assia, modèle-culte des photographes dans les années 30, montre la diversité des regards. A Beaubourg, une autre met l'accent sur le méconnu Eli Lotar. Retour, en trois événements, sur une période-clé de la photographie.



DORA MAAR/EXTRAIT DU CATALOGUE DE L'EXPOSITION « ASSIA, SUBLIME MODÈLE »

C'EST vraiment une belle femme, aux cheveux blonds et bouclés, des seins splendides, accrochés légèrement bas, une taille fine et des hanches généreuses, des fesses rondes, des jambes bien proportionnées, une peau qui accroche la lumière. Elle a fière allure, le regard enjoué, la pose naturelle, le mouvement spontané. Une vraie beauté moderne. Poser nue ne lui posait pas de problème et elle acceptait, phénomène rare dans les années 30, de montrer son visage. Assia Granatouroff, jeune fille originaire d'Ukraine, avait donc tout pour devenir le modèle préféré des grands photographes de l'époque moderniste. Assia le devint, à l'insu de sa famille. *« Il n'eût plus manqué qu'elle s'appelât Ginette ! »*, écrit avec humour l'historien et galeriste Christian Bouqueret, à propos de cette jeune fille de bonne famille, qu'il a admirée sur des tirages et remarquée dans les magazines de l'époque au point d'en faire l'unique « actrice » – et sujet – d'une exposition.

L'idée est si lumineuse qu'on se demande comment personne n'y avait pensé avant. Assia est à la photographie ce que Kiki de Montparnasse est à la peinture (Kiki eut la désagréable surprise de voir un jour débarquer sa mère dans l'atelier et lui hurler qu'elle était *« une ignoble pute »*). Assia se faisait payer cher – pour financer ses cours de comédie – et opérait un tri sévère entre les photographes. Choix judicieux : Germaine Krull, Ergy Landau, Dora Maar, Harry O. Meerson, Jean Moral, Roger Parry, Rogi André, Roger Schall, Emmanuel Sougez, M. P. Verneuil, Alban, Laure Albin-Guillot, Aurel Bauh, Rémy Duval, Nora Dumas. Les peintres Kisling, Van Dongen, Waroquier ou Derain, l'ont également choisie pour modèle, tout comme les sculpteurs Maillol ou Despiau. *« Les épaules sont égyptiennes, le bassin est grec »*, s'est émerveillé ce dernier.

Exposer soixante-dix nus d'un seul modèle peut sembler fastidieux. Ce n'est pas le cas. Par la variété des regards, on peut lire dans ce corps harmonieux une histoire de la photographie des années 30 : *« Une réflexion sur la matière. les formes, le cadrage, la lumière et même la disparition avec des nus blancs »*, affirme Christian Bouqueret. Est-ce bien la même femme ? Les seins sont imposants puis menus, le nombril effacé ou gros comme une coupole sombre, les courbes fines ou marquées, la peau diaphane ou noire, le corps parfaitement contrôlé par Sougez, fuyant chez Laure Albin Guillot, expressionniste chez Roger Schall. Comme d'autres, plus que d'autres, Rogert Schall joue fortement avec les ombres. Les poses sont à l'opposé des « gestes » académiques – candeur, frayeur, soumission – du début du siècle. *« Assia est l'archétype de la nouvelle femme : émancipée et fière d'afficher son corps »*, affirme Christian Bouqueret qui voit aussi dans ces formes libérées, la vogue pour le plein air et les auberges de jeunesse.

Assia est également un *« modèle générique »* de la photographie des années 30. Au même titre que le pont transbordeur de Marseille, un mât de voilier, la tour Eiffel. Nombre de photographes ont d'ailleurs écarté le visage pour se concentrer sur ce corps-matériau. Il n'y a pas une once de vulgarité, pas une pose aguichante et surtout aucune image sexy ou glamour. Et pourtant Ergy Landau occupe la moitié du cadre avec les fesses ou dépose soigneusement des auréoles de lumière sur les seins. Des « photos d'art », signées dans les magazines, où elles étaient perçues comme telles. Des photos qui s'inscrivent dans un incroyable développement du nu dans les revues, périodiques, galeries et même salons à cette époque. *« La photo de nu était au service de la pornographie ou des peintres. Ici, elle gagne son autonomie »*, constate Christian Bouqueret.

Cette exposition permet également de soulever de multiples questions sur le modèle en photographie, questions brillamment analysées par Christian Bouqueret dans un catalogue remarquable, riche de références – et pas cher. Notamment : quelle est la part du modèle dans la réalisation de l'image ? *« Cette question du modèle est occultée dans l'histoire de la photographie. Le sujet, même lorsqu'il est une personne, est toujours considéré comme un objet. Comme s'il s'agissait de peinture. Or, le modèle est éminemment présent. »* Modèle et non mannequin, Assia savait bouger et son « intervention » n'était pas étrangère au résultat. C'est d'ailleurs pour ça que les photographes la convoitaient. Qui reprendra à Paris ce projet, le plus intelligent vu depuis longtemps ?

MICHEL GUERRIN

★ « Assia, sublime modèle », Musée Despiau-Wlérick, rue Marguerite de Navarre, 40000, Mont-de-Marsan. Tél. : 58-75-00-45. L'exposition ira ensuite au Musée des beaux-arts de Calais (22 janvier-28 mars) puis au Musée Sainte-Croix de Poitiers (12 avril-12 juin). Catalogue, textes de Christian Bouqueret et d'Elisabeth Lebon, 128 pages, 90 francs.

Jacques Guenne, directeur-fondateur et critique photographique de « l'Art vivant », raconte dans sa revue comment il a vu opérer Dora Maar, photographiant Assia : « Pour savoir quelle passion Dora Maar porte à son art, il faut l'avoir vue, vêtue d'une longue blouse blanche, tourner autour du modèle, chercher comment les gestes les plus naturels favorisent les effets plastiques, jouer avec les lumières, obliger les ombres à ne pas grimacer. Le studio prenait à certains moments l'aspect d'une salle d'opération. Un complot contre le modèle était scientifiquement conduit. Dora Maar refusait les effets trop faciles, l'attitude équivoque, les déformations arbitraires, tandis que son associé déplaçait les projecteurs, inclinait les écrans. Il y eut un moment de saturation, pourrait-on dire, où le modèle lui apparut conforme à la vie et à l'idée qu'elle avait de l'image. Alors, elle s'enfonça dans la nuit de son rideau noir et, d'une main lente, découvrit l'objectif, heureusement plus docile que son regard. »

Eli Lotar, le dandy

ETRANGE personnage que cet Eli Lotar, photographe méconnu, dont le nom apparaît dès que l'on aborde la photographie française des années 30. Le surréaliste Jacques-André Boiffard était son ami et Germaine Krull sa compagne. On sait qu'il a fréquenté Cartier-Bresson, Artaud, Vitrac, a travaillé avec Joris Ivens, les frères Prévert, Yves Allégret et Bunuel. Mais lui, qui était-il ? Une exposition et un catalogue publié par le Centre Pompidou permettent de cerner l'homme et le photographe. Ce n'était pas un maître, juste un amateur doué, un aventurier tenté par le monde et les idées radicales, un dandy séducteur passionné par les femmes, la mer et la vie nocturne. Et les avant-gardes. Il n'a vraiment photographié que pendant cinq années (1927-1932) avant de flirter avec le cinéma et le théâtre. Il finira sans le sou, presque à la rue, tiré d'affaire par Alberto Giacometti, qui le prendra comme modèle.

Lotar est représentatif de cette génération plus portée par l'époque – le modernisme dans sa variété surréaliste – que par un talent singulier. On retrouve dans ses images la plupart des stéréotypes modernistes : cadrages vus d'en haut (rues et port de Paris, voilier), contre-plongées (mât), éloge de l'objet industriel (benne, isolateur), abstractions (fils, rails) et incursions dans le surréalisme (hôpital des Quinze-Vingts). Mais il est jugé suffisamment représentatif pour être l'un des rares Français invités à l'exposition désormais mythique « Film und Foto » de Stuttgart en 1929.

Fils d'un poète roumain, Eli Lotar est né le 30 janvier 1905 à Paris. Il a grandi à Bucarest et s'installe en France en 1924. Il rencontre la photographe Germaine Krull deux ans plus tard. Celle-ci a déjà publié *Métal*, un des manifestes du modernisme. Lotar devient son assistant et son amant, ils photographient côte à côte, réalisent ensemble des montages photographiques et, bien sûr, fréquentent les mêmes avant-gardes. D'Eli Lotar, Germaine Krull dira qu'*« il apprend très vite »*. Ses photos sont effet publiées dans la grande presse, dans *Vu* notamment.

C'est justement en épluchant cette presse que les commissaires de l'exposition, Annick Lionnel-Marie et Alain Sayag, ont en partie reconstitué l'œuvre de Lotar, et l'ont distinguée de celle de Krull. *« Il y a bien deux regards différents,* répond Alain Sayag, conservateur au Centre Pompidou, *Krull est plus constructiviste, Lotar est plus étrange, plus grinçant. »*

Etrange en effet : une série de pieds saisis en mouvement, dans la rue. Des études sur le bougé-flou, des caniveaux sinistres, des poubelles vides et des décharges. Beaucoup de photos *a priori* rebutantes. L'exposition montre bien la « musique » qui, dans la grande famille du modernisme, n'appartient qu'à Lotar. On regrettera seulement le nombre trop important de tirages modernes, de formats trop grands et tenus par des cadres envahissants.

M. G.

★ *Musée national* d'art moderne, Centre Georges-Pompidou, 4e étage. Tél. : 44-78-49-88. Jusqu'au 23 janvier. Catalogue : 114 pages, 160 francs.

LA SAGA DE L'ENTRE-DEUX-GUERRES

Dominique Baqué a rassemblé des écrits passionnants sur la période la plus riche de la photographie : celle de l'entre-deux-guerres

LES années 1919-1939, on le sait, ont été une période foisonnante et novatrice pour la photographie. Les noms de Moholy-Nagy, Renger-Patzsch, Sander, Rodtchenko, Heartfield ou Lerski ne sont pas oubliés, pas plus que ceux de Man Ray, Boiffard, Brassaï, Kertész, Krull, Parry, Sougez et Tabard... En Allemagne, ces opérateurs prônaient une « nouvelle vision ». Ils étaient constructivistes en Russie, surréalistes en France. Tous ont inventé un nouveau regard : *« Net, acéré, épuré de toute émotion, il analyse la structure d'une architecture, décrit la perfection fonctionnelle d'une machine, suit méthodiquement les contours d'un objet »*, explique l'historienne d'art Dominique Baqué. Ils ont travaillé pour la presse, la publicité ou l'édition, annexé le nu et l'architecture, le sport et l'industrie. Ils ont inventé des angles nouveaux, interrogé les formes et la matière, le verre et le métal, renouvelé la fonction de la lumière. Aucune « manipulation » de laboratoire – photogramme, solarisation, surimpression – ne leur est étrangère.

Nous savions moins que ce mouvement était porté par de très nombreux textes, théoriques ou techniques, critiques ou pédagogiques. Dominique Baqué en a rassemblé trois cents : son travail de recherche, étayé par cent pages de notes, des chronologies, des biographies et un index, devrait faire référence. Ces textes sont regroupés autour des questions – toujours d'actualité – qui touchent aux fondements mêmes de la photographie : qu'est-ce que la vérité en photographie ? Le document a-t-il une valeur objective ? Comment la photo dialogue-t-elle avec le nu, le sport, la publicité ou l'industrie ? Quel rôle joue-t-elle dans la presse ? Y a-t-il une manière spécifique d'exposer ou de critiquer la photographie ? Quelle relation entretient un art et un métier ?

Citons, entre autres, le texte « fondateur » de Moholy Nagy : *« la Photographie, ce qu'elle était, ce qu'elle devra être »* (1929) ; l'assurance du photographe et critique Carlo Rim, en 1930 : *« La photographie a été inventée deux fois. D'abord par Niepce et Daguerre, il y a environ un siècle, et ensuite par nous »* ; la recette de Maurice Tabard pour faire de bonnes solarisations, texte qui lui valut de se brouiller plusieurs années avec Man Ray (ce dernier n'ayant pas apprécié qu'on dévoile ses secrets de fabrication) ; les commentaires variés de la presse à propos de l'œuvre-fleuve de François Kollar *l'Homme au travail* ; la collaboration fructueuse de Man Ray et de Tzara sur des rayographes et les belles formules du dadaïste : *« Je connais un monsieur qui fait d'excellents portraits. Le monsieur est un appareil photographique »* ; le beau titre de Jacques Guenne : *Sougez ou l'ennemi du hasard*, et l'hommage vibrant d'André Breton : *« Mais voici Man Ray. Voici l'homme à la tête de lanterne magique. »*

On regrettera seulement que Dominique Baqué réduise, dans ses commentaires, le modernisme au surréalisme et au constructivisme. Le courant du réalisme poétique, si fort dans les années 50, trouve sa source chez Kertész ou Brassaï, dont on oublie souvent cette facette dans leur œuvre. Comme on oublie les liens limpides entre Cartier-Bresson et le surréalisme. Ce dernier est occulté dans ce livre, mais ce n'est pas la première fois que des historiens d'art évacuent le plus grand photographe français, dont l'œuvre ne « cadre » pas avec leur thèse.

M. G.

★ *Les documents de la modernité, anthologie de textes sur la photographie de 1919 à 1939*, de Dominique Baqué, éd. Jacqueline Chambon, diffusion Harmonia Mundi, 602 p., 220 F.

★ Dominique Baqué est également l'auteur d'une longue préface en introduction de *Peinture, photographie, film et autres écrits de la photographie*, de Moholy-Nagy, éd. Jacqueline Chambon, 1993, 280 p, 145 F.

★ **Et aussi. – Man Ray** : On connaît les photos en noir et blanc de Man Ray. Alain Paviot présente des « Inédits couleur » du maître du surréalisme. Galerie Alain Paviot, 5, rue du Marché-Saint-Honoré, 75001 Paris. Tél. : 42-60-68-08. Jusqu'au 7 février. **Paul Outerbridge** : Une bonne monographie de cet Américain (1896-1958) avec ses natures mortes surréalistes, en noir et blanc et des nus féminins aux couleurs baroques. Schirmer/Mosel, 50 photos, 80 p., 198 F. **Brassaï** : Une facette méconnue : les Graffiti, photographiés dès 1930 et publiés dans le *Minotaure*. Flammarion, 164 p., 375 F.



ARTS

UN ENTRETIEN AVEC JEAN-LOUIS FROMENT A L'OCCASION

REGARDS PLURIELS

Le Centre d'arts plastiques contemporain de Bordeaux, le CAPC, est né en 1973. L'art contemporain était alors une denrée presque inconnue en province, hors trois ou quatre musées et une poignée de centres d'art privés, et son aventure aurait pu tourner court s'il n'y avait eu pour la porter un patron ambitieux – Jean-Louis Froment –, un lieu splendide – l'entrepôt Lainé –, et le feu vert de la mairie. En vingt ans, le centre, qui à l'origine n'avait pas de domicile fixe, n'a cessé de grandir, de conquérir publics et espaces. En 1979, il était fixé dans 350 mètres carrés à l'intérieur de l'immense entrepôt du XIXe siècle, qui, désormais voué à la culture, allait être entièrement rénové. En 1984, le CAPC y devenait un musée dont l'aménagement intérieur, d'Andrée Putman, était peaufiné en 1990. Autre date importante : 1980, quand, invité à présenter son « expérience » à la Biennale de Venise, le CAPC allait prendre son virage international. Nous avons demandé à Jean-Louis Froment de nous parler de cette aventure et de ses choix d'hier et d'aujourd'hui.



Richard Long, « Ligne de la forêt du Porge », Grande nef, décembre 1981 - janvier 1982.



Jean-Louis Froment par Alice Springs.

« Le CAPC fête cette année son vingtième anniversaire. Quelle était le climat artistique à cette époque ?

– C'était une époque militante pour l'art que nous appelions d'avant-garde, et qu'il nous fallait défendre, particulièrement en province. C'était une période pionnière, et la confiance qu'a pu m'accorder le maire de Bordeaux, Jacques Chaban-Delmas, est tout à fait rare : confiance absolue quant aux programmes que nous pouvions faire. Et il ne s'agissait pas d'un prétexte électoraliste, comme trop souvent dans les années 80.

– Votre première exposition, « Regarder ailleurs », n'avait pas lieu au CAPC.

– Pendant des années, les activités du CAPC se sont déplacées en ville au gré des lieux disponibles. L'entrepôt Lainé était un de ceux-là. Jusqu'en 1979, la rénovation de l'entrepôt n'était pas envisagée.

– Dans « Regarder ailleurs », vous exposiez Gina Pane, Viallat, Titus Carmel et Jean Otth. Vous souvenez-vous de ce qui avait fondé ces choix ?

– Il me semblait intéressant de permettre au public bordelais d'aborder l'art par des expressions plurielles que je trouvais significatives des avant-gardes d'alors : la peinture avec Viallat, qui était le leader de Supports/Surfaces, l'art d'attitude avec Gina Pane, l'art conceptuel dont Titus Carmel relevait à ce moment-là, et également le travail sur l'image vidéo, dont Jean Otth me semblait être un des bons représentants. Ce choix, qui m'engageait totalement, participait d'un souci culturel, d'une idée du CAPC comme lieu d'échange entre l'art et le public.

– En 1984, le CAPC s'est étendu dans l'entrepôt. Il est devenu un musée qui n'avait pratiquement pas de collection...

– Quelques dons d'artistes. Plus que par l'extension du centre dans l'entrepôt, 1984 est une étape importante en raison de cette nouvelle dimension : la collection. Qu'est-ce que ça veut dire collectionner en 1984, en période d'inflation culturelle et commerciale de l'art ? J'ai dit tout de suite : il faut « décollectionner », ne pas aller vers le trop, le plus, mais le rare, l'exceptionnel ; se tenir à l'écart des excès de la banalisation pour essayer de rapprocher l'idée de collection de celle de trésor. Nous avons donc constitué des ensembles d'œuvres cohérents, relevant de nos engagements, spécifiques de notre activité. C'est l'idée d'une collection d'opinion que nous avons cherché à mettre en place. Une collection à deux vitesses : l'une liée à notre parcours, emblématique de ce dernier, et l'autre prise dans l'accélération de l'art et les engagements des jeunes artistes.

– Par exemple ?

– Si, d'une part, nous cherchons à constituer un ensemble très cohérent d'œuvres de Gilbert and George, avec les six tableaux uniques qu'ils ont pu peindre et un choix de photos ou de dessins – il faut beaucoup de temps pour y parvenir, – nous achetons, d'autre part, des œuvres de Robert Combas – dès 1984 – ou de Fabrice Hybert – il y a trois ans – alors qu'ils sont à peine connus. Et nous essayons de les suivre afin de pouvoir progressivement constituer un ensemble. Les deux vitesses d'acquisition nous permettent de nous polariser sur des artistes et des mouvements qu'on a envie de défendre, et qu'on retrouvera magnifiquement représentés dans les collections du CAPC.

– Vous parliez de rareté. Gilbert and George, ce n'est pas une rareté au début des années 80...

– Il y a les emblèmes, et ce que nous sommes en train de découvrir simultanément. Gilbert and George sont parmi les artistes emblématiques que nous avons montrés dans les années 70 et 80 et que nous n'avons pu acquérir que plus tard.

– Vous exposez des vedettes internationales : Kiefer, Twombly, Baselitz, Merz...

– A un certain moment, un artiste présente une œuvre dont les particularités sont tellement détonnantes par rapport au paysage qui l'entoure qu'il y a un effet de convergence vers cette œuvre. De là au vedettariat, il n'y a qu'un pas. J'ai présenté Kiefer dans la mouvance de Cucchi, dans celle de Schnabel, de Barcelo, de Garouste. Nous avons fait un travail du même ordre autour d'Arte povera avec Kounellis et Merz, ou du Colorfield. Nous avons essayé de trouver des axes, une cohérence à partir d'expositions de groupe.

– Lorsque vous avez été invité à présenter « l'expérience de Bordeaux » à la Biennale de Venise, en 1980, votre exposition comportait essentiellement des artistes français. Il semble que, depuis, vous ayez changé de cap.

– Mais nous défendons toujours des artistes français. Nous sommes toujours fidèle à Buren. Viallat est bien représenté dans la collection, Boltanski aussi. Raynaud est devenu notre complice. Nous suivons Anne-Marie Pêcheur. Parmi les plus jeunes, nous avons déjà parlé de Hybert et de Combas. mais il y a aussi Philippe Thomas, et Blais, et Boisrond, et Jammes. Nous avons un projet avec Verjux dans le grand espace... Si nos choix évoluent, c'est que le contemporain nous déplace sans arrêt. Dans ce paradoxe qu'est un musée voué au contemporain, nous devons accepter les turbulences et considérer l'art en train de se faire. Mais c'est vrai que notre fidélité à Baselitz reste très grande. Au fond, ces choix ont toujours été axés du côté de la peinture ou du côté de l'art attitude. En schématisant, on peut dire que notre parcours est lié à ces deux pôles : d'une part, un travail autour de la peinture, matrice originelle de l'art (l'exposition-anniversaire de nos vingt ans en témoigne) et, de l'autre, l'artiste comme sujet de son œuvre. Donc à la fois la peinture qui ferait disparaître le sujet, et au contraire l'œuvre qui le ferait apparaître. Cela montre bien l'esprit totalement antinomique et très excessif qui nous anime !

– Dans votre exposition-anniversaire – « Peintures, emblèmes et références » –, vous proposez neuf artistes en une sorte de concert international dont Buren fait partie.

– Cette exposition traite des pôles fondamentaux de la peinture depuis la fin des années 60, avec des peintres qui se sont souvent déplacés hors de la peinture. Buren est l'artiste français qui offre, dans ce domaine, les propositions les plus élargies.

– Ne trouvez-vous pas que le formalisme de Buren est aujourd'hui en complet décalage avec les problématiques contemporaines ?

– C'est une autre question ! Mais si l'exposition pouvait faire apparaître l'art des années 90 comme détonnant par rapport aux décennies antérieures, ce serait vraiment une réussite.

– Comment voyez-vous l'art d'aujourd'hui ?

– Je me sens toujours insatisfait sur le plan de la forme. J'attends des artistes qu'ils inventent effectivement une forme, sans laquelle il n'y a pas d'activité artistique... Mais les urgences du monde sont telles qu'il n'y a plus cette distance nécessaire qui permettrait de créer une forme. Les artistes sont préoccupés par l'élaboration de tout un ensemble d'éclats, d'apparitions émotionnelles liées à une urgence telle qu'ils n'ont pas le temps de travailler à ce qui pourrait être le signifiant d'une époque, c'est-à-dire la création d'une forme. De notre côté, que faire, sinon être du côté des émotions, ce qui n'est pas si mal ?

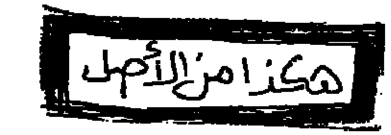
– Quel type de questions vous posez-vous aujourd'hui par rapport à l'institution que vous dirigez ?

– Aujourd'hui, la vraie question, c'est la place de l'art dans la société. La place de l'art, c'est d'abord aux artistes de l'indiquer, et c'est vrai que nous attendons des prises de position. Une société ne peut pas fonctionner sans cette sorte de provocation que l'art propose. Le silence des artistes, ou plutôt le silence de leurs œuvres, nous permet peut-être de mesurer le trouble, la difficulté, le malaise de notre société.

– Vous attendez une prise de position des artistes par rapport à la société ?

– Je crois que j'attends plutôt l'apparition de l'art, les signes d'une pensée que nous pourrions accompagner, ou qui pourraient nous accompagner. La place vacante laissée par la disparition des idéologies risque d'être remplie par un désastre allant s'amplifiant, ou bien, et c'est ce à quoi j'essaie de m'employer, par l'art et la culture. Ma pensée pourrait se résumer en une citation de Peter Handke qui me guide depuis cinq ans : *« Quand j'écoute un morceau de musique, quand je vois un tableau, la catastrophe s'arrête, tout au moins est différée. »*





LA SÉLECTION

CINEMA

Tous les films nouveaux

Allô maman c'est Noël

de Tom Ropelewski,
avec John Travolta, Kirstie Allet, les voix de Danny De Vito et Diane Keaton, Julie Bataille et François Gérome dans la version française, David Gallagher, Tabitha Lupien.
Américain (1 h 32).

Retour de la célèbre famille ventriloque ; cette fois, ce sont les éléments canins qui taillent le bout de gras.

VO : Forum Horizon, handicapés, dolby, 1er (45-08-57-57 ; 36-65-70-83) ; U. G. C. Odéon, 6e (42-25-10-30 ; 36-65-70-72) ; Gaumont Marignan-Concorde, dolby, 8e (36-68-75-55) ; George V, THX, dolby, 8e (45-62-41-46 ; 36-65-70-74).
VF : Forum Horizon, handicapés, dolby, 1er (45-08-57-57 ; 36-65-70-83) ; Rex, dolby, 2e (42-36-83-93 ; 36-65-70-23) ; U. G. C. Odéon, 6e (42-25-10-30 ; 36-65-70-72) ; U. G. C. Montparnasse, handicapés, 6e (45-74-94-94 ; 36-65-70-14) ; George V, THX, dolby, 8e (45-62-41-46 ; 36-65-70-74) ; Gaumont Opéra Français, dolby, 9e (36-68-75-55) ; Paramount Opéra, handicapés, dolby, 9e (47-42-56-31 ; 36-65-70-18) ; U. G. C. Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59 ; 36-65-70-84) ; U. G. C. Gobelins, 13e (45-61-94-95 ; 36-65-70-45) ; Mistral, dolby, 14e (36-65-70-41) ; Miramar, dolby, 14e (36-65-70-39) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55) ; Pathé Wepler II, handicapés, dolby, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, dolby, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44).

L'Amoureuse

de Jacques Doillon,
avec Marianne Denicourt, Aurelle Doazan, Catherine Bidaut, Hélène de Saint Père, Isabelle Renauld, Valéria Bruni-Tedeschi.
Français (1 h 30).

Conçue pour la télévision et comme un exercice avec les élèves-acteurs du Théâtre de Amandiers, une subtile et délicieuse chorégraphie sentimentale.

Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

CINEMATHEQUE FRANÇAISE
ALAIN CUNY
Le désir de parole
FILMS ET RENCONTRES
8 au 24 décembre
LUC MOULLET
Le contrebandier
RETROSPECTIVE INTEGRALE
ET CARTE BLANCHE
9 au 26 décembre
LES QUATRE ELEMENTS
JOAO MARIO GRILO
JOAO CESAR MONTEIRO
JOAQUIM PINTO
JOAO BOTELHO
lundi 20 décembre
47 04 24 24
GALERIE NATIONALE DU JEU DE PAUME
ATOM EGOYAN
RETROSPECTIVE
jusqu'au 31 décembre
47 03 12 50
RENSEIGNEMENTS 42 96 12 27

Automne, octobre à Alger

de Malik Lakhdar-Hamina,
avec Malik Lakhdar-Hamina, Nina Koriz, Merwan L.-H., Mustapha el-Anka, François Bourcier, Antar Boudiaf.
Algérien (1 h 33).

Autour d'un jeune couple, une fiction greffée sur les émeutes qui mirent Alger à feu et à sang en octobre 1988.

Ciné Beaubourg, handicapés, 3e (42-71-52-36) ; Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 ; 36-65-70-43) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; Pathé Clichy, 18e (36-68-20-22).

Les Bisounours au pays des merveilles

de Raymond Jafalice,
Canadien (1 h 20).

Les peluches au grand cœur à la rescousse d'Alice, un cauchemar de Lewis Caroll ?

Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

Le Bonhomme de neige

de Dianne Jackson,
Britannique (30 mn).

D'après les dessins de Raymond Briggs, grand illustrateur britannique, un dessin animé de saison.

VF : Utopia, 5e (43-26-84-65) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Reflet République, 11e (48-05-51-33).

La Clé

d'Ibrahim Forouzesh,
avec Amir Pourhassan, Mahnaz Ansarian, Fatemeh Asar, Emad Taheri.
Iranien (1 h 16).

Ecrite par Kiarostami, l'histoire du dialogue entre un gamin de quatre ans enfermé chez lui et un voisin de bonne volonté.

VO : Reflet Médicis II (ex Logos II), handicapés, 5e (43-54-42-34) ; L'Entrepôt, handicapés, 14e (45-43-41-63).
VF : Le Berry Zèbre, 11e (43-57-51-55).

Le Maître de marionnettes

de Hou Hsiao Hsien,
avec Lin Chung, Cheng Kuei-chung, Cho Ju-wei, Hung Liu, Bai Ming-hwa, Tsai Chen-nan.
Taïwan (2 h 22).

Au fil de la mémoire d'un vieux marionnettiste, la première moitié du siècle à Taïwan évoquée par un film splendide.

VO : Ciné Beaubourg, handicapés, 3e (42-71-52-36) ; Racine Odéon, 6e (43-26-19-68) ; Le Balzac, 8e (45-61-10-60).

Profil bas

de Claude Zidi,
avec Patrick Bruel, Sandra Speichert, Didier Bezace, Jean Yanne, Arnaud Giovaninetti, Jacques Rosny.
Français (1 h 49).

Le cave qui cette fois se rebiffe est tout à la fois un flic de quartier et Patrick Bruel.

Gaumont Les Halles, dolby, 1er (36-68-75-55) ; Gaumont Opéra, dolby, 2e (36-68-75-55) ; Rex, dolby, 2e (42-36-83-93 ; 36-65-70-23) ; 14 Juillet Odéon, dolby, 6e (43-25-59-83) ; U. G. C. Montparnasse, dolby, 6e (45-74-94-94 ; 36-65-70-14) ; Gaumont Marignan-Concorde, dolby, 8e (36-68-75-55) ; Saint-Lazare-Pasquier, handicapés, dolby, 8e (43-87-35-43 ; 36-65-71-88) ; U. G. C. Biarritz, dolby, 8e (45-62-20-40 ; 36-65-70-81) ; Les Nation, dolby, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33) ; U. G. C. Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59 ; 36-65-70-84) ; U. G. C. Gobelins, handicapés, dolby, 13e (45-61-94-95 ; 36-65-70-45) ; Gaumont Alésia, handicapés, dolby, 14e (36-68-75-55) ; Montparnasse, dolby, 14e (36-68-75-55) ; 14 Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (45-75-79-79) ; Gaumont Convention, dolby, 15e (36-68-75-55) ; U. G. C. Maillot, 17e (40-68-00-16 ; 36-65-70-61) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, dolby, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44).

Surviving Desire

de Hal Hartley,
avec Martin Donovan, Mary B. Ward, Matt Malloy, Rebecca Nelson, Julie Sukman, Robert Burke.
Américain (1 h 24).

Accompagné de deux courts-métrages de Hartley (*Theory of Achievement* et *Ambition*) également tournés en 1991, le chaînon manquant de l'histoire originale de ce cinéaste, entre *Simple Men* et *Trust Me.*

VO : Ciné Beaubourg, handicapés, 3e (42-71-52-36) ; L'Arlequin, 6e (45-44-28-80) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75) ; 14 Juillet Bastille, handicapés, 11e (43-57-90-81).

Sélection

Chomsky, les médias et les illusions nécessaires

de Mark Achbar,
Peter Wintonick,
Francis Miquet,
Katharine Asals,
Canadien (1 h 30).

Un passionnant document sur le combat mené inlassablement par l'intellectuel américain contre les manipulations médiatiques.

VO : L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63) ; L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).

Faut-il aimer Mathilde ?

d'Edwin Baily,
avec Dominique Blanc, Paul Crauchet, André Marcon, Anne-Marie Cappelier, Florence Masure.
Franco-belge (1 h 35).

Le combat singulier d'une jeune femme pour reprendre en main sa vie, manipulée par son entourage, en voie d'enlisement dans la grisaille quotidienne.

Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 ; 36-65-70-43) ; George V, 8e (45-62-41-46 ; 36-65-70-74) ; Gaumont Gobelins, 13e (36-68-75-55) ; Les Montparnos, 14e (36-65-70-42).

«Le Tigre du Bengale», de Fritz Lang.

COLLECTION CHRISTOPHE L.

Galères de femmes

de Jean-Michel Carré.
Français (1 h 30).

Sans concession ni poudre aux yeux, un documentaire passionnant et bouleversant à propos des femmes dont la vie est à jamais marquée par un passage en prison.

Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) ; Saint-André-des-Arts I, 6e (43-26-48-18) ; L'Entrepôt, handicapés, 14e (45-43-41-63).

Les gens normaux n'ont rien d'exceptionnel

de Laurence Ferreira Barbosa,
avec Valeria Bruni-Tedeschi, Melvil Poupaud, Marc Citti, Claire Laroche, Frédéric Diefenthal.
Français (1 h 43).

Portée par l'étonnante Valeria Bruni-Tedeschi, une plongée dans ces dérapages du quotidien qu'on appelle la folie.

Gaumont Les Halles, 1er (36-68-75-55) ; Bretagne, 6e (36-65-70-37) ; Gaumont Hautefeuille, handicapés, 6e (36-68-75-55) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Gaumont Gobelins, 13e (36-68-75-55).

Grand bonheur

de Hervé Le Roux,
avec Philippe Morier-Genoud, Charlotte Léo, Pierre Gérard, Pierre Berriau, Christine Vouilloz, Lucas Belvaux.
Français (2 h 40).

Au vif des joies et des tristesses, le dernier été d'une bande d'étudiants en cinéma, enchanté et en chansons.

Reflet République, 11e (48-05-51-33).

Libera me

d'Alain Cavalier,
avec Annick Concha, Pierre Concha, Thierry Labelle, Christophe Turrier, Philippe Tardif, Cécile Haas.
Français (1 h 20).

En force et en finesse, en douceur violente et attentive, un hymne sans parole à l'esprit de résistance.

Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09) ; U. G. C. Danton, 6e (42-25-10-30 ; 36-65-70-68).

La Naissance de l'amour

de Philippe Garrel,
avec Lou Castel, Jean-Pierre Léaud, Johanna Ter Steege, Dominique Reymond, Marie-Paule Laval, Aurélia Alcaïs.
Français, noir et blanc (1 h 34).

Au-delà des rencontres et des coups de foudre, Garrel enregistre la douleur et la beauté du véritable amour, celui qui dure et qui s'use. C'est marrant, et bouleversant.

Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

Naked

de Mike Leigh,
avec David Thewlis, Lesley Sharp, Katrin Cartlidge, Greg Cruttwell, Claire Skinner, Peter Wight.
Britannique (2 h 06).
Interdit – 12 ans.

Entre noire chronique sociale et théâtre de la cruauté, les tribulations farfelues et violentes d'un Candide de l'ère post-Thatcher.

VO : Gaumont Les Halles, 1er (36-68-75-55) ; Gaumont Opéra Impérial, dolby, 2e (36-68-75-55) ; Saint-André-des-Arts II, dolby, 6e (43-26-80-25) ; Gaumont Ambassade, dolby, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; Gaumont Grand Ecran Italie, dolby, 13e (36-68-75-55) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55).

Sida, paroles de l'un à l'autre

de Paule Muxel,
Bertrand de Solliers. 2290-2,
Français (1 h 13).

Sans trémolos ni voyeurisme, une série d'entretiens avec des séropositifs.

Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; Utopia, 5e (43-26-84-65) ; Saint-André-des-Arts I, 6e (43-26-48-18).

Taxi de nuit

de Serge Leroy,
avec Bruno Cremer, Laure Marsac, Didier Bezace, Maka Kotto, Jacqueline Guenin, Bernard Verley.
Français (1 h 30).

Sous couvert de tribulations nocturnes d'une passagère de taxi, une parabole au futur à propos de la société sous contrôle et des possibilités de lui échapper.

Europa Panthéon (ex-Reflet Panthéon), handicapés, 5e (43-54-15-04).

The Snapper

de Stephen Frears,
avec Tina Kellegher, Colm Meaney, Ruth McCabe, Colm O'Byrne, Eanna Mac Liam, Clara Duffy.
Britannique (1 h 30).

Lorsque le ventre de Sharon s'arrondit, le cercle de la famille de prolos dublinois s'émeut, se harpigne, se déteste et s'enamoure, et cela fait la plus vacharde, la plus vivante des comédies.

VO : Gaumont Les Halles, dolby, 1er (36-68-75-55) ; Gaumont Opéra Impérial, handicapés, dolby, 2e (36-68-75-55) ; 14 Juillet Odéon, dolby, 6e (43-25-59-83) ; Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 ; 36-65-70-43) ; Gaumont Ambassade, handicapés, dolby, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75) ; La Bastille, handicapés, dolby, 11e (43-07-48-60) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55) ; Gaumont Parnasse, dolby, 14e (36-68-75-55) ; 14 Juillet Beaugrenelle, handicapés, dolby, 15e (45-75-79-79).

Trahir

de Radu Mihaileanu,
avec Johan Leysen, Mireille Perrier, Alexandru Repan, Razvan Vasilescu, Maia Morgenstern, Radu Beligan.
Français (1 h 43).

L'histoire absurde et cruelle d'un poète roumain pris dans les labyrinthes déments du régime Ceausescu.

Latina, 4e (42-78-47-86) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

Zombie and the Ghost Train

de Mika Kaurismaki,
avec Silu Seppala, Marjo Leinonen, Matti Pellonpaa, Vieno Saaristo, Juhani Niemela.
Finlandais (1 h 28).

Rock, amour et chopes de bière, ballade joyeuse et mélancolique, à pied d'acier, à cheval sur les nuages et en brouette finnoise.

VO : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) ; Utopia, 5e (43-26-84-65).

Reprises

Cabaret

de Bob Fosse,
avec Liza Minnelli, Michael York, Helmut Griem, Marisa Berenson.
Américain, 1972 (2 h 40).

La vénéneuse et endiablée évocation de la montée du nazisme à travers le demi monde de la « scène berlinoise ».

VO : Le Champo - Espace Jacques-Tati, handicapés, 5e (43-54-51-60).

Le Cerf-volant du bout du monde

de Roger Pigaut avec Patrick de Barding, Sylviane Rozenberg.
Gérard Szymonski,
Franco-chinois, 1957 (1 h 35).

Si tous les enfants du monde voulaient se donner la main, ou se prêter leurs jouets, un gamin de Paris vivrait ainsi d'exotiques aventures dans une Chine mi-réelle, mi-imaginaire.

Reflet Médicis II (ex Logos II), handicapés, 5e (43-54-42-34) ; 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00) ; Reflet République, 11e (48-05-51-33) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

La Famille Addams

de Barry Sonnenfeld,
avec Anjelica Huston, Raul Julia, Christopher Lloyd, Christina Ricci, Jimmy Workman, Judith Malina.
Américain, 1991 (1 h 39).

Pour paver la voie royale qui s'ouvre aux *Valeurs de la famille Addams* (à sortir le 22 décembre), le distributeur repasse le premier épisode pour ceux et celles qui n'auraient pas tout compris.

VO : Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

Orange mécanique

de Stanley Kubrick,
avec Malcolm McDowell, Patrick Maggee, Michael Bates.
Britannique, 1971 (2 h 30).
Interdit -16 ans.

Après avoir triomphé lors de sa récente ressortie, le classique protopunk de Kubrick réapparaît en guise d'oraison funèbre à la mémoire d'Anthony Burgess.

VO : Cinoches, handicapés, 6e (46-33-10-82) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

Le Tigre du Bengale

de Fritz Lang,
avec Debra Paget, Paul Hubschmid, Claus Holm, Walter Reyer, Sabine Bethmann, Valery Inkijinoff.
Allemand, 1958 (1 h 45).

Avec sa suite, *le Tombeau hindou*, la grande saga exotique et sentimentale d'un couple germano-indien harcelé par les puissances ennemies de l'amour.

VO : Action Christine, 6e (43-29-11-30 ; 36-65-70-62).

Le Tombeau hindou

de Fritz Lang,
avec Debra Paget, Paul Hubschmid, Walter Reyer, Claus Holm, Sabine Bethmann, Victor Francen.
Allemand, 1958 (1 h 39).

De retour en Allemagne après son long exil américain, Fritz Lang n'a guère dû apprécier ce qu'il y découvrait pour, après un remake de ses *Mabuse*, s'être ainsi évadé dans l'exotisme lyrique, renouant avec ses débuts de feuilletoniste. Mais le génie de la mise en scène est intact.

VO : Action Christine, 6e (43-29-11-30 ; 36-65-70-62).

Festivals

Alain Cuny et Luc Moullet à la Cinémathèque

Dans le cadre du Festival d'automne, la Cinémathèque française présente une sélection des films du grand tragédien, du *Baron fantôme* (1942) à *l'Annonce faite à Marie* (1990), et une intégrale de l'œuvre du franc-tireur du cinéma français, auquel une carte blanche est également confiée.

Jusqu'au 26 décembre, à la Cinémathèque française-Palais de Chaillot, 7, avenue Albert-de-Mun, 75016 Paris. Tél. : 47-04-24-24.

Le V.G.I.K. à l'Entrepôt

Reprise à Paris de l'hommage rendu par les Rencontres Henri Langlois de Poitiers à la célèbre école de cinéma soviétique.

Jusqu'au 21 décembre, au cinéma l'Entrepôt, 7-9, rue Francis-de-Pressensé, 75014 Paris. Tél. : 45-43-41-63.

Cinéma en prison

Les invités des Rencontres de Muret, Bertrand Tavernier, Serge Avédikian et Christine Lipinska, rencontrent les Murétains au cinéma Le Mermoz et rendent visite aux prisonniers du Centre de détention. Même programme (avec aussi, en avant-première, le dernier film de Claude Zidi, *Profil bas*) et mêmes invités pour deux publics différents. Débats et échanges sont filmés dans chaque lieu et diffusés dans l'autre.

Rencontres cinématographiques de Muret (Haute-Garonne). Du 9 au 12 décembre, au cinéma le Mermoz. Tél. : 61-48-90-75.

Les Taviani à Lyon

En visite chez les frères Lumière, les Taviani inaugurent une série consacrée par l'Institut Lumière aux frères de cinéma : les Coen, Marx, Allégret, Mankiewicz et autres Mikhalkov suivront. Pour l'heure, rétrospective intégrale des films de Paolo et Vittorio, d'*Un homme à brûler* (1962) à *Fiorile* (1993).

Jusqu'au 19 décembre, à l'Institut Lumière, rue du Premier-Film à Lyon. Tél. : 78-78-18-95.

Animation wallonne

Des projections de films, une exposition sur le cinéma d'animation en Wallonie et à Bruxelles, des ateliers pour les enfants : l'histoire et le présent du cinéma d'animation wallon font l'objet d'une Quinzaine.

Quinzaine du film d'animation. Jusqu'au 17 décembre, au Centre Wallonie-Bruxelles, 7, rue de Venise, 75004 Paris. Tél. : 42-71-26-16.

Tous courts

Le court-métrage allemand, de l'avant-garde des années 20 aux années 90, et une compétition qui réunit ving-sept courts-métrages, français et étrangers, sont au programme du 11e Festival Tous Courts d'Aix-en-Provence.

Jusqu'au 11 décembre, au cinéma Mazarin et à la bibliothèque Mejanes à Aix-en-Provence. Tél. : 42-38-47-83.

Comédies françaises à Neuilly-sur-Seine

Les films de Sacha Guitry, Philippe de Broca, Claude Lelouch, Francis Veber, Gérard Oury, René Clair, Georges Lautner, Christian-Jaque et Jacques Tati sont au rendez-vous du 3e Festival de la comédie à la française, qui célèbrera également le 10e anniversaire de *Papy fait de la Résistance* et rendra hommage à Sophie Desmarets.

Jusqu'au 13 décembre, au Théâtre de Neuilly-sur-Seine, 167, avenue Charles-de-Gaulle. Tél. : 53-76-30-00 et 53-76-40-00.

Indépendants à Châteauroux

Les 7es Rencontres de Châteauroux proposent un hommage aux cinéastes indépendants Gérard Courant, Joseph Morder et Boris Lehman, une Nuit du cinéma (Chaplin et Cassavetes, Rohmer et les Marx Brothers, etc.) sur le thème de la ville et une sélection de films en compétition.

Du 10 au 12 décembre, au Nouveau Théâtre de Châteauroux. Tél. : 54-34-80-04.

Séance spéciale

Michael Snow et le cinéma Temps Espace Lumière

Dans la série des « Cabinets d'amateurs », organisée par la Cinémathèque française-République, hommage au peintre, sculpteur, photographe, musicien et cinéaste Michael Snow, et projection de films de Man Ray, David Haxton, Peter Kubelka, etc. Le grand frisson des expérimentations tous azimuts.

Le lundi 13 décembre à partir de 18 h 15, à la Cinémathèque française-République, 18, rue du Faubourg-du-Temple, 75011 Paris. Tél. : 45-53-21-86.

La sélection « Cinéma » a été établie par Jean-Michel Frodon



NUMÉRO 2

L'œuvre d'art

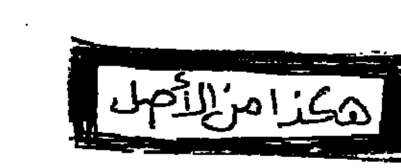
Qu'est-ce qu'un artiste ? Qu'est-ce qu'une œuvre d'art ?
A travers l'analyse des œuvres de Balzac, Proust et Rilke, les dossiers littéraires s'interrogent sur le processus qui précède la naissance d'une œuvre d'art et sur les motivations qui animent les artistes.
Et au-delà : la vie des œuvres, et l'art aujourd'hui dans notre société.

La défense de la langue française
Amour et souci du français

La défense de la langue française suscite des controverses souvent passionnées, dès qu'il s'agit d'introduire de nouveaux mots venus d'ailleurs, ou de réformer l'orthographe. La langue doit vivre. Mais comment ?
Les dossiers littéraires font le point sur les évolutions de la langue française, sur le langage, instrument de domination, ainsi que sur les éventuelles menaces qui pèsent sur le français.

EN VENTE CHEZ VOTRE MARCHAND DE JOURNAUX – 12 F





هكذا من الأصل

DES 20 ANS DU CAPC DE BORDEAUX

– Quels moyens vous donnez-vous ?

– Comme l'institution vous tire à la fois vers le passé, vers le classement, l'ordre, la sanction représentée par l'Histoire, et que vous êtes en même temps interpellé par le monde en mouvement, nous avons un hiatus terrible à gérer. Après réflexion, nous avons mis en évidence sept voies, sept concepts. Nous traitons de l'Histoire. Nous abordons la question de la mémoire, du témoignage, à travers la collection. Nous parlons de l'artiste (les expositions monographiques), des artistes (les expositions de groupe qui, toujours, les précèdent). Ensuite nous disons : « Regardez la vie », et nous ouvrons un espace expérimental dans le quartier étudiant, en nous demandant ce que nous savons faire face au sida : des expositions, attirer un public. Et nous essayons de rassembler quelques sous pour aider la recherche. Nous disons : « regarder le monde ». Nous nous sommes rendu compte que nous étions trop enfermés dans le commentaire sur l'art, que nous avions un certain nombre d'habitudes autour des mêmes œuvres. Nous avons envie d'inviter des artistes différents à travailler ici, ou de mettre en exposition leur regard. Nous disons enfin : « regarder ailleurs », comme au début, et décidons d'accompagner des projets hors du musée, comme ce lieu de silence, cet ermitage que Laib va installer dans les Pyrénées. Le musée peut répondre, mais seulement en partie, aux questions que nous nous posons.

– La recherche de continents artistiques échappant à l'Occident ne semble pas vous avoir intéressé ?

– Le CAPC est apparu à une époque qui a ses codes, ses systèmes de référence, des valeurs, propres à l'art contemporain, et à l'intérieur desquels on circule. Cette époque semble s'achever. Mais je n'ai pas la connaissance d'autres systèmes de pensée, et j'aborde l'art des cultures non occidentales avec une sorte de subjectivité et une distance absolue qui me fait toujours réfléchir à une possibilité de l'insérer dans nos programmes. Plutôt que d'exposer des œuvres qui sont apparemment proches des nôtres mais en réalité terriblement opposées, par essence, il me semble préférable de convier des gens de culture différente, pour remettre en question nos regards et nos habitudes intellectuelles.

– On reproche parfois au CAPC de ne pas se soucier du public local, et de préférer soigner son image internationale.

– C'est absolument faux. Il n'y a pas un musée en Europe qui propose autant de relais entre ses expositions et son public. Chacune d'entre elles est accompagnée d'un certain nombre de passerelles culturelles autant qu'éducatives qui donnent à tous les publics la possibilité de se rapprocher du sujet traité. Cette option (un effet de l'enseignant que j'étais), nous l'avons prise dès 1974, comme l'une des conditions essentielles de notre action. Ainsi le public a la possibilité de voir les œuvres silencieusement. Par une bibliothèque et les programmes attenant, il peut s'informer et approfondir ses connaissances. A travers nos « enseignements », il peut rapprocher littérature, architecture, design, etc. des expositions que nous faisons. Nous organisons des débats concernant l'histoire de l'art au sens le plus classique du terme. Et il y a tout le travail ludique entrepris en direction des enfants... Tout cela est essentiel. Et j'ajoute que je crois à l'art comme enseignement, fondamentalement. Nous le proposons avec un certain nombre d'interprétations. Plus nous multiplions les interprétations, plus les propositions sont diversifiées, plus le public de toute sorte peut développer son sens critique.

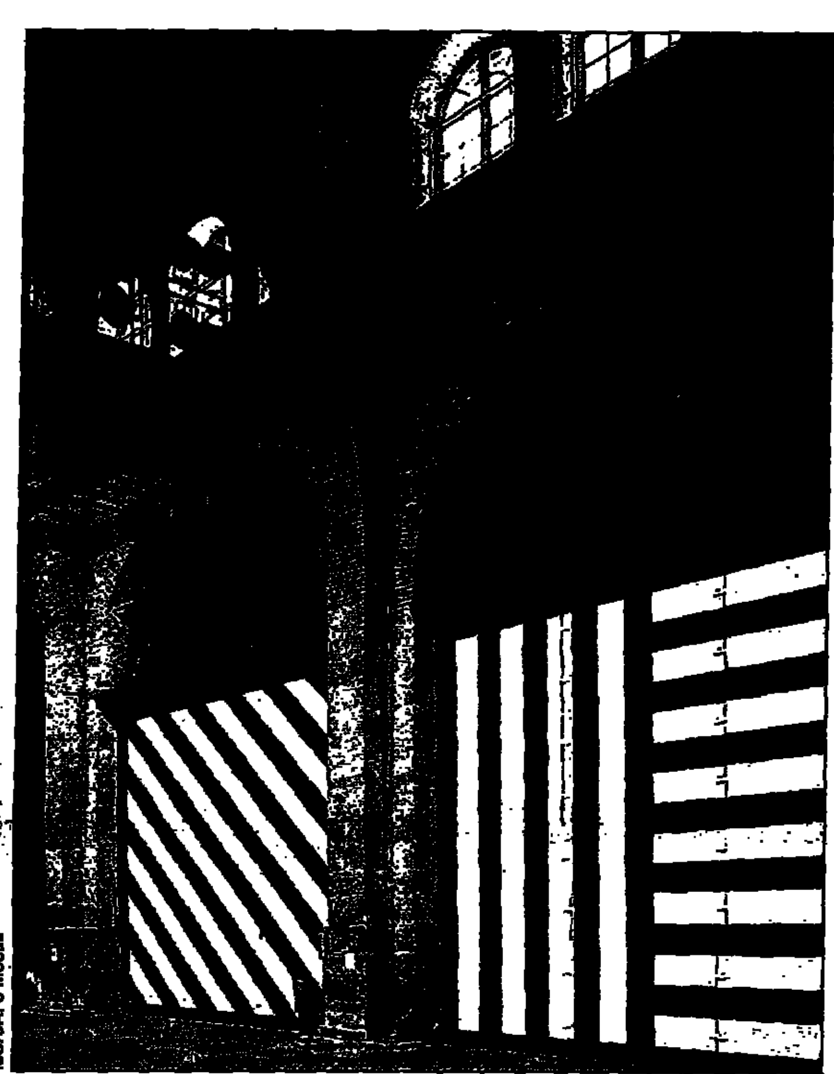
– Ce public ?

– Il a triplé en dix ans. Nous recevons aujourd'hui entre 150 000 et 180 000 visiteurs par an. Le musée a 3 700 abonnés, fidélisés.

– Le CAPC, c'est une individualité, Froment, une équipe et une relation privilégiée à un élu et à sa femme, une passionnée d'art. Ne risquez-vous pas de souffrir après le départ de Jacques Chaban-Delmas ?

– Une des faiblesses du pouvoir, dans les années 80, a été de vouloir tout rassembler. Que le CAPC puisse faire l'objet de débats, cela veut dire pour moi que la force artistique qu'il accueille est toujours percutante. L'inscription du musée dans la ville, et auprès de la direction des musées de France, est telle qu'il n'est plus question de le faire disparaître de la scène artistique. Ou alors cela s'appelle de la censure. »

Propos recueillis par
GENEVIÈVE BREERETTE



ISO/CAPC MUSÉE

Sol Lewitt, « Lignes en 4 directions et toutes leurs combinaisons » (détail), dans la grande nef en 1983.

Depuis 1973, les expositions majeures

1974 : ***Pour Mémoire.*** Jean-Marie Bertholin, Jean-Pierre Bertrand, Christian Boltanski, Gérard Gasiorowsky, Jean Le Gac, Alain Lestié, Jacques Monory, Yvan Theimer, Jean-Paul Thibeau.

1976 : ***Identité Identifications.*** Vito Acconci, Berndt et Hilla Becher, Christian Boltanski, Luciano Castelli, Claudio Costa, Alexandre Delay, Paul-Armand Gette, Nancy Kitchel, Suzy Lake, Barbara et Michael Leisgen, Urs Lüthi, Annette Messager, Tania Mouraud, Jean-François Noble, Panamarenko, Giuseppe Penone, Anne et Patrick Poirier, Arnulf Rainer, Jean-Paul Thibeau.

1977 : ***Domus Aurea.*** Anne et Patrick Poirier

1978 : ***Sculpture Nature.*** Michael Heizer, Richard Long, Walter De Maria, Dennis Oppenheim, Robert Smithson, Alice Aycock, Richard Fleischner, Suzanne Harris, Charles Simmonds, Canole, Jean Clarebould, Krijn Giezen, Alan Sonfist.

1979 : ***L'art depuis 1960.*** Carl Andre, Joseph Beuys, Mel Bochner, Hanne Darboven, Domenico Gnoli, Michael Heizer, Robert Indiana, Valérie Jaudon, Alfred Jensen, Jasper Johns, Roy Lichtenstein, Richard Long, Robert Rauschenberg, Gerhard Richter, Klaus Rinke, Robert Smithson, Richard Tuttle, Cy Twombly, Andy Warhol.

1980 : ***Frank Stella***

1981 : ***Depuis la couleur, 1958-1964.*** Helen Frankenthaler, Morris Louis, Kenneth Noland, Jules Olitski.

1982 : ***Antiform et Arte Povera.*** Giovanni Anselmo, Joseph Beuys, Barry Flanagan, Eva Hesse, Jannis Kounellis, Mario Merz, Robert Morris, Bruce Nauman, Richard Serra, Gilberto Zorio.

1983 : ***Sol LeWitt*** (grande nef)

1984 : ***Légendes.*** Laurie Anderson, Antonin Artaud, Roland Barthes, Georg Baselitz, Gaston Chaissac, Robert Combas, Giorgio De Chirico, Jean Dubuffet, Jean Fautrier, Alberto Giacometti, Simon Hantaï, Anselm Kiefer, Jannis Kounellis, Sol LeWitt, Richard Long, Henri Michaux, Bernard Pagès, A. R. Penck, Picasso, Julian Schnabel, Cy Twombly, Claude Viallat, Andy Warhol.

Anselm Kiefer (grande nef)

1985 : ***Art minimal I.*** Carl Andre, Don Judd, Sol LeWitt, Robert Mangold, Robert Morris, Frank Stella.

Jannis Kounellis (grande nef)

1986 : ***Art minimal II.*** Carl Andre, Sol LeWitt, Robert Mangold, Brice Marden, Robert Ryman.

1987 : ***Mario Merz*** (grande nef et galeries)

1988 : ***Art conceptuel.*** Art and Language, Robert Barry, Hanne Darboven, On Kawara, Joseph Kosuth, Robert Morris, Lawrence Wiener.

1990 : ***Collection du musée.*** Christian Boltanski, Daniel Buren, Gilbert and George, Jannis Kounellis, Sol LeWitt, Richard Long, Mario Merz.

Richard Serra

1991 : ***Daniel Buren*** (grande nef et musée)

1992 : ***Lawrence Wiener*** (grande nef) **1993 :** ***Jean-Pierre Raynaud*** (grande nef et musée).

★ Un livre : L'aventure du Centre d'art contemporain de Bordeaux est retracée dans *CapcMusée* publié aux Editions du Regard, 250 pages, 250 illustrations, dont 200 quadrichromies. 450,00 F. Texte de Paul Ardenne, introduction de Catherine Millet.

LE SPECTATEUR

MICHEL BRAUDEAU

Au bord de l'eau

ET, au terme de si longs travaux, si réussis, qu'est mon vieux Louvre devenu ? Celui de mes dix ans, quand M. Mitterrand n'était que ministre de la justice dans le cabinet de Guy Mollet, quand M. Pei faisait encore des pâtés de verre en Amérique ? Que ni l'un ni l'autre ne se doutaient qu'ils allaient à eux deux changer la face du cœur de Paris, ce qui n'est pas laisser une mince trace dans l'Histoire ? A l'époque, la cour Napoléon était un parking où croupissaient les voitures peu reluisantes des conservateurs, avec au centre un square miteux autour d'une statue d'un homme illustre dont je n'avais jamais songé à savoir le nom. On entrait par le pavillon Denon, on achetait son billet dans la salle du Manège, où il y avait les grands présentoirs de cartes postales si propices à la kleptomanie enfantine, et on passait le contrôle au seuil de la galerie Daru, bordée de statues grecques et romaines, ou de leurs copies, dont un sympathique Antinoüs.

Aujourd'hui, l'escalator qui part du hall de la pyramide vers Denon, au sud, débarque les passagers dans la salle du Manège, où il n'y a plus rien, ni guichets ni cartes postales. Dans la galerie Daru, Antinoüs a pris un petit coup de patine. Et surtout un certain nombre de visiteurs sont en proie à un étrange syndrome gesticulatoire, consistant en un léger tour de cou vers l'arrière, suivi d'un moulinet du bras de l'arrière vers l'avant. Est-ce un jeu de rôle, une répétition du *Rocky Horror Picture Show*, un truc appris chez les scouts ? Non, simplement il s'agit de jeunes quadragénaires qui expliquent à leurs compagnes de visite : *« Tu vois, avant, c'est par là qu'on entrait... »*

SANS doute la *Victoire de Samothrace* n'a pas changé de place, en haut de l'escalier Daru ; elle a même gagné un fragment de main et deux bouts de doigt, retrouvés sur le site de sa découverte et qui laissent encore plus perplexe sur ce qu'elle pouvait bien faire du temps où elle avait encore une tête et deux bras. Mais, de toute façon, ce n'est pas avec elle que nous avons rendez-vous, pour ce qui est du passé, mais avec une autre dame, d'un autre genre, allongée sur un matelas capitonné de marbre par le Bernin, et qui était autrefois dans l'ombre d'une alcôve à l'entrée de la salle des Cariatides. La dame étant couchée sur le flanc, il fallait se faufiler contre le mur pour apercevoir quelque chose au creux de son ventre, et d'abord être averti qu'il y avait quelque chose à voir. Aujourd'hui, les mœurs des musées ayant évolué, on a transporté le matelas et la dame devant une fenêtre, côté cour Carrée, et les jeunes Japonaises peuvent pouffer devant le mystère en pleine lumière, le photographier. Une pancarte indique obligeamment : « L'Hermaphrodite endormi, *réplique romaine d'après un original créé vers le milieu du Ve siècle.* »

Les salles égyptiennes n'ont pas beaucoup changé, semble-t-il. On y voit de très jeunes filles assises par terre en rond, dessinant ou prenant des notes autour d'une maîtresse qui articule lentement : *« ... Le dieu à tête de chacal... »*, jolies rosaces de jupes et de chevelures, de salle en salle, fleurs studieuses, plus nombreuses qu'avant, quand j'avais leur âge, à moins que je n'y prête mieux attention maintenant, allez comprendre. Dans la galerie d'Apollon, les bijoux sont là. La couronne royale de Louis XV, avec ses fausses pierres d'époque, belle comme dans les dessins animés, les épées, le rubis Côte de Bretagne, et les diamants, l'Hortensia (rose, 21 carats), le Régent (137 carats). On a même enrichi la vitrine blindée, en 1978, d'un des plus illustres joyaux de la Couronne, longtemps disparu, le Sancy, diamant blond de Golconde (55 carats), qui appartint d'abord à Charles le Téméraire, qui le perdit sur un champ de bataille, avec cette habitude ridicule d'aller ferrailler avec ses bijoux, ça devait arriver, puis à un conseiller au Parlement, Nicolas Harlay de Sancy, puis à Jacques Ier d'Angleterre, puis à Louis XIV, constamment couvert de diamants, puis à Louis XV. Il fut volé sous la Révolution, puis retrouvé... La vie de James Bond et celle d'*Orlando* ne sont que menues péripéties à côté de celles de ces pierres hautement romanesques. Malheureusement, aucune explication historique un peu développée n'est fournie en salle. Les gens regardent ces gros cailloux, les photographient et s'en vont.

DANS la Grande Galerie du bord de l'eau, *la Joconde* a encore déménagé. Nous l'avons connue au milieu, sur la gauche, le dos à la Seine, puis dans la Salle des Etats, au-dessus du Manège, et la voici de retour au bord de l'eau, mais sur le côté droit, toujours souriante, brave fille. Elle est entourée de deux panonceaux expliquant en plusieurs langues qu'il ne faut pas utiliser le flash, cela abîme la peinture (outre le fait que c'est idiot, une vitre protégeant *la Joconde* rend les reflets inévitables, mieux vaut acheter une carte postale), mais en pure perte. Les touristes continuent de mitrailler la malheureuse à coups de petits éclairs, sans la regarder, et les gardiens n'interviennent pas. On sait que ce n'est pas drôle, le métier de gardien de musée, mal payé, mais c'est chauffé. Et si ça ne sert pas à ça, à quoi donc ?

Plus loin, les amis de toujours, le *David* de Guido Reni, pâle et boudeur, une plume au chapeau, regardant l'énorme tête de Goliath, et les Vénitiens, et les Goya et les Velasquez, jusqu'au pavillon de Flore où Murillo mitonne sa *Cuisine des anges* au premier étage, tandis qu'au rez-de-chaussée se tiennent les musculeux esclaves de Michel-Ange, dont une notice intéressante nous fait comprendre qu'on ne sait finalement pas grand-chose d'eux. Le plus beau, dans une pose alanguie, est selon les époques dénommé esclave *« endormi »* ou esclave *« mourant »*. Tout le monde est là, comme avant. Et pourtant, ce n'est plus la même chose. L'aile Richelieu et M. Pei ont donné à notre Galerie du bord de l'eau un grand coup de vieux. Pas seulement parce que le temps a passé pour le petit spectateur de jadis. Mais parce que tout ici semble froid, kilométriquement étiré, et sinistre. Question d'équilibres subtils, d'ouvertures, de hauteurs de plafond, que les architectes modernes maîtrisent mieux. Leur talent nous a corrompus. Si l'on voulait que la Galerie du bord de l'eau dans son état actuel continue de nous faire rêver, il faudrait la prolonger au moins jusqu'à la mer. ■







LA SÉLECTION

MUSIQUE

Classique

Mercredi 8 décembre

Gérard Marais

Mister Cendron
Claudine Ducret,
Michel Arbatz,
François Corneloup (saxophone),
Vincent Courtois (violoncelle),
Gérard Marais (guitare),
Youval Micenmacher (percussions),
Michel Rostain (mise en scène).

Ça vous rappelle quoi *Mister Cendron?* Peut-être Cendrillon. La transposition au masculin du héros de Perrault provoque qelques épisodes croustillants comme la métamorphose de la citrouille en Harley Davidson. Michel Rostain, coutumier de la tradition lyrique replongée dans l'époque, a signé le livret d'après la nouvelle de Pierrette Fleutiaux publiée chez Gallimard. L'un des plus inventifs de nos «jazzeux», Gérard Marais en a écrit la musique. Les spectacle, qualifié d'« opéra-jazz » est destiné aux grands et aux petits. Ce qui explique qu'il vienne d'être prolongé jusqu'au 25 décembre.

Grande Halle de la Villette (le 8, 15 heures ; les 9, 10 et 14, 20 h 30 ; le 11, 15 heures et 20 h 30 ; le 12, 18 heures). Tél. : 40-03-75-75. Location Fnac, Virgin. 120 F.

Lutoslawski

Musique funèbre
Symphonie n° 4
Concerto pour piano et orchestre
Gerhard Oppitz (piano),
Orchestre de Paris,
Michel Swierczewski (direction).

Witold Lutoslawski fête cette année son quatre-vingtième printemps. Le compositeur polonais s'est senti souffrant au moment de venir diriger le programme que l'Orchestre de Paris lui consacre entièrement. Le Parisien de trente-huit ans qui le remplace a fait ses classes auprès des plus grands (Mackerras, Abbado, Boulez). On le retrouve régulièrement au pupitre des séries lyriques du Théâtre de Compiègne.

Salle Pleyel, 20 h 30 (+ le 9). Tél. : 45-63-88-73. De 60 F à 240 F.

Jeudi 9

Haendel

Le Messie
Sandrine Piau,
Babara Schlick (sopranos),
Andreas Scholl (alto),
Mark Padmore (ténor),
Nathan Berg (basse),
Chœur et orchestre les Arts florissants,
William Christie (direction).

Le Messie de Haendel, à la veille de Noël, ce n'est pas exactement l'idée du siècle. La distribution, chanteurs et musiciens, constitue évidemment un argument capable de faire oublier la banalité d'un tel choix. Mais n'est-ce pas là l'occasion de se rappeler que Haendel a écrit un nombre impressionnant d'oratorios que l'on ne connaît pas? Cette *Deborah*, par exemple, que la marque Hypérion sort en deux CD (CDA 66841/2, distribution Concord) dans l'interprétation du King's Consort et sous la conduite de Robert King. Cela fait beaucoup de rois. D'autant que le grand James Bowman chante le rôle de Barak et que la soprano Yvonne Kenny est excellente dans le rôle-titre. Apparition au catalogue de la version anglaise, à notre connaissance.

Opéra-Bastille, 20 heures. Tél. : 44-73-13-00. De 45 F à 225 F.

Vendredi 10

Mozart

Don Giovanni, ouverture

Haydn

Symphonie n° 103 « Roulement de timbales »

Beethoven

Symphonie n° 8
Orchestre des Champs-Elysées,
Frans Brüggen (direction).

Alors, Karajan-1962 ou Brüggen-1993 pour *la Huitième* de Beethoven ?

Théâtre des Champs-Elysées, 20 h 30. Tél. : 49-52-50-50. De 40 F à 290 F.

Samedi 11

Offenbach

Les Brigands
Michel Sénéchal (Falsacappa),
Michèle Lagrange (Fiorella),
Doris Lamprecht (Fragoletto),
Jérôme Deschamps,
Andreas Jaggi (Pietro),
Daniel Galvez-Vallejo (comte de Gloria Cassis),
Ryland Davies (baron de Campo Tasso),
Philip Doghan (le prince),
Chœur et orchestre de l'Opéra de Paris,
Louis Langrée (direction),
Jérôme Deschamps,
Macha Makeïeff (mise en scène).

Ce n'est pas le meilleur Offenbach. Et l'idée de voir ce genre d'opéra-comique fin de siècle sur la scène high tech de la Bastille déconcerte d'emblée. Mais la production vient d'Amsterdam, dont la scène est aussi large que la nôtre et les décors vont faire beaucoup pour « meubler ». L'attraction (au sens d'élément attirant), consiste évidemment dans l'apport de Jérôme Deschamps au sein d'une distribution de chanteurs blanchis sous le harnais lyrique. D'autant que Sénéchal, dans les rôles comiques, a sa façon à lui de susciter à tous coups les fous rires. Alors ? Le miracle d'un mariage réussi ?

Opéra-Bastille, 19 h 30. Tél. : 44-73-13-00. De 50 F à 380 F.

Boucourechliev

Archipels I, II, III, IV, Anarchipel
Brigitte Sylvestre (harpe amplifiée),
Elisabeth Chojnacka (clavecin amplifié),
Claude Helffer,
Hakon Ausbö,
Georges Pludermacher,
François-Frédéric Guy (piano),
Françoise Rieunier (orgue),
Roland Auzet,
Jean-Pierre Drouet (percussions),
Quatuor Ysaye,
Les Pléiades.

« Les partitions de la pièce sont comme de grandes cartes marines sur lesquelles les quatre interprètes sont amenés à choisir, à orienter, à concerter, à modifier sans cesse le cours de leur navigation »... écrivait André Boucourechliev à la veille de la création d'*Archipel I*, en 1967, au Festival de Royan. L'esprit de mai 1968 régnait-il déjà sur cette *« œuvre ouverte »* qui modifie les hiérarchies du créateur par rapport à son (ses) interprète (s) ? Musicologue, pianiste, pédagogue, auteur d'ouvrages sur Beethoven et Stravinsky notamment, André Boucourechliev est, de surcroît, une sorte de conscience vivante de la musique. Celui dont on se dit qu'il comprend, qu'il entend. Et il a compris notre demande puisqu'il a fait paraître, dans la collection les *Chemins de la musique*, chez Fayard, le traité des traités de l'écriture musicale, écrit à l'intention du non-spécialiste et compréhensible par lui. Un ouvrage essentiel, sobrement titré *Le langage musical* (190 pages, 120 F). Ce qui ne doit pas dispenser d'aller entendre l'intégrale des trois *Archipels* et le dernier, avec son « a » privatif – mais on peut aussi lire : *anarchipel*...

Maison de Radio-France, 18 heures. Tél. : 42-30-15-16.

Dimanche 12

Schubert

Sonates pour piano D 568 et D 850
Impromptus pour piano D 935
Radu Lupu (piano).

Lupu, encore, toujours, dans les œuvres de fin de vie d'un artiste qui ne vécut que trente et un ans. Il y a, comme cela,



GUY VIVIEN/EXTRAIT DE « MUSIQUE EN TÊTE »

André Boucourechliev.

des interprètes qui poursuivent avec une poignée d'œuvres une quête acharnée, métaphysique. De la même façon que toutes les misères humaines sont contenues dans quelques mots de Beckett, il y a toujours à chercher plus loin dans Schubert. Lupu cherche.

Salle Pleyel, 21 heures. Tél. : 45-63-88-73. De 110 F à 360 F.

Mozart

Sonate pour piano à quatre mains KV 521
Andante et variations pour piano à quatre mains
Sonate pour deux pianos KV 448

Brahms

Variations pour deux pianos sur un thème de Haydn
Martha Argerich,
Alexandre Rabinovitch (piano).

Argerich, légende vivante, en compagnie de l'un de ses complices favoris, accessoirement compositeur. La joie du piano comme façon de bien vivre sa vie, comme manière de dire que ce foutu métier d'interprète est d'abord, surtout quand on le pratique à quatre mains, source de gaîté.

Théâtre des Champs-Elysées, 11 heures. Tél. : 49-52-50-50. 90 F.

Lundi 13

Daugherty

Elvis Everywhere

Georgescu

Quartet n° 2

Ali-Zadeh

Mugam Sayagi

Lacy

Sands

Zograbian

New-York

Kancheli

Night Prayers
Irène Aebi (chant),
Steve Lacy (saxophone),
Kronos Quartet.

Une façon décontractée de se conduire sur scène. Une conception « post-moderne » de la musique contemporaine. Le quatuor Kronos serait, à en croire Benoît Duteurtre, au centre d'un *« triangle des anciennes civilisations, de la tradition savante occidentale et des langages populaires de notre temps »*. Le programme (susceptible d'être modifié au dernier moment) comporte une majorité d'œuvres dédiées aux quatre Américains. Qui seront de retour dans la même salle le 9 juin.

Théâtre de la Ville, 20 h 30. Tél. : 42-74-22-77. 80 F.

Jazz

Jean-Michel Proust
Harlem nocturne

Proust est un homme de radio. Nocturnement, il anime sur France-Inter une émission intitulée *Du côté de chez Swing* (of course !). Le jour, il joue entre deux catleyas, avec talent, avec cœur, avec sincérité.

Les 12, 13 et 14. Caveau de la Huchette, 21 h 30. Tél. : 43-26-65-05.

La Velle
Gérard Bandini Swing Machine

La plus talentueuse des Américaines de *Paris, qui est passée à côté d'une carrière* à la Dee Dee – mais rien n'est perdu, – rencontre le plus « basien » des saxophonistes philosophes, un esprit distingué, un meneur de jeu. Important.

Les 13 et 14. Jazz Club Lionel-Hampton, 22 h 30. Tél. : 40-68-30-42.

Tal Farlow
Philippe Petit
Ricardo del Fra

Ici, tout alerte le chroniqueur : la délicatesse de Tal Farlow (guitariste historique) ; celle de Philippe Petit (jeune émule) ; la profondeur de leur rencontre : la qualité de leur rythmique (Ricardo Del Fra, basse, et Al Levitt, batteur historique aussi). Jazz assuré. De très haut niveau. Décibels au plus bas.

Le 14. New Morning, 20 h 30. Tél. : 45-23-51-41.

Rock

Tournées

Les Thugs

Les Thugs promènent de par le monde (et ce n'est pas seulement une figure de rhétorique, c'est l'un des rares groupes *français à mener une vraie carrière* internationale) leur rock maximaliste, violent, rapide, qu'une oreille inattentive pourrait soupçonner de monotonie. Mais ce serait passer à côté du vrai sens mélodique qui sculpte cette masse sonore.

Le 9 décembre, Caen, MJC Hérouville-Saint-Clair. Le 10, Nancy, MJC Vandœuvre-lès-Nancy. Le 11, Mulhouse, le Noumatrouff. Le 15, Limoges, salle John-Lennon. Le 16, Nantes, Escall Saint-Herblain. Le 17, Bordeaux, Théâtre Barbey. Le 18, Pau, le Palacio.

FFF

Avec beaucoup d'énergie, avec une irrépressible joie de jouer, FFF prouve chaque soir qu'il y a mille excellentes raisons de faire du bruit, de danser sur des rythmes empruntés aux quatre coins de la planète danse, de Lagos à Fort-de-France en passant par Kingston et Paris.

Le 9 décembre, Dijon, le Denfert. Le 10, Grenoble, le Summum. Le 13, Nice, l'Ariane. Le 14, Marseille, Théâtre du Moulin. Le 15, Toulouse, le Bikini. Le 16, Bordeaux, le Krakatoa. Le 17, Agen, le Florida. Le 18, Montpellier, salle Victoire 2.

Les Valentins

Un groupe sentimental qui, avant de livrer son dernier album, a formé l'épine dorsale de l'orchestre d'Etienne Daho. Une piste pour comprendre leur rock à la fois torturé et doux.

Le 9 décembre, Marseille, le Trolley. Le 10, Avignon, Théâtre de la Source. Le 13, Paris, le Bataclan. Le 15, Reims, l'Usine. Le 16, Lyon, le Trans'club. Le 17, Dijon, le Denfert. Le 18, Lausanne, Anciennes Prisons.

Les Rita Mitsouko

Attirés par leurs dindes, leurs chaussettes pleines de cadeaux et leur Saint-Nicolas, les Anglo-Saxons sont repartis chez eux, laissant décidément la route *libre au rock français. Les Rita* concluront cette énumération des groupes en tournée. Quelle meilleure conclusion?

Le 9 décembre, Suresnes, Théâtre Jean Vilar. Le 12, Vitry-sur-Seine, Théâtre Jean Vilar. Le 14, les Ulis, Centre Boris Vian. Le 15, Villejuif, Théâtre Romain-Rolland. Le 17, Trappes, la Merise. Le 20, Fontenay-sous-Bois, salle Jacques Prévert. Le 21, Montreuil, salle de la mairie.

Chanson

Louise Forestier

Louise Forestier joue, chante une vingtaine d'extraits d'opéras et d'opérettes, de *Starmania* à *Carmen* ou *Evita*. Accompagné par un jeune homme (guitare, piano), elle suit la trace de ces femmes au destin pathétique qui bâtissent les meilleures intrigues.

Les 8, 9, 10, 11, 13 et 14. Théâtre de Dix-Heures, 2 h 30. Tél. : 46-06-10-17. 140 F.

Barbara

Barbara a retrouvé sa voix et n'a rien perdu de ses talents de comédienne, de magicienne. C'est tous les jours le même frisson : le public ne veut pas partir.

Les 8, 9, 10, 11 et 14, 20 h 30 ; le 12, 16 heures. Châtelet. Théâtre musical de Paris. Tél. : 40-28-28-40. De 80 F à 230 F.

Diane Dufresne

Diane Dufresne vient de terminer un nouvel album, *Kamikaze* (lire en page « disques »), et promet d'être plus sage avec l'âge. Surprise.

Le 14. Olympia, 20 h 30. Tél. : 47-42-25-49. De 190 F à 230 F.

Tournées

Jean-Louis Murat

Les premiers pas sur scène de Jean-Louis Murat causaient des inquiétudes chez ses fans. Ils seront rassurés, l'Auvergnat a mis l'accent sur la *pedal steel guitar*, la country et la romance. Murat assure, le spectacle tient la route.

Le 9 décembre, Marseille, Espace Julien. Le 11, Montpellier, Rockstore. Le 13, Toulouse, Odyssud. Le 14, Bordeaux, Théâtre Femina. Le 15, Limoges, Grand Théâtre.

Patricia Kaas

Patricia Kaas travaille sa nouvelle image ; sensuelle. Les musiciens ne font pas dans la légèreté, mais la voix passe au travers. Kaas est une chanteuse accomplie.

Les 9 et 10 décembre, à Bruxelles, Forest National. Le 12, Nancy, Zénith. Le 14, Strasbourg, Hall Rhenus. Le 15, Mulhouse, Palais des sports. Le 16, Metz-Amneville, Galaxie. Le 17, Bourg-en-Bresse, Parc des expositions. Le 18, Grenoble, Alpexpo.

Julien Clerc

Après cinq semaines à l'Olympia, Julien Clerc part sur les routes françaises, avec ses tubes d'hier et les nouvelles chansons tirées de l'album *Utile*. Voix ample et pleine, respiration large et quelques inutilités de grande variété.

Le 9 décembre, Roubaix, le Colisée. Le 10, Liévin, stade.

Musiques du monde

Mambomania

Ou comment apprendre à danser le mambo tous les mercredis soir avec le grand orchestre Mambomania. Des invités surprises viennent « faire le bœuf » dans ces soirées de cabaret colorées et parisiennes.

Le 8. La Coupole, 21 heures. Tél. : 43-20-14-20. 80 F.

Zao

Drôle, caustique, le Congolais Zao a la dent dure et le talent de raconter des histoires, en rythme et en chansons.

Le 14. Bataclan, 20 heures. Tél. : 47-00-30-12.

Tournée

Cesaria Evora

La plus grande chanteuse de *morna*, le fado des îles du Cap-Vert qui virent passer beaucoup de marins brésiliens, en voyage sous nos froides latitudes.

Le 9 décembre, Nancy, Centre André-Malraux. Le 10, Caluire, le Radiant. Le 11, Toulouse, salle Nougaro. Le 14, Niort, Moulin-du Roc. Le 15, Rennes, le Grand Huit. Le 17, Rézé-lès-Nantes, Théâtre. Le 18, Saint-Brieuc, la Passerelle. Le 19, Saint-Denis, salle Roger Blin du Théâtre Gérard-Philipe, dans le cadre d'Africolor.

Cuarteto Cedron

Du tango, du vrai, du beau, qui date parfois du début du siècle.

Les 10 et 11 décembre, Tarbes, le Parvis. Les 16, 17 et 18, Toulouse, Espace Croix Baragnon.

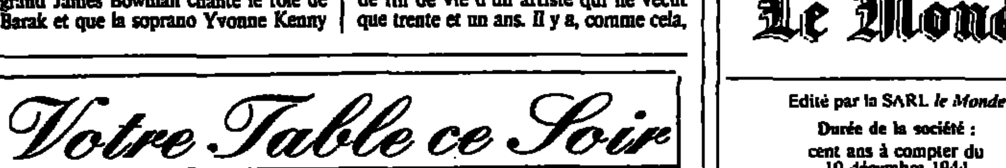
Festival

Les Musicales de Bastia

Festival à plusieurs entrées, les Musicales de Bastia marient la chanson (Reggiani, Sapho, le 9, Chédid le 10), le jazz (Capon, Galliano, Bridgewater, le 10), le chant corse.

Jusqu'au 12 décembre, à Bastia. Renseignements au Théâtre municipal de Bastia, tél. : 95-31-79-88.

La sélection « Classique » a été établie par Anne Rey.
« Jazz » : Francis Marmande.
« Rock » : Thomas Sotinel.
« Chanson » et « Musiques du monde » : Véronique Mortaigne.





TY COZ 48-78-42-95/34-61 35, rue St-Georges, 9e
POISSONS - CRUSTACÉS FRUITS de MER
Menu de la Mer, le soir, 170 F
CRÊPES - GALETTES
F/dim., lundi soir.
OUV. Lundi midi

ALSACE A PARIS T. l. j. 43-26-89-36
9, pl. St-André-des-Arts, 6e - SALONS
CHOUCROUTES, GRILLADES
FLAMMEKÜECHE, POISSONS
HUITRES ET COQUILLAGES

LE SYBARITE
Saint-Germain-des-Prés
Maison du XVIe siècle
St-Sylv. 590 F demi champ.
Diners dansants jusqu'à l'aube
6, rue du Sabot (6e)
42-22-21-56

LE MONIAGE GUILLAUME
Cheminée - Poissons - Gibiers
Menu carte 180 F/240 F F/D
SALON PARTICULIER de 10 à 25 pers.
Réveillons avec demi-homard
88, rue Tombe-Issoire, 14e, T. 43-22-96-15

Le Monde
PUBLICITÉ GASTRONOMIE
Renseignements :
46-62-73-22

Le Monde

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE
75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 40-65-25-99
Télex : 206.806 F

ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY
94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 49-60-30-10
Télex : 261.311 F

Edité par la SARL *le Monde*
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1944
Capital social : 620 000 F
Principaux associés de la société :
Société civile « Les rédacteurs du *Monde* ».
« Association Hubert-Beuve-Méry »
Société anonyme des lecteurs du *Monde*
Le Monde-Entreprises,
M. Jacques Lesourne, gérant.

Reproduction interdite de tout article, sauf accord avec l'administration

Le Monde sur CDROM : (1) 43-37-66-11
Microfilms : (1) 40-65-29-33
Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437
ISSN : 0395-2037
PRINTED IN FRANCE
Imprimerie du « Monde » 12, r. M.-Gunsbourg 94852 IVRY Cedex

Le Monde
PUBLICITE
Président directeur général : Jacques Lesourne
Directeur général : Michel Cros
Membres du comité de direction : Jacques Guiu. Isabelle Tsaïdi.
15-17, rue du Colonel-Pierre-Avia
75902 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 46-62-72-72
Télex MONDPUB 634 128 F
Téléfax : 46-62-98-73. - Société filiale de la SARL *le Monde* et de Médias et Régies Europe SA.

Le Monde
TÉLÉMATIQUE
Composez 36-15 - Tapez LEMONDE
Le Monde - Documentation
36-17 LMDOC ou 36-29-04-56

ABONNEMENTS PAR MINITEL
36-15 – Tapez LEMONDE
code d'accès ABO

ABONNEMENTS
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY
94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 49-60-32-90
(de 8 heures à 17 h 30)

Tarif	FRANCE	SUIS.-BELG. LUXEMB. PAYS-BAS	AUTRES PAYS voie normale-CEE
3 mois	536 F	572 F	790 F
6 mois	1 038 F	1 123 F	1 560 F
1 an	1 890 F	2 086 F	2 960 F

ÉTRANGER : par voie aérienne tarif sur demande.
Pour vous abonner, renvoyez ce bulletin accompagné de votre règlement à l'adresse ci-dessus

Changements d'adresse définitifs ou provisoires : nos abonnés sont invités à formuler leur demande deux semaines avant leur départ, en indiquant leur numéro d'abonné.

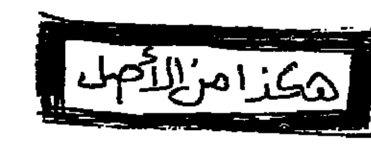
BULLETIN D'ABONNEMENT

DURÉE CHOISIE
3 mois ☐
6 mois ☐
1 an ☐

Nom :
Prénom :
Adresse :
Code postal :
Localité :
Pays :

Veuillez avoir l'obligeance d'écrire tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

301 MON 01 PP Paris RP



THEATRE



SOPHIE STEINBERGER/ENGUERAND

Jelena Covic et Tihomir Vujicic dans « le Jour de fête - Praznic ».

Spectacles nouveaux

Les Amants puérils

de Fernand Crommelynck, mise en scène de Muriel Mayette, avec Catherine Samie, Catherine Ferran, Yves Gasc, Claude Mathieu, Véronique Vella, Alberte Aveline, Igor Tyczka, Olivier Dautrey, Eric Doye, Emmanuel Feventines et Isabelle Brunet.

Comme une chanson triste sur l'amour impossible des enfants qui s'aiment, dans un monde qui ne supporte pas l'innocence.

Comédie-Française Théâtre du Vieux-Colombier, 21, rue du Vieux-Colombier, 6e. A partir du 11 décembre. Du mardi au samedi à 20 h 30. Matinée dimanche à 17 heures. Tél. : 44-39-87-00. De 60 F à 130 F.

Corsaires !

de Laurent Cottel, mise en scène de l'auteur, avec Martial Courcier, Dominique Pelca, Franck Melihan-Cheinin, Laure Gatigny, Hervé Morandi, Mélina Abel, Franck Ayas, Sandra Baudet, Nadine Haorau, Olivier Beley, Loïc Taillebrest, Hervé Orozemane, Benjamin Benoit, Carpentier Johnatan et Romain Thunin.

Les aventures d'un enfant qui voyage dans le temps. Les féeries sont de tradition quand approche Noël.

Théâtre de la Maison du peuple, 12, boulevard Pasteur, 93000 Pierrefitte. Du jeudi au samedi à 20 h 30. Tél. : 48-26-53-56. 20 F et 35 F.
Dernière représentation le 11 décembre.

Paris

Cabaret Valentin

de Karl Valentin, mise en scène de Hans Peter Cloos, avec Yann Collette, Mona Heftre, Denis Lavant, Patrice Praxo et Katja Rupé.

Un regard tendre sur le cabaret de l'entre-deux-guerres. Une sorte de belle époque mélancolique, avec des sketchs incisifs, des chansons-souvenirs. Le charme munichois.

Théâtre national de Chaillot, 1, place du Trocadéro, 16e. Du mardi au samedi à 20 h 30. Matinée dimanche à 15 heures. Tél. : 47-27-81-15. Durée : 1 h 50. De 80 F à 150 F.

Cachafaz

de Copi, mise en scène d'Alfredo Arias, avec Kalle Silva, Rodolfo de Souza, Federico Guerin, Susana Lastreto et Roberto Navarro.

L'esprit de Copi revit avec cette histoire dingue, celle d'un travesti, de son souteneur, de quelques voisins, d'un flic transformé en saucisses.

Théâtre national de la Colline, 15, rue Malte-Brun, 20e. Du mardi au samedi à 21 heures. Matinée mercredi à 12 h 30, dimanche à 16 heures. Tél. : 43-66-43-60. De 150 F à 60 F.

Le Canard sauvage

d'Henrik Ibsen, mise en scène d'Alain Françon, avec Alain Pralon, Claire Vernet, Nicolas Silberg, Martine Chevallier, Jean-Yves Dubois, Jean Dautremay, Anne Kessler, Eric Frey, Jean-Baptiste Malartre, Christian Bouchain, Pierre Megemont, Franck Gourlat, Olivier Proust, Jean-Marc Avocat et Daniel Dubois.

Peinture d'une société repliée sur son hypocrisie, portrait de personnages complexes en même temps que très définis : des cadeaux pour les acteurs.

Comédie-Française salle Richelieu, place Colette, 1er. Les 8, 10 et 13 décembre, 20 h 30 ; le 12, 14 heures (et les 16, 18 et 21). Tél. : 40-15-00-15. De 60 F à 20 F.

Dans le petit manoir

de Stanislav Ignacy Witkiewicz, mise en scène de Véronique Widock, avec Karole Alquier, Sophie Bizeul, Odile Frédeval, Lionel Gossart, Pierre Nossiom, Marion Outin, Isabelle Paquet, Laurent Roggero et Laurent Thiry.

Un fantôme visite sa famille, sans troubler personne. Il est vrai que cela se passe chez Witkiewicz, maître des ambiguïtés, des triples langages, de l'ironie virulente.

Le Hublot, 87, rue Félix-Faure, 82000 Colombes. Du lundi au samedi à 20 h 30. Tél. : 47-60-10-33. 50 F et 70 F.

En attendant Godot

de Samuel Beckett, mise en scène de Philippe Adrien, avec Bruno Putzulu, Eric Caravaca, Cyril Dubreuil, Gildas Milin et Jean-Luc Orofino.

Relu, revu aujourd'hui, interprété par de jeunes comédiens, Beckett prend une vigueur nouvelle. Il gagne en gaieté et en gravité.

Cartoucherie-Théâtre de la Tempête, route du Champ-de-Manœuvre, 12e. Du mardi au samedi à 20 h 30. Matinée dimanche à 16 heures. Tél. : 43-28-36-36. Durée : 2 h 15. 80 F et 110 F.

Faust

de J. Wolfgang Goethe, mise en scène de Dominique Pitoiset, avec Jean- François Sivadier, Hervé Pierre, Alain Trétout, Nadia Fabrizio, Chantal Neuwirth et Yves Favier.

Du premier *Faust*, Dominique Pitoiset a tiré un spectacle picaresque, aigu, dans lequel les affrontements Faust-Méphisto sont de grands moments.

Grand théâtre de la Ferme du Buisson, allée de la Ferme, 77000 Noisiel. Du jeudi au samedi à 21 heures. Tél. : 64-62-77-77. De 70 F à 110 F.

Finir, finir encore...

d'après Samuel Beckett, mise en scène de Stéphane Verrue, avec Anita Delepine, Willy Demarre, Thierry Dupont, Didier Ginguene, Guillaume Gurski, Claudine Karaguimez, Patricia Pekmezian et Valérie Szmigielski.

Quand des gens qui ont des difficultés d'être et de s'exprimer s'emparent d'un théâtre de l'aphasie.

Cité internationale, 21, bd Jourdan, 14e. Les lundi, mardi, jeudi, vendredi et samedi à 21 heures, le dimanche à 17 heures. Tél. : 45-89-38-69. De 55 F à 100 F.

Fous des Folies

d'Alfredo Arias, mise en scène de l'auteur, avec Philippe Choquet, Nadir Elie, Marie-José Escobar, Jacques Haurogné, Christiane Maillard, Liza Michael et Mouron.

Toute la fantaisie d'Alfredo Arias, son goût des masques et des paillettes, du baroque et de l'élégance, de la gaieté et du travestissement, des chansons, des danses, des rêves empanachés.

Folies Bergère, 32, rue Richer, 9e. Du mardi au dimanche à 21 h 15. Tél. : 44-79-98-98. De 379 F à 98 F.

Joie

de Pol Pelletier, mise en scène de Gisèle Sallin, avec Pol Pelletier.

Pol Pelletier est québécoise et a vécu à Montréal les aventures du théâtre expérimental et du féminisme. Elle en a gardé de la reconnaissance, et pris de la distance : celle de l'ironie.

Cartoucherie-Théâtre du Soleil, route du Champ-de-Manœuvre, 12e. Du mercredi au samedi à 19 h 30. Matinée dimanche à 15 h 30. Tél. : 43-74-24-08. 80 F et 120 F.

Le Joueur

de Carlo Goldoni, mise en scène de Jean-Claude Penchenat, avec Jean Alibert, Arnaud Apprédéris, Aziz Arbia, Gilbert Beugniot, Laurent Boulassier, Josette Boulva, Frédérique Ruchaud, Eléonore Briganti, Philippe Hottier, Xavier Kuentz, Mathias Mlekuz, Nani Noël, Asil Raïs et Louis-Basile Samier.

Pour inaugurer le nouveau et chaleureux Théâtre du Campagnol, Jean-Claude Penchenat a choisi Goldoni.

Théâtre du Campagnol, 20-22 rue Marcel-Cachin, 91000 Corbeil-Essonnes. Les 8, 10 et 11 décembre, 20 h 45 ; le 9, 19 heures ; le 12, 16 heures. Tél. : 64-96-63-67. 65 F et 90 F.

Le Jour de fête - Praznic

de Mladen Materic, avec Haris Burina, Jelena Covic, Gaby Etchebarne, Kate France, Jacques Obert, Sylvain Perrier, Haris Resic et Tihomir Vujicic.

C'est la guerre, et on vit la banalité du quotidien. On se marie, on se dispute, on fête les anniversaires, on va à l'école. Mais c'est la guerre et elle ne se laisse pas oublier. Sans paroles, Mladen Materic dit tout.

Bastille, 76, rue de la Roquette, 11e. Du mardi au samedi à 21 heures. Matinée dimanche à 17 heures. Tél. : 43-57-42-14. 70 F et 100 F.

Opéra équestre

de Bartabas, mise en scène de l'auteur.

Des chevaux, des hommes, des femmes et la musique.

Théâtre équestre Zingaro, 176, av. Jean-Jaurès, 93000 Aubervilliers. Les vendredi et samedi à 20 h 30, le dimanche à 17 h 30. Tél. : 43-35-28-43. Durée : 2 heures. 180 F et 120 F.

La Pluie d'été

de Marguerite Duras, mise en scène d'Eric Vigner, avec Hélène Babu, Marilu Bisciglia, Anne Cossens, Thierry Collet, Philippe Metro et Jean-Baptiste Sastre.

Pour une fois Marguerite Duras a aimé l'adaptation pour la scène d'un de ses livres, et même la mise en scène qui en est donnée.

Théâtre de la Commune, 2, rue Edouard-Poisson, 93000 Aubervilliers. Du mardi au samedi à 20 h 30. Matinée dimanche à 16 heures. Tél. : 48-34-67-67. De 70 F à 120 F.

Le Renard du Nord

de Noëlle Renaude, mise en scène de Robert Cantarella, avec Christophe Brault, Florence Giorgetti, Evelyne Istria, Maxime Leroux, Jacek Maka, Emmanuelle Monsu, Serge Riaboukine, Bruno Sermonne et Elisabeth Vitali.

Un texte ravageur sur la famille, avec une distribution formidable, dominée par Florence Giorgetti. Le spectacle sera à Toulouse, au Théâtre Sorano, les 14, 15 et 16 décembre. Tél. : 61-25-66-87.

Théâtre ouvert-Jardin d'hiver, 4, cité Véron, 18e. Du mercredi au samedi à 20 h 30. Matinée samedi à 16 heures. Tél. : 42-62-59-49. Durée : 1 h 45. 75 F et 100 F.
Dernière représentation le 11 décembre.

Réponse à la question précédente

de Jacques Rebotier, mise en scène de l'auteur, avec Alain Fromager, Marie Pillet et Emmanuelle Zoll.

Tempête à l'intérieur d'un crâne. Bouleversement burlesque des mots, des phrases, des idées.

Athénée-Louis Jouvet, 4, square de l'Opéra-Louis-Jouvet, 9e. Le mardi à 18 h 30, du mercredi au samedi à 20 h 30. Matinée dimanche à 16 heures. Tél. : 47-42-67-27. De 140 F à 65 F.

La Résistible Ascension d'Arturo Ui

de Bertolt Brecht, mise en scène de Jérôme Savary, avec Guy Bedos, Bernard Ballet, Roland Blanche, Michel Berto, Jacques Boudet, Jacques Debary, Jean-Claude Jay, Jean-Pierre Kalfon, Martine Mongermont, Jean-Pierre Moulin, Guy Perrot, Jérôme Savary, Daniel Langlet, Robert Lucibello, Valérie Vogt, Jean- Louis Cordina, François Delaive et Alain Frérot.

Parabole sur la dictature à travers les aventures d'un gangster auprès de qui Al Capone aurait fait figure de jeune homme timide. Et un avertissement sur le réveil de la « bête immonde ».

Théâtre national de Chaillot, 1, place du Trocadéro, 16e. Du mardi au samedi à 20 h 30. Matinée dimanche à 15 heures. Tél. : 47-27-81-15. De 80 F à 150 F.

Sœurs et frères

d'Olivier Cadiot, Mise en scène de Ludovic Lagarde, avec Pierre Baux, Mireille Roussel, Violaine Schwartz, Valérie Philippin et Benoît Vergne.

Retrouvailles familiales dans une maison d'enfance.

Parenthèses, 65, rue de Reuilly, 12e. Les 13 et 14 décembre, 21 heures (et les 15, 16, 17 et 18). Tél. : 44-75-53-75. Durée : 1 h 10. 90 F.

Ubu roi

d'Alfred Jarry, mise en scène d'Hervé Lelardoux, avec Gilles Privat, Mireille Mossé, Jean-Yves Gourvez, Chantal Gresset, Dominique Prié, Nicolas Sansier et Hervé Lelardoux.

Un gros Ubu bien bête, une mini-mère Ubu bien paillarde et braillarde, un fils de roi bien allumé. La farce de Jarry en forme d'enluminures entre vitrail et dessus de cheminée. C'est drôle et beau à voir.

Athénée-Louis Jouvet, 4, square de l'Opéra-Louis-Jouvet, 9e. Le mardi à 19 heures, du mercredi au samedi à 20 h 30. Matinée dimanche à 16 heures. Tél. : 47-42-67-27. De 140 F à 65 F.

Un chapeau de paille d'Italie

d'Eugène Labiche, mise en scène de Georges Lavaudant, avec Patrick Pineau, Marc Betton, Marie-Paule Trystram, Bouzid Allam, Gilles Arbona, Louis Beylar, Jean- Marie Boëglin, David Bursztein, Jean-Michel Cannone, Carole Cêtre, Philippe Morier-Genoud, Sylvie Orcier, Annie Perret, Jessica Pognant, Jean-Philippe Salério, Delphine Salkin, Nathalie Villeneuve et Albert Tovi.

Vaudeville-poursuite dans lequel la bêtise et l'absurde se font des farces, transformé en réjouissant cauchemar.

Théâtre de la Ville, 2, place du Châtelet, 4e. Du mardi au samedi à 20 h 30. Matinée dimanche à 15 heures. Tél. : 42-74-22-77. De 140 F à 90 F.

Régions

La Conquête du pôle Sud

de Manfred Karge, mise en scène de Stanislas Nordey, avec Gérard Bellard, Maximo Bellini, Marc Bodnar, Magali Fouchault, Pierre Marello, Laurent Sauvage, Jean-Jacques Simonian et Virginia Volmann.

Les aventureux chômeurs de Manfred Karge ont terminé leur séjour à Saint-Denis. A présent, ils tournent.

La Limousine, 20, rue des Coopérateurs, 87000 Limoges. Les 8, 10 et 11 décembre, 20 h 30 ; le 9, 18 h 30. Tél. : 55-79-90-00. 90 F et 120 F.
Dernière représentation le 11 décembre.

La Fin des monstres

de Jean-Paul Wenzel, mise en scène de l'auteur, avec Olga Abrego, Véronique Alain, Bertrand Binet, Eric Jacquet, Gérard Morel, Yann Nedelec, Julie Turin et Jean-Paul Wenzel.

Jean-Paul Wenzel – *Loin d'Hagondange*, – qui fut l'un des fleurons du Théâtre du Quotidien – retourne à l'écriture, et c'est lui qui met en scène sa nouvelle pièce sur le cirque.

Théâtre des Ilets-Centre national de création, rue des Faucheroux, 03000 Montluçon. Du jeudi au samedi à 20 h 30. Tél. : 70-03-86-18. 60 F et 90 F.

L'Homme qui...

de Peter Brook, d'après Olivier Sacks, avec Maurice Bénichou, David Bennent, Sotigui Kouyate et Yoshi Oida.

Quatre comédiens et une multitude de personnages déphasés. Plongée dans les dérives de comportement. Un spectacle exceptionnel.

Le Grand Huit-Théâtre national de Bretagne, 1, rue Hellier, 35000 Rennes. Le 8 décembre, 19 heures ; les 9, 10, 11 et 14, 20 h 30 ; le 12, 18 heures (et les 15, 16, 17 et 18). Tél. : 99-31-12-31. De 100 F à 50 F.

La sélection « Théâtre » a été établie par Colette Godard

DANSE

Compagnie Myriam Hervé-Gil

Trente Atlantique, Passons la monnaie

Cette chorégraphe malicieuse, que l'Amérique invite régulièrement, n'a pas en France la place qu'elle mérite.

Dix-Huit Théâtre, les 8, 9, 10, 11 décembre à 20 h 30, le 12 à 16 heures. Tél. : 42-26-47-47. 100 F.

Compagnie Beau Geste/Dominique Boivin

La Belle Etoile

Avant d'avoir bougé un sourcil, Boivin fait rire. Ce « cabaret pataphysique » enchaîne une vingtaine de numéros, de la danse au strip-tease en passant par le chant et la contorsion.

Cergy-Pontoise, Théâtre des Arts, du 14 au 18 décembre, 20 h 30, le 19 à 16 heures. Tél. : 30-30-33-33. 100F.

Compagnie Hervé Jourdet

Salmacis et la table loup

Un jeune chorégraphe qui nous avait séduits avec ses *Portraits de maîtresses* : cette nouvelle création met en scène des êtres *« étranges et drôlatiques, travestis, anges déchus, mannequins virilisés, androgynes parés de leurs fétiches... »*

Montreuil, Studio Berthelot, jusqu'au 15 décembre à 21 heures, le 12 à 16 heures. Tél. : 48-70-64-63. 80 F.

Shoji Kojima

Le Rêve de Lu Sheng

Métissage, que de... bizarreries on commet en ton nom ! Voici du « néo-flamenco japonais », qui pique la curiosité. Shoji Kojima a passé dix ans dans des troupes espagnoles...

Unesco, le 8 décembre, 19 h 30. Entrée libre.

Strasbourg, Châteauvallon

Solos

Louis Ziegler, Ko Murobushi (1), Michel Kelemenis, Christophe Haleb, Vera Mantero (2), Hervé Diasnas (3)

Coïncidence ? Crise économique ? Retour aux sources ? Trois théâtres présentent simultanément des soirées de solos, où le chorégraphe est son propre interprète. Ce sont, en tout cas, des danseurs hors série.

(1) Strasbourg, La Manufacture, les 9 et 11 décembre, 20 h 30. Avec des films de solos d'autres chorégraphes. Tél. : 89-24-31-77. 90 F et 110 F. (2) Châteauvallon, TNDI, le 11, 21 heures. Tél. : 94-24-11-76. 90F. (3) Strasbourg, Le Maillon, jusqu'au 11, Pôle Sud, le 14. 38-27-61-71. 100 F.

Lyon

Momix

Mi-BD, mi-science-fiction, caoutchouteux et humoristique, le groupe Momix est animé par Moses Pendleton, fondateur dans les années 70 de Pilobolus, de savoureuse mémoire...

Maison de la Danse, du 14 au 18 à 20 h 30, le 15 à 19 h 30, le 19 à 17 heures. Tél. : 78-75-88-88. 140 F et 120 F.

Saint-Etienne

Théâtre Jel/Joseph Nadj

Les Echelles d'Orphée

Un ravissant spectacle où le cirque le dispute au cinéma muet, le surréalisme à l'onirisme, réglé au dixième de millimètre et de seconde.

Grand Théâtre, le 9, 20 h 30. Tél. : 77-25-35-18. 120 F.

La sélection « Danse » a été établie par Sylvie de Nussac







SÉLECTION DE LA SEMAINE

ARTS

Nouvelles expositions

Jean-Pierre Bertrand, Patrick Tosani, Felice Varini

De peintures en photographies, Jean-Pierre Bertrand glisse vers l'invisible. De photographie en photographie, Tosani sélectionne un objet, un ongle, qu'il grossit, qu'il cadre pour en donner une image limite incertaine. De cercles de lumière en mises en perspective, Varini invite à relire l'architecture environnante. Trois artistes, trois démarches apparemment sans liens, mais témoignant chacune d'une réflexion subtile sur la perception du réel.

Musée d'art moderne de la Ville de Paris, 11, av. du Président-Wilson, Paris 16e. Tél. : 47-23-61-27. Tous les jours sauf lundi et fêtes de 12 heures à 19 heures, samedi, dimanche de 10 heures à 19 heures. Du 9 décembre au 30 janvier 1994.

William Wegman

William Wegman s'est fait une énorme réputation en produisant, depuis de nombreuses années, des photos avec ses chiens pour modèles. Séries souvent drôles, voire hilarantes, ou énigmatiques. Depuis deux ans, Wegman illustre des contes pour enfants avec sa chienne Fay Ray. Au programme : « Cendrillon », « Le Petit Chaperon rouge » et une sélection de photos des années 80.

Galerie Durand-Dessert, 28, rue de Lappe, Paris-11e. Tél. : 48-06-92-23. Tous les jours sauf dimanche et lundi de 11 heures à 13 heures et de 14 heures à 19 heures. Jusqu'au 29 janvier 1994.

Paris

Art & Language

Si Art and Language, groupe anglais d'artistes conceptuels formé en 1968, ne compte plus aujourd'hui que deux membres : Michael Baldwin et Michael Ramsden, ceux-ci sont toujours très actifs. L'exposition les montre à leurs jeux favoris d'aujourd'hui, la critique de la peinture par la peinture et convoquant par exemple Lénine et Pollock, Manet et Courbet. Pas triste.

Galerie nationale du Jeu de paume, place de la Concorde, Paris 1er. Tél. : 42-60-69-69. Tous les jours sauf lundi de 12 heures à 19 heures, samedi et dimanche de 10 heures à 19 heures, mardi jusqu'à 21 h 30. Jusqu'au 2 janvier 1994. 35 F.

Autour d'un chef-d'œuvre de Matisse

La commande de *la Danse* pour décorer la salle principale de la fondation Barnes tracassa Matisse pendant trois ans. Qui travailla trois versions monumentales. celles-ci – *la Danse inachevée* retrouvée en 1992, *la Danse de Paris* exposée en permanence au Musée d'art moderne, *la Danse de Merion* mise en place à la fondation en 1933 – sont réunies pour la première fois, accompagnées d'une quarantaine d'œuvres préparatoires et de photographies du travail en cours. Un régal.

Musée d'art moderne de la Ville de Paris, 11, av. du Président-Wilson, Paris 16e. Tél. : 40-70-11-10. Tous les jours sauf lundi de 10 heures à 19 heures, vendredi jusqu'à 21 heures. Visite commentée le jeudi et vendredi à 12 h 30, samedi à 14 h 30. Réservations à la FNAC. Jusqu'au 6 mars 1994. 35 F.

Günter Brus

De peintures gestuelles en photo et vidéo d'actions dramatiques et violentes, d'images en textes, de poèmes en grands dessins au crayon de couleur, l'Autrichien Günter Brus ne cesse de peaufiner une œuvre qui prend le corps à partie, par tous bouts, *tous les trous*, se meut entre Eros et Thanatos, beauté et laideur. En héritier direct de la Vienne fin de siècle. Une révélation.

Centre Georges-Pompidou, galeries contemporaines, place Georges-Pompidou, Paris 4e. Tél. : 44-78-12-33. Tous les jours sauf mardi et jours fériés de 14 h 30 à 18 heures. Jusqu'au 2 janvier 1994.

Pierre Chareau

Première grande rétrospective d'un architecte et créateur splendide de meubles dans l'entre-deux-guerres, qui a peu produit, *mais de l'original et du raffiné.* Et s'est rendu célèbre en aménageant, à Paris, la maison du docteur Dalsace, dite la Maison de verre.

Centre Georges-Pompidou, galerie du CCI, place Georges-Pompidou, Paris 4e. Tél. : 44-78-12-33. Tous les jours sauf mardi de 12 heures à 22 heures, samedi, dimanche et jours fériés de 10 heures à 22 heures. Jusqu'au 17 janvier 1994.

Roman Cieslewicz

Efficace, dans le genre coup de poing, qui s'est formé à bonne école (en Pologne), il est l'auteur, depuis 1955, de plus de 400 affiches, pour le cinéma, Amnesty International ou le Centre Pompidou, Cieslewicz travaille aussi pour le livre, dessine des couvertures, conçoit le graphisme de collections (par exemple « 10/18 »). Hors commande, il se plaît dans le photomontage.

Centre Georges-Pompidou, forum, place Georges-Pompidou, Paris 4e. Tél. : 44-78-12-33. Tous les jours sauf mardi de 12 heures à 22 heures, samedi, dimanche et jours fériés de 10 heures à 22 heures. Jusqu'au 3 janvier 1994.

Chefs-d'œuvre de la Fondation Barnes

Aucune des quelque 2 000 œuvres acquises par Albert C. Barnes pour sa fondation, n'était, jusqu'au printemps dernier, sorti de Merion, près de Philadelphie. En voici soixante-douze (vingt Cézanne, seize Renoir, dix Matisse, sept picasso, un Manet, deux Monet, Seurat...) qui, au Musée d'Orsay sont présentées, mêlées aux collections.

Musée d'Orsay, 1, rue de Bellechasse, Paris 7e. Tél. : 40-49-49-00. Tous les jours sauf lundi de 9 h 30 à 18 heures, jeudi de 9 h 30 à 21 h 45, dimanche de 9 heures à 18 heures. Jusqu'au 2 janvier 1994. 50 F.

De Khorsabad à Paris : la découverte des Assyriens

Parmi les découvertes que le visiteur de la nouvelle aile du Louvre pourra faire, celle de la cour de Khorsabad (Assyrie) et ses taureaux androcéphales est certainement l'une des plus spectaculaires... Une exposition du département des antiquités orientales accompagne la mise en place de l'ensemble monumental découvert il y a exactement 150 ans.

Musée du Louvre, aile Richelieu, Entrée par la Pyramide, Paris 1er. Tél. : 40-20-51-51. Tous les jours sauf mardi de 9 heures à 17 h 15, nocturnes les mercredi et lundi jusqu'à 21 h 15. Colloque les 21 et 22 janvier : le palais du roi Sargon II d'Assyrie. Jusqu'au 14 février 1994. 35 F.

Dityvon

Dans la photo documentaire, riche en France, il y a des valeurs sûres, des auteurs surévalués et d'autres injustement oubliés. Dityvon fait partie de ces derniers. Une exposition et un livre montrent l'ampleur du photographe, la complexité de son cadre : mai 68, tournages de films, bidonvilles, plages, écluses, usines, pêches, rues, ports, routes, villes...

Espace photographique de Paris, Nouveau Forum des Halles, place Carrée - 4 à 8, grande galerie, Paris 1er. Tél. : 40-26-87-12. Tous les jours sauf lundi de 13 heures à 18 heures, samedi, dimanche jusqu'à 19 heures. Jusqu'au 22 décembre. 10 F.

Robert Mangold

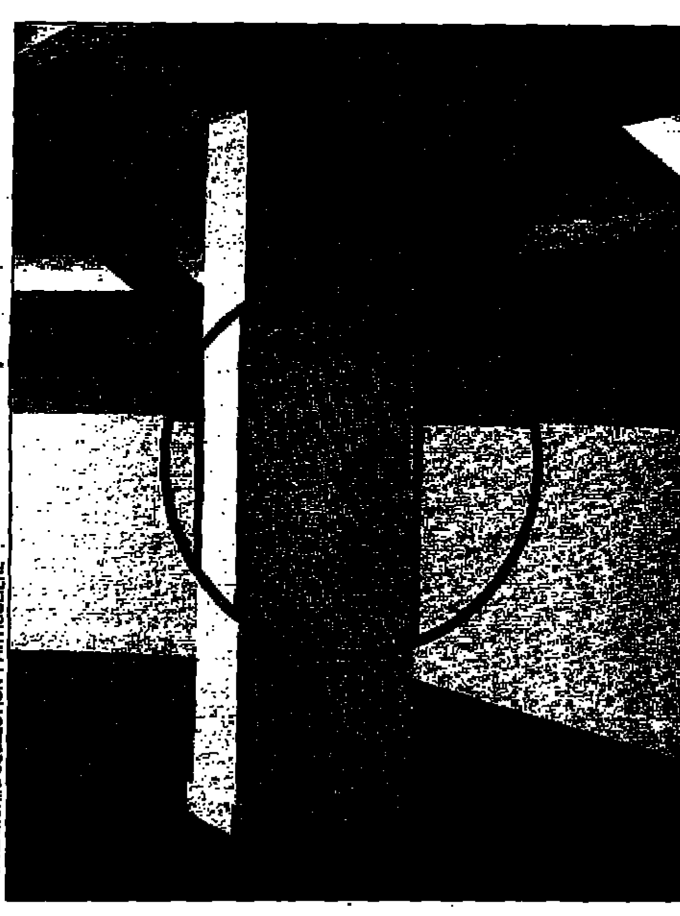
Après Robert Ryman et Yves Klein, c'est au tour de l'Américain Robert Mangold, un obsédé de la peinture simple, plane et monumentale comme le mur, d'être exposé à Renn, chez Claude Berri. Une rétrospective de passage qui réunit les œuvres principales des différentes séries depuis le milieu des années 60.

Renn Espace d'art contemporain, 7, rue de Lille, Paris 7e. Tél. : 42-60-22-99. Tous les jours sauf dimanche, lundi, mardi et jours fériés de 12 heures à 17 heures, samedi de 11 heures à 18 heures. Jusqu'au 25 juin 1994. 30 F.

Quand la peinture était dans les livres

Au XVe siècle, alors que fleurit le tableau de chevalet, le livre est en France un haut lieu de la peinture. Aussi, sans le recours aux bibliothèques qui conservent les manuscrits enluminés, nous connaîtrions mal nos grands peintres que furent Fouquet, Marmion ou Quarton.

Bibliothèque nationale, galeries Mansart et Mazarine, 58, rue de Richelieu, Paris 2e. Tél. : 47-03-81-10. Tous les jours de 10 heures à 20 heures. Jusqu'au 16 janvier 1994. 30 F.



ANDRÉ MORIN/COLLECTION PARTICULIÈRE

Felice Varini : au Musée d'art moderne de la Ville de Paris.

Trésors de Mongolie

De l'Altaï au Grand Khingan, la Mongolie est plus connue pour ses cavaliers et son désert de Gobi que pour ses productions artistiques, réalisme socialiste inclus. Pourtant, convertis au bouddhisme lamaïque thibétain depuis le XVIe siècle, les Mongols ont pratiqué un art étrange, que domine la figure de Zanazabar, à la fois sculpteur et chef religieux du XVIIe siècle. Découverte et dépaysement garantis.

Musée national des arts asiatiques - Guimet, 6, pl. d'Iéna, Paris 16e. Tél. : 47-23-61-65. Tous les jours sauf mardi de 9 h 45 à 18 heures. Jusqu'au 14 mars 1994. 33 F (comprenant la visite du musée).

Holger Trülzsch

Vidéos, sculptures, installations, photos, lumières, croquis, son. En deux expositions, compilations Holger Trülzsch explore de multiples supports et matériaux, souvent monumentaux, pour traiter du problème de la guerre et de l'envahissement des technologies. Ou comment le spectateur devient complice d'un spectacle troublant.

Centre d'art contemporain, 93, av. Georges-Gosnat, Ivry-sur-Seine, 94200. Tél. : 49-60-25-06. Tous les jours sauf lundi de 14 heures à 19 heures, dimanche de 11 heures à 18 heures. Fermé les 25,26 décembre, 1er et 2 janvier. Jusqu'au 9 janvier 1994.

Galerie Michèle Chomette, 24, rue Beaubourg, Paris 3e. Tél. : 42-78-05-62. Tous les jours sauf dimanche et lundi de 14 heures à 19 heures. Jusqu'au 8 janvier 1994.

Régions

Alès

Pierre-André Benoît

Les artistes subissent une étrange fascination de la part des poètes : Pierre André Benoît avait su réunir autour de lui certains parmi les meilleurs. Alechinsky, Dorny, Guitet et bien d'autres qui furent ses amis rendent hommage, avec des œuvres récentes, à l'écrivain-éditeur récemment disparu.

Musée-Bibliothèque Pierre-André Benoît, 52, montée des Lauriers, Rochebelle, 30107. Tél. : 66-86-98-69. Tous les jours de 12 heures à 19 heures. Jusqu'au 6 février 1994.

Angers

Le Matin des peintres

Proposer un regard nouveau sur les « primitifs » des musée d'Angers, tel est l'objectif de cette réunion d'une quarantaine de tableaux sur bois des quatorzième, quinzième et seizième siècles provenant de différentes écoles (Sienne, Florence, Avignon, Suisse, Angers, Flandres, Hollande). La moitié ne sont généralement pas exposés, certains ont été restaurés.

Musée des beaux-arts, 10, rue du Musée, 49100. Tél. : 41-88-64-65. Tous les jours sauf lundi de 10 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures. Jusqu'au 13 février 1994.

Annecy

Giuseppe Penone

En nourrissant son œuvre de choses de la nature naturelle et cultivée, plutôt que de culture et d'histoire, le Turinois Giuseppe Penone a pris du champ par rapport au mouvement Arte Povera dont il est issu. *Arbres*, *Mues* et *Pommes de terres*, dessins, marbres, bronzes et terres cuites... Le musée d'Annecy propose un panorama de son travail depuis trois ou quatre ans.

Musée-château, place du château, 74000. Tél. : 50-45-29-66. Tous les jours sauf mardi de 10 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures. Jusqu'au 23 janvier 1994.

Besançon

Albert Gleizes

La fondation Albert-Gleizes vient de mettre en dépôt vingt-cinq œuvres graphiques du peintre et théoricien du cubisme au musée de Besançon. Qui les expose accompagnées de quelques autres œuvres permettant de mieux situer l'artiste.

Musée des beaux-arts et d'archéologie, 1, place de la Révolution, 25000. Tél. : 81-81-44-47. Tous les jours sauf mardi et jours fériés de 9 h 30 à 12 heures et de 14 heures à 18 heures. Visites commentées les 9 décembre et 15 janvier. Jusqu'au 24 janvier 1994. 16 F, entrée gratuite les mer. dim. et jours fériés.

Bourgoin-Jallieu

Magdalena Abakanowicz

Cette artiste polonaise de tout premier plan depuis plus de trente ans fait œuvre de sculpteur en nouant, tressant, manipulant des fibres végétales. Elle en a tiré des grandes formes monumentales enveloppantes (*Abakans*), et des têtes sans corps et des corps sans têtes qu'elle disposent en assemblées.

Musée Victor-Charreton, rue Victor-Hugo, 38300. Tél. : 74-28-19-74. Tous les jours sauf dimanche et lundi de 14 heures à 18 heures. Jusqu'au 19 décembre.

Chartres

Compagnon, Cuzin, Revel

Trois représentants des tendances récentes de l'abstraction géométrique ont investi le musée de Chartres. L'accrochage est dynamique, le dialogue entre les œuvres stimulant, et l'ensemble montre la vitalité d'un genre qu'on aurait tort de croire moribond.

Musée des beaux-arts de Chartres, 29, cloître Notre-Dame, 28000. Tél. : 37-36-41-39. Tous les jours sauf mardi de 10 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures. Jusqu'au 31 janvier 1994.

Châteauroux

Riopelle

Vingt-deux tableaux, cela paraît bien maigre pour une exposition. Pas quand il s'agit de Riopelle, dont les travaux de ces dernières années confinent au gigantisme, et parviennent souvent à « l'hénaurme ». En contrepoint, une série d'œuvres sur papier, et une quinzaine de sculptures en bronze témoignant d'un étrange bestiaire tiré des limons du Saint-Laurent.

Couvent des Cordeliers, rue Alain-Fournier, 36000. Tél. : 54-08-33-00. Tous les jours sauf lundi de 10 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures, samedi et dimanche jusqu'à 19 heures. Jusqu'au 3 janvier 1994.

Grenoble

Alighiero E Boetti

Le Magasin présente deux œuvres de l'artiste italien : *En alternant de 1 à 100* et *De bouche à oreille*, des histoires de carrés en progression quantitative. De la première série aux cases noircies par des élèves d'une trentaine d'écoles d'art françaises, des tisserands du Pakistan ont tiré 50 kilims. Quant à la deuxième, qui est faite d'enveloppes et de timbres, ce sont les postiers et La Poste qui en sont les artisans.

Centre national d'art contemporain, 155, cours Berriat, 38000. Tél. : 76-21-95-84. Tous les jours sauf lundi de 12 heures à 19 heures. Visite commentée tous les samedis à 17 heures. Jusqu'au 27 mars 1994. 8 F.

Le Cateau-Cambrésis

Matisse, sculptures, dessins

Quarante-cinq des soixante-neuf sculptures de Matisse ont été rassemblées. Autant de dessins les accompagnent pour un dialogue serré. Les œuvres viennent de collections privées, de musées d'Europe des Etats-Unis.

Musée Matisse, palais Fénelon, 59360. Tél. : 27-84-13-15. Tous les jours sauf mardi de 10 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures, dimanche de 10 heures à 12 h 30 et de 14 h 30 à 18 heures. Fermé le 25 décembre et 1er janvier. Jusqu'au 6 février 1994.

Nice

Ettore Spalletti, Julije Knifer, Johan Creten

Les sculptures minimales d'Ettore Spalletti ont des couleurs de fresque et la forme des chapeaux de Piero della Francesca. Les peintures et les dessins de Julije Knifer sont noirs et d'extrême rigueur. Quant à Johan Creten,un jeune Belge, il déride avec ces sculptures en céramique. Les trois artistes ont en commun d'avoir résidé à la Villa Arson.

Villa Arson, galerie, 20, avenue Stephen-Liégard, 06105. Tél. : 93-84-40-04. Tous les jours sauf lundi et mardi de 14 heures à 18 heures. Jusqu'au 12 décembre.

Saint-Etienne

Entre la sérénité et l'inquiétude

Bernard Ceysson poursuit sa salutaire relecture de l'art d'après-guerre, et en particulier de l'histoire infiniment nuancée de la peinture européenne. « Entre la sérénité et l'inquiétude », qui reprend un mot de Nicolas de Staël, entend montrer les tiraillements vécus par des artistes oscillant entre tradition et modernisme, au milieu des décombres de l'ancien monde.

Musée d'art moderne de Saint-Etienne, La Terrasse, 42000. Tél. : 77-93-59-58. Tous les jours de 10 heures à 18 heures. Jusqu'au 30 janvier 1994.

Strasbourg

Gustave Doré

Les musées de Strasbourg, déjà riches en œuvres de Gustave Doré, ont récemment acquis une impressionnante collection privée d'œuvres de l'artiste, un enfant du pays. Les plus belles pièces : aquarelles, gouaches, lavis, dessins, bois gravés, livres et albums, sont exposées au Musée des beaux-arts. Elles prendront place, en 1997, dans la *Doré Galerie* du futur Musée d'art moderne.

Musée des beaux-arts, palais Rohan, galerie Robert-Heitz, 2, place du Château, 67000. Tél. : 88-32-48-95. Tous les jours sauf mardi de 10 heures à 12 heures et de 13 h 30 à 18 heures, dimanche de 10 heures à 17 heures. Jusqu'au 24 janvier 1994. 15 F.

Villeneuve-d'Ascq

Escale-Stopover-Tussenstop

Ils sont vingt. Ils sont jeunes, agés de 25 à 35 ans. Tous travaillent dans le nord-ouest de l'Europe : nord de la France, Belgique, Royaume-uni. Ils ont été choisis après nombre de visites d'atelier par l'équipe du musée pour, nous dit-on, *« l'exigence et l'acuité de la démarche individuelle »*. Et chacun d'eux a eu les moyens de réaliser une œuvre spécifique pour l'exposition.

Musée d'art moderne, 1, allée du Musée, 59650. Tél. : 20-05-42-46. Tous les jours sauf mardi et les 25 décembre et 1er janvier de 10 heures à 18 heures. Jusqu'au 9 janvier 1994. 25 F.

La sélection « Arts » a été établie par : Geneviève Breerette
« Photo » : Michel Guerrin.

G A L E R I E S

JEANNE DUNNING

à la Galerie Samia Saouma

Il est toujours troublant de se retrouver face à une photographie sans être capable de dire ce qu'elle représente. Encore plus troublant lorsque ladite photo est un strict enregistrement du réel, sans intervention de l'artiste. Et cela devient même perturbant lorsqu'il se dégage des images une impression de malaise, entre attirance et répulsion. Que croit-on déceler dans les photos en couleurs de Jeanne Dunning ? Ce qui s'apparente à un sexe de femme est l'intérieur d'une pêche coupée jusqu'au noyau. Ce que l'on croit être du sang bouillonnant est une tomate juste pelée. Ailleurs, des plis de peau, de corps. Jeanne Dunning nous livre ses dernières métaphores sur la sexualité. Cette jeune artiste de Chicago a toujours travaillé sur l'ambiguïté des signes, des sexes (masculin-féminin), des matières (cheveux, fruits, peau, poils). Elle montre un talent certain pour donner un autre sens, voire tout son sens, à la sexualité. – M. G.

★ Galerie Samia Saouma. 16, rue des Coutures-Saint-Gervais, Paris (3e). Tél. : 42-78-40-44. Jusqu'au 23 décembre.

NATURE EN PROGRÈS

à la Galerie des Archives

Où en sont les paysagistes ? Que faire de la nature dans l'art contemporain ? La nature « vierge » existe-t-elle encore ? Pour répondre à ces questions très sérieuses, la Galerie des Archives présente une excellente exposition de groupe réunissant de jeunes Américains et Français qui ont l'ironie et la dérision pour point commun. Par l'assemblage, le simulacre, le bricolage et la mise en scène, ils dénoncent le pseudo-panthéisme écologiste, le stéréotype de l'explorateur calme et viril plantant sa tente sous l'orage au beau milieu de l'Amazonie, les exotismes touristiques, Barbizon, l'impressionnisme réduit à des posters et la peinture sur le motif – autant de lieux communs passablement ridicules. Alain Séchas construit des fleurs carnivores très méchantes en acier chromé, Kate Ericson et Mel Ziegler parodient le croquis du peintre en promenade à la campagne, Vincent Shine pousse à sa perfection absurde le trompe-l'œil et Art Orienté Objet – pseudonyme d'un couple d'artistes parisiens – met au point des installations burlesques. Dans l'une d'elles, « marine » dans le genre moderne, les poissons qui nagent dans les flots bleus sont remplacés par des cubes de merlan surgelé et pané. C'est bien fait, drôle et juste. – Ph. D.

★ Galerie des Archives. 4, impasse Beaubourg, Paris (4e). Tél. : 42-78-05-77. Jusqu'au 29 janvier.

MASAYOSHI YAMADA

à la Galerie Claude Samuel

Il y a vingt ans, le Japonais Masayoshi Yamada découvrait la France et ses étranges coutumes. Depuis, il porte sur notre pays le regard d'un ethnologue, profond mais décalé. D'abord attiré par la sculpture et les installations, il s'est ensuite intéressé aux affiches lacérées dont il tire des effets surprenants, presque picturaux. Ses derniers travaux, regroupés sous le titre *Demeures sans toit* – les jeux de mots ne sont jamais absents des titres de Yamada, – intègrent aux papiers déchirés des morceaux de plomb qui esquissent des figurines : Yamada réintroduit ainsi une dimension dans son travail, celle de la sculpture longtemps délaissée. Cela pourrait être une surcharge inutile, mais il sait l'intégrer au plan avec bonheur. Intuitivement, il redécouvre l'ironie de Lesage et du *Diable boiteux*. Comme Asmodée, Yamada soulève les toits de ses maisons pour révéler la solitude ou les rapports subtils de ses personnages plombés. – H. B.

★ Galerie Claude Samuel. 18, place des Vosges, Paris (4e). Tél. : 42-77-16-77. Jusqu'au 15 janvier 1994.

ISABEL MUÑOZ
FLAMENCO
EXPOSITION DE PHOTOGRAPHIES
3 DÉCEMBRE AU 31 DÉCEMBRE 1993
DU LUNDI AU SAMEDI
DE 11 H À 19 H
(FERMÉ LE 25 DÉCEMBRE)
ENTRÉE LIBRE
CRÉDIT FONCIER DE FRANCE
19 PLACE VENDÔME
75001 PARIS
CRÉDIT FONCIER

LA SÉLECTION DE LA SEMAINE

DISQUES

Réédition de quelques raretés discographiques

Pianistes d'hier pour aujourd'hui

LA perfection technique du disque compact a paradoxalement ravivé l'édition des vieilles cires. Parmi les centaines d'interprétations rééditées chaque année, les interprétations historiques publiées par VAI-Audio revêtent un intérêt particulier. Car cet éditeur nord-américain, se substituant aux majors défaillantes, réédite des incunables dont les collectionneurs s'arrachaient autrefois les rarissimes rééditions sur microsillon. Sa première livraison sur le marché français s'attache aux pianistes Josef Hofmann, Ossip Gabrilovitch et, rareté entre les raretés, à la totalité des interprétations d'Albeniz, Granados, Joaquin Malats, Frank Marshall et Rosita Renard. Totalement inconnue, Rosita Renard (1894-1949) était chilienne. Elève, à Berlin, du célèbre élève de Liszt Martin Krause, elle lui amena Claudio Arrau enfant – n'ayant pas trouvé de maître pour son fils, Mme Arrau songeait à rentrer en Amérique latine. Après des débuts triomphaux, la carrière de Rosita Renard ne fut qu'une suite de déconvenues. Elles auraient dû prendre fin lorsque Erich Kleiber en fit l'une de ses pianistes fétiches pour des séries de concertos de Mozart. En 1949, elle donna un récital triomphal à Carnegie Hall... quelques mois avant de mourir d'une affection proche de la maladie du sommeil. Miraculeusement enregistré, par un groupe d'amis, ce concert est publié aujourd'hui avec quelques-unes des gravures enregistrées par la pianiste à la fin des années 20. Ce qui ne pourrait être qu'un document pour aficionados nostalgiques est une révélation. Rosita Renard jouait Bach, Mozart et Chopin avec le détachement souverain de Lipatti et la force de persuasion de Richter.

Dans ses *Mémoires*, Arthur Rubinstein évoque le souvenir d'Ossip Gabrilovitch (1878-1936). Il le décrit paralysé par le trac, incapable d'affronter le public. En studio, il semble que ses appréhensions s'évanouissaient. La totalité de ses enregistrements acoustiques (il manque sa version intégrale du *Quintette* de Schumann, réalisée plus tard pour l'enregistrement électrique) est reportée sur les soixante-six minutes d'un seul compact. Gabrilovitch jouait avec raffinement, fantaisie, mais sans l'égocentrisme cahotique de certains pianistes d'hier – et d'aujourd'hui. Son enregistrement de la *Valse pour deux pianos* d'Arenski, avec Harold Bauer, est d'un charme ravageur. Et son interprétation du *Quintette* (abrégé) de Schumann, enregistrée en décembre 1923 et février 1924 avec le Quatuor Flonzaley, est d'une vitalité conquérante, d'une justesse expressive que l'on n'apprécie que dans trop peu d'interprétations récentes. Lorsqu'il est mort, il était directeur musical de l'Orchestre de Detroit.

Comme de nombreux pianistes célèbres, Alicia de Larrocha fut une enfant prodige. Ses premiers enregistrements datent de 1932. A l'âge de neuf ans, la Catalane jouait avec la sonorité charnue, la lumière, la vivacité qui la font admirer aujourd'hui. Ses interprétations de Chopin sont regroupées avec des raretés, dont trois improvisations d'Isaac Albeniz captées en 1903. Ces cinq minutes trente-cinq secondes, jouées par un compositeur-pianiste né en 1860, sont un document capital à verser à l'histoire de l'interprétation pianistique. Les disques d'Albeniz, comme ceux de Francis Planté (1839-1934), d'Ilona Eibenschütz (créatrice de l'*Opus 118* de son ami Brahms, née en 1872, elle vécut jusque dans les années 60), de Raoul Pugno (1852-1914), ou des pianistes bien connus que sont Rachmaninov, Cortot ou Backhaus, enseignent aux mélomanes de 1993 que techniques et styles d'interprétation pianistique n'ont que fort peu varié depuis le XIXe siècle – contrairement à une idée répandue, on jouerait plutôt moins vite aujourd'hui, et les pianistes contemporains ne font pas moins de fausses notes en concert.

Josef Hofmann (1876-1957) fut un enfant prodige si courtisé que l'on vota spécialement une loi pour le protéger. Sa carrière s'est essentiellement déroulée aux Etats-Unis, où l'on fêta, en 1937, au Metropolitan Opera de New-York, le jubilé de ses débuts américains. Ce concert historique fut enregistré dans d'excellentes conditions techniques. Fritz Reiner accompagne Hofmann dans le *Quatrième Concerto* d'Anton Rubinstein (mouvement lent sublime) et le pianiste joue seul des pièces de Chopin, Rachmaninov, Mendelssohn et Beethoven. Comment jouait Hofmann ? Ses interprétations stupéfiaient par la variété des couleurs qu'il tirait de son piano et une sonorité adamantine qui donnait au chant une allure aristocratique qui, loin de les intimider, anoblissait ses auditeurs.

ALAIN LOMPECH

★ Rosita Renard à Carnegie Hall : 2 CD VAI-Audio VAIA/IPA 1028-2. Ossip Gabrilovitch : 1 CD VAI-Audio VAIA/IPA 1018. The Catalan Tradition, Larrocha, Granados, Malats, Albeniz, Marshall : 1 CD VAIA/IPA 1001. Josef Hofmann, The Golden Jubilee Concert : 2 CD VAIA/IPA 1020. Distribués par Dante. Enregistrés entre 1903 et 1949, ces disques grattent parfois beaucoup, mais ils ont été soigneusement réédités.

Classique

Composers in Person

Œuvres de Falla, Granados, Mompou et Nin

Enrique Granados, Manuel de Falla, Joaquin Nin, Federico Mompou (piano et clavecin), Maria Barrientos et Ninon Vallin (sopranos)

La passionnante série consacrée par EMI aux compositeurs-interprètes s'enrichit d'un nouvel album consacré à l'Espagne. Enregistrées entre 1912, pour la plus ancienne (Granados) et 1950 pour la plus récente (Mompou), ces interprétations ne bénéficient pas d'un son parfait mais la qualité des reports de 78 tours est étonnante. C'est la première fois, par exemple, que l'on entend aussi bien le *Concerto pour clavecin* de Manuel de Falla (cette interprétation s'en trouve singulièrement réévaluée). Si tout est passionnant dans ce disque, l'interprétation par Mompou de sa musique est un miracle de fusion entre une écriture pianistique et sa réalisation. En l'écoutant, on pense à ce que les élèves de Chopin ont écrit sur son jeu. Un regret. Le compositeur Stephen Dogson, auteur du texte de pochette, affirme qu' *« Isaac Albeniz enregistra uniquement sur rouleaux de piano mécanique »*. Ce n'est pas vrai, l'auteur d'*Iberia* a enregistré pour le phonographe (voir ci-contre). Il est bien dommage qu'EMI n'ait pas reporté ces incunables sur ce disque compact. C'eût été une pièce de plus à verser à l'histoire de l'interprétation pianistique. Comme Granados et Manuel de Falla, Albeniz jouait du piano de la même façon qu'on en joue aujourd'hui.

1 CD EMI CDC 7 54836-2.

A. Lo.

Jazz

Sun Ra

Somewhere Else

Un des derniers enregistrements de Sony'R Ra, dit « Sun Ra » (piano et synthétiseur), parti vers d'autres galaxies en mai dernier, après un intéressant et assez lumineux séjour sur notre planète. *Comme s'il se doutait que ces* prises de décembre 1988 précéderaient celles de novembre 1989 d'un peu moins d'un an, et que l'ensemble serait mixé début 93, soit près de trois ans plus tard, le philosophe multiplie les formules à base de fidèles (Marshall Allen et John Gilmore) et d'invités éloquents (Don Cherry, Julian Priester, Billy Higgins). Nul n'a réussi, jusqu'à ce jour, à parler de l'œuvre de Sun Ra – foisonnante, emportée, post-lyrique – sans faire, si peu que ce soit, le malin.

En toute simplicité : ce disque est très beau. Cette musique communique une grande force. On éprouve, l'écoutant, l'amour de jeu qui l'a inspirée et dont elle était l'occasion.

1 CD Rounder 3036 distribué par Média 7.

John McLaughlin

John McLaughlin plays Bill Evans

Cet été, le trio de John McLaughlin (Joey De Francesco, Denis Chambers) a surpris : beaucoup de spontanéité, pas mal de chaleur communiquée par l'organiste italien et une frappe imparable du batteur (Chambers), cela suffisait à équilibrer ce goût de McLaughlin pour l'excès de notes, cette frénésie de la quadruple croche qui lui sert d'inconscient. Peut-être ne peut-il s'en empêcher... Bref, il y avait de la musique et de la meilleure, *s'agissant de ce guitariste qui est* un des phénomènes de l'art instrumental, toutes catégories, toutes époques confondues.

Son « Bill Evans », c'est prévisible, reçoit un bon accueil. Pour autant, malgré le travail de transposition très scrupuleux de Yan Maresz (guitare basse), malgré un quatuor classique de premier plan (l'Aighetta Quartet), l'hommage à Bill Evans reste un peu réservé. A distance du cœur du pianiste. A distance du rythme incertain et rigoureux de ses valses, par exemple. Bill Evans était un interprète peu *imitable. Son œuvre de compositeur* éblouit, en une période où le jazz se défiait de la composition. Aux explications psychologisantes de la demi-réussite de McLaughlin (trop correcte), ou sentimentales (pas assez « romantique »), on ajoutera ceci : Bill Evans était trop évidemment pianiste, trop ombilicalement lié à la dynamique chancelante, à l'incertitude pesée de l'instrument qu'il faut aller chercher loin en lui pour le jouer, – et encore bien plus loin en soi.

1 CD Verve 519 861-2 distribué par Polygram.

F. M.



VÉRONIQUE GUILLIEN/POINT DE VUE

Diane Dufresne.

Chanson

Diane Dufresne

Détournement majeur

Diane Dufresne, qui n'avait pas donné de chansons nouvelles depuis *Top Secret* en 1987, est passée à l'écriture. Conçus à New-York, où la chanteuse québécoise a pu passer plusieurs mois grâce à une bourse du gouvernement, les dix titres de *Détournement majeur* égratignent les travers du monde actuel avec une sérénité interstellaire. Dufresne prend de la distance et regarde de haut. L'argent : *« J'te demande pas comment tu vas, j'te demande combien tu vaux »* (*la Fureur du cash*), l'environnement maltraité et les guerres incessantes : *« A bâtir le monde à l'envers, j'en ai assez d'te regarder faire »* (*le Locataire*), les accidents et les voitures (*New-York Requiem*). Le style, rock-lyrique, la voix, toujours aussi large, se sont pacifiés (*« Je dois vivre mon âge sans le cacher »*, dit Diane Dufresne). Mais la colère et l'exhubérance qui ont bâti la réputation de cette excellente chanteuse de scène affleurent à chaque instant. Arrangements et musiques sont signés Marie Bernard.

1 CD EPM 982962.

Clarika

J'attendrai pas cent ans

Clarika est une jeune chanteuse qui sort de l'école (le Studio des variétés) et à qui la profession prédit un bel avenir. Son alliance avec le label Boucherie Productions, plutôt orienté vers le rock, alors qu'elle n'en fait pas, est un indicateur de tendance : la chanson française reprend du grade par le biais d'une nouvelle génération qui a le sens de la synthèse. Chansons douces, couleurs mambo, instruments acoustiques, références aux aînées (Brigitte Fontaine, Magali Noël) sont servies par une belle voix, calme, un peu boudeuse. Description apocalyptique d'une scène de plage, serviette à serviette (*« La mer a ramn'é les poubelles... Les chiens aboient, les radios crient, un homme se noie, bébé gémit... »*), chansons d'amour tordu ou de bien-être faussé, *J'attendrai pas cent ans* est un premier essai réussi.

1 CD Boucherie Productions 082047.

V. Mo.

Rock

Les Satellites

4

Saluons le retour des Satellites. On les a crus un moment déviés de leur trajectoire, irrésistiblement attirés par la gravité qui fit choir tant de groupes français. Or ce quatrième album se révèle dès la première écoute le digne successeur de *Riches et célèbres*, sorti sur le label alternatif Bondage qui était, à ce jour, le meilleur exemple de la manière Satellites. Entre temps, le groupe avait enregistré *Pied orange* pour une major, ce qui lui avait valu la distinction douteuse de devenir un cas d'espèce souvent évoqué, illustration des méfaits du passage de l'artisanat à la grande industrie.

Pour parler de *4*, il va falloir trouver autre chose. Evoquer par exemple l'affirmation d'une écriture. Plutôt que marcher sur les traces de Gainsbourg (ce qui permet à tant de leurs contemporains de faire passer leur aphasie pour des ellipses), les Satellites s'inscrivent dans la tradition satirique de Jacques Lanzmann qui – à son corps défendant sans doute – fut l'un des meilleurs écrivains du rock français, ou de Nino Ferrer. On pourra aussi raconter les guitares chaleureuses et grasses qui propulsent le disque (les cuivres tiennent moins de place qu'autrefois). Et surtout les chansons qui tiennent debout toutes seules, comme *les Idées faciles d'accès* ou *les Petites Voitures*.

Après un long silence qui succède à la dixième chanson, *les Tambours*, les Satellites ont caché à la fin de leur disque l'un des titres qu'ils ont enregistré avec Saï-Saï, duo de raggamuffin parisien, *Protégez les bébés*. Il faut prendre la peine de trouver ce titre (utiliser la touche *search* du lecteur de CD si nécessaire), c'est l'heureuse conclusion de la nouvelle révolution des Satellites.

Squatt 14 474583 10.

Phil Collins

Both Sides

Chaussé de ses bottes de sept lieux communs, Phil Collins sort un album solo. C'est aussi prévisible que le retour des jeux olympiques. Dans le rôle des jeux d'hiver, le disque de Genesis, dans celui des jeux d'été, le CD de Phil Collins, le tout sur un rythme quadriennal. Cette fois, l'artiste a pris la peine de livrer, avec le disque, une note explicative : *il a enregistré son disque tout seul*, chez lui. Il a joué toutes les parties instrumentales, il a écrit ses textes. Le résultat est sensé être plus intime et plus sombre que les disques précédents de Phil Collins. La différence ne saute pas aux oreilles. Rien, d'ailleurs, ne saute aux oreilles tout au long de l'écoute de ce disque.

Toujours préoccupé par le sort des exclus (auquel il avait déjà consacré *Another Day In Paradise* sur son précédent album) Phil Collins prévient sérieusement que *« l'homme blanc tourne au coin de la rue, se retrouve dans un autre monde/ un gosse du ghetto le prend par les épaules, le jette contre un mur/ il dit est-ce que tu me respecterais si je n'avais pas ce flingue/sans lui on ne me respecte pas, c'est pour ça que je le porte/Il faut toujours écouter les deux côtés d'une histoire » (Both Sides)*. Si l'on ajoute à cela qu'on ne rajeunit pas *(Can't Turn Back the Years)* que bon sang ne saurait mentir *(We're Sons of our Fathers)*, on obtient le disque dont monsieur Prud'homme a toujours rêvé, la musique, d'une neutralité experte, égalant sans peine la banalité des paroles.

WEA 4509 93757 2.

Kate Bush

The Red Shoes

Où l'on a l'impression de poursuivre la critique du disque de Phil Collins. A ceci près que la banalité de *The Red Shoes* n'allait pas de soi. Kate Bush a toujours témoigné d'un esprit d'aventure qui l'a parfois emmenée très loin de cette école anglaise classique à laquelle son public, plus que sa musique, la rattache. Cette fois encore, elle recrute aux quatre coins du planisphère musical, de la guitare de Jeff Beck aux voix slaves du Trio Bulgarka en passant par le violon de Nigel Kennedy et les talents multiples de Prince. Manquent juste les chansons. A leur place, Kate Bush a esquissé quelques évidences textuelles et mélodiques que rien, ni ses idiosyncrasies vocales, ni la somme des talents considérables réunis pour l'opération, n'arrivent à sauver.

EMI 7243827277 29.

T. S.

Musiques du monde

Mory Kanté

Nongo Village
N'Diarabi

Tout commence par la danse pour finir en mélanges hasardeux. Il en flotte un vague sentiment de gâchis : Mory le grand joueur de kora, la harpe africaine, et le chanteur exceptionnel aurait-il tout accepté ? Les fades synthétiseurs, le zouk à peine digéré, les rythmes à tendance binaire et appauvrissante, injectés à haute dose *par le producteur Mark* Plati. De la déroute, on sauvera toutefois le très entraînant et moderne *Mogo Djolo*, le premier titre, quelques solos de kora épars et deux beaux exercices traditionnels (flûtes, chœurs, kora, tambours), dont un joli *Bonjour mon cher*, proposé en clôture. Pour retrouver le Mory Kanté des années fastes, il faudra se référer à *N'Diarabi*, le second album enregistré par le maître guinéen, dont on a réenregistré les parties rythmiques pour les besoins de la réédition en disque compact. L'étirement du temps, la richesse du jeu, ne se laissent pas briser par un modernisme pourtant très présent. Avec les mêmes ingrédients, les mêmes idées, les mêmes instruments, on aboutit parfois à des résultats opposés.

1 CD Barclay 521267-2.

1 CD Mélodie 66931-2 distribué par Mélodie.

V. Mo.

BOUZIGNAC
Te Deum & Motets
Les Arts Florissants
Les Pages de la Chapelle
WILLIAM CHRISTIE
disques harmonia mundi

هكذا من الأصل

ASSOCIATIONS

Solidarité en mouvement

Le monde associatif ne cesse d'évoluer. Dans les années 80, les associations sportives avaient le vent en poupe tandis que le militantisme ne faisait plus recette. Globalement, les 18-24 ans donnaient le *la* au mouvement. Les années 90 ne veulent pas laisser la même empreinte. Les générations des plus de quarante ans découvrent avec la crise qu'il y a beaucoup à faire et mettent leurs compétences et leur temps au service de causes diverses.

Car les Français sont ainsi. Ils crient à l'individualisme franchouillard mais finalement n'hésitent pas à aider quelqu'un en difficulté. C'est du moins ce qu'affirme la COFREMCA, un institut qui depuis vingt ans réalise des études sur l'évolution des mentalités en France. Selon lui, nous sommes de parfaits schizophrènes. Quand on nous demande si nous pensons qu'aujourd'hui *« c'est chacun pour soi »*, nous répondons « d'accord » à 66 %, mais, parallèlement, une vaste majorité d'entre nous déclarent avoir été surpris de *« découvrir qu'*[il, elle] *peut être utile à une personne en difficulté »*. Autrement dit, nous aurions des comportements de *« solidarité et d'utilité sans même en avoir conscience »* !

L'immense apport du mouvement associatif est, lui, visible. Plus souple que les institutions étatiques ou locales, il repère plus facilement les besoins sociaux ou sanitaires et apporte plus rapidement une réponse. On le voit notamment dans le domaine de la prévention et du soutien aux victimes du sida, dans celui de l'aide à l'insertion ou encore avec les coups de pouce donnés aux artistes du tiers-monde... Mais tout n'est pas forcément rose. La réussite n'est pas toujours au rendez-vous des initiatives. Et les institutions publiques, en ces temps de récession, sont très souvent ingrates.

Cette année encore, le DEVCOM, le salon des associations, organisé du 15 au 17 décembre au Palais des Congrès, porte Maillot à Paris, sera l'occasion pour les responsables d'associations et les bénévoles de confronter leurs expériences et de réfléchir sur leurs problèmes lors de conférences « sectorielles », ou bien de s'informer, dans des ateliers, sur des sujets aussi divers que la fiscalité, le marketing, la communication. Le succès de ces rencontres, créées en 1990, montre le souci du monde associatif d'acquérir une rigueur, un *« professionnalisme »* qu'on lui a longtemps reproché – et qu'on lui reproche parfois encore – de ne pas suffisamment avoir.

CHRISTIANE CHOMBEAU



ÉDUCATION POPULAIRE

A la rencontre des jeunes en difficulté

APRÈS s'être interrogée sur sa vocation d'association d'éducation populaire, la Fédération des œuvres laïques (FOL) du Val-d'Oise a décidé de partir à la rencontre des jeunes en difficulté. Une décision qui n'allait pas de soi. *« Au départ, cela tenait du délire*, reconnaît Eric Forti, secrétaire général de la FOL du Val-d'Oise (trois cents associations et trente-cinq mille adhérents). *Nous voulions former des voleurs d'autoradios, des chefs de bande prédélinquants, voire des délinquants, et en faire des leaders de la réintégration et de l'insertion sociale. C'était en 1989. On ne parlait pas encore de Vaulx-en-Velin, mais on sentait qu'il y avait urgence. »*

Devant l'urgence, au printemps 1990, les permanents de la FOL 95 (dont plusieurs enseignants détachés) lancent « Cergy hot summer ». Le projet laisse les « professionnels » de l'insertion locale perplexes. Questions : comment faire garder à un leader son statut de leader s'il est « intégré » ? Comment faire pour amener des jeunes vers une formation si celle-ci n'est pas rémunérée ? Comment faire... quand on ne sait vendre *a priori* que du séjour de vacances et du voyage éducatif ?

Aux questions et au scepticisme, les permanents de la Fédération opposent leur énergie et leur volonté d'aboutir. Ils manquent de contacts. Ils décident d'aller directement « sur le terrain ». *« Nous avons pris nos mobylettes et nous sommes allés, au hasard, dans les quartiers, distribuer des plaquettes pour expliquer ce que nous voulions faire. »* Progressivement, le projet change de cible et s'oriente plus vers les jeunes en difficulté. Mais l'esprit et les objectifs demeurent : il s'agit, au cours de deux mois de stage, de profiter d'une dynamique de groupe pour permettre à des jeunes en galère, inoccupés, déscolarisés, sortis de prison, de se restructurer et, surtout, de formuler des projets personnels de qualification et d'insertion. La FOL mise sur les multiples activités de la maison mère, la Ligue de l'enseignement, dans le domaine de l'animation. A la clef, si le stage réussit, ils se verront proposer deux mois d'animation dans un centre de vacances ou de loisirs.

Soixante jeunes répondent ainsi à l'appel. Après entretien de motivation, vingt-cinq seront sélectionnés. Et dix-huit suivront finalement les cours. Aidés par une équipe de formateurs motivés, ils se fixeront des horaires, travailleront l'imaginaire, apprendront à organiser des sorties pour enfants. Ils feront du sport, étudieront des rudiments de droit du travail, réfléchiront à des thèmes de société et commenteront, par exemple, des passages de *la Vie devant soi*. Ils rencontreront un maire, apprendront ce qu'est une municipalité. On leur expliquera ce qu'est une association, ou le fonctionnement d'un centre de vacances. Ou encore comment se concentre un enfant. Puis ce sera deux mois en tant qu'animateur dans un centre de vacances, grandeur nature. A la campagne, à la mer, ou simplement à la ville.

« En tant qu'association d'éducation populaire, il fallait faire la preuve de notre utilité sociale et de nos engagements », explique Eric Forti. Et éviter de céder aux seules sirènes du mercantilisme : avec le fort développement en son sein du tourisme associatif (dix millions de francs de chiffre d'affaires pour la seule vente de séjours de vacances en 1992 pour le compte de la Ligue de l'enseignement), la FOL 95 ne risquait-elle pas de perdre son âme ?

« Sans l'activité touristique, explique au contraire son secrétaire général, *on n'existerait pas. L'argent sale, comme le qualifient souvent les associatifs, je n'y crois plus. L'économie, la gestion, sont incontournables. Avant, un projet se mettait en place, on se mettait en quatre pour trouver des subventions, on dépensait, et puis, après seulement, on comptait. Ce temps-là est révolu. Gérer est une nécessité. Ce qui veut dire aussi, pour nous, avoir un projet social fort, en l'occurrence une réelle volonté politique de solidarité. S'il s'agissait de se limiter à « faire de l'argent », il serait préférable d'aller dans le privé. »*

Coller à la réalité

Depuis trois ans, « Cergy hot summer », appuyé par le réseau des assistantes sociales de la région, remotive une bonne vingtaine de jeunes chaque année. Certains sont réembauchés dans les centres de loisirs, d'autres décident de reprendre leurs études, d'autres encore, munis de ces quelques bases, se lancent dans une réelle formation d'animateur. *« Bien sûr*, précise Eric Forti, *ce n'est pas en quatre mois qu'on peut résoudre vingt ans de difficultés. »* L'idée d'un lieu permanent d'accueil s'est faite plus pressante. Cent mètres carrés conviviaux pour inscrire l'action dans le long terme. Mais là les relais financiers n'ont pas encore suivi.

Comme la FOL 95, certaines associations n'ont pas attendu les invectives de Frédérique Bredin, alors ministre de la jeunesse et des sports, lancées il y a deux ans, contre les appareils et les éléphants de l'éducation populaire (Ligue de l'enseignement, Fédération Léo Lagrange, etc.) : ceux-ci étaient accusés de ne pas avoir assez investi le terrain des quartiers en difficulté. *« C'est vrai*, reconnaît Eric Forti, *ce qui a été possible ici ne l'a pas toujours été dans les appareils, plus lourds à manier. Ceux-ci n'en sont restés souvent qu'au stade du discours. »*

Interpellés par les phénomènes d'exclusion, les éléphants de l'éducation populaire s'interrogent eux-mêmes sur les outils dont ils disposent aujourd'hui pour mieux cerner ce qu'ils appellent communément la demande sociale. La tentation est grande, comme l'ont remarqué plusieurs intervenants lors de journées organisées en juin dernier par le Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire (FONJEP) sur ce thème, de raisonner sur l'exclusion par l'abstrait, de toujours prôner *« ce qui devrait être »* et d'échapper finalement à la réalité. Coller à la réalité, former des *« citoyens actifs »*, c'est ce que la FOL 95 a tenté de faire également en développant un secteur culturel à forte vocation sociale. Des jeunes veulent monter un groupe de musique : on démystifiera le statut de l'artiste. Quels sont les droits, les devoirs ? La Fédération apportera une aide logistique aux associations locales et écoles de musique existantes et encouragera l'association des énergies.

Nathalie, Julien, Sam, Fred et Didier ont ainsi créé une association qui réunit un groupe alternatif et une troupe de théâtre. Leurs efforts ont été couronnés par « Nomade 93 », six concerts-spectacles produits cet été dans des villes de la Côte d'Azur.

« Nous nous appelons les Minoritaires, expliquent-ils, *parce que dans les cités, comme on n'a pas la parole, on est toujours des « minots ». Quand les jeunes parlent de projets aux adultes, aux élus, aux institutionnels, les portes sont souvent fermées. Avec les associations, en revanche, on a pu travailler. Ici, on nous fait confiance. »*

JEAN-MICHEL DUMAY

15 - 16 - 17 décembre DEVCOM 93

4ème Salon des Associations

Palais des Congrès - PARIS

Le carrefour professionnel du monde associatif

100 Exposants
3 Conférences, 2 Tables Rondes, 7 Conférences Sectorielles et 19 Ateliers sur les thèmes :

Collecte de fonds - Communication
Mécénat Partenariat - Management
Informatique - Ressources humaines.
Aspects juridiques - Banque, Assurance
Fiscalité, Activité commerciale

THEMATICA - B.P. 248 - 95025 Cergy cedex
Tél. : (1) 34 24 90 90 - Fax : (1) 30 32 38 90

Le partenaire naturel des associations













Nombreuses sont les associations qui nous ont choisi comme partenaire financier.
Banque à taille humaine, animée par une même éthique, le Crédit Coopératif est naturellement proche des secteurs associatifs : santé, social et médico-social, culture, enseignement, formation, sport, loisirs, tourisme...
Pour l'ensemble des entreprises associatives, nous proposons des services bancaires et financiers, des téléservices ainsi que des crédits de fonctionnement et d'investissement, adaptés.
Notre expérience est fondée sur le double savoir-faire de spécialiste des associations et de banquier coopératif.

Pour en savoir plus, tapez 3614 COOPA "le Magazine" ou écrivez au :
Crédit Coopératif
Département des Organismes Sociaux
BP 211 - 92002 NANTERRE Cedex
Tél. : (1) 47.24.87.32



ENFANTS HOSPITALISÉS

Profession : bénévole

LORS d'une réunion avec «ses» bénévoles de l'association Main dans la main et solidaires (MDMS), Madame le professeur Fékété, qui dirige le service de chirurgie infantile de l'hôpital Necker-Enfants malades, leur a déclaré : *« Vous avez inventé une nouvelle profession ; sans vous, nous ne pourrions plus tourner. »* Un compliment qui consacre cinq années d'efforts mais qui signifie aussi qu'il est impossible à ces bénévoles de revenir en arrière. Que leur présence à l'hôpital non seulement est acceptée mais est devenue indispensable.

Tellement indispensable que certains médecins, certaines surveillantes oublient parfois qu'ils sont là uniquement par choix. Que s'ils sont devenus des professionnels de l'environnement des enfants hospitalisés, ils ne sont pas pour autant des salariés. Un sourire suffit souvent toutefois à remettre les choses en place. Avec le temps, des amitiés se sont établies et un respect réciproque lie bénévoles et personnel hospitalier.

Mais ce n'était pas couru d'avance lorsqu'au début de 1987 Jelka Meyer Dumontant est arrivée à l'hôpital Necker avec l'envie de faire autre chose que de gagner de l'argent en utilisant son savoir-faire professionnel. En quinze jours, elle rencontre les onze chefs de service de l'hôpital pour déterminer leurs besoins. Trois directions s'imposent : aider et soutenir enfants – et parents – sur le plan affectif, dédramatiser l'hôpital en organisant des matinées récréatives le dimanche, améliorer ponctuellement l'environnement par le mécénat.

Arrivée pour quinze jours, elle partagera le bureau de la secrétaire du professeur Ricour, en gastro-entérologie, pendant un an. En six mois, avec son amie Danièle Rambla, elles se font fort de répondre à leurs trois objectifs : mettre sur pied une équipe de bénévoles, permettre de fournir du matériel et organiser le premier spectacle. Quelques mois plus tard, elles déposent les statuts.

Petit à petit, l'association MDMS va regrouper près de deux cents bénévoles et se mettre à la disposition de tous les services, en s'adaptant aux besoins exprimés par les médecins, les surveillantes générales, les infirmières. *« L'attitude du personnel de l'hôpital nous a aidés dès le départ. Nous marchions parfois sur ses plates-bandes et il aurait pu nous mettre des bâtons dans les roues. De notre côté, nous avons essayé de ne jamais nous imposer. Nous avons montré que nous étions à sa disposition. Mais, attention ! cette humilité est limitée. Le bénévolat aujourd'hui, c'est prendre sa place dans la société, jouer son rôle de citoyen, nous ne réclamons que ce que l'on nous doit. »*

Une entreprise en développement

Forte de cette certitude, MDMS fonctionne comme une PME qui n'aurait pas de comptabilité. Les dix fondateurs (cinq personnes privées et cinq professeurs de Necker-Enfants malades) ont apporté 1 500 francs chacun la première année, 500 francs l'année suivante et plus rien depuis (hors les 60 francs de cotisation annuelle des bénévoles qui servent à les assurer). Tout le reste provient d'un mécénat exclusivement en nature : des cadeaux de Noël aux enfants aux tee-shirts des bénévoles en passant par le local, le téléphone, les fournitures de bureau... Chaque service a son ou sa responsable qui gère ses troupes et veille au bon fonctionnement des choses. Les bénévoles travaillent soit auprès des enfants hospitalisés en fin de journée pendant la semaine, ou en demi-journée le week-end, soit auprès des parents pendant l'opération de leur enfant, soit encore pendant les consultations, ou en anesthésie, soit aussi pour l'organisation des spectacles ou pour le mécénat.

En bonne entreprise qui se développe, MDMS cherche aujourd'hui à créer des antennes, à Paris, en banlieue ou en province.

MARTINE SILBER

▶ **MDMS. Hôpital Necker-Enfants malades, 49, rue de Sèvres, 75015 Paris. Tél : (1) 42-73-81-81.**

COMMUNICATION ET COLLECTE DE FONDS AU NIVEAU INTERNATIONAL

Vous êtes une association humanitaire, culturelle, université, grande école, centre de recherche :

Vous pouvez solliciter des subventions de fondations ou de mécénat d'entreprises multinationales (américaines, japonaises, européennes).

Contactez VIJAY RANGAN

Certified Fund Raising Executive (USA)
24, rue des Bons-Enfants, 45000 Orléans
FRANCE Tél. : (33) 38-54-22-34

RETRAITÉS

A la recherche du temps utile

LES nouveaux retraités ont rajeuni. Ils n'ont plus les mêmes aspirations que leurs aînés et veulent continuer à «être utiles». Diverses associations tentent de canaliser cette force vive trop tôt mise au rebut. *« La lutte contre la solitude et la dépendance a été notre premier souci,* rappelle Marie-Hélène Cotté, responsable du développement de la Fédération nationale des clubs ruraux des aînés. *Aujourd'hui, nous nous heurtons à un problème de générations : il arrive que des nouveaux retraités cohabitent dans les mêmes clubs avec des gens qui ont l'âge de leurs parents* (1). *Ils n'ont pas eu la même vie, n'ont pas les mêmes envies, les mêmes besoins, les mêmes aspirations. »*

Créée en 1972 par la Mutualité sociale agricole du Lot-et-Garonne, la Fédération nationale des aînés ruraux est la plus puissante de France. Au sein de 10 000 clubs, elle regroupe 900 000 adhérents. Les plus jeunes ne veulent pas entendre parler du «café-carton», mais préfèrent la gymnastique, le vélo ou des voyages qui ne soient pas seulement gastronomiques. *« Ils prennent aussi conscience, à travers les difficultés que rencontrent leurs petits-enfants, qu'ils peuvent leur être utiles, ils se demandent comment les aider. La solidarité est un bon catalyseur de cette aspiration. »* Les aînés ruraux, qui pour la plupart habitent dans des communes de moins de 5 000 habitants (30 % sont d'anciens agriculteurs), s'investissent dans des actions de proximité : certains ont ainsi payé le permis de conduire d'un jeune pâtissier qui en avait besoin pour les livraisons à domicile, d'autres se sont associés à des campagnes nationales (vaccination avec MSF, fonds récoltés après les inondations dans le Vaucluse, etc), et des initiatives fleurissent chaque jour. Marie-Hélène Cotté estime que la fédération fera de la solidarité une de ses réflexions prioritaires.

D'autres associations aux effectifs plus modestes se sont depuis longtemps déjà engagées dans cette voie. ECTI (Echanges et consultations techniques internationaux) alimente depuis vingt ans un fichier de plusieurs milliers d'experts retraités, prêts à remplir des missions ponctuelles en France et à l'étranger. *« Notre ambition est de ne pas laisser s'évaporer des compétences,* explique Bruno Philiponnat, administrateur délégué d'ECTI. *Nous ne voulons pas des gens qui viennent ici pour éviter de s'ennuyer : il y a les mots croisés pour cela. Les «éctiens» doivent vouloir rendre service à la collectivité. »*

« Des missions au ras du terrain »

En 1992, ces anciens cadres supérieurs ont accompli 1 743 missions, pour moitié en France, auprès d'entreprises, d'associations et d'organisations internationales, contre une cotisation annuelle de 20 000 francs. *« Nous proposons aussi bien de la formation à la comptabilité pour des membres d'associations humanitaires,* énumère M. Philiponnat, *que des conseils à un jeune entrepreneur* (ceux-ci n'ont pas à cotiser), *ou des audits dans de multiples secteurs industriels. »* ECTI affirme ne pas faire de concurrence aux cabinets-conseils. *« Au contraire, nos analyses peuvent nous amener à encourager le recrutement de professionnels. »*

Malgré les cotisations des 650 organismes adhérents (6 millions de francs prévus pour 1993), ECTI bute sur un problème de financement. *« Ce qui fait défaut, ce ne sont pas les compétences, mais les occasions de les utiliser. »* Le montage des missions est toujours plus difficile : les pays en voie de développement manquent de moyens pour accueillir ces retraités, même bénévoles. Il faut pouvoir payer leur voyage et assurer leur subsistance sur place.

Changer le regard porté sur les personnes âgées

AGIR – Association générale des intervenants retraités – rencontre, après dix années d'existence, les mêmes problèmes. Elle comprend autant de membres qu'ECTI, mais, contrairement à cette dernière, qui dispose de fonds via les entreprises, elle s'est interdit de mettre ses compétences au service de l'industrie française. *« Nous avons opté pour des missions au ras du terrain,* explique Madeleine Faucher, vice-présidente de l'association. *Pour être respecté, l'ingénieur agronome doit savoir manier la bêche. »*

Jacques Michel, le président d'AGIR, déplore l'attitude des pouvoirs publics : *« Les associations similaires américaines, allemandes ou japonaises bénéficient de régimes fiscaux plus avantageux. En France, on n'a pas réalisé qu'il est préférable de favoriser les dons, plutôt que d'être obligé de subventionner les associations. »* Sans compter les résistances de principe. La charte de l'accompagnement scolaire, qui prévoit l'intervention de retraités dans des actions parascolaires, vient juste d'être signée. *« Le ministère a compris qu'il ne s'agissait pas d'un travail d'enseignement, mais d'une activité de grands-parents : simplement aider les enfants à se construire »,* dit Madeleine Faucher. Côté étranger, le Quai d'Orsay encourage les missions d'AGIR dans les pays de l'Est, mais le ministère de la coopération reste très jaloux de son pré-carré africain. *« Sans doute la peur de la concurrence,* explique Jacques Michel, *alors que ce que nous faisons, seuls des bénévoles peuvent le faire. Et en plus, en restant actifs, nous retardons le seuil de dépendance, qui préoccupe tant les caisses d'assurance-vieillesse. »*

Selon les responsables de la Flamboyance, Maximilienne Nevet, âgée de soixante et onze ans, et Michel Daureil, trente-six ans, ces résistances de tous ordres sont le signe qu'un changement complet de mentalité est nécessaire. Créé en 1990 avec l'appui de Jack Lang, le mouvement de la Flamboyance a perdu le soutien du ministère de la culture après les élections législatives. Il conserve l'ambition de révolutionner le regard porté sur les personnes âgées, à travers l'action sociale et culturelle. *« Le vieillissement n'est pas uniquement démographique,* insiste Maximilienne Nevet, *c'est un problème de culture. Notre société le vit comme une catastrophe, alors que c'est peut-être une chance. »*

La fondatrice de l'université du 3e âge de Nanterre considère que les « vieux » sont porteurs de valeurs, contraires à celles prônées par notre société, mais dont il serait bon de redécouvrir les vertus : *« Il s'agit de la lenteur, de la faiblesse, de la disponibilité et de la frugalité. Onze millions de Français pratiquent chaque jour ces valeurs, et ils seront de plus en plus nombreux à les partager,* insiste Maximilienne Nevet. *Ils ne doivent pas être considérés comme de simples consommateurs de services ou de prestations. La question principale est de savoir en quoi ces valeurs peuvent nous aider à faire face à la crise. »*

HERVÉ MORIN

(1) Le nombre de retraités âgés de cinquante à cinquante-quatre ans a augmenté de 11 % entre 1991 et 1992 (73 084 contre 65 726), tandis que la population de retraités de cinquante à soixante-quatre ans augmentait de 5,6 % sur la même période. Source : enquêtes sur l'emploi de l'INSEE.

▶ **Association générale des intervenants retraités (AGIR).** 8, rue Ambroise-Thomas, 75009 Paris. Tél. : 47-70-18-90.

▶ **Les aînés ruraux.** Fédération nationale, 24, rue d'Anjou, 75008 Paris. Tél. : 44-56-84-23.

▶ **Echanges et consultations techniques internationaux (ECTI).** 3, rue de Logelbach, 75847 Paris Cedex 17. Tél. : 46-22-20-19.

▶ **La Flamboyance.** BP 351, 75526 Paris Cedex 11. Tél. : 43-38-38-39.

L'informatique pour réinsérer des handicapés

« Le laser, c'est quand même mieux que l'imprimante matricielle, non ? » Même pendant la pause, les stagiaires de l'AFOPH (Association pour la formation professionnelle de personnes handicapées) continuent à abreuver de questions Georges Cusson, le responsable de leur formation informatique.

Dans un pavillon de l'hôpital Roux de Limeil-Brévannes (Val-de-Marne), pendant six mois, à raison de treize heures par semaine, ils vont acquérir sous sa conduite des savoir-faire professionnels, sanctionnés par une attestation, avant de se lancer sur le marché du travail. *« Il est encore trop tôt pour mesurer notre efficacité,* prévient Georges Cusson, cinquante-neuf ans, ancien ingénieur en électronique d'Aérospatiale, de Renault et de Thomson, en préretraite depuis trois ans. *Nos ambitions sont modestes. Ce que nous visons surtout, c'est changer la mentalité de l'hospitalisé de longue durée, qui se comporte parfois en assisté, en exigeant de lui un projet personnel de reclassement, la volonté de se réinsérer. »*

L'AFOPH a été créée en février 1992, et fait suite à une première expérience de rééducation par l'informatique, destinée aux traumatisés cranio-cérébraux. Le professeur Claude Hamonet, aujourd'hui responsable du service de rééducation fonctionnelle de l'hôpital Henri-Mondor, avait alors fait appel à une équipe de bénévoles de l'université inter-âge de Créteil et de l'association AGIR. Le matériel informatique avait été fourni par IBM et Microsoft.

Un enthousiasme contagieux

Michel Bigon, responsable d'AGIR Val-de-Marne et président de l'AFOPH, insiste sur le fait que pratiquement aucun organisme de formation ne s'adresse directement aux handicapés, avec du matériel adapté. Et que, bien souvent, les stages sont trop chers pour être pris en charge. Les retraités-bénévoles de l'AFOPH, dit-il, ont d'autres projets : *« Le professeur Hamonet souhaite qu'on se soucie du devenir professionnel de l'accidenté dès son entrée à l'hôpital. Nous sommes prêts à le suivre. »*

Cet enthousiasme est contagieux. Mustapha, ancien secrétaire au Trésor, amputé d'une jambe suite à un accident de la route, se félicite d'avoir pu obtenir un contrat emploi-solidarité pour suivre le stage de l'AFOPH. *« L'initiation à l'informatique va compléter ma formation en comptabilité. Et puis la communication passe très bien avec les retraités : on sent qu'ils ne sont pas là par obligation. »*

H. M.

▶ **AFOPH (Association pour la formation professionnelle des personnes handicapées).** Hôpital Albert-Chenevier, 40, rue de Mesly, 94000 Créteil. Tél. : 45-98-11-06.

Les Éditions LAMY :
un véritable savoir-faire au service des associations

LAMY ASSOCIATIONS
L'ouvrage de référence (2 volumes - 2900 pages mises à jour régulières)

LA LETTRE DES ASSOCIATIONS
L'essentiel de l'actualité (bimensuelle 23 numéros par an)

• Infos juridiques et financières
• Fiches pratiques
• Vie associative

POUR TOUTE INFORMATION : 16 (1) 44 72 12 12

Rencontrez-nous lors du salon DEV'COM
(Stand F3)



187/189, Quai de Valmy 75490 Paris Cedex 10 - RCS Paris B 305 254 161

Recherches et Etudes
Formation
Documentation
Edition - Diffusion

CTNERHI

HANDICAPS
et INADAPTATIONS

Centre technique national d'études et de recherches sur les handicaps et les inadaptations

CTNERHI
236 *bis*, rue de Tolbiac
75013 PARIS

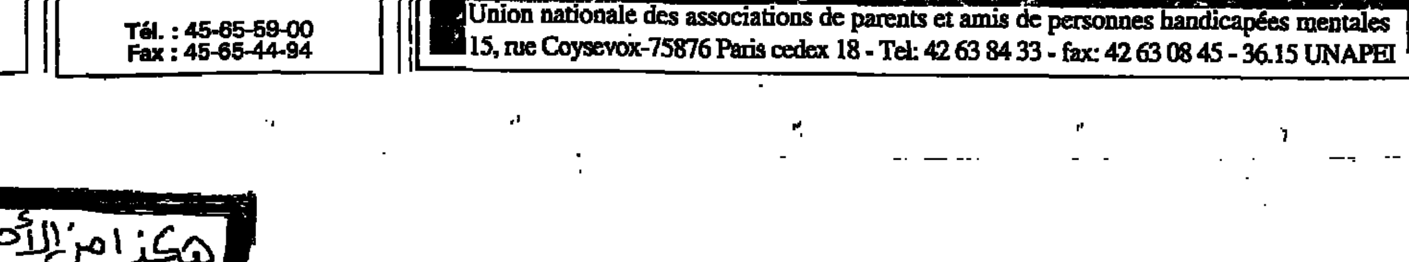
Tél. : 45-65-59-00
Fax : 45-65-44-94

UNAPEI
Grande Cause Nationale 1990

☞ Un lieu d'accueil et d'aide pour les parents d'enfants handicapés mentaux, des conseils, de l'information, de la formation

☞ La solidarité de 65 000 familles regroupées dans 750 associations

☞ L'accueil des personnes handicapées mentales par 2 200 établissements et services



Union nationale des associations de parents et amis de personnes handicapées mentales
15, rue Coysevox-75876 Paris cedex 18 - Tel: 42 63 84 33 - fax: 42 63 08 45 - 36.15 UNAPEI

هكذا من الأمل

INSERTION

Les associations intermédiaires cherchent leur voie

« AVANT, quand une entreprise prenait une personne en mission, elle finissait par l'embaucher. Aujourd'hui, elle demande de prolonger la mission ou réclame une autre personne pour contourner le délai de trois mois. Mais ce n'est pas ça l'insertion, notre but c'est l'embauche. » Le constat dressé par Anne-Marie Bouzat, directrice de l'association 14e Emploi-Développement, est amer mais largement partagé par les militants de l'insertion par l'économique. La crise aidant, un nombre croissant de chômeurs de longue durée devient inapte à occuper un emploi – ou même à suivre une formation en raison de problèmes sociaux ou familiaux.

Le phénomène pèse sur la vie des quartiers en difficulté, marquant ainsi une frontière géographique palpable entre deux mondes : les salariés et les exclus. Depuis cinq ans, les associations intermédiaires (AI) essayent tant bien que mal de réinsérer les chômeurs de longue durée. Mais avec l'aggravation de la crise, les entreprises sont de plus en plus réticentes à prendre des salariés ponctuels. Le taux d'embauche a dramatiquement baissé, remettant ainsi en cause le but même de ces associations.

Le constat est le même partout : d'un taux de placement de 25 % en 1991-1992, on est passé à 10 % actuellement. « Le vrai ralentissement, on le sent quand on contacte des entreprises qui nous disent de les rappeler dans trois mois parce qu'elles ont juste de quoi occuper leurs salariés », remarque Bernard Charuel, directeur de l'Association création services Paris (ACSP). Les entreprises attendent l'embellie, les associations voient leur nombre de missions diminuer et le découragement commence à gagner ces militants de l'insertion. « Les mêmes travailleurs reviennent après un contrat précaire s'inscrire pour de nouvelles missions : on a le sentiment qu'à part des petits dépannages, on ne trouvera pas de solution », se plaint Jean Caraman, président d'Interm'aide-Emploi à Rouen.

Le public des AI a lui aussi changé. Ce ne sont plus seulement les jeunes sans expérience professionnelle ou les chômeurs sans qualification qui frappent à leur porte, mais aussi des travailleurs qualifiés débauchés à plus de quarante ans et des cadres en fin de droits. « A la différence du milieu des années 80, les exemples de descente aux enfers (perte du logement, alcoolisme, placement des enfants à la DDASS...) ne sont plus isolés. Le phénomène est plus massif », constate Bernard Charuel. Et les associations sont débordées. « On voit de plus en plus de gens enterrés, qui ont complètement perdu l'espoir de trouver un emploi et qui viennent nous voir en dernier recours », confirme Jean Caraman. Pour s'adapter aux difficultés de leur public, les militants de l'insertion ont tissé des réseaux de solidarité d'urgence.

Installé à la lisière du quatorzième arrondissement de Paris, *14e Emploi-Développement*, une structure ouverte voilà trois ans, s'est attachée à proposer à ces exclus un minimum de cadre de vie en lançant des initiatives complémentaires : un restaurant associatif avec l'aide de la Banque alimentaire, une permanence médicale, des contacts avec l'Armée du salut et des petits hôtels pour loger dans l'urgence, un club de foot, etc. Mais même avec la meilleure volonté, les associations intermédiaires ne jouent qu'à la marge.

Alors qu'on atteint aujourd'hui les 3,2 millions de chômeurs (près de cinq si on compte tous les sans emploi en stage ou en formation), le volume d'heures travaillées offertes par les associations intermédiaires équivaut à 11 600 emplois. Un chiffre bien faible en regard de la situation. « On n'a pas les moyens de répondre à tout le monde. Toutes les semaines, on se demande pourquoi on va choisir de donner sa chance à celui-ci plutôt qu'à celui-là », admet Jean Caraman. « On a de plus en plus l'impression de vider une baignoire avec une cuillère à café alors que le robinet n'est pas fermé. »

Confrontées à des mutations qu'elles ne maîtrisent pas, les associations commencent à se poser des questions sur le sens de leur action. « Même si elles restent des amortisseurs de la crise, les AI n'arrivent plus à jouer leur rôle de sas vers l'emploi », constate Bernard Eme, chercheur au CRIDA (Centre de recherche et d'information sur la démocratie et l'autonomie), laboratoire du CNRS. « La limite des AI est marquée par la conjoncture et le niveau d'embauche. Il faut qu'elles arrivent à une réelle réorientation en dépistant des activités nouvelles, par d'autres formes associatives. »

Pour faire face à la crise, les associations intermédiaires essayent d'initier de nouvelles structures qu'elles pensent plus appropriées. Certaines se sont ainsi lancées dans le secteur des services de proximité en montant des associations d'emplois familiaux. Le COORACE (Comité de coordination des associations d'aide aux chômeurs par l'emploi), qui regroupe 400 associations, a créé Proxim'services, qui propose aux particuliers des personnes comme garde-malade, aide-ménagère, garde d'enfant... L'association n'est pas l'employeur : elle place chez le particulier qui rémunère directement son employé, et assure le suivi administratif du contrat (fiches de paye, URSSAF).

Habilitée à former le personnel qu'elle propose en lien avec la caisse d'allocations familiales, Proxim'services se présente comme un débouché possible pour les habitués des AI : en les incitant à se former pour un emploi précis et à construire leur parcours de qualification, elle leur permet d'éviter qu'ils ne soient assignés à vie à des emplois ponctuels.

Afin de trouver des débouchés, le COORACE a également investi le terrain de l'intérim d'insertion : 36 associations intermédiaires de son réseau ont créé la société Inter S, dont le but est « d'effectuer un prêt de main-d'œuvre pour en faire un moyen d'insertion par l'économique ». Dans une entreprise d'intérim d'insertion, le contrat peut en effet durer vingt-quatre mois. « C'est un moyen supplémentaire pour le salarié, qui passe du statut de chômeur exerçant une activité réduite à celui de salarié temporaire avec des garanties sociales (convention collective, indemnité de précarité, fonds social, fonds d'assurance formation...) », assure Jean-Claude Lemaire, délégué général. Mais en créant leurs propres entreprises, les AI s'engagent sur un terrain glissant. Selon le COORACE, à la différence de l'intérim classique, « l'objectif n'est pas le profit financier – vendre des missions –, mais de placer un maximum de personnes sur des emplois permanents ». Rien ne garantit pourtant que les entreprises fassent la différence avec les agences d'intérim classique.

L'« économie solidaire »

D'autres AI ont préféré miser sur l'environnement et le patrimoine en proposant aux collectivités locales leurs services. Un nouveau créneau où les associations espèrent créer des emplois en profitant de l'engouement pour tout ce qui touche à l'écologie. « On essaye de montrer à travers des chantiers d'aménagement de berges ou de débroussaillage que ces travaux sont utiles à la collectivité », explique Jean-Claude Lemaire. Un objectif qui soulève le scepticisme de certains responsables associatifs : « Je ne suis pas sûre qu'il y ait des financements pour ce type d'emplois », prévient Sylvie Guichard, de la Fondation de France. « Ces AI se situent sur des marchés non solvables où les collectivités n'imaginent pas investir au-delà d'un CES qui ne leur coûte rien ». « Certaines associations ont commencé à travailler sur ces secteurs, mais elles sont limitées par le manque d'audace des financements publics », souligne simplement Bernard Eme.

Devant l'absence de réponse politique et la timidité des financements de l'Etat ou des collectivités territoriales, les associations expérimentent à tâtons et sans filet. Le risque est pourtant réel que le travail occasionnel s'institutionnalise, que le prêt abusif de main-d'œuvre se développe avec des entreprises l'utilisant à bon compte pour éviter d'embaucher, et surtout que certaines catégories de population soient enfermées à vie dans cette forme précaire de travail. Un émiettement de l'emploi qu'il faut enrayer.

Pour nombre d'associations, le problème n'est plus de leur ressort : sans une intervention de l'Etat, bien des expériences menées sur des secteurs jugés *a priori* non rentables ne pourront progresser et créer des emplois . « L'association d'usagers, de salariés et de bénévoles peut fonder des entreprises d'un type nouveau, contribuant à créer un climat de convivialité et des emplois », explique Bernard Eme. Les régies de quartier s'essayent sur ce terrain en créant des cafés, des réseaux d'échange, ou des services de proximité comme des restaurants collectifs ou des boutiques de travaux ménagers.

C'est ce que le sociologue appelle l'« économie solidaire » (*le Monde* du 18 novembre 1992), concept cher aux associations : « Il s'agit de multiplier les accès à la sphère économique, en favorisant les activités susceptibles de renforcer le lien social par l'échange économique » autant de lieux de socialisation et de formation, même celles-ci ne procurent pas à tous un contrat de travail. Mais ce concept ne peut fonctionner qu'avec l'appui des pouvoirs publics. Les associations réclament depuis longtemps un statut spécifique (ou une labélisation) pour les projets locaux d'utilité collective avec un soutien automatique d'un an de l'Etat avant une évaluation et un financement public plus important en faveur des initiatives d'insertion par l'économique. « Nous avons prouvé que l'immense majorité des exclus est capable de travailler », soutient Jean-Claude Lemaire. « L'Etat préfère aujourd'hui dédommager l'inactivité au lieu de financer l'initiative. Il faut renverser cette tendance, alors on créerait de la richesse et des emplois. »

SYLVIA ZAPPI

► **14e Emploi-Développement.** 207, rue Vercingétorix, 75014 Paris. Tél. : (1) 45-42-22-62.
► **Interm'aide Emploi.** 2, allée Farman, appartement 03, 76000 Rouen-Les Sapins.
► **ACSP.** 54, boulevard Garibaldi, 75015 Paris. Tél. : (1) 47-83-22-50.
► **COORACE.** 17, rue Froment, 75011 Paris. Tél. : (1) 48-05-67-97

Prêt de main-d'œuvre

Lancées par des éducateurs, des militants associatifs ou caritatifs, ou des syndicalistes, les associations intermédiaires ont été officialisées par la loi du 27 janvier 1987 par Philippe Séguin, alors ministre du travail. Elles sont aujourd'hui au nombre de 960 (recensement du COORACE) et représentent un volume d'heures travaillées de 11 600 emplois à plein temps en 1992. Le but est de permettre l'insertion sociale et professionnelle des chômeurs les plus en difficulté par des emplois salariés précaires et un accompagnement personnel, et de favoriser l'émergence d'activités nouvelles, dont la durée et la fréquence ne peuvent justifier un emploi permanent.

En proposant des « petits boulots », des missions courtes, les associations intermédiaires (A.I.) permettent au chômeur de se refamiliariser avec une ambiance de travail et réapprendre la vie en entreprise. Les associations intermédiaires salarient ces demandeurs d'emploi et les mettent à disposition de particuliers, de collectivités locales ou d'entreprises pour des missions ponctuelles qui ne peuvent excéder trois mois.

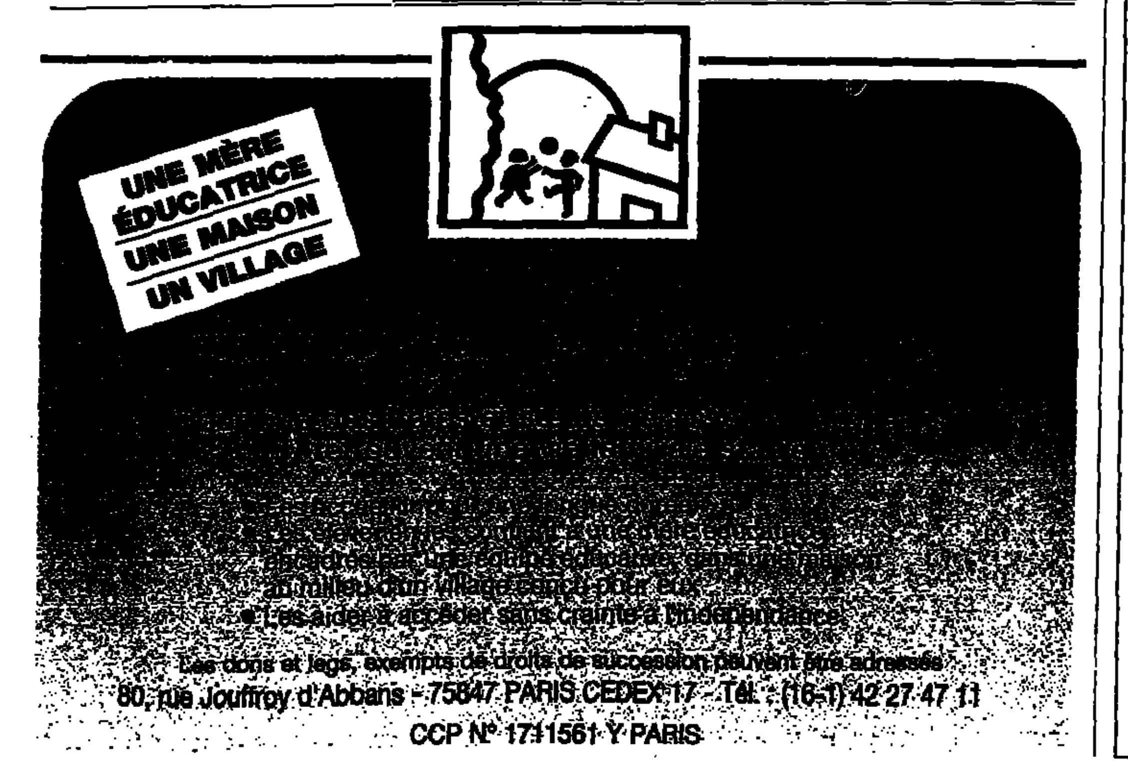
Ce prêt de main-d'œuvre se formalise par un contrat de travail entre l'association et la personne sans emploi et un contrat de mise à disposition entre l'association employeur et l'utilisateur. Les A.I. bénéficient d'un allègement de leur fiscalité et d'une exonération des charges sociales : un système qui leur permet d'abaisser le coût du travail tout en rémunérant leurs salariés sur la base du SMIC. Suivies et contrôlées, les A.I. reçoivent l'agrément des services de la préfecture après avoir défini la nature des activités projetées, son territoire d'implantation, le public concerné par son action et les modes particuliers d'insertion.

S. Z.


FOEVEN
VACANCES
VIE SCOLAIRE
FORMATION
Fédération des œuvres Educatives et de Vacances de l'Education Nationale
67, rue Vergniaud, 75013 PARIS
Tél. : 45-88-62-77

SOCIETE DE ST VINCENT DE PAUL
DANS 120 PAYS PRÉSENCE A TOUTE FORME DE DÉTRESSE
5, rue du Pré-aux-Clercs
75007 PARIS
Tél. : (1) 42-61-50-25
CCP 619921 H Paris
en France, reconnue d'utilité publique

4-5-6 MAI 1994 UNESCO
afsea
JOURNÉES NATIONALES D'ETUDE
« AVOIR 20 ANS EN 2001 ! »
Association Française pour la Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence
28, place St-Georges – 75009 Paris. Tél. : 48-78-13-73



Gestionnaires d'associations, la Caisse d'Epargne a conçu des services financiers performants adaptés à vos besoins.

Vous êtes gestionnaire d'une association. La Caisse d'Epargne vous aide à la gérer, à la financer et à la développer.

Grâce à sa vocation et à son expérience du monde associatif, de l'économie sociale de ses partenaires, la Caisse d'Epargne vous propose maintenant des interlocuteurs spécialisés et des services et produits personnalisés répondant à vos besoins spécifiques.

Votre association a besoin d'outils fiables et adaptés à la gestion quotidienne de votre trésorerie ? Nous mettons à votre disposition un compte chèques, des instruments de paiement mais aussi des outils de consultation à distance de tous vos comptes.

Votre association a des projets ? Nous vous donnons les moyens de les réaliser par des prêts, des avances sur subventions ou du leasing afin que vos projets, aussi ambitieux soient-ils, deviennent une réalité.

Votre association dispose de fonds à faire fructifier ? Nous vous conseillons différents placements de manière à faire travailler judicieusement les fonds dont vous n'avez pas l'utilité immédiate. (Livret A Spécial Association, SICAV Monétaire, etc...).

Votre association a-t-elle besoin d'aides et de conseils ? Nous vous assurons par exemple une assistance juridique et fiscale, une aide à la gestion des tutelles avec TUTELECUREUIL, une ingénierie financière (montage d'obligations associatives, etc), une épargne salariale (FONGEPAR...).

La Caisse d'Epargne toujours proche de vous, assure à votre association les moyens de son développement. Prenez contact.



CENCEP GIE R C S Paris C 328 000 047 BDDP

VACANCES

Le tourisme à l'heure des comptes

« AUCUN *secteur ne peut bâtir son avenir dans un tel climat d'instabilité et d'incertitudes* », affirme Edmond Maire, président de VVF. Menacé de perdre demain son régime fiscal privilégié, accusé de déloyales pratiques para-commerciales, soupçonné de ne plus assumer ses missions sociales, oublié dans les divers budgets de l'Etat, le tourisme associatif, dernier avatar du tourisme social né avec les congés payés de 1936 et qui a connu sa période faste de 1960 à 1975, est à la croisée des chemins.

Pour entamer, enfin, la réflexion générale sur son devenir, le secteur associatif du tourisme avait besoin d'une étude exhaustive pour mieux se connaître et cerner la réalité économique de ses activités. C'est chose faite grâce à un récent rapport intitulé *Le tourisme associatif au service de l'économie et de la solidarité nationales*, établi à la demande de Jean Ravanel, président de l'UNAT. Les chiffres sont éloquents !

Plus de quatre millions de Français et près d'un million d'étrangers, en majorité des jeunes venus dans les auberges de jeunesse et les centres internationaux de séjour, ont utilisé les services d'une association pour leurs vacances en 1991. En moyenne, ils sont restés plus de six jours et ont généré un chiffre d'affaires cumulé qui dépasse 6,3 milliards de francs. Aux côtés de 12 500 bénévoles, 32 350 salariés, permanents pour plus d'un quart d'entre eux, ont contribué à la réalisation de près de 32 millions de journées-vacances.

En gérant plus de 250 000 lits répartis sur 1 260 sites en France (sans compter les 10 000 terrains de camping et leurs 885 462 emplacements, ni les centres de vacances pour enfants), le tourisme associatif est d'abord un tourisme d'accueil à caractère familial, puis un tourisme d'enfants et de jeunes. Le secteur d'activités le plus modeste (76 000 participants), demeure celui des voyages d'adultes, qui ne vont à l'étranger que pour 52 % d'entre eux et dont le chiffre d'affaires ne représente que 10 % du total.

En principe exonéré d'impôt, le tourisme associatif s'est acquitté, malgré tout, d'une contribution fiscale de l'ordre d'un demi-milliard de francs en 1992. Pour parvenir à ce total, Philippe-Henri Dutheil et Jean-Marc Mignon avancent une première estimation de 122 millions réglés au titre de la taxe sur les salaires, de la TVA et de la taxe d'habitation. Ils ajoutent 224 millions d'impôts indirects perçus par l'État, du fait que la plupart des associations ne récupèrent pas la T.VA. Enfin, ils prennent en compte les contributions de ceux qui n'adhèrent pas à l'UNAT (environ 54 millions de francs) et d'autres organismes sans but lucratif (environ 100 millions de francs), comme les comités d'entreprise, les mutuelles et les coopératives, qui ont également une activité dans ce secteur du tourisme. « *Pour mémoire*, écrivent-ils, *l'Etat et les collectivités territoriales ont consenti en 1991 un effort de quelque 83 millions de francs pour les investissements touristiques, tous secteurs confondus.* »

Le rapport établit également la permanence d'une politique tarifaire fort diversifiée pratiquée par les associations en faveur des milieux modestes. La grande aspiration du tourisme social d'aider au départ en vacances du plus grand nombre demeure une réalité en 1993. Les pratiques de solidarité, tarifs différenciés ou dégressifs, quotient familial, opérations spécifiques et actions humanitaires, sont nombreuses. ATC-Routes du Monde gère des gîtes pour familles au revenu modeste, la FFCC accorde des réductions sur ses terrains de camping aux touristes de l'Est. Renouveau accueille à des tarifs spéciaux des personnes âgées bénéficiaires du Fonds national de solidarité. L'UCPA a accordé en 1992 une aide de 3,6 millions de francs à des jeunes à faibles ressources et la FUAJ distribue des chèques-nuitées de 50 francs pour des opérations spécifiques, etc.

La comparaison entre les tarifs pratiqués par le secteur associatif et ceux du secteur marchand confirme l'existence d'écarts de l'ordre de 35 % en moyenne. Si en basse saison la location de gîte ou la pension complète du secteur vacances familiales (villages vacances et maisons familiales) sont sensiblement aux mêmes prix, en haute saison la différence, au bénéfice du tourisme associatif, peut atteindre 40 %, voire 50 % .

Pour les séjours d'enfants le prix moyen facturé par les associations, les municipalités ou les comités d'entreprise était en 1992 de 188 francs par jour. Les sociétés commerciales, qui n'assurent d'ailleurs que 5 % des activités, demandaient en moyenne 208 francs.

Pour souligner leur spécificité, les associations rappellent également le rôle qu'elles jouent dans la politique d'aménagement du territoire. Un quart des installations se trouvent en zone rurale, là ou l'attrait touristique peut parfois être considéré comme moins évident que sur le littoral ou en haute montagne. Une majorité de ces équipements appartiennent aux communes et les associations, en partenariat avec ces collectivités, y créent une activité qui favorise l'emploi (100 lits = 4 emplois), le maintien des services et des commerces. En effet, 70 à 90 francs sont injectés par jour et par personne dans l'économie locale, en plus du paiement du séjour lui-même.

Le désengagement de l'Etat

Face à ces réalités encore mal connues, le secteur privé mène une action tendant à soumettre les associations au régime général de la TVA. Déjà, les communes propriétaires d'installations gérées par des associations ne pourraient plus récupérer la TVA payée sur les travaux de rénovation. « *La pire des choses serait que l'on assiste à une banalisation fiscale totale, sans prendre en compte le caractère spécifique, notamment celui d'entreprise non lucrative sans actionnaire et les missions d'intérêt général du tourisme associatif* », prévient Edmond Maire.

De son coté, Jean Faucher, président d'honneur du Bureau international du tourisme social (BITS) et actuel vice-président du Conseil national du tourisme, l'ancien patron de la Fédération Tourisme et Travail, la plus grande association du tourisme social des années 70-80, disparue en 1986 dans une faillite révélatrice de la crise de ce secteur dès 1982-83, estime qu'« *il faut réformer la fiscalité des investissements, favoriser les prêts bonifiés, relancer les subventions et les aides diverses à la création d'équipements et pour la rénovation des installations déjà existantes. En contrepartie, il peut y avoir une égalité fiscale entre les deux secteurs dans le domaine de la gestion.* »

Mais les associations doutent, aujourd'hui encore plus qu'hier, de la volonté des pouvoirs publics de poursuivre une politique des vacances et du tourisme à vocation sociale. « *Notre rôle essentiel dans l'aménagement du territoire est oublié* », dénonce Jean Marc Mignon, délégué général de l'UNAT. « *Si nous étions assujettis à la TVA, nos prix de journées augmenteraient encore de 3 à 4 %. De plus, les caisses d'allocations familiales cesseront dès 1994 d'octroyer des subventions pour la création ou la rénovation d'équipements et diminueront drastiquement la valeur et le nombre des bons-vacances distribués aux plus défavorisés.* »

Pour Catherine Vianney, responsable de la communication de VVF, « *le désengagement de l'Etat est dramatique. Ses priorités sont ailleurs. Du coup, nombreux sont ceux qui ne peuvent plus bénéficier du droit, pourtant reconnu à tous, aux vacances, au repos et aux congés. Le brassage social, un des fondements du tourisme associatif, est remis en cause* ». Face à une situation aussi préoccupante, l'UNAT va tenter de définir une politique commune au mouvement associatif. Début décembre, elle réunit son conseil national autour des présidents de toutes les associations pour travailler notamment sur « *l'avenir fiscal* » du tourisme associatif.

« *Pour qu'il ne perde pas son âme dans cette période charnière où il a plus que jamais sa raison d'être, il faut bannir les corporatismes, tenir compte des autres priorités de la cité* », estime Jean-Marc Mignon, qui souligne les progrès déjà réalisés. « *Nos associations se sont professionnalisées pour mieux assurer leur mission, pour gérer aussi bien que le secteur privé. A ce prix, à force de créativité, en restant dynamique et innovant, le tourisme associatif a toujours un réel avenir.* »

JEAN ROL-TANGUY

► « Le tourisme associatif au service de l'économie et de la solidarité nationales » (rapport de l'UNAT-juin 1993) par Philippe-Henri Dutheil, président de l'association culturelle de tourisme « Thalassa », administrateur de l'UNAT, et Jean-Marc Mignon, délégué général de l'UNAT. Disponible au prix de 50 F (franco de port), au siège de l'UNAT.

ADRESSES

► UNAT (Union nationale des associations de tourisme et de plein air). 8, rue César-Franck, 75015 Paris. Tél. : (1) 47-83-21-73 ou 43-06-88-21.

► Association culturelle Thalassa. 2, rue Marcel-Paul, BP 164, 30103 Alès Cedex. Tél. : (16) 66-30-66-66.

► VVF (Villages, Vacances, Familles). 172, boulevard de la Villette, 75019 Paris. Tél. : (1) 44-52-45-00.

► ATC Routes du monde (Association touristique des cheminots). 23, rue Yves-Toudic, 75481 Paris Cedex 10. Tél. : (1) 42-08-36-24.

► FFCC (Fédération française de camping-caravaning). 78, rue de Rivoli, 75004 Paris. Tél. : (1) 42-72-84-08.

► FUAJ (Fédération unie des auberges de jeunesse). 27, rue Pajol, 75018 Paris. Tél. : (1) 46-07-00-01.

► UCPA (Union nationale des centres sportifs de plein air). 62, rue de la Glacière, 75640 Paris Cedex 13. Tél. : (1) 43-36-05-20.

► Conseil national du tourisme. 2, rue Linois, 75015 Paris. Tél. : (1) 44-37-37-84.

► BITS (Bureau international du tourisme social). 63, rue de la Loi, 1040 Bruxelles, Belgique. Tél. : (19) 322-230-75-30.

HUMANITAIRE

ONG-pouvoirs publics, ou le

LA question, à nouveau, revient sur le devant de la scène, tel un leitmotiv : comment améliorer les relations entre les pouvoirs publics et les organisations non gouvernementales (ONG) ? Voilà plusieurs années que le problème est posé. Il a déjà suscité la rédaction de nombreuses études et motivé la commande de volumineux rapports. La récurrence du débat sur les relations ONG-pouvoirs publics traduit en fait une triple évolution : celle des ONG, d'abord, qui, dans l'esprit des associations dites « pragmatiques » issues des années 80, sont aujourd'hui soucieuses de professionnalisme et revendiquent la définition d'un nouveau partenariat avec l'Etat ; celle de différents ministères, ensuite, qui voient dans le nombre croissant des ONG autant de relais propres à renforcer l'efficacité sur le terrain de l'aide publique au développement (APD) ; celle de l'Etat, enfin, qui est devenu un acteur majeur de l'humanitaire.

Le besoin d'un nouveau partenariat est bien partagé. Reste à définir – ou à améliorer – les instruments de ce soutien réciproque. Dans un premier temps, et pour répondre au manque d'unité qui leur était souvent reproché, les ONG ont agi. En septembre 1990 est créé le CLOSI (Comité de liaison des organisations de solidarité internationale) qui regroupe pour la première fois huit collectifs nationaux. Autre signe d'unité : on souhaite substituer à la terminologie d'ONG la nouvelle formulation d' « association de solidarité internationale » afin de dépasser la stricte distinction faite entre les « urgenciers » et les « militants » du développement.

Un rapport rédigé par Bernard Husson est transmis aux pouvoirs publics, en septembre 1991, à la demande de la Commission de coopération et du développement (COCODEV) (1). Il jette les bases d'une réflexion générale dans le domaine des actions de développement. Un groupement d'intérêt public (GIP) – agence paritaire mixte entre les ONG et le ministère de la coopération, notamment – devait par la suite voir le jour. On l'attend toujours.

Développer la concertation

Deux ans après la synthèse de Bernard Husson, le rapport transmis en octobre 1993 par le vice-président de Médecins sans frontières (MSF), Jean-Christophe Rufin, à Lucette Michaux-Chevry, ministre délégué à l'action humanitaire et aux droits de l'homme, relance le débat. Car s'il s'attache à faire le point sur les « *relations entre l'humanitaire d'Etat et les ONG* » – celles qui effectuent des « actions d'urgence » et interviennent à l'échelle internationale dans des « situations de crise » –, ce rapport fait également des propositions qui concernent l'ensemble des ONG.

Face à l'intrusion tonitruante et directe de l'Etat dans l' « humanitaire », notamment en Somalie et dans l'ex-Yougoslavie, il devenait nécessaire de préciser les contours d'un partenariat durable entre les pouvoirs publics et les ONG de l'« action d'urgence » (MSF, Médecins du monde, etc.). Chargé en mai 1993 par Lucette Michaux-Chevry de « *recueillir auprès des ONG l'écho des problèmes et des interrogations suscités par la nouvelle importance de l'humanitaire d'Etat* », Jean-Christophe Rufin évoque dans son rapport trois sujets de controverse.

Le premier concerne l'« *excessive médiatisation de l'action publique* » qui ne saurait sans dommage « *être trop personnalisée et tapageuse* ». Entre autres souhaits, les associations attendent de l'Etat qu'il renforce le réseau des ONG, encore jeune et fragile, plutôt que de chercher à se substituer à elles. Second élément de critique : permettre aux ONG de conserver « *indépendance et neutralité* » dans leurs actions alors que l'Etat, au-delà de son action humanitaire, cherche d'abord et

ASSOCIATIONS ET FONDATIONS

C'est tout réfléchi.



Parce qu'une association se gère avec autant de rigueur qu'une entreprise, le Mémento Francis Lefebvre s'impose.

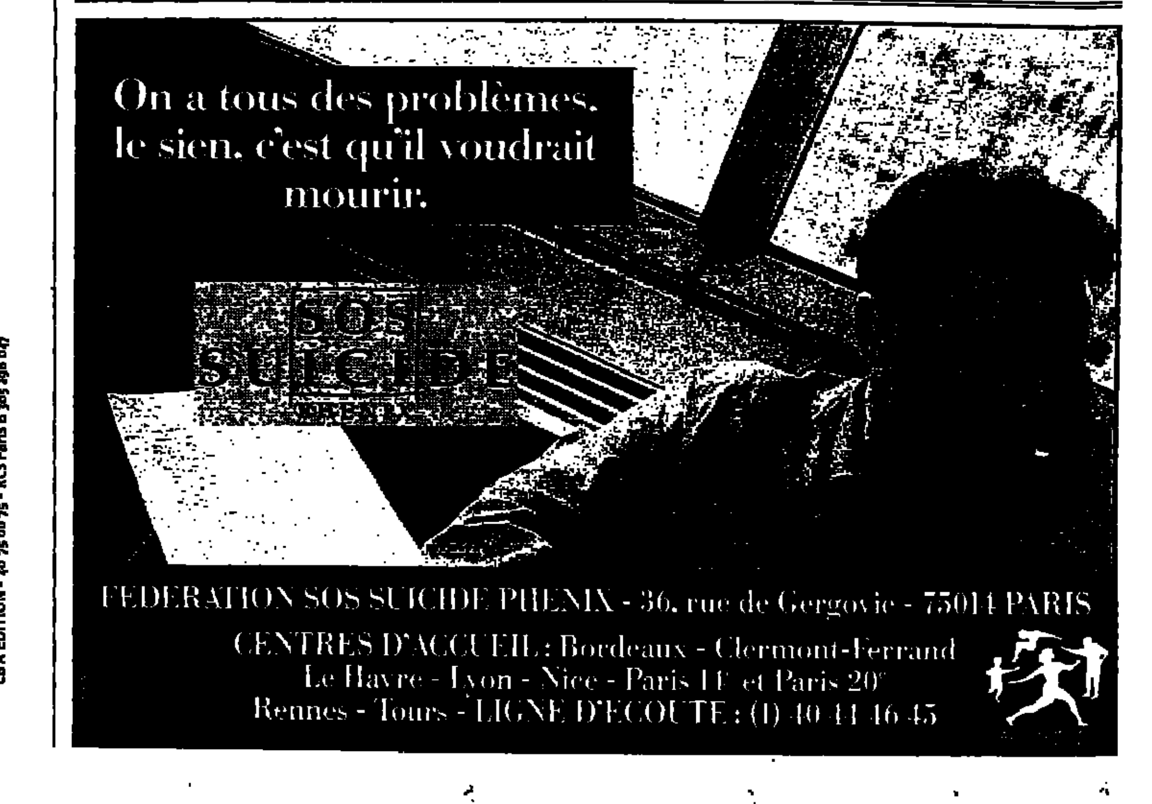
Avec les Éditions Francis Lefebvre, c'est tout réfléchi.

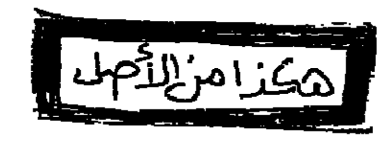
Vous agissez en parfaite sécurité.

Pour toute information : ÉDITIONS FRANCIS LEFEBVRE
42, rue de Villiers - 92300 Levallois - Tél. : (1) 41 05 22 00
Fax : (1) 41 05 22 30 - Minitel : 36 17 code EFL



CB'A EDITION - 40 75 00 75 - RCS Paris B 385 298 047





هكذا من الأصل

CULTURE

Des échanges Nord-Sud encore balbutiants

LA production culturelle des pays du tiers-monde souffre cruellement du manque de structures et de moyens financiers. Des initiatives d'aide et de soutien ont fleuri partout en France, et un étroit réseau d'associations s'est tissé. Surtout avec l'Afrique. En 1991, les Françaises Patricia Pailleand, Claire Laroche de Féline et le Zaïrois Toroma Sika créent l'association Mus'Métiss, *« afin de permettre la mise sur pied de projets portés par des artistes venus d'ailleurs »*. A l'association, on refuse catégoriquement les accents trop paternalistes. Le mot « aide » sera donc banni au profit de « soutien ».

Mus'Métiss ne se borne pas à trouver des fonds pour un projet. Elle accompagne la production d'un spectacle, ou la formation des artistes. Le premier projet pris en charge par l'association l'a occupée pendant plus de deux ans. Deux ans de travail avec les musiciens, danseurs et comédiens du groupe Ki Yi M'bock d'Abidjan – une communauté d'artistes dirigé par la dramaturge d'origine camerounaise Were Were Liking –, pour aboutir à la création de l'opéra africain *Un Touareg s'est marié à une Pygmée* à Abidjan, puis à Limoges. La pièce, dont le Zaïrois Ray Lema a signé la musique, a été coproduite, notamment par le Festival international des francophonies de Limoges, le centre culturel français d'Abidjan et la fondation Afrique en créations. Point d'orgue de l'opération : un disque paru le mois dernier dans la collection Label bleu, publiée par la Maison de la culture d'Amiens et le festival Musiques métisses d'Angoulême. Un bel exemple de chaîne réussie.

Au total, le projet aura coûté 1,6 million de francs. Les financements sont français, les artistes africains. Mus'Métiss, une petite association dont les fondateurs, soutenus par une centaine d'adhérents, sont les piliers, et ses partenaires ont veillé à ce que les comédiens travaillent chez eux, sans s'exiler. Le plus dur, selon Patricia Pailland, c'est l'après-projet. *« Quand on a donné trois ans de sa vie pour un projet, il est difficile d'imaginer l'avenir de l'association sans. On se sent vide... »* Les sources de financement sont asséchées et il faut repartir à zéro. Aujourd'hui, Mus' Métiss se pose des questions sur son avenir.

« Par et pour les Africains » : tel pourrait être le slogan de l'association Alternatives toucouleurs, née au début de l'année. Par les Africains, parce que l'idée de sa création vient de Binda Ngozolo, chanteur, acteur et humoriste camerounais. Fara Couder, chargée de l'association en France, explique : *« Après avoir pillé l'Afrique économiquement, on est en train de lui voler ses artistes. Imaginez que tous les Nougaro et les Jacques Higelin soient obligés de s'exiler en Afrique pour pouvoir chanter ! »* Le constat est sans ambiguïté : l'Afrique perd ses créateurs et ses références culturelles.

Pour arrêter l'hémorragie, une solution : faire en sorte que les jeunes Africains trouvent sur place les moyens de monter leur projet et de gérer leur carrière. Il s'agit de former des managers, des ingénieurs du son, des éclairagistes... L'association travaille à la création d'un centre de documentation, en Afrique. Dans les rangs du comité de parrainage d'Alternatives toucouleurs, la compagnie Black Blanc Beur, Dee Dee Bridgewater, Jacques Higelin, Nicole Croisille, Manu Dibango, Claude Nougaro, Jean Vautrin, etc.

Comme Zone franche, Images, spectacles, musiques du monde (ISMM) est un carrefour. Mais, alors que Zone franche est un nœud de communications entre professionnels, artistes et médias de l'espace francophone, ISMM, surtout axée sur la population maghrébine, met en contact les artistes et les organisateurs de spectacles. Financée à 60 % par le Fonds d'action sociale (FAS), elle joue la carte de l'intégration par la culture, en particulier dans les zones d'éducation prioritaire. ISMM travaille dans tous les domaines, du spectacle musical à l'exposition, en passant par le conte.

De fête en festival...

Pour beaucoup revient sans cesse l'obsédante question du « comment tenir » et du « jusqu'à quand ? ». Culture métisse, créée l'an passé, a pu assurer la sortie d'un disque compact (celui du Brésilien Ricardo Vilas) et organiser des concerts. Aujourd'hui, elle manque cruellement d'argent. En attendant d'éventuelles subventions, ses membres imaginent des projets de péniche itinérante et pluriculturelle. Mais comment les mettre en pratique ? Le travail au coup par coup a bien des défauts. Aussi, certaines associations, souvent plus anciennes, ont eu pour premier souci de fidéliser un public. De nombreux festivals ont ainsi vu le jour.

Dans les années 60, le Malien Mamadou Konté débarquait en terre française et se plongeait dans la vie quotidienne des foyers de travailleurs immigrés. Aujourd'hui, militant culturel connu, il dirige l'association Tout couleurs, qui se cache derrière le festival Africa fête. Chaque automne y sont présentés une dizaine d'artistes, vedettes et inconnus, venus d'Afrique ou de l'immigration. Née en 1978, Tout couleurs a d'abord porté le nom d'Association pour l'aide au retour créateur des travailleurs africains (AARCTA, président d'alors : François Béranger). Le but ? *« Participer par une aide pratique et financière à des projets mis en œuvre collectivement par des ouvriers immigrés africains contraints de retourner dans leur pays »*. Afin de trouver des fonds nécessaires à la constitution d'une coopérative agricole au Mali et d'une maison des jeunes au Sénégal, l'AARCTA organise un premier concert cette année-là. Le glissement fut rapide, et aujourd'hui Tout couleurs a abandonné son ambition économique.

L'association, et le festival donc, a fêté ses quinze ans cette année, au Passage du Nord-Ouest à Paris. En 1993, Tout couleurs a étendu son action hors de France, en organisant dans la capitale sénégalaise un festival-frère, le 21 juin, à l'occasion de la Fête de la musique, et en accompagnant aux Etats-Unis une tournée avec Angélique Kidjo, Baaba Maal, Ismaël Lô et Boukman Eksperyans, organisée avec le label Mango, filiale d'Island Records. Pendant ce temps, le conteur Hamed Bouzzine apporte la bonne parole dans les écoles et les hôpitaux pour le compte de Tout couleurs, comme le couple de musiciens sénégalais et gambien Seckou et Ramatta.

« Sans Mamadou, je n'aurais peut-être jamais monté Musiques métisses », explique Christian Mousset, directeur artistique du festival Musiques métisses d'Angoulême, qui s'appuie sur une association du même nom créée il y a quatre ans. A l'origine axé sur le jazz, puis sur les musiques urbaines du monde, le festival est une *« porte ouverte. Nous essayons toujours de trouver des tournées aux artistes invités, de les envoyer dans d'autres festivals. Il n'y aurait aucun intérêt à découvrir une « perle », et de vouloir s'en assurer l'exclusivité »*. Ainsi le Festival d'Angoulême a-t-il intégré l'European Forum of Worldwide Music Festival, une association qui regroupe environ vingt-cinq festivals européens. Programmations partagées, indépendance de vues et fonctionnement en réseau : des clefs supplémentaires susceptibles d'ouvrir de nouvelles portes aux échanges culturels.

MYRIAM ISSAWI et VÉRONIQUE MORTAIGNE

ADRESSES

▶ **Mus'Métiss.** 20, rue Hauteville, 75010 Paris. Tél. : (1) 42-46-48-47.

▶ **Alternatives toucouleurs.** 136, avenue de la Dhuys, 93170 Bagnolet. Tél. : (1) 48-97-91-71.

▶ **Zone franche.** 17, rue du Faubourg-Saint-Martin, 75010 Paris. Tél. : (1) 48-97-91-71.

▶ **ISMM.** 7, impasse Chartière, 75005 Paris. Tél. : (1) 43-25-19-80.

▶ **Culture Métisse.** 13, avenue Philippe-Auguste, 75011 Paris . Tél. : (1) 43-67-11-25, 46-58-04-02, 42-57-23-61.

▶ **Tout couleurs.** 29, rue Germain-Pilon, 75018 Paris. Tél. : (1) 42-52-09-79.

▶ **Musiques métisses.** Théâtre municipal, BP 244, 16007 Angoulême. Tél. : (16) 45-95-43-42.

▶ **Varan.** 6, impasse Mont-Louis, 75011 Paris. Tél. : (1) 43-56-64-04.

▶ **Association des trois mondes.** 63 bis, rue du Cardinal-Lemoine, 75005 Paris. Tél. : (1) 43-54-78-69.

▶ **Atria.** 16, boulevard Jules-Ferry, 75011 Paris. Tél. : (1) 43-57-17-32

difficile dialogue

avant tout *« la défense des intérêts nationaux »*. Sur ce point, le rapport précise que les associations *« émettent les plus extrêmes réserves »* sur certaines interventions militaro-humanitaires. Logique qui *« efface la spécificité du champ caritatif, brouille son image et jette un discrédit mortel sur la neutralité des ONG »*.

Enfin, le rapport dénonce le manque d'information et de concertation, soulignant que dans bien des cas, du côté de l'Etat, *« les structures chargées d'informer et d'entendre les ONG se sont révélées soit inexistantes, soit souvent inefficaces »*. Et c'est dans le but d'améliorer la concertation entre humanitaire privé et humanitaire public que le vice-président de MSF suggère la création d'une Commission nationale consultative de l'action humanitaire (CNCAH), proposition retenue par Lucette Michaux-Chevry.

La déductibilité des dons

Inspiré de l'actuelle Commission nationale consultative pour les droits de l'homme, cet organe pourrait réunir des représentants de l'Etat, des personnes désignées par les organisations ainsi que des personnalités reconnues pour leur compétence. Lieu de dialogue et de réflexion, la commission pourrait émettre des avis sur l'utilisation du Fonds d'urgence humanitaire (FUH).

Concernant les rapports entre les « urgenciers » et l'Etat, Jean-Christophe Rufin fait d'autres propositions, certaines reprises par Lucette Michaux-Chevry, comme la mise en place d'une procédure d'agrément des ONG par le ministère de l'action humanitaire, d'autres écartées (modification de la cellule d'urgence, constitution d'un fonds de préfinancement pris sur le FUH, etc). Surtout, c'est dans le domaine des aides indirectes de l'Etat aux associations que le rapport élargit ses propositions à toutes les ONG, soulevant des questions qui traitent du soutien de l'Etat à l'ensemble des organisations de solidarité internationale (OSI).

Outre qu'il souhaite une diversification des formes de volontariat et une amélioration du statut des jeunes désirant se consacrer à l'aide humanitaire, le rapport soulève un problème crucial : le régime fiscal appliqué aux donateurs et le statut fiscal des ONG.

En la matière, la France accuse un sérieux retard par rapport à bon nombre de ses partenaires. *« Les ONG attendent de l'Etat qu'il crée des conditions favorables pour que puisse s'exprimer pleinement la générosité publique »*, precise Jean-Christophe Rufin.

Aux Pays-Bas, un particulier peut déduire 10 % de ses dons de ses revenus ; aux Etats-Unis, le donateur peut déduire 100 % de ses versements situés dans la limite de 30 % de ses revenus ; en Angleterre, si le donateur s'engage sur quatre ans au moins, l'Etat double son don... Tirés du rapport, ces exemples sont éloquents. Et le vice-président de MSF propose que la déductibilité des dons soit portée en France *« au-delà des 5 % autorisés par les associations reconnues d'utilité publique et de 4 % pour les associations de bienfaisance »*. Il suggère en outre la possibilité de l'extension de la déduction de 50 %, dite « amendement Coluche », pour certaines campagnes de solidarité internationale et demande un *statu quo* sur les charges avec, en particulier, *« un engagement ferme des pouvoirs publics »* à ne pas soumettre les OSI à la TVA.

« Sur les questions de l'aide fiscale et du statut des volontaires, toutes les OSI sont concernées, précise Patrick Edel, délégué général de la Guilde européenne du raid et organisateur du Forum d'Agen. *« Il n'y a pas lieu, en la matière, qu'un traitement spécifique doive être réservé pour les actions humanitaires internationales d'urgence »*, précise de son côté Jean-Christophe Rufin. Lucette Michaux-Chevry a déjà donné son accord de principe à ces propositions d'aménagement fiscal. Dans ce domaine, comme dans celui de l'amélioration du statut des volontaires, des mesures pourraient être annoncées par les ministères concernés, voire directement par Matignon.

OLIVIER PIOT

(1) « Recherche pour la diversification et la contractualisation des rapports entre les ONG et les institutions publiques », septembre 1991, La Documentation française.

▶ **CLOSI.** 14, passage Dubail, 75010 Paris. Tél : (1) 42-05-82-79.

▶ **COCODEV.** 27, rue Blomet, 75015 Paris. Tél : (1) 47-83-50-46.

▶ **Guilde européenne du raid.** 11, rue de Vaugirard, 75006 Paris. Tél : (1) 43-26-97-52.

Le cinéma aussi

Très touchés par le manque de structures de production et les carences technologiques, les cinéastes du Sud et de l'Est ont besoin de l'appui d'organismes et d'associations jouant le rôle de formateurs, de promoteurs, de producteurs, ou de distributeurs. Les Ateliers Varan forment des documentaristes. L'association Varan a été créée en 1981. Elle accueillait alors de jeunes cinéastes venus des pays en voie de développement afin de les familiariser avec le langage de l'image et du son, puis de restaurer un regard et une sensibilité différant des reportages socio-ethnologiques d'origine occidentale.

Depuis, les subventions qu'accordait le ministère des affaires étrangères se sont réduites comme une peau de chagrin, et à mesure que Varan acquérait une renommée internationale, la proportion d'étudiants français présents dans les stages n'a cessé d'augmenter. Aujourd'hui, Varan reste ouverte aux cinéastes d'origines culturelles diverses, mais elle affirme en premier lieu sa vocation de centre de formation au documentaire.

Informations et documentations

L'association des Trois Mondes, elle, est un centre de documentation. Emanation de la Médiathèque du même nom, elle réunit toutes les informations existantes sur la production cinématographique du Sud. Ainsi, quelque six mille fiches composent la banque de données « Alysées », qui comportent toutes les informations techniques sur ces films. Le public n'y a pas directement accès, mais l'association se charge de répondre aux demandes écrites ou téléphoniques qui lui sont adressées.

Les activités d'Atria sont, quant à elles, très diversifiées. Lieu de formation, qui accueille essentiellemnt des Africains, centre d'assistance technique – elle a déjà apporté son aide technique à plus de soixante-dix courts, moyens et longs-métrages –, Atria est également un centre de coordination avec les festivals de cinéma. Elle fournit aussi informations et documentations sur le septième art en Afrique . *« Nous disposons d'un temps plein et demi. Il en faudrait au moins quatre. La demande est tellement importante... »*, affirme Andrée Daventure, déléguée générale de l'association. La tâche est lourde, le budget insuffisant, mais cela n'empêche pas Atria d'avancer. En treize ans d'existence, l'association est devenue le lieu de coordination des cinématographies africaines à Paris, et le centre d'un réseau de contacts et de soutien pour les cinéastes du continent noir.

M. I.

FAMILLES DE FRANCE

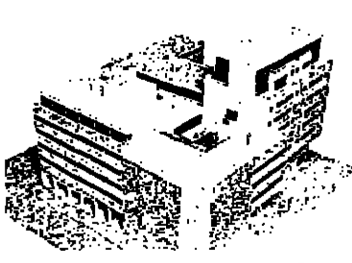
Le mouvement associatif national pour la défense des intérêts matériels et moraux des familles.
Association apolitique et aconfessionnelle
Renseignements Adhésions :
28, place Saint-Georges
75009 PARIS - TÉL : 44-53-45-90
Fax : 45-96-07-88

FONDATION CLAUDE POMPIDOU
POUR LES PERSONNES AGÉES ET HANDICAPÉES ET LE DÉVELOPPEMENT DE L'AIDE VOLONTAIRE
reconnue d'utilité publique
– 8 établissements pour enfants et adultes handicapés mentaux,
– 4 résidences pour personnes âgées,
– 14 clubs de loisirs pour personnes âgées,
– 4 établissements en projet,
– 1 200 volontaires à l'hôpital et dans les familles d'enfants handicapés.
42, rue du Louvre 75001 PARIS – 45-08-07-49

COMITÉ DE LA CHARTE donner en confiance

A proximité des Buttes Chaumont...

les 100 foyers-logements du centre résidentiel Valentin Haüy vont être mis à la disposition de jeunes et de retraités aveugles de la région parisienne, mais il reste beaucoup à faire pour faciliter la vie de ceux qui ne voient pas, ou ne voient plus.



Alors... aidez-les, aidez-nous

BON DE SOUTIEN A RETOURNER A L'ASSOCIATION VALENTIN HAÜY
5, rue Duroc, 75007 PARIS – CCP Paris 283 14 G

☐ Je souhaite aider les aveugles et déficients visuels
Je vous adresse un chèque de francs ....
et recevrai un reçu pour les réductions d'impôt autorisées.

☐ Je souhaite mieux connaître l'Association Valentin-Haüy.
Envoyez-moi la plaquette : « 100 ans au service des aveugles »

Exp. : M., Mme, Mlle ....
Adresse : ....
....
AVH

Les penates du divorce

ENVIRONNEMENT

Entre participation et revendication

AVANT la création en France du ministère de l'environnement, en 1971, les citoyens devaient se substituer aux organes d'Etat pour obtenir d'un gouvernement la prise en compte de l'écologie. Après 1971, les groupes de citoyens se sont multipliés pour infléchir la préparation des nouvelles réglementations. Depuis, elles sont les vestales d'un temple à la fois mondialement consacré et quotidiennement menacé : l'environnement.

Investies presque «naturellement» d'une mission de surveillance, elles sont garantes d'une forme de démocratie que l'on a parfois tendance à oublier. Le centralisme étatique a montré ses limites, mais la décentralisation aussi : elle a eu, dans le domaine de l'environnement, des effets pervers. Sans contre-pouvoir, certains élus du littoral disposent souverainement des biens collectifs.

On peut tenter une typologie des associations de défense de l'environnement. Pierre Lascoumes, directeur de recherche au CNRS, classe les associations en quatre catégories (1) :

– les «NIMBY», qui défendent un intérêt local ponctuel, tel que la mobilisation contre un projet immobilier – on y trouve les comités de quartier ou l'Association de défense pour l'environnement des Montchanois (ADEM) contre la décharge de Montchanin ;

– les «spécialistes», groupe le plus nombreux, dont l'action est focalisée, par exemple, sur la protection d'une espèce, au sein duquel on compte la Ligue pour la protection des oiseaux (LPO) ou le Rassemblement des opposants à la chasse (ROC), mais aussi ARTUS, qui voue son action à la protection de l'ours des Pyrénées ;

– les «veilleuses», dont l'objet est la défense d'une commune ou d'un site contre toute atteinte comme Eaux et rivières de Bretagne, qui s'occupe maintenant de tout l'environnement breton ;

– les «généralistes», qui se proposent d'agir pour la défense de l'environnement dans toutes ses composantes. Ces dernières ont souvent un champ d'action plus large (au moins régional, sinon national, voire international), et prennent souvent la forme de fédérations (en région Rhône-Alpes avec la FRAPNA, en Aquitaine avec la SEPANSO, en Bretagne avec la SEPNB, etc.).

Lorsqu'on interroge les Français sur le thème *«à qui faites-vous le plus confiance pour défendre l'environnement»*, ils répondaient en 1990 (sondage CSA) : aux associations, puis au ministère de l'environnement ; viennent ensuite les maires, les préfets et, enfin, les députés et les partis politiques. Pourtant, les Français sont peu associatifs, et le nombre d'adhérents par association, bien qu'en augmentation, reste symbolique en comparaison de la Grande-Bretagne ou de l'Allemagne.

Situation paradoxale

«Il n'est pas sain que des associations cherchent à prendre le relais d'un contrôle de légalité parfois défaillant», disait Jean-Louis Bianco, alors ministre de l'équipement. *«Elles ne peuvent se substituer à la mission d'intérêt général confiée aux préfets par la Constitution.»* Ce type d'affirmation a conduit à ce qu'un acquis presque centenaire de la République soit remis en cause.

En effet, le Parlement examine actuellement des dispositions inquiétantes à l'occasion de la discussion sur la loi Bosson. Un sénateur a proposé qu'on retire aux associations tout droit d'agir devant les tribunaux, un autre (proposition effectivement votée) qu'elles ne puissent plus invoquer l'illégalité d'une décision d'urbanisme pour faire annuler un permis de construire. Beaucoup s'en émeuvent (*le Monde* du 1er décembre).

Entre légitimité sociale et fonction de gêneurs publics, les associations doivent trouver leur place. La situation est paradoxale. Si les associations, comme France nature environnement, semblent en crise d'identité (*le Monde* daté 12-13 septembre), elles ne sont pas en peine de légitimité. Elles subissent le contrecoup du recul de l'écologie politique. Malgré leur protestation d'indépendance à l'égard des Verts, un amalgame s'est produit, qui permet à certains acteurs de la vie politique, sociale et économique, de dénoncer brutalement «les écolos» sans distinction.

Après avoir éprouvé les pièges de la participation, les associations de défense de l'environnement se heurtent aux limites du contentieux. Depuis 1976, elles peuvent être agréées par les pouvoirs publics. Cet agrément leur ouvre deux portes : celle de la participation et celle de l'action contentieuse. Il ne s'agit que d'une participation formelle. A de rares exemples près (TGV Sud-Est), les associations ne participent pas réellement à la décision.

Paradoxalement, d'autres intervenants ont compris qu'une négociation préalable valait mieux qu'un contentieux : ainsi, au moment où les pouvoirs publics semblent faire de moins en moins cas des positions associatives, les entreprises de travaux publics les consultent d'emblée sur leurs projets.

«Les abus du contentieux sont incontestables, explique Olivier Bonnin, directeur du développement chez Bouygues. *Mais ils sont imputables à tous les acteurs. Au législateur, qui a compliqué à l'envi la règle de droit. Aux collectivités, dont les moyens pour gérer un tel fatras législatif et réglementaire deviennent insuffisants. Au juge, qui reçoit peut-être trop favorablement, mais sans doute sur son intime conviction, la requête d'une association fondée sur un vice de forme. La multiplication des contentieux nous porte un tort énorme, en termes financiers. Et nous n'avons pas le pouvoir de remettre en cause la règle de droit. Nous préférons donc la négociation préalable.»*

Sans cette participation à la décision, que resterait-il aux associations pour agir ? La violence ? Le retour aux grandes manifestations des années 70 ? Cela n'est plus de mise, après le fiasco de la dernière manifestation contre le tunnel du Somport. L'accès au contentieux ? Il est, on l'a vu, sérieusement menacé ! La parole des associations ne peut pourtant pas être confisquée. Ce serait une grave atteinte à la démocratie.

L'utilisation par les associations d'un seul type d'actions ne saurait conduire à des résultats satisfaisants : un recours devant les tribunaux peut aboutir à un désaveu du «décideur», mais bien souvent le mal est fait : l'annulation d'une déclaration d'utilité publique intervient après l'achèvement des travaux (Fabrèges dans les Pyrénées, le pont de l'île de Ré, etc.).

Seule la combinaison de plusieurs moyens d'action permet aux associations d'être efficaces. L'exemple du barrage de Serre de la Fare, en Haute-Loire, est illustratif : une occupation de terrain, fortement médiatisée, accompagnée d'une action contentieuse, est beaucoup plus efficace pour faire respecter l'environnement.

CHANTAL CANS

Auteur d'une thèse de droit «Recherche sur le fonctionnement des associations d'environnement», Bordeaux, 1983.

(1) *L'éco-pouvoir, environnement et politique*, de Pierre Lascoumes, à paraître, Editions La Découverte.

ADRESSES

▶ **ADEM (Association de défense pour l'environnement de Montchanin).** 21, rue de Mâcon, 71210 Montchanin.

▶ **LPO (Ligue française pour la protection des oiseaux).** La Corderie Royale, BP 263, 17305 Rochefort Cedex. Tél. : (16) 46-99-59-97.

▶ **ROC (Rassemblement des opposants à la chasse).** Maison de la nature et de l'environnement, BP 261, 02106 Saint-Quentin Cedex. Tél. : (16) 23-62-31-37.

▶ **ARTUS.** BP 39, 41003 Blois Cedex. Tél. : (16-1) 54-74-10-10. Fax : (16) 54-78-14-14.

▶ **Eaux et Rivières de Bretagne et de Basse-Normandie** (ancienne APPSB : Association pour la protection des salmonidés en Bretagne). 1, impasse Camille-Pelletan, 56100 Lorient. Tél. : (16) 97-84-88-95.

▶ **FRAPNA (Fédération Rhône-Alpes de protection de la nature).** Université Lyon-I, 43, boulevard du 11-Novembre, 69622 Villeurbanne Cedex. Tél. : (16) 78-89-81-24.

▶ **SEPANSO (Société pour l'étude, la protection et l'aménagement de la nature dans le Sud-Ouest).** 3, rue de Tauzia, 33890 Bordeaux. Tél. : (16) 56-91-33-65.

▶ **SEPNB (Société pour l'étude et la protection de la nature en Bretagne).** Ecole des 4-Moulins, 186, rue Anatole-France, 29200 Brest. Tél. : (16) 98-49-07-18.

▶ **France nature environnement (ou FFSPN, Fédération française des sociétés de protection de la nature).** Maison de Chevreul. 57, rue Cuvier, 75731 Paris Cedex 05.

HABITAT

Un nouveau souffle pour les cités HLM

DANS toutes les régions, au cœur des cités HLM, la vie associative bat son plein et fait preuve d'un grand dynamisme et d'une efficacité indiscutable. Afin de répondre à la dégradation des logements, l'insécurité, l'insertion sociale ou plus simplement au mal-être, les associations locales ou nationales, souvent en concertation avec les établissements bailleurs et les municipalités, tentent d'apporter des solutions rapides et efficaces.

«Aujourd'hui, résume M. Mercadal, délégué général de l'UNOFHLM (Union nationale des fédérations d'organismes de HLM), *les associations permettent non seulement aux habitants de s'approprier leur cadre de vie mais aussi instaurent une médiation entre les individus et les différents guichets des services publics.»* Et Jacques Bardet, président de la Fédération des offices, d'ajouter que *«les actions sur le cadre bâti ne peuvent désormais plus se passer des initiatives associatives».*

A chacun son ou ses problèmes, à chacun sa manière de le(s) résoudre. Certaines associations prônent, par exemple, un protocole d'accord pour une réhabilitation du quartier, des enquêtes auprès des habitants, la lutte contre la délinquance et les dégradations, tandis que d'autres se vouent à la transformation de logements en lieux d'accueil enfants/parents, à la plantation d'arbustes, à la mise en place d'un bar sans alcool et d'une salle de musculation. Toutes les ressources financières sont envisageables : collectivités locales et régionales, Fond d'aide social, Caisse d'allocation familiale, entreprises privées, etc. Un seul mot d'ordre : le mieux-être des habitants.

Concertation de rigueur

La particularité de ces actions réside en une concertation accrue entre les principaux acteurs des quartiers et à l'obstination des associations qui, le plus souvent, obtiennent gain de cause. Ainsi, l'OPHLM (office public d'HLM) de Rennes a rapidement compris qu'il fallait modifier le plan de réhabilitation mené dans le quartier de Maurepas. L'opération, concernant 910 logements regroupés dans dix tours, projetait d'effectuer prioritairement des travaux dans les halls et sur les ascenseurs. La CSCV (Confédération syndicale du cadre de vie) locale, dont le but est principalement d'améliorer la vie quotidienne en dehors du travail et de recueillir les avis individuels et collectifs, s'y oppose. Les locataires veulent que l'on s'occupe d'abord de leur appartement. En avril 1990, est alors signé un protocole d'accord entre l'OPHLM et la CSCV. De cette manière, les locataires ont pu, notamment, et par le biais de réunions, se faire entendre avant, pendant et après toute la durée des travaux. Selon Yasmina Héligon, *«le bilan de l'opération est globalement satisfaisant même si l'on peut encore faire un reproche à l'OPHLM tel que le manque de rapidité ou la qualité toute relative des finitions et des matériaux. En outre, si nous ne sommes pas parvenus à annuler l'augmentation des loyers (pour un T4, elle s'élève à 240 F par mois), nous sommes arrivés à la différer de quelques mois».*

Dans un tout autre genre, les Francas de Béthoncourt (Doubs) qui, après une enquête menée auprès des enfants, imagine une structure d'accueil pour les 6-12 ans afin d'essayer d'atténuer les conflits dus aux agissements des enfants. Pour bien faire, il fallait des locaux. La commune leur proposera une école mais les horaires seront incompatibles avec le projet. En janvier 1992, la Société anonyme à loyer modéré de Franche-Comté met alors à disposition deux F4. Pendant six mois, et c'est là toute l'originalité de l'opération, 150 enfants travailleront, par roulement, à la réalisation de cette ludothèque-bibliothèque, dont l'accès est gratuit. Comme l'explique Josette Lebossé, déléguée locale Francas et coordinatrice du secteur enfance de Béthoncourt, *«c'est une des rares initiatives où les enfants sont acteurs dès le début du projet. C'est d'ailleurs pour cela qu'ils observent un certain respect des locaux et de notre équipe. Cependant, il ne faut pas se leurrer, ce n'est là qu'une solution d'attente avant d'obtenir une véritable centre d'accueil».*

Autre quartier, autre région, autre intervention. A Toulouse, dans le quartier d'Empalot, l'association Léo-Lagrange met en place l'entreprise d'insertion INOVA. En prônant l'insertion sociale et professionnelle de personnes en difficulté, INOVA essaye, avec la collaboration de l'OPHLM de Toulouse, de faire participer des chômeurs longue durée, des RMistes et des jeunes sans qualification à l'entretien des locaux moyennant rémunération. Le résultat est encourageant. En 1992, sur quinze salariés sortis, cinq ont trouvé un CDD (contrat à durée déterminée), un a décroché un CDI (contrat à durée indeterminée) et trois sont entrés en stage de formation qualifiante. A plus long terme, INOVA espère pouvoir faire déboucher l'opération sur une régie de quartier.

Au sein des quartiers en difficulté, le cadre de vie des habitants est donc en train d'évoluer. Cependant, cela ne va pas toujours de soi. François Quieffin, président du conseil social des HLM, estime cependant qu'*«il existe aujourd'hui un véritable partenariat entre les offices et les associations. Chacun œuvre dans sa mission pour que les HLM puissent retrouver un peu de dignité».*

AURORE TEISSEDRE

SOCIETE PROTECTRICE DES ANIMAUX



Reconnue d'Utilité Publique, par décret du 22 Décembre 1860
Sous le Haut Patronage du Président de la République
Agréée par le Ministère de l'Education Nationale

UNE ASSOCIATION MODERNE AU SERVICE DES ANIMAUX ET DES HOMMES

- Dons déductibles de vos revenus imposables (5 % pour les particuliers, et 3 pour mille du chiffre d'affaires pour les entreprises)
- Exonérée de tous droits de succession en cas de legs ou de donation

39 Boulevard Berthier - 75017 PARIS
Tél. 43 80 40 66 - Fax. 47 63 74 76 - Minitel 3615 Code SPA

Un service minitel pour votre association?
C'est possible sur le 3615 MGA



Annuaire des associations
- Présentation de votre association
- Agenda de votre association
- Boîte aux lettres

(Publicité)

LA VIE TOUT SIMPLEMENT tel est le titre de la nouvelle brochure de Couple et famille.

LA VIE TOUT SIMPLEMENT n'est pas seulement une brochure d'information sexuelle et de prévention des M.S.T. et du SIDA.
* Elle invite le jeune à une réflexion sur l'Amour, sur la Vie, ses joies, ses embûches. Elle se veut pleine d'espoir face à la violence.
* Pour les parents, c'est un excellent moyen de faciliter le dialogue avec leurs enfants.
* Pour les éducateurs, c'est un support vivant d'animation.

LA VIE TOUT SIMPLEMENT est en vente à la Fédération nationale COUPLE ET FAMILLE : 28, place St-Georges, 75009 Paris. Tél. : 42-85-25-98.

Prix unitaire : 22,20 F (franco).

adac - MAIRIE DE PARIS
+ DE 400 ATELIERS et STAGES
(enfants et adultes)
pour débutants ou confirmés - prise en charge possible
175 disciplines artistiques, artisanales, arts du spectacle... et nouvelles technologies : INFOGRAPHIE 2D-3D, PAO, MUSIQUE FILM AO, LEGO AO, HOLOGRAPHIE, DESSIN D'ANIMATION AO, MULTIMEDIA... et PHOTOSHOP (week-end).
CONTACT : 42 33 45 54 lundi au samedi 14h-18h
BROCHURE sur demande : 44 61 87 87 - 9h-18h30

– Un autre espace pour les acteurs du quotidien ?
– Une autre conception de la citoyenneté et de la démocratie ?
– Une autre façon de comprendre le rapport à la politique ?

Association pour l'Autogestion l'Initiative Locale et l'Economie Sociale
Président : Pierre HERITIER

Les cahiers Devenirs - derniers numéros parus : L'évaluation : un défi démocratique
– Un réformisme de gauche est-il possible ? - L'Europe sociale en question - Réflexions autour de la pratique du développement local - Apprentissage, vers un modèle français ?
– Maastricht et après ? Faire la politique autrement. Le passage à l'économie de marché.



Renseignements sur demande :
Association AILES, 30, rue René-Boulanger
75010 Paris
Tél. : 42-00-72-70.

Comité pour Léguer l'Esprit de la Résistance

Qu'en tous pays s'éteignent
NAZISME - RACISME - EGOISME
Que la jeunesse y veille
pour la réconciliation et le respect
de la dignité humaine
dans la fraternité

Renseignements, adhésions :
«C.L.E.R.» BP 5041 - 24005 PERIGUEUX
Tél. : 53-08-84-90

هكذا من الأصل

ENFANCE

Les pénates du divorce

POUR fêter ses trois ans, Kevin a mangé un gros gâteau, fait quelques tours de manège, et elle joue à présent avec son camion rouge dans le jardinet de la villa, sous l'œil attendri de David, son père. Toute ressemblance avec une famille classique s'arrête là. Divorcés, les parents de Kevin ont mis entre eux plusieurs heures de TGV. D'une minute à l'autre, la maman du bambin, installée à Grenoble depuis deux ans, viendra chercher son fils, et David tâte déjà dans sa poche le billet de train qui doit le ramener ce soir vers son domicile parisien. La villa du 51 rue des Eaux-Claires à Grenoble, dans laquelle il vient de connaître deux jours de complicité avec son fils, est, en fait, le siège de l'association La Passerelle, créée en mars 1987 pour offrir aux familles éclatées un lieu propice aux retrouvailles.

« Ici, je me sens vraiment papa, je fais la cuisine, j'endors mon enfant dans son lit. Auparavent, exerçant mon droit de visite à la sauvette, j'avais l'impression d'être le père d'une pension alimentaire, explique David, *sans point de chute à Grenoble, avec des moyens financiers laminés par mon divorce, j'en étais réduit à emmener Kevin à l'hôtel, à arpenter les jardins publics, ou pire à le rencontrer au domicile de mon ex-femme, ce qui se terminait souvent en catastrophe. »*

Passée la porte de La Passerelle, la salle de jeux en désordre, l'odeur de café chaud, la mappemonde trônant sur le bureau d'écolier en pin et la chatte Chocolate lovée sur son fauteuil familier, disent mieux qu'un long discours l'objectif du groupe de travailleurs sociaux, psychologues, avocats, et associations diverses à l'origine de cette initiative (1). *« Faute d'un lieu adéquat où retrouver son enfant, l'ex-conjoint perd rapidement le contact avec celui-ci, lorsqu'il n'habite pas la même ville que le parent gardien. Ainsi l'union nationale des associations familiales estime-t-elle que 50 % des parents « non gardiens » disparaissent de la vie de leurs enfants dans les deux ans suivant la séparation »,* explique Mme Annie Selleron-Porceda, directrice de l'association grenobloise.

Avec une capacité d'accueil de cinq à six familles, hébergées moyennant une participation de vingt-cinq à quatre-vingts francs, La Passerelle tourne à plein régime durant le week-end. Elle n'en sommeille pas pour autant en semaine. Chaque jour, une trentaine d'appels téléphoniques émanent du réseau associatif, de l'administration ou des familles elles-mêmes, affluent vers ce qui est devenu un centre de réflexion sur l'environnement psychologique et social du divorce, disposant d'un budget de cinq cent quatre-vingt mille francs, et d'une équipe de trois permanents, étoffée le samedi par deux accueillants et une psychologue à temps partiel (2).

Stade expérimental

« L'hébergement de parents éloignés nous a logiquement conduits vers une démarche plus globale. Par exemple, il arrive que certains parents habitant tous les deux Grenoble aient des relations tellement conflictuelles qu'ils aient besoin de nous comme d'un lieu neutre, pour procéder à l'« échange » de l'enfant. Intervenant de plus en plus dans le sens de la médiation familiale, nous nous efforçons de développer, entre professionnels, une réflexion sur notre éthique », poursuit Mme Selleron-Porceda.

Plus de trois cents familles ont été concernées depuis l'ouverture, en mai 1988, de cette maison qui faisait alors figure d'exemple en France. Depuis, des initiatives comparables ont vu le jour, notamment à Villeurbanne, Meaux, Lorient, Laval et, en Suisse, à Genève. Les pionniers grenoblois, pour leur part, considèrent que, sur un terrain aussi complexe, ils sont encore loin d'avoir quitté le stade expérimental.

ÉLISABETH DEVAL

(1) Collectif petite enfance, Ecole des parents et des éducateurs de l'Isère, foyer de l'Oiseau bleu, Nouveau Mouvement de la condition paternelle, Sauvegarde de l'enfance, Couple et famille, Solidarité femmes, Syndicat des familles monoparentales.

(2) Le financement est assuré par la mairie de Grenoble, le conseil général de l'Isère, la Fondation de France, les ministères de la justice et des affaires sociales, le secrétariat d'Etat aux droits des femmes.

AIDE

Fondation de France, la belle inconnue

SON nom évoque bien quelque chose de vaguement philanthropique. Dans le domaine du patrimoine, peut-être ? De la restauration de château... ? La Fondation de France, méconnue du grand public, rêve d'une notoriété égale à celle de Médecins sans frontières. Simple, immédiate. Qui évite d'avoir à éditer une épaisse plaquette de présentation chaque fois qu'on sollicite des fonds. *« La difficulté, c'est que nous ne sommes pas identifiés à une cause, puisque notre champ d'activités est très large,* regrette Dominique Lemaistre, directrice du département fiduciaire, du mécénat et des fondations. *Et puis, comme nous n'intervenons pas dans l'urgence, nous ne sommes pas là où sont les caméras. »*

Créée il y a bientôt vingt-cinq ans, en 1969, à l'initiative d'André Malraux et du général de Gaulle, la Fondation, premier mécène privé en France, est pourtant présente sur tous les fronts, dans l'Hexagone comme dans le tiers-monde, dans le domaine de la solidarité comme dans ceux de la santé, de l'environnement ou de la culture, au profit des enfants comme des personnes âgées... Son slogan : *« Nous aidons tous ceux qui veulent aider »,* traduit à la fois cette diversité et la complexité de son mode de fonctionnement. Car cette institution privée, sans but lucratif, indépendante et reconnue d'utilité publique, n'œuvre que par l'intermédiaire des fondations qu'elle abrite et des associations qu'elle soutient.

« Dans le cadre de ses programmes propres, la Fondation de France subventionne plus de 3 000 associations, comptabilise Francis Charhon, directeur général de la Fondation. *Des petites structures, de proximité, qui ont du mal à collecter des fonds. Pour Médecins sans frontières, 200 000 francs ne représenteraient qu'une goutte d'eau... En outre, les petites associations ont souvent des solutions originales à proposer pour résoudre les problèmes locaux. »* Sur la liste sans fin des actions innovantes soutenues par la Fondation, on relève les « Points de rencontre », ces lieux de médiation qui facilitent l'exercice du droit de visite dans le cas de divorces conflictuels, un réseau de consultants en gérontologie, œuvrant notamment auprès des collectivités locales, Le rire médecin, cette association qui fait venir des clowns pour distraire les enfants en milieu hospitalier, ou encore un fonds d'aide au logement pour les malades du Sida qui ont perdu leur travail.

Pour conserver cette fonction de « tête chercheuse », la Fondation limite son soutien dans le temps. Le meilleur programme n'est pas subventionné plus de trois ans. *« Traquant »* sans relâche l'innovation sociale, la Fondation, poursuit M. Charhon, s'est lancée dans un travail d'écoute *« à une échelle encore plus fine que celle des associations : dans dix sites en France, nous prenons actuellement en compte les projets des habitants des quartiers défavorisés ».*

Lutte contre les exclusions

Chaque année, pour ces programmes, quelque 300 millions de francs sont collectés par le biais de mailings. Pour 1994, leur affectation va, malheureusement, de soi. *« Il est difficile aujourd'hui de solliciter des fonds pour la culture... Dans le cadre des actions de "solidarité", auxquelles nous consacrerons l'an prochain plus de la moitié de nos moyens financiers, nous donnerons la priorité à la lutte contre les exclusions de tous ordres (pauvreté, chômage, illettrisme, handicaps, vieillesse...). »* La santé (29 % des crédits), viendra juste après, également sous son aspect social : conditions de vie des malades, prévention du suicide des jeunes, accompagnement des malades du sida...

L'« autre » Fondation de France, encore plus méconnue, c'est Dominique Lemaistre qui la raconte le mieux. Cette jeune femme longiligne, dont le débit verbal impressionne autant que l'enthousiasme, reçoit à longueur d'année dans son bureau des candidats à la création de fondations. Car la Fondation de France offre à toute personne ou entreprise désirant poursuivre une action d'intérêt général la possibilité de créer en son sein une fondation, que l'on dit « abritée », et pour laquelle il n'est pas besoin de mobiliser un capital aussi important que pour les fondations reconnues d'utilité publique (5 millions de francs).

On en compte 360 aujourd'hui, sous l'aile protectrice de la Fondation de France qui en contrepartie du don ou du legs testamentaire, s'engage à respecter scrupuleusement la volonté du donateur. *« Ce n'est pas toujours évident ! »,* admet Dominique Lemaistre, qui se souvient encore de ce chat que la Fondation a bien failli avoir la charge de nourrir dans l'atelier de son maître défunt pendant des années, en échange d'une collection de tableaux. *« Les gens ont tendance à vouloir organiser l'éternité. »* Dominique avoue être souvent *« remuée »* par ces parents qui, après la mort de leur enfant, créent une fondation contre la maladie qui l'a emporté : *« Il y a beaucoup de cas de ce genre, de "petites" fondations dont le capital est de 1 ou 2 millions. »* Touchée également par des gestes de générosité totalement désintéressés, comme celui de ce particulier qui donne chaque année plusieurs millions de francs contre la pauvreté, en exigeant que l'on taise son nom, même après sa mort.

Certaines fondations individuelles sont aujourd'hui célèbres, telles la fondation Georges Besse pour les « espoirs de l'industrie française » ou la fondation Salavin-Fournier, qui permet d'attribuer chaque année à une vingtaine de jeunes de dix-huit à trente ans ayant une forte vocation, des « prêts d'honneur » de 30 000 francs. Une quarantaine d'entreprises disposent également d'une fondation, comme Cartier pour l'art contemporain, Rank Xerox ou le Club Méditerranée dans le secteur social, Evian dans la recherche en pédiatrie. *« Je crains néanmoins que les créations de fondations ne stagnent à l'avenir. Les budgets de mécénat tendent à se réduire. Les dirigeants d'entreprise ont de plus en plus de mal à les justifier auprès de leurs salariés, surtout si, dans le même temps, ils leur demandent des efforts salariaux... »* Dominique, si elle en avait un jour les moyens, créerait bien elle aussi sa fondation... *« contre la pauvreté »,* parvient-on finalement à lui faire avouer.

PASCALE KRÉMER

► Fondation de France, 40, avenue Hoche, 75008 Paris. Tél : (1) 44-21-31-00.

LA MAISON DES ASSOCIATIONS DE PARIS



Une Maison de Projets... Le Carrefour des Associations au centre de Paris

Un partenariat unique et original entre les associations, la Mairie de Paris, les élus et le public.

Ses espaces sur 900 m² : – Salles de réunions
– Expo/Forum/Colloques
– Réceptions

Ses services : – un fichier informatisé d'associations
– des permanences d'associations
– les conseils juridiques
– le dépôt de documentation
– le 3615 ASSOPARIS

Maison des Associations de Paris
Porte-du-Jour - Grande-Galerie
Nouveau Forum des Halles, 75001 PARIS
Tél. : 42-33-74-00. FAX : 42-33-30-31

Ouvert au public du mardi au samedi de 10 heures à 19 heures

OFFREZ UNE VIE DE FAMILLE À DES ENFANTS ORPHELINS OU SÉPARÉS DE LEURS PARENTS.

Grâce à votre aide, ils grandiront dans un village d'enfants sos.

Ils retrouveront une vie de famille, avec une maman sos, avec leurs frères et sœurs, dans une maison, au cœur d'une agglomération où sont présents structures scolaires et équipements sportifs.

Aider ces enfants, c'est leur offrir une vie d'enfant normale tout simplement.

Association reconnue d'utilité publique
6, cité Monthiers - 75009 PARIS
tél. (1) 45 26 71 79



JE FAIS UN DON POUR OFFRIR AUX ENFANTS EN DETRESSE UNE VIE DE FAMILLE DANS UN VILLAGE SOS DE FRANCE

A RENVOYER

☐ OUI, je vous adresse :
☐ 90F ☐ 150F ☐ 250F ☐ 560F autre ....F
à l'ordre de "Villages d'enfants sos-France".

Cette somme servira à la formation des mères sos, à la construction et la rénovation des maisons sos, aux dépenses éducatives... Elle permettra à des enfants en détresse de vivre une vie de famille dans un village sos en France. Vos dons bénéficieront d'une déduction fiscale dans les limites prévues par la loi.

Nom : .... Prénom : ....
Adresse : ....
Code postal ⎵⎵⎵⎵⎵ Ville : ....
Tél. (facultatif) : ⎵⎵ ⎵⎵ ⎵⎵ ⎵⎵ JPAM4

Bon à renvoyer à : Villages d'enfants sos de France 6, cité Monthiers 75009 PARIS

Un grand merci au journal qui, par son aide, nous permet d'agir plus efficacement.

LA REVUE JURIS ASSOCIATIONS

et



UN ENSEMBLE COMPLET ET UNIQUE DE SERVICES POUR VOUS AIDER À BIEN GÉRER VOTRE ASSOCIATION

- La revue JURIS-ASSOCIATIONS
- Des guides pratiques
- Un service de conseil
- Un serveur minitel 3615 + ASSOC
- Des formations

Les ouvrages sont disponibles en librairie Pour tous renseignements, ou pour demander le programme des formations, notre catalogue, un exemplaire gratuit de la revue, nous écrire à :

JURIS-ASSOCIATIONS,
12 quai A. Lassagne 69001 Lyon
ou par minitel : 3615 + ASSOC

34 RUE LA PÉROUSE : POUSSEZ LES PORTES D'UN MONDE D'OPPORTUNITÉS

Pour réussir votre projet d'expatriation, commencez par un court séjour au 34 rue La Pérouse, à Paris : c'est l'adresse de la Maison des Français de l'Étranger.

Vous y rencontrerez les représentants d'administrations et d'organismes qui vous guideront dans vos démarches et formalités et qui vous informeront sur les possibilités d'emploi.

Vous y consulterez les monographies réalisées et actualisées en permanence par l'Acife. Exhaustives et concrètes, elles concernent plus de cent pays. Pour un prix modique, vous pourrez acquérir celles de votre choix.

Les conditions de vie qui vous attendent dans le pays où vous partez, le point sur toutes les démarches à accomplir, ici comme là-bas : votre visite est le complément indispensable du passeport et du visa. Le sésame du monde.

Pour plus d'informations, tapez 36 15 code A1.



MAISON DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER
ACIFE

34 rue La Pérouse - 75116 Paris - Tél. : (1) 40 66 60 79 - (1) 40 66 69 20

LUTTE CONTRE LE SIDA

Histoire d'une chaîne de solidarité

QUELLE est l'initiative privée qui, en dix ans à peine, sera parvenue à devenir l'une des pierres angulaires du système sanitaire et social, de la santé publique et du droit face à un problème majeur du monde contemporain? Pour avoir sa pleine coloration, la question devrait être ainsi complétée : *«cela malgré l'indifférence ou l'opposition, dans un premier temps, des pouvoirs publics, et malgré l'extrême réticence des donateurs privés comme du mécénat humanitaire.»* On l'aura compris, il s'agit du réseau associatif de lutte contre le sida, diversement évoqué par les médias, et généralement dans des termes assez éloignés de la réalité.

Cela peut se comprendre : VLS, AIDES, ARCAT-Sida, APARTS, Act-Up, APS, AACS, Sol-En-Si... Autant de sigles pas toujours éloquents. Autant de manifestations différentes d'un engagement contre l'épidémie la plus inquiétante de cette fin de siècle, engagement qui, en France, remonte à dix ans. Anniversaire symbolique mais peu réjouissant, car cette décennie a été jalonnée de morts innombrables au sein des initiateurs ou des inspirateurs de ce mouvement de citoyens. Parmi eux quelques figures qu'il nous est impossible d'oublier : le docteur Jean-Florian Mettetal, l'un des cofondateurs de AIDES, avec Daniel Defert et Frédéric Edelmann (1), disparaissait voilà un an, presque en même temps que Michael Pollack, remarquable sociologue de l'exclusion, et, peu avant, le docteur Denis Bucquet, l'un des meilleurs épidémiologistes de la maladie qui devait l'emporter.

Comme aux Etats-Unis, où sont nées les premières ONG, comme partout dans le monde, l'épopée française des associations de lutte contre le sida est indissociable de ces deuils répétés, fortement symbolisés par le patchwork des noms. Cette association «de fait» repose sur une œuvre collective : des rectangles de tissus dessinés, tissés, découpés, cousus, chacun en souvenir d'un mort, qui, rassemblés en immenses drapeaux, traduisent, dans les pays occidentaux, une forte manifestation de souvenir et d'affection.

Cette constance du deuil, l'investissement de nombreux séropositifs et malades dans les associations, sont cependant à l'origine d'une confusion dans l'esprit d'une large partie du public, des médias, et même des institutions censées être informées. Lorsqu'on parle d'organisations non gouvernementales de lutte contre le sida, il est devenu rituel de parler des «associations de malades», comme si les nombreux professionnels qui ont rejoint les bénévoles devaient tous avoir un certificat de séropositivité...

L'expression reflète souvent une naïveté. Mais, parfois aussi, elle est une manière commode d'insinuer qu'*il ne s'agit là que d'individus* soucieux de leur seul intérêt, donc dépourvus d'objectivité et de sérénité. Or, derrière la diversité des sigles se manifeste une géographie complexe mais organisée, née d'une histoire agitée, quelquefois pittoresque, éventuellement brutale, à l'image d'une épidémie cruelle dont les victimes les plus nombreuses restent en France des personnes jeunes, en pleine force de leurs moyens, donc susceptibles de réagir – l'expression prend ici tout son sens – avec l'énergie du désespoir.

D'abord des chercheurs

La géographie et l'histoire se croisant, nous ne pouvons tenter ici qu'un exercice de clarification. Dans cette brève histoire du temps du sida, les premiers à s'associer auront été en fait les chercheurs, que ce soit pour regrouper leurs réflexions ou pour rechercher des fonds. Ce sont l'Ardivi ou l'Arsida, au sein desquelles on retrouve alors les noms des découvreurs du virus ou du test et, plus généralement, les *chercheurs les plus intuitifs. Leurs* intérêts, depuis, ont eu l'occasion de diverger sur un échiquier riche en chausse-trapes, et où l'ambition conduit volontiers à des promesses imprudentes. Aujourd'hui, les organismes se sont multipliés, les uns pour soutenir une équipe précise dans tel hôpital ou tel laboratoire, les autres, plus collégiales, pour tenter de construire de vastes organismes de collecte de fonds privés pour la recherche contre le sida, comme il en existe pour le cancer ou la myopathie. Restent une ou deux associations dont l'objectif est plus purement technique, comme le réseau ACCTES, qui conduit notamment l'enquête épidémiologique «séroco», la plus ancienne du genre.

Vaincre le sida (VLS) devait être, en 1983, la première association à se préoccuper de faire intervenir le citoyen dans la lutte contre le sida. Venue peut-être trop tôt, à l'initiative du docteur Patrice Meyer, VLS devait végéter des années durant, et supporter de voir son image occultée par celle de AIDES avant de renaître il y a peu, en développant d'efficaces *moyens* d'*assistance* à domicile. AIDES, fondée avec Daniel Defert en décembre 1984 après la mort de Michel Foucault, fut méthodiquement pensée dès l'origine pour répondre à des objectifs et selon un schéma qui n'ont varié qu'en raison de l'ampleur prise par l'association. Aider les malades, répondre aux inquiétudes, développer une prévention dont les gouvernements tardaient, c'est le moins qu'on puisse en dire, à se préoccuper, défendre les droits des séropositifs, tels étaient les principaux objectifs, les moyens quant à eux devant être ceux d'un volontariat inspiré du modèle américain. Dans le jargon maison, seule une «action multiforme» pouvait répondre aux problèmes posés par le sida, ce «révélateur» des carences de l'Etat, du ministère de la santé et du dispositif social. Depuis sa création, les volontaires de AIDES auront, à cet égard, et au-delà des vicissitudes inhérentes au bénévolat, accompli un travail à la fois indispensable et souvent remarquable auprès des personnes touchées.

Une révolte à canaliser

Emmanuel Hirsch offre, dans son ouvrage *AIDES Solidaire* (1), un grand nombre de témoignages et d'archives sur les années pionnières de ce qui est devenu un véritable mouvement, avec ce que cela signifie de personnalités sacralisées et de mythes. En 1987, le groupe *fondateur se sépare. Divergences* stratégiques, questions personnelles, sans doute, mais, au-delà, la multiplicité des problèmes engendrés par le VIH, la nécessité ressentie ici et là de nouvelles réponses se révèlent dans une véritable floraison associative, dont cette fracture est l'inévitable expression. Pas un aspect de l'épidémie qui ne se trouve alors représenté, par type d'objectif ou d'action (la prévention, l'aide au logement, le secours d'urgence, le soutien à domicile, etc.), ou par type de «victime» – réelle ou potentielle – du sida (les malades, les séropositifs, les toxicomanes, les jeunes, les enfants, les mères, les artistes, etc.), sans compter la spécificité des associations elles-mêmes (chrétiennes, etc.).

Une autre association à objectifs multiples voit cependant le jour. ARCAT-Sida, fondée en 1985 peu après AIDES, mais dont les actions restaient cantonnées à la recherche clinique, accueille, en 1987, les dissidents de la fédération. Cela permet de développer un autre type d'intervention qui, au lieu de se fonder sur le seul bénévolat, va *s'appuyer sur les relais* professionnels existants (médecins, infirmiers, dentistes, travailleurs sociaux), dont certains, il est vrai, peuvent être «convertis» à la solidarité. Il s'agira ensuite pour ARCAT-Sida de créer des structures fortement professionnalisées pour les plus démunis et engager un partenariat avec les organismes mutualistes ou les grands groupes caritatifs existants, comme l'Armée du salut.

Ni AIDES, dont l'investissement médiatique agace ses concurrents grands ou petits, ni ARCAT-Sida, présidée par Pierre Bergé, ni aucune des autres associations existantes ne suffisent plus, pourtant, depuis le début des années 90, à canaliser un type de réaction nouveau face à l'épidémie : le désespoir et la révolte. Un nombre important de personnes affectées par le virus ou leurs proches continuent certes de miser sur la solidarité, sur l'action de terrain, mais parmi ces personnes que la maladie menace nombreux aussi sont ceux qui optent pour le refus, la révolte et rejoignent les rangs d'Act-Up, créée en 1989, là encore sur un modèle américain du même nom, par Didier Lestrade. A leur manière, les militants d'Act-Up font durement sentir aux bénévoles de AIDES ce qu'est l'impérialisme médiatique. Quand il était quasiment impossible de sensibiliser les médias à l'urgence de l'épidémie, le groupe activiste va parvenir à intéresser les chaînes de télévision par quelques actions spectaculaires, perçues comme symboliques par eux, mais comme brutales par ceux qui en font les frais : menottes, jets de peinture rouge, manifestations plus ou moins bruyantes, bref, tout un arsenal que le jargon d'Act-Up désigne comme un «zap». Au demeurant, les actions d'Act-Up ne s'arrêtent pas là, et plusieurs des *«actupistes»*, participent aux groupes interassociatifs ou institutionnels qui travaillent, par exemple, sur les traitements.

La géographie associative pourrait s'arrêter là si n'intervenait le rôle des pouvoirs publics, pour le meilleur et pour le pire. Il y aura d'abord eu des offensives purement politiques, sortes d'OPA sur le milieu associatif sida, comme sur les autres causes humanitaires, qui se seront en gros et comme ailleurs soldées par des échecs, quand ce n'est pas par des rapports de l'IGAS (*le Monde* du 12 novembre). Mais des relations à la fois plus riches et plus pernicieuses se sont créées avec les administrations : venues tard au sida (*l'Agence française de lutte contre* le sida est créée en 1990, peu après Act-Up), celles-ci se trouvent souvent dans la situation d'arbitrer et de distribuer des subventions à des associations qui ont pour elles non seulement l'antériorité mais la réalité de l'expérience et l'expertise. Une inévitable confusion est ainsi née du statut associatif de l'AFLS, statut utile au fonctionnement de l'Agence, mais générateur de conflits de territoire. Que ce soit par l'AFLS, par les services de la Direction générale de la santé (DGS) ou par d'autres administrations, des projets importants auront pu ainsi être soutenus, bloqués, vilipendés ou encensés et... récupérés, selon les heures, les humeurs et les amours-propres. Un exemple parmi d'autres : la diffusion des aérosols de pentamidine à domicile (un traitement préventif de la pneumocystose), mise au point par ARCAT-SIDA, aura d'abord été refusée par la DGS, et soutenue financièrement en revanche par l'AFLS, à laquelle il fut alors reproché de sortir de son «rôle», pour être repris par la DGS...

Certes, le problème n'est pas propre au sida. Le rapport du Conseil économique et social paru cette année sur «L'exercice et le développement de la vie associative», celui de l'UNIOPSS portant sur la «Cohésion sociale et la prévention de l'exclusion», paru dans le cadre de la préparation du XIe Plan, ou celui enfin publié par le Commissariat au Plan sous le titre *Santé 2010*, tout indique que l'ambiguïté des rapports entre pouvoirs publics, administrations et associations devra impérativement être clarifiée et les règles du jeu précisées. Sous peine de fragiliser gravement un mouvement de citoyens, essentiel pour la vie sociale et pour la santé, qui se bat contre ce redoutable additif au malheur des plus fragiles qu'est l'épidémie du sida.

FRÉDÉRIC EDELMANN
(Notre collaborateur est vice-président d'ARCAT-Sida et directeur du *Journal du sida*.)

(1) Editions du Cerf, 1991.

ADRESSES

- **AACS : Association des artistes contre le sida** (collecte de fonds pour la recherche et les associations d'aide aux malades). 5, rue du Bois-de-Boulogne, 75116 Paris. Tél. : (1) 45-00-53-53.
- **ACCTES : Association de coopération et de coordination de travaux d'études sur le sida** (recherche). Hôpital Necker, 149, rue de Sèvres, 75015 Paris. Tél. : (1) 44-49-49-71.
- ***Act-Up Paris* : Agir, conseiller, travailler, unifier, protéger** (actions politiques, revendication). BP 12, 75462 Paris Cédex 10. Tél. : (1) 42-01-11-47.
- **AIDES Fédération** (accueil juridique et social, accompagnement, formation de volontaires, groupes de paroles). 247, rue de Belleville, 75019 Paris. Tél. : (1) 44-52-00-00. De nombreuses sections existent dans les principales villes de France.
- **APARTS : Association pour les appartements et relais thérapeutique et social** (hébergement, réinsertion de malades du sida). 45, rue Rébéval, 75019 Paris. Tél. : (1) 42-45-24-24.
- **ARCAT-Sida : Association de recherche, de communication et d'action pour le traitement du sida** (aide aux malades, service social, soins à domicile, aide à la recherche, publications, édition mensuelle du *Journal du sida*). 13, boulevard de Rochechouart, 75009 Paris. Tél. : (1) 49-70-85-90.
- **Patchwork des noms** (déploiements de patchworks réalisés par l'entourage de malades décédés). 7, rue de la Guadeloupe, 75018 Paris. Tél. : (1) 42-05-72-55.
- **Sol-En-Si : solidarité, enfants, sida** (garderie, recherche logement parrainage, soutien). 35, rue Duris, 75020 Paris. Tél. : (1) 43-49-63-63.
- **VLS : Vaincre le sida** (aide et soins à domicile). 41, rue Volta, 75003 Paris. Tél. : (1) 45-35-00-03.
- **Pour tout renseignement complémentaire : SIS : Sida info service**, (permanence téléphonique 24 heures/24), 204-206, rue de Belleville, 75019 Paris. Tel : (1) 05-36-66-36 (appel gratuit).

Si vous avez réussi à nous convaincre vous avez déjà presque réussi.

Depuis 11 ans, l'Association Jacques Douce organise un concours ouvert aux jeunes de moins de 30 ans qui ont un projet d'entreprise concernant la diffusion de services et de produits de communication. Tout au long des étapes du concours, un conseil de personnalités du *monde des affaires juge à la fois de la rigueur* et de l'originalité du projet.



S'ils réussissent à convaincre les membres du conseil, les lauréats bénéficient non seulement d'une aide financière mais aussi d'un réseau relationnel composé de grands décideurs économiques. Si vous êtes sûr de vous et de votre projet, contactez l'ASSOCIATION JACQUES DOUCE *au 45 03 10 77*
Date limite dépôt des canditatures 6 Janvier 94.

Avec le soutien de la BNP

69, Rue de la Tour - 75116 Paris Tél. : (1) 45 03 10 77 - Fax (1) 45 03 40 04 - N° du répondeur (1) 40 72 80 09

ASSOCIATION JACQUES DOUCE.



HEURES LOCALES

UN BOL D'AIR FRAIS CHAQUE WEEK-END, AVEC LA VIE DES RÉGIONS ET DES VILLES DE PROVINCE

Chaque samedi dans le *Monde* daté dimanche-lundi



BIMP Banque Industrielle & Mobilière Privée

SIEGE SOCIAL A PARIS 8e - 22, RUE PASQUIER

PRIV'ASSOCIATIONS :
une exigence de performance en toute sécurité.

PRIV'ASSOCIATIONS s'impose le respect de trois grands principes qui lui assurent la fidélité des investisseurs :

La qualité des actifs.
Les supports d'investissement de PRIV'ASSOCIATIONS présentent une signature irréprochable lui garantissant une sécurité optimale.

L'absence de risque de taux.
Elle se traduit par une régularité exceptionnelle de la performance.

Un degré élevé de liquidité.
Il permet aux souscripteurs de réaliser des mouvements importants, sans affecter la performance de la SICAV.

Pour tout renseignement, veuillez vous adresser à la :
Direction des Associations de la BIMP
22, rue Pasquier - 75008 Paris - Tél. : 40 06 60 00

H & K ACTIS

